



eldorado gold
BREAKING NEW GROUND

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de

2024 et

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

DATE DE L'ASSEMBLÉE : 4 JUIN 2024

TSX : ELD NYSE : EGO



Qui sommes-nous?

Eldorado Gold est un producteur d'or et de métaux de base qui exerce des activités d'extraction, de mise en valeur et de prospection principalement en Türkiye, au Canada et en Grèce. La Société emploie une main-d'œuvre dévouée et hautement qualifiée, applique des pratiques responsables et sécuritaires, dispose d'un portefeuille d'actifs de grande qualité et a noué un partenariat à long terme avec les collectivités locales dans lesquelles elle exerce des activités. Les actions ordinaires d'Eldorado sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : ELD) et à la Bourse de New York (NYSE : EGO). Depuis 30 ans, Eldorado Gold explore de nouveaux horizons dans le secteur minier. Notre vision consiste à bâtir une entreprise sûre, durable et de grande qualité dans le secteur minier aurifère et créons de la valeur aujourd'hui et pour les générations futures.



Résumé de la circulaire

Le présent résumé souligne certains renseignements tirés de notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire »), mais ne renferme pas l'intégralité des renseignements dont vous devez tenir compte. Nous vous invitons à lire l'intégralité de la circulaire avec soin avant d'exercer votre droit de vote.

Date

Le mardi 4 juin 2024 à 15 h,
heure du Pacifique

Lieu

En personne :

a/s de Fasken Martineau Dumoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l., 550 Burrard Street,
bureau 2900, Vancouver (Colombie-
Britannique) V6C 0A3

En mode virtuel :

Plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare à l'adresse
meetnow.global/M669DQC

Points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers annuels audités de 2023
2. Élire huit administrateurs pour l'année à venir
3. Renouveler le mandat de KPMG à titre d'auditeurs pour l'année à venir
4. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs
5. Approuver une résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des membres de la haute direction

Table des matières en un coup d'œil

- 1 Résumé de la circulaire
- 4 Message du président du conseil et du président et chef de la direction
- 9 Table des matières
- 11 Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024
- 14 Points à l'ordre du jour
- 16 Candidats aux postes d'administrateurs
- 28 Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
- 66 Rémunération des administrateurs
- 112 Questions fréquentes

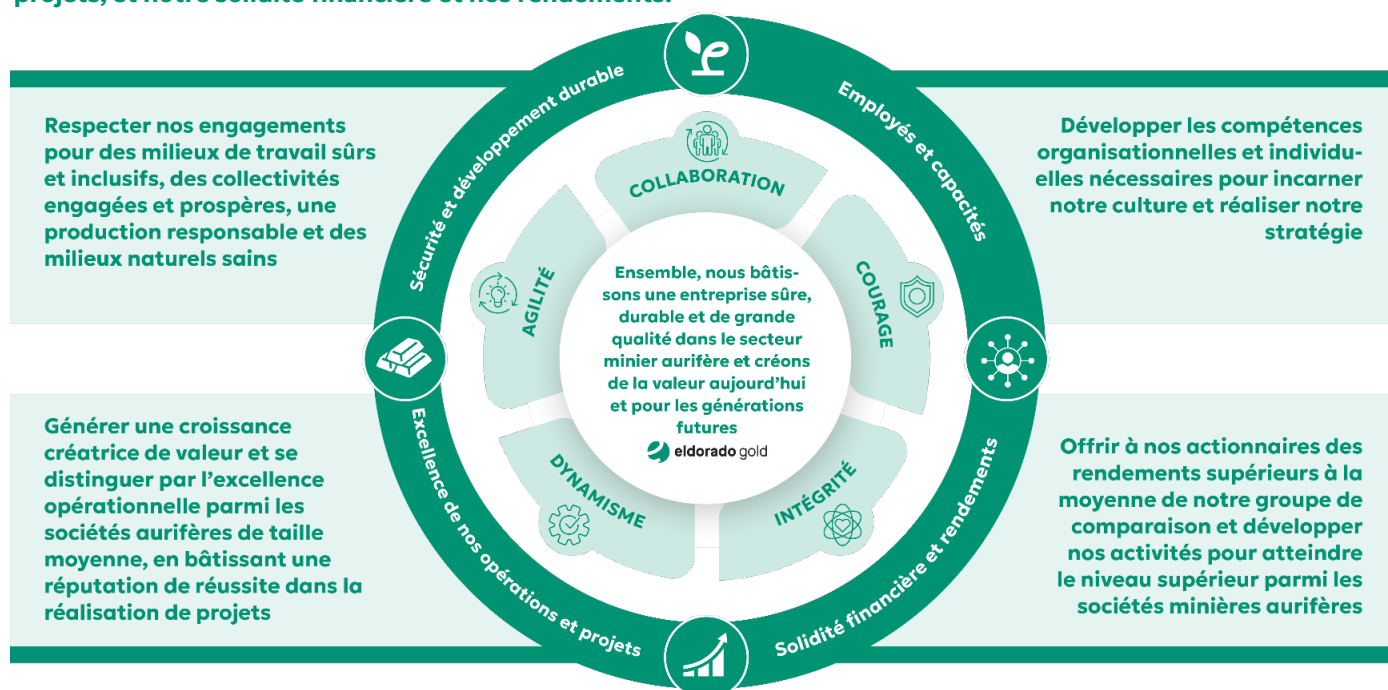
Eldorado tient son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 de façon hybride, en personne et en mode virtuel, via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare.

Voter par procuration constitue la façon la plus simple d'exercer les droits de vote que vous confèrent vos actions. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote inclus dans cet envoi ou à la rubrique « Questions fréquentes » à la page 112 de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes de vote à votre disposition.

Eldorado en bref

Notre communauté mondiale compte environ 4 800 membres dans le monde. Nous parlons différentes langues et sommes issus de cultures locales riches. Nous nous rejoignons dans notre vision de bâtir une entreprise sûre, durable et de grande qualité dans le secteur minier aurifère et créons de la valeur aujourd'hui et pour les générations futures. Cette vision reflète nos valeurs fondamentales et nous pousse à trouver sans relâche une meilleure façon de faire les choses, à faire preuve de courage et d'innovation, et à continuer à innover dans tout ce que nous faisons.

Notre stratégie d'entreprise et nos domaines d'intérêt stratégique nous donnent les moyens de concrétiser notre vision et à créer de la valeur à long terme pour nos nombreuses parties prenantes. Les quatre piliers clés de notre stratégie sont nos employés et capacités, la sécurité et le développement durable, l'excellence de nos opérations et projets, et notre solidité financière et nos rendements.



Portefeuille d'actifs de longue durée et de haute qualité

avec des activités en Türkiye, en Grèce et au Canada

Financement garanti pour le projet stratégique Skouries

Série de projets de croissance stratégique

Projets de mise en valeur comprenant Skouries et Perama Hill.

Production commerciale à Skouries prévue pour la fin de 2025.

Solide rendement en matière d'ESG

en tant que société minière à moyenne capitalisation

Croissance de la production

au moyen de projets de croissance interne dans des mines existantes. Il est prévu que la production augmentera pour atteindre 675 000 à 735 000 onces en 2027.

Engagement à favoriser des milieux de travail sécuritaires et inclusifs

qui reconnaissant l'importance de la diversité, de la croissance personnelle et de l'innovation.

Développement durable

Notre entreprise est axée sur l'exploration de nouveaux horizons à chaque étape du cycle minier. Dès les premières relations avec les collectivités locales jusqu'à la mise en œuvre de pratiques de fermeture des mines socialement responsables et respectueuses de l'environnement, nous nous efforçons de trouver de nouveaux moyens de créer de la valeur pour nos parties prenantes. De notre vision d'entreprise à nos systèmes de gestion, nous plaçons l'exploitation minière responsable au cœur de notre activité.

Leadership environnemental (E)

- En 2022, nous avons mis en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES de plus de 11 500 t éq. CO₂, ce qui représente 20 % de notre cible totale, à savoir environ 59 000 t éq. CO₂ d'ici 2030, sur la base des activités courantes.
- Nous avons décrit en détail la façon dont nous prévoyons atteindre notre cible de réduction des émissions de GES dans notre rapport sur les changements climatiques et les émissions de GES de 2022.

Rôle social (S)

- Nous avons établi des comités de communautés d'intérêts dans chacun de nos territoires d'exploitation, composés de dirigeants communautaires, de jeunes, de représentants autochtones, d'experts techniques et d'autres personnes, afin de recevoir des commentaires réguliers et indépendants sur la façon dont nous gérons nos impacts.

Pratiques de gouvernance solides (G)

- Notre conseil d'administration diversifié est composé de 50 % de femmes, dépassant notre objectif ambitieux d'au moins 40 % de représentation des groupes désignés.
- Notre rendement par rapport aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance influe sur 30 % des objectifs d'entreprises du régime incitatif à court terme.
- Nous avons adopté un code de conduite à l'intention des fournisseurs pour aider à régir les fournisseurs avec lesquels nous faisons affaire, conformément aux attentes d'Eldorado en matière d'éthique commerciale, de droits de la personne, de santé et sécurité, d'environnement, de performance sociale et autres.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre rendement général en matière d'ESG, veuillez consulter notre plus récent rapport sur le développement durable (disponible en anglais uniquement). sustainability.eldorado.com

Le cadre de développement durable d'Eldorado incarne notre engagement à intégrer le développement durable « du bas vers le haut » au service de notre vision d'entreprise, qui consiste à bâtir une entreprise sûre, durable et de grande qualité dans le secteur minier aurifère et à créer de la valeur aujourd'hui et pour les générations futures, ce qui signifie que nous l'intégrons dans tout ce que nous entreprenons, de l'exploration jusqu'à la fermeture des mines, ainsi que dans nos relations avec nos clients, nos collectivités, nos investisseurs et nos autres parties prenantes importantes.

Notre cadre en matière de développement durable est constitué de quatre piliers qui mettent en évidence nos engagements à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En nous appuyant sur ces piliers, nous sommes convaincus que nous resterons un partenaire de choix pour les collectivités et les pays où nous exerçons nos activités, et que nous aurons accès à des capitaux qui nous permettront de faire croître nos activités au profit de toutes les parties prenantes.



Candidats aux postes d'administrateurs



Carissa Browning
Administratrice de sociétés

Avocate, EnerNext

Membre des comités :

- Comité de gouvernance et des candidatures
- Développement durable



George Burns,
président et chef de la direction



Teresa Conway
Administratrice de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Comité de la rémunération



Catharine Farrow
Administratrice de sociétés

Présidente,
FarExGeoMine Ltd.

Membre des comités :

- Comité de la rémunération
- Développement durable
- Comité technique



Judith Mosely
Administratrice de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Développement durable



Steven Reid
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

- Comité de la rémunération
- Comité technique
- Président du conseil d'administration



Stephen Walker
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Comité technique



John Webster
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

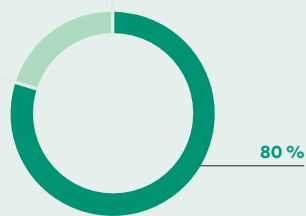
- Comité d'audit
- Comité de gouvernance et des candidatures

Diversité



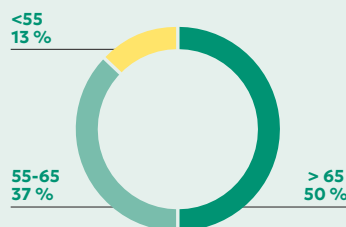
50 %

des membres de notre conseil s'identifient comme étant une femme (4 sur 8); et 13 % d'entre eux s'identifient comme étant membres d'autres groupes désignés (1 sur 8)



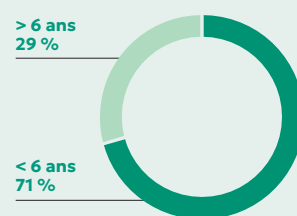
80 %

des personnes qui président les comités sont des femmes



Diversité d'âges

couvrant trois décennies



5 ans

est la durée moyenne de nos candidats aux postes d'administrateurs indépendants



87 % de nos candidats aux postes d'administrateur sont indépendants

Aucun

des candidats

ne participe à des conseils interreliés

Aucun

des candidats aux postes d'administrateurs ne siège à un trop grand nombre de conseils selon les critères des principales agences de conseil en vote

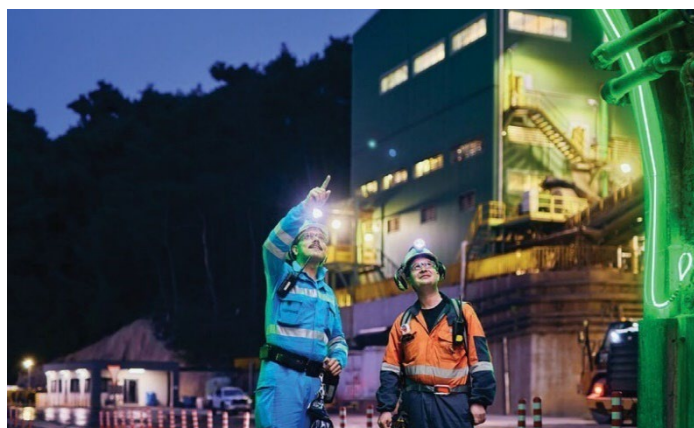
Message du président du conseil et du président et chef de la direction

À nos actionnaires,

Au nom du conseil d'administration d'Eldorado Gold Corporation, nous sommes heureux de vous présenter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'Eldorado Gold de 2024 (la « circulaire ») et l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, qui se tiendra de façon hybride le mardi 4 juin 2024, à 15 h (heure du Pacifique). Pour obtenir des renseignements sur la manière d'assister à l'assemblée, veuillez vous reporter à l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, à la page 11.

La circulaire contient des renseignements importants, notamment les points à l'ordre du jour qui seront soumis à l'assemblée et la présentation de nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de notre approche en matière de rémunération de la haute direction. Nous vous invitons à prendre connaissance du contenu de la circulaire avant de décider de la manière dont vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions. Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous. Nous vous encourageons à exercer vos droits de vote à l'assemblée ou à remettre votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote avant **l'heure limite de vote par procuration, soit le vendredi 31 mai 2024 à 15 h (heure du Pacifique)**.

Dans la lettre qui suit, nous donnons plus de renseignements sur le rendement d'Eldorado en 2023 et sur les occasions qui se présenteront à notre entreprise, ce qui démontre notre volonté de continuer de créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.



De plus en plus d'investisseurs reconnaissent la proposition de valeur que représente Eldorado Gold, et nous sommes heureux de dire qu'Eldorado a été l'une des sociétés aurifères les plus performantes de la TSX en 2023.

REVUE DE L'EXERCICE 2023

En faisant le bilan de 2023, nous constatons que cette année a été marquée par des réalisations importantes chez Eldorado Gold. Nous avons concrétisé des initiatives clés qui ont à la fois soutenu le développement de nos sites d'exploitation existants et favorisé notre croissance.

Nous avons relancé la construction complète de notre projet clé de Skouries en Grèce, à la suite de la clôture de la facilité de financement de projet de 680 millions d'euros auprès de deux banques grecques; nous avons conclu un investissement stratégique de 81,5 millions de dollars canadiens dans Eldorado de la part de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« BERD ») à l'appui du développement de Skouries; nous avons réalisé en toute sécurité de nombreuses initiatives clés dans l'ensemble de nos opérations afin de générer des flux de trésorerie disponibles; et nous continuons d'alimenter notre pipeline de projets de croissance stratégiques, unique parmi les sociétés comparables.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité de notre personnel sont au cœur de tout ce que nous faisons. Eldorado Gold met l'accent sur une culture axée sur la sécurité dans le cadre de son engagement envers ses employés, leurs familles et les collectivités où elle exerce ses activités.

Notre stratégie en matière de santé et de sécurité vise à prévenir les décès et les blessures au travail. S'ils surviennent, notre objectif en tant qu'organisation axée sur l'amélioration continue est de comprendre pourquoi ils se produisent et de prendre des mesures pour atténuer la possibilité qu'elles se reproduisent à l'avenir.

En 2023, nous avons modifié progressivement notre processus d'enquête et de partage des résultats et des leçons tirées de nos accidents pouvant entraîner la mort. Dans notre secteur, il s'agit des événements les plus importants en matière de santé et de sécurité qui peuvent entraîner des blessures mortelles. Nous continuons de faire des progrès, comme en témoignent les réductions du taux de fréquence des accidents pouvant entraîner la mort (-23 %) et du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (-45 %). Notre taux de fréquence total des accidents avec blessures à signaler est demeuré généralement stable par rapport à 2022, suivant une tendance à la baisse qui dure depuis quatre ans.

Nos équipes ont reçu plusieurs prix de sécurité en 2023, notamment le prix Silver Safety d'Euromines en reconnaissance de l'innovation et des pratiques exemplaires en matière d'atténuation des risques pour la sécurité dans le secteur, et deux reconnaissances lors des Health & Safety Awards en Grèce pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux systèmes de sécurité.

En 2023, nous avons également mené notre premier sondage sur les perceptions en matière de santé et de sécurité auprès de notre effectif mondial. Dans l'ensemble de notre organisation, près de 70 % de nos employés se sont exprimés. Les commentaires reçus nous aideront à définir notre stratégie pour l'avenir.

Bien que nous soyons fiers de notre rendement en matière de sécurité et de l'engagement de nos employés à l'égard de la sécurité des activités, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Notre parcours en matière de santé et de sécurité se poursuivra en 2024 grâce à l'approche Courageous Safety Leadership en vue de prévenir les incidents à haut potentiel et d'habiliter davantage nos employés à promouvoir une culture positive en matière de santé et de sécurité.

Activités et rendement financier

Nos activités ont affiché un solide rendement cette année. Nos quatre mines en exploitation ont produit 485 139 onces d'or à des charges tout inclus liées au maintien (« CTILM »)¹ de 1 220 \$ l'once, ce qui est conforme à nos prévisions.

Nos équipes opérationnelles méritent d'être félicitées pour un quatrième trimestre solide, générant 143 166 onces d'or. Nous tenons également à saluer la résilience dont ont fait preuve les employés de Kışladağ et de Lamaque pour avoir surmonté les événements météorologiques exceptionnels du deuxième trimestre, liés à de fortes pluies et à des feux de forêt, respectivement.

En 2023, nous nous sommes concentrés sur l'exécution et la mise en œuvre d'initiatives clés dans l'ensemble de nos activités.

À Kışladağ, nous avons mis en service avec succès le nouveau tambour d'agglomération et modernisé les systèmes de manutention des matériaux. En juillet, l'empilage a commencé sur la plateforme nord de lixiviation en tas nouvellement mise en service, avec trois cellules en cours de lixiviation; Olympias a mis en service son système de ventilation de plus grande capacité et a mis en œuvre le dynamitage par explosifs à émulsion en vrac, a poursuivi les améliorations de la productivité à la mine et à l'usine, et a reçu l'approbation du gouvernement pour l'expansion de l'installation de traitement à 650 ktpa et l'amélioration du port de Stratonî; Lamaque a converti une partie des ressources présumées d'Ormaque dans la catégorie indiquée en préparation d'une réserve initiale plus tard cette année; et Efemçukuru a atteint ses objectifs de production pour la neuvième année consécutive.

L'étape la plus importante de l'année a été la reprise de la construction complète de notre projet Skouries au cours du deuxième trimestre. L'activité s'est intensifiée tout au long de l'année grâce à la mobilisation d'entrepreneurs clés. La construction des routes de transport s'est poursuivie afin de permettre la construction des ouvrages de terrassement. En outre, l'avancement du prédécapage dans la mine à ciel ouvert soutient la construction des routes de transport et des bassins de gestion des eaux. Les travaux de terrassement et les fondations de l'usine de filtration et des zones de concassage sont en cours et l'équipe accélère les principaux travaux de terrassement pour l'installation de gestion intégrée des résidus et les structures de gestion des eaux. Sur le cheminement critique du projet se trouve le bâtiment de l'usine de filtration, qui a continué de progresser. Les travaux de battage de pieux ont démarré et les plaques de la presse à filtres sont arrivées sur le site. Les cadres destinés à supporter ces plaques sont en cours de fabrication.



Dans l'ensemble, il s'agit d'une année captivante pour l'avancement de nos actifs de Skouries, dont la première production est prévue pour le troisième trimestre de 2025.

En restant concentrés sur nos livrables et en menant à bien ces activités essentielles, nous avons mis sur pied nos opérations afin d'obtenir des résultats constants et durables grâce à une exécution continue.

En 2023, nous avons déclaré un bénéfice net attribuable aux actionnaires découlant des activités poursuivies¹ de 106,2 millions de dollars (0,55 \$ par action), comparativement à une perte nette de 49,2 millions de dollars (0,27 \$ par action) en 2022. L'augmentation est attribuable à la hausse des produits et à la baisse des coûts fixes des mines, des dévaluations d'actifs et des charges d'impôt.

Nos charges d'exploitation décaissées¹ se sont établies en moyenne à 743 \$ par once vendue, soit une baisse par rapport aux 788 \$ par once vendue en 2022, ce qui est conforme à notre fourchette de prévisions réduite pour l'exercice. Cette baisse est principalement attribuable à une production accrue et à une légère diminution des coûts unitaires des principaux biens non durables, notamment l'énergie et le carburant.

Nos CTILM¹ se situaient dans notre fourchette de prévisions resserrée et ont totalisé 1 220 \$ par once vendue en 2023, comparativement à 1 276 \$ par once vendue en 2022. Les CTILM consolidées de 2023 ont été inférieures de 4 % à celles de 2022, alors que les coûts à l'échelle du secteur augmentent en raison des pressions inflationnistes mondiales. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution des charges d'exploitation décaissées par once vendue et à une diminution des dépenses d'investissement de maintien, partiellement contrebalancées par une hausse des redevances attribuable à la hausse des prix des métaux.

Nous avons clos l'exercice 2023 en bonne position avec un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 542 millions de dollars. Au cours de l'exercice, nous avons pris des mesures pour renforcer notre bilan afin de nous assurer d'être bien financés pour achever la construction de Skouries, financer d'autres initiatives de croissance et continuer de faire progresser les projets d'amélioration continue à l'échelle de nos actifs.

Il s'agit notamment de la conclusion d'une facilité de financement de projet de 680 millions d'euros pour le développement de Skouries en avril 2023 (la « facilité de financement du projet Skouries »). La facilité est structurée de manière à fournir 80 % du financement nécessaire à l'achèvement du projet. Par la suite, en juin 2023, Eldorado a conclu un investissement stratégique de 81,5 millions de dollars canadiens de la BERD, les fonds devant être investis dans le projet Skouries. Ces efforts ont été reconnus en décembre 2023 par Eldorado Gold qui a remporté les grands honneurs et le prix du financement de projet de l'année pour la facilité de financement du projet Skouries dans le cadre des Resource Tomorrow Awards à Londres.

Nous avons également réalisé un placement par voie de prise ferme en juin 2023, dont nous avons tiré un produit brut de 135,2 millions de dollars canadiens, qui devrait servir en partie à financer des initiatives de croissance dans l'ensemble du portefeuille d'Eldorado.

De plus, afin de gérer la variabilité potentielle des flux de trésorerie pendant la période de construction de Skouries, Eldorado a conclu une série de tunnels à prime zéro sur l'or en mai 2023.

En plus des mesures mentionnées ci-dessus, nous conservons notre exposition à la création de valeur future par l'entremise de notre participation de 18 % dans G Mining, alors qu'elle progresse dans la construction du projet aurifère Tocantinzinho au Brésil qui devrait entrer en production commerciale au cours du deuxième semestre de 2024.

Nous continuons de mettre l'accent sur le maintien d'une solide situation financière jusqu'en 2024, ce qui nous permettra de poursuivre notre stratégie de croissance et de dégager de la valeur dans l'ensemble de nos activités.

Développement durable

Le développement durable est un pilier de notre stratégie d'entreprise, et nous en tenons compte dans tous les aspects de nos activités, de l'exploration à la fermeture.

Notre système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID ») prévoit des normes fondées sur le rendement pour tous les sites Eldorado dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, du rendement environnemental, du rendement social, de la sécurité et de la gestion générale des sujets liés au développement durable. Dans le cadre de nos pratiques en matière de développement durable, nous menons régulièrement des autoévaluations et des audits afin d'assurer la conformité, d'évaluer le rendement et de favoriser l'amélioration continue. Ce processus comprend des évaluations par des tiers, telles que les vérifications établies selon les normes de l'initiative Vers le développement minier durable (« VDMD ») de l'Association minière du Canada.

En Grèce, nos activités ont démontré ce qu'est le développement durable en action. D'abord, elles ont fait l'objet d'une vérification de conformité SGID en mai. Ensuite, en septembre, pour la première fois, elles ont été soumises à une vérification par un tiers selon les protocoles VDMD et les principes d'exploitation aurifère responsable. Nos mines de Kassandra ont obtenu la note triple A pour tous les indicateurs relatifs à la gestion des résidus et à la biodiversité et ont satisfait à toutes les exigences de l'initiative VDMD. Notre prochaine vérification de conformité SGID et la vérification ultérieure des protocoles VDMD sont prévues pour 2024 en Türkiye.

Depuis le lancement de notre stratégie en matière de changements climatiques il y a trois ans, nous avons pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre les normes relatives à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre (« GES ») dans le SGID. Notre objectif initial est d'atténuer de 30 % nos émissions de GES de 2020 dans le cadre de nos activités existantes d'ici 2030 (notre direction et nos équipes sur le terrain ont collaboré pour définir les possibilités réalisables qui nous aideront à atteindre cet objectif).

En août, nous avons publié notre deuxième rapport annuel sur les changements climatiques et les émissions de GES, qui présentait le plan d'atteinte de cible de réduction des émissions de GES d'Eldorado, qui comprend quatre leviers : l'efficacité opérationnelle et l'amélioration continue; les technologies, les processus et la production d'énergie; la décarbonisation du réseau; et la planification minière et les

changements opérationnels. Ces possibilités contribueront à réduire nos émissions, et nous découvrons déjà que ces leviers offrent souvent de multiples avantages qui vont encore plus loin.

Par exemple,

Au cours de la dernière année, nous avons lancé notre premier camion de transport de minerai électrique à notre mine souterraine Lamaque au Québec – une première dans la province canadienne.

Bien que la mine soit déjà reconnue comme l'une des mines d'or émettant le moins de GES au monde, grâce en grande partie à l'accès à hydroélectricité et à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique, il est prévu que les deux camions de transport électriques que nous avons commandés atténueront, une fois pleinement opérationnels, les émissions de GES estimées à 1 700 t éq. CO₂ par année. De plus, cette nouvelle technologie contribuera à protéger la santé et la sécurité de nos employés en réduisant les émissions de diesel souterrain et en diminuant nos coûts d'exploitation grâce aux améliorations de l'efficacité de la production.

En mai, Eldorado a publié son tout premier code de conduite des fournisseurs, marquant ainsi une étape importante dans le parcours de notre chaîne d'approvisionnement responsable et répondant à une exigence des principes d'exploitation aurifère responsable (les « RGMP » du World Gold Council, TSM et SIMS. De plus, Eldorado a obtenu l'assurance qu'elle se conformait entièrement aux exigences des RGMP du World Gold Council au moment de la publication de son rapport RGMP pour la troisième année en 2023.

Nous sommes d'avis que des conseils et des équipes diversifiés et inclusifs procurent un avantage concurrentiel et font partie intégrante de notre gestion efficace de la Société au profit de toutes nos parties prenantes. Nous sommes ravis d'avoir dépassé notre objectif de 30 % de femmes au sein de notre conseil depuis 2020 et d'avoir atteint au moins 10 % de représentation des membres d'autres groupes désignés (autres que les femmes) depuis 2022. S'ils sont élus à notre prochaine assemblée générale annuelle, quatre des huit administrateurs d'Eldorado seront des femmes et un administrateur sera issu d'autres groupes désignés. Nous poursuivons nos efforts afin d'atteindre nos objectifs pour la haute direction et de favoriser la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de nos activités par le biais de pratiques de recrutement et d'approvisionnement à l'échelle locale.

Nous sommes fiers d'avoir été classés au premier rang dans notre secteur (matériaux) et au 27^e rang dans l'ensemble, dans les Board Games 2023 du Globe and Mail, dans le classement de l'indice composé S&P/TSX pour l'ensemble de l'indice, en reconnaissance de la qualité de nos pratiques de gouvernance et de la communication de l'information. Notre politique sur la diversité, adoptée pour la première fois en 2018, témoigne de notre engagement à créer une culture d'inclusion et de diversité pour tous les employés, la haute direction et le conseil d'administration.

CROISSANCE ET PERSPECTIVE

Pour ce qui est de l'avenir, une chose est claire : c'est une période palpitante pour faire partie d'Eldorado Gold.



Nous prévoyons une croissance de la production au cours des quatre prochaines années, qui devrait passer d'une production d'un peu moins de 500 000 onces d'or par année à plus de 700 000 onces d'or par année d'ici 2027.

Cela représenterait une croissance de 45 % par rapport aux niveaux de production de 2023.

Cela commence par le projet de Skouries en Grèce. Après la clôture de la facilité de financement de projet stratégique mentionnée ci-dessus, nous avons entamé la construction complète. Le projet est entièrement financé et la première production est prévue pour le troisième trimestre de 2025.

Une fois pleinement exploitée, Skouries devrait produire en moyenne 140 000 onces d'or et 67 millions de livres de cuivre par année. Les produits tirés des sous-produits du cuivre devraient couvrir les charges d'exploitation et les charges de maintien. Le projet de Skouries verra également Eldorado devenir l'un des plus grands producteurs de cuivre de l'Union européenne, fournissant ce minerai essentiel pour soutenir l'électrification et la transition écologique.

Alors que nous faisons progresser la construction à Skouries, nous continuons de nous concentrer sur la création de valeur dans nos activités existantes. À Lamaque, nous poursuivons le forage en vue de la conversion des ressources dans les deux tiers supérieurs du gisement Ormaque, et nous prévoyons annoncer une première réserve en 2024. En Türkiye, nous profiterons pour la première fois pendant toute l'année de la nouvelle plateforme de lixiviation en tas nord et du nouveau tambour d'agglomération à Kışladağ, qui continueront à soutenir l'augmentation du débit et des récupérations. Nous allons également faire progresser la conversion des ressources des gisements de Kokarpinar et de Bati à Efemçukuru. En Grèce, nous continuerons à nous appuyer sur les améliorations de la productivité que nous avons constatées à Olympias et qui produisent des résultats opérationnels positifs.

L'année 2023 a été toute une année, et nous n'en sommes qu'au début. Nous vous remercions de votre participation continue à titre d'actionnaire d'Eldorado Gold et vous encourageons à exercer votre droit de vote. Nous vous remercions également de votre soutien continu envers Eldorado Gold et espérons que vous vous joindrez à nous virtuellement ou en personne à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024.

Dans le cadre de notre plan de relève du conseil, Pamela Gibson ne se représentera pas à l'élection. Nous tenons à la remercier pour son engagement, ses efforts inlassables et son dévouement envers Eldorado pendant son mandat au conseil. Depuis qu'elle s'est jointe au conseil en 2014, elle a joué un rôle clé dans nos efforts de gouvernance et a défendu nos réalisations sur le plan de la diversité et de l'inclusion. Merci, Pamela, pour tout ce que vous avez fait pour Eldorado. Nous vous souhaitons bonne chance dans tous vos projets futurs.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations,

Steven Reid
Président du conseil
direction

George Burns
Président et chef de la
direction



Note :

(1) Ces ratios sont non conformes aux IFRS. Veuillez consulter la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » à la page 112 de la présente circulaire pour obtenir des explications et un exposé sur ces ratios non conformes aux IFRS.

Table des matières

1	Résumé de la circulaire	64	Composantes de la rémunération
5	Message du président du conseil et du président et chef de la direction	67	Lettre aux actionnaires
11	Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024	69	Principes et objectifs en matière de rémunération
11	Avis de convocation	70	Sélection du groupe de comparaison
11	Votre vote est important	71	Gestion des risques liés à la rémunération
14	Points à l'ordre du jour	75	Établissement de la rémunération
14	Réception de nos états financiers et du rapport des auditeurs	77	Composantes de la rémunération et décisions en matière de rémunération prises en 2023
14	Élection des administrateurs	80	Résultats relatifs aux objectifs d'entreprise pour 2023
15	Nomination des auditeurs	88	Biographies des membres de la haute direction visés
15	Nomination des auditeurs indépendants et autorisation du conseil à fixer leur rémunération	92	Tableaux de rémunération et renseignements sur la rémunération
15	Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction	99	Contrats d'emploi, cessation d'emploi et changement de contrôle
15	Autres questions	100	Autres renseignements
16	Candidats à l'élection au conseil d'administration	109	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
16	Candidats aux postes d'administrateurs	111	Approbation des administrateurs
26	Présence aux réunions	112	Questions fréquentes
28	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	119	Annexe A - Conseil d'administration : Mandat
31	Rôle social	124	Mise en garde relative aux déclarations et informations prospectives
33	Diversité, inclusion et mobilisation des employés		
36	Gouvernance		
39	À propos du conseil		
55	Comités du conseil		
60	Rémunération des administrateurs		

Faits saillants en matière de développement durable

1	Résumé de la circulaire
5	Message du président du conseil et du président et chef de la direction
28	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
29	Gouvernance
30	Chronologie des faits marquants en matière de développement durable
33	Diversité, inclusion et mobilisation des employés
80	Résultats relatifs aux objectifs d'entreprise pour 2023



GOUVERNANCE

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Date

Le mardi 4 juin 2024 à 15 h,
heure du Pacifique

Lieu

En personne :

Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
550 Burrard Street, bureau 2900
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

En mode virtuel :

Plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare à l'adresse
meetnow.global/M669DQC

Points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités annuels de 2023, **page 14**
2. Élire huit administrateurs pour l'année à venir, **page 14**
3. Renouveler le mandat de KPMG à titre d'auditeurs pour l'année à venir, **page 15**
4. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs, **page 15**
5. Approuver une résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des membres de la haute direction, **page 15**

Cette année, Eldorado organise son assemblée annuelle dans un format hybride, en personne et en mode virtuel.

Votre vote est important

Vous avez le droit de recevoir le présent avis et d'exercer vos droits de vote à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024 (l'« assemblée annuelle de 2024 ») si vous étiez propriétaire d'actions ordinaires d'Eldorado Gold Corporation (« Eldorado » ou la « Société ») à la fermeture des bureaux le 12 avril 2024 (la « date de clôture des registres » pour l'assemblée annuelle de 2024). Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (qui se sont inscrits en bonne et due forme avant l'assemblée s'ils y participent de façon virtuelle) pourront assister à l'assemblée annuelle de 2024, y participer et y voter, que ce soit en personne ou en ligne. Les actionnaires véritables non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir ne pourront pas assister à l'assemblée annuelle de 2024 en personne, mais pourront y assister en ligne en tant qu'invités. Les invités qui assistent à l'assemblée annuelle de 2024 de façon virtuelle pourront visionner la webdiffusion, mais ne pourront participer ni voter pendant l'assemblée. **Des renseignements additionnels sur la façon d'assister virtuellement à l'assemblée annuelle de 2024 sont fournis à la page 115.**

Notification et accès

Nous avons recours aux procédures de notification et d'accès pour la livraison aux actionnaires des documents portant sur l'assemblée annuelle de 2024. Vous recevez cet avis avec l'information sur la façon d'accéder à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») de façon électronique, ainsi qu'une procuration ou, dans le cas des actionnaires non inscrits, un formulaire d'instructions de vote, qui vous permettra de voter à l'assemblée ou de soumettre vos instructions de vote.

La circulaire, le formulaire de procuration, la carte-réponse annuelle, les états financiers consolidés audités annuels et le rapport de gestion s'y rapportant peuvent être consultés sur notre site Web (fr.eldoradogold.com/investors/shareholder-information/shareholder-materials-and-agm) à compter du 3 mai 2024. Ces documents demeureront sur notre site Web pendant une année entière. Vous pouvez également consulter les documents relatifs à l'assemblée au moyen de nos dépôts publics sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis au www.sec.gov, sous le nom d'Eldorado.

La circulaire contient des renseignements importants concernant l'assemblée et ce qui doit être fait pour y assister en personne ou de façon virtuelle. Nous vous invitons à accéder à la circulaire et à la lire avant d'exercer vos droits de vote.

La Société postera des copies papier des documents reliés à l'assemblée aux actionnaires qui avaient précédemment choisi de recevoir des copies papier. Tous les autres actionnaires recevront cet avis ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Si vous avez reçu le présent avis et souhaitez obtenir des copies papier de l'ensemble des documents reliés à l'assemblée, vous pouvez les demander, sans frais, en communiquant avec nous de l'une des manières suivantes :

information@eldoradogold.com

téléphone : 1 604 687 4018
1 888 353 8166 (sans frais)
télécopieur : 1 604 687 4026

550, Burrard Street, 11^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
À l'attention du Secrétariat général

GOUVERNANCE

Pour pouvoir recevoir la circulaire avant la date de dépôt des procurations et la date de l'assemblée, les demandes pour des copies imprimées doivent être reçues au moins cinq jours ouvrables avant la date de dépôt des procurations et la date et l'heure fixées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote s'y rattachant.

Les actionnaires peuvent également demander, pour l'avenir, des copies des états financiers consolidés audités annuels et des rapports de gestion annuels et (ou) des rapports financiers consolidés et rapports de gestion intermédiaires en cochant la case correspondante de la carte-réponse annuelle incluse avec le présent avis, selon le cas. Tous les actionnaires inscrits recevront les états financiers consolidés audités annuels et le rapport de gestion.

Dépôt de votre vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, que ce soit en personne ou en ligne, veuillez remplir le formulaire de procuration ci-joint et nous le retourner dès que possible. Pour que votre formulaire de procuration soit valide, notre agent des transferts doit l'avoir reçu au plus tard à **15 h (heure du Pacifique) le vendredi 31 mai 2024** à l'adresse suivante :

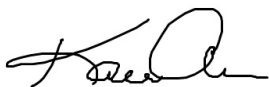
Société de fiducie Computershare du Canada
100, University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Vous pouvez également voter par téléphone ou en ligne en suivant les instructions sur votre formulaire de procuration.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devez suivre les instructions sur votre formulaire d'instructions de vote afin de soumettre vos instructions de vote à votre intermédiaire ou à son mandataire. Vous devez soumettre vos instructions de vote à votre intermédiaire ou son mandataire dès que possible afin que celui-ci dispose d'un délai suffisant pour déposer votre vote avant le délai prévu pour l'exercice du vote fixé à **15 h (heure du Pacifique) le vendredi 31 mai 2024**.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec Laurel Hill Advisory Group par téléphone au numéro 1-877-452-7184 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 416-304-0211 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à assistance@laurelhill.com.

Sur ordre du conseil d'administration,



Karen Aram
Secrétaire générale
Vancouver (Colombie-Britannique)
16 avril 2024

Renseignements généraux

Eldorado Gold

Dans le présent document, « nous », « nos », « notre » et des formulations analogues, ainsi que « Eldorado » et la « Société » s'entendent d'Eldorado Gold Corporation.

Actionnaires

Les termes « vous », « votre » et des formulations analogues, ainsi qu'« actionnaire », s'entendent des porteurs inscrits (à moins que le contexte n'exige un sens différent) d'actions ordinaires d'Eldorado.

Date des renseignements

Les renseignements contenus au présent document sont donnés en date du 12 avril 2024, sauf indication contraire.

Taux de change

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Nous avons utilisé le taux de change annuel moyen pour 2023 affiché par la Banque du Canada de 1,00 \$ CA = 0,7409 \$ US, sauf indication contraire.

Renseignements additionnels

Les renseignements fournis sur notre site Web ne font pas partie de la présente circulaire et ne sont pas intégrés par renvoi à celle-ci. De plus, à moins d'indication contraire expresse aux présentes, les documents déposés sur SEDAR+ ne font pas non plus partie de la présente circulaire et ne sont pas intégrés par renvoi à celle-ci. Il est également entendu que le rapport sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre et le rapport sur le développement durable d'Eldorado, ainsi que le rapport technique de Kışladağ, le rapport technique d'Efemçukuru, le rapport technique d'Olympias, le rapport technique de Skouries et le rapport technique de Lamaque, ne sont pas intégrés par renvoi aux présentes et sont expressément exclus des présentes.

Vous pouvez obtenir des renseignements financiers sur Eldorado dans nos états financiers consolidés audités annuels et notre rapport de gestion datés du 31 décembre 2023.

Se reporter à notre rapport de gestion, nos états financiers et notre notice annuelle ou au formulaire 40-F pour obtenir des renseignements supplémentaires sur Eldorado. Ces documents et des renseignements additionnels concernant Eldorado peuvent être consultés sur notre site Web au www.eldoradogold.com et sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Web de la SEC au www.sec.gov, sous le nom d'Eldorado.

Vous pouvez également demander des copies sans frais en communiquant avec notre secrétaire générale :

information@eldoradogold.com

téléphone : 1 604 687 4018

1 888 353 8166 (sans frais)

télécopieur : 1 604 687 4026

550, Burrard Street, 11^e étage

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5

À l'attention du Secrétariat général

Points à l'ordre du jour

1. Réception de nos états financiers et du rapport des auditeurs

Nos états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs peuvent être consultés sur notre site Web (www.eldoradogold.com), sur celui de SEDAR+ (www.sedarplus.com) et sur celui de la SEC (www.sec.gov), sous le nom d'Eldorado.

Un représentant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« KPMG »), nos auditeurs indépendants pour 2023, sera présent à l'assemblée pour répondre à vos questions concernant le rapport des auditeurs.

2. Élection des administrateurs

Selon nos statuts et nos règlements administratifs, nous devons élire entre trois et 20 administrateurs à chaque assemblée annuelle, et chacun d'eux siège pendant un an ou jusqu'à ce qu'un remplaçant soit élu ou nommé.

Le conseil a décidé que huit administrateurs seront élus cette année. Les candidats possèdent les compétences et l'expérience que le conseil estime nécessaires pour exercer efficacement ses fonctions et responsabilités.

Candidats aux postes d'administrateurs pour 2024			
Carissa Browning	Teresa Conway	Judith Mosely	Stephen Walker
George Burns	Catharine Farrow	Steven Reid	John Webster

Chaque candidat à un poste d'administrateur possède les compétences nécessaires et démontre les aptitudes, la personnalité et le dévouement qui sont complémentaires aux besoins et à la culture d'Eldorado. De plus, chacun a exprimé sa volonté d'être membre du conseil. Des renseignements supplémentaires sur chacun des candidats figurent au présent document à compter de la page 16.

Vote majoritaire

L'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle de 2024 est régie par les exigences en matière de vote majoritaire de la LCSA et des règlements pris en vertu de la LCSA, qui sont entrés en vigueur le 31 août 2022. Ces exigences prévoient que dans le cadre d'une élection sans adversaires des administrateurs, les actionnaires seront autorisés à voter « en faveur » ou « contre » un candidat à un poste d'administrateur (par opposition à un vote « en faveur » ou d'« abstention » comme c'était le cas auparavant). Un candidat ne sera élu administrateur que si le nombre de voix en sa faveur représente la majorité des voix exprimées en sa faveur et contre lui.

Si un candidat ne reçoit pas la majorité des voix exprimées par les actionnaires en faveur de son élection, il ne sera pas élu et le poste d'administrateur restera vacant. Toutefois, si ce candidat est un administrateur en fonction, son mandat se poursuivra jusqu'au premier en date des jours suivants : a) le 90^e jour suivant la date de l'élection; ou b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. Le conseil ne peut pas renouveler le mandat d'un administrateur en fonction qui n'a pas obtenu la majorité des voix à tout moment avant la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf dans les circonstances limitées et définies suivantes : i) respecter les exigences en matière de résidence au Canada; ou ii) satisfaire à l'exigence selon laquelle au moins deux administrateurs ne doivent pas être des dirigeants ou des employés de la Société ou des membres de son groupe.

Ces exigences légales en matière de vote à la majorité ne s'appliquent qu'aux élections non contestées d'administrateurs, c'est-à-dire aux élections où le nombre de candidats aux postes d'administrateur est le même que le nombre d'administrateurs devant être élus au conseil d'administration (comme l'élection des administrateurs devant avoir lieu à l'assemblée). Par suite de la mise en œuvre de ces modifications de la LCSA, la politique de vote majoritaire alors en vigueur de la Société est devenue redondante et a été révoquée par le conseil d'administration.

Les exigences en matière de vote à la majorité prévues par la LCSA ne s'appliqueront pas dans le cas d'une élection contestée d'administrateurs, auquel cas les administrateurs seront élus à la pluralité des voix rattachées aux actions représentées en personne ou par procuration à l'assemblée et seront exercés à l'égard de l'élection d'administrateurs.

Politique en matière de préavis

Nos règlements administratifs renferment une disposition relative aux préavis pour les mises en candidature d'administrateurs. Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateurs doivent transmettre un avis écrit de leur intention à la secrétaire générale (550, Burrard Street, 11^e étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5), ainsi que certains renseignements indiqués à la partie 9 de nos règlements administratifs. L'avis doit être présenté au moins 30 jours et au plus 65 jours avant la date de notre prochaine assemblée annuelle, en conformité avec la partie 9. Si vous souhaitez proposer un candidat à un poste d'administrateur à notre assemblée annuelle de 2024, les renseignements nécessaires doivent être transmis à notre secrétaire générale au plus tard le 3 mai 2024. Nos règlements administratifs peuvent être consultés sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com), sous le nom de la Société.



Nous recommandons que vous votiez EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs.

3. Nomination des auditeurs indépendants et autorisation du conseil à fixer leur rémunération

KPMG agit à titre d'auditeurs indépendants pour nous depuis 2009. À la recommandation du comité d'audit et du conseil, les actionnaires seront invités à approuver le renouvellement du mandat de KPMG comme auditeurs de la Société et à autoriser le conseil à fixer leur rémunération pour 2024.

KPMG effectue un audit annuel de nos états financiers, procure des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services, et fait rapport au comité d'audit du conseil. Le tableau qui suit donne les détails des honoraires versés à KPMG au cours des deux derniers exercices.

Exercices clos le 31 décembre	2023 (\$ US)	2022 (\$ US)	
Honoraires d'audit	1 864 990	1 484 090	Total des honoraires pour les services d'audit
Honoraires pour services liés à l'audit	97 859	100 200	La majeure partie des honoraires sont liés aux traductions vers le français
Tous les autres services	8 250	-	
Total	1 971 099 \$	1 584 290 \$	



Nous recommandons que vous votiez EN FAVEUR de la nomination de KPMG comme auditeurs de la Société pour l'exercice à venir et EN FAVEUR d'autoriser le conseil à fixer sa rémunération.

4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction – adoption volontaire du droit de regard sur la rémunération

Le conseil a approuvé une politique sur le droit de regard sur la rémunération et la participation directe des actionnaires. La politique fixe le cadre de travail entourant le vote consultatif annuel non contraignant des actionnaires sur la rémunération des membres de la haute direction d'Eldorado. Le vote consultatif permet aux actionnaires de faire connaître au conseil leurs points de vue à l'égard de notre programme de rémunération des membres de la haute direction qui est présenté dans la Déclaration de la rémunération de la haute direction (la « DRHD ») figurant dans la présente circulaire.

Étant donné qu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas le conseil. Le conseil conserve le pouvoir exclusif des décisions de rémunération de la Société, dont il est entièrement responsable, et il n'est pas libéré de telles responsabilités par suite du vote consultatif des actionnaires. Cependant, le conseil tiendra compte des résultats du vote consultatif lorsqu'il évaluera s'il y a lieu d'accroître la participation directe des actionnaires à l'établissement de la rémunération et à d'autres questions.

Après chaque assemblée générale annuelle, tous les résultats de vote, y compris les résultats du vote relatif au droit de regard sur la rémunération, sont déposés publiquement sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com), sous le profil de la Société.

Nous sommes heureux de vous informer qu'en 2023 et 2022, plus de 90 % de nos actionnaires ont voté en faveur de notre approche en matière de rémunération de la haute direction.

Année	Votes « en faveur » (%)	Votes contre (%)
2023	98,48	1,52
2022	94,89	5,11

IL EST RÉSOLU QUE, de manière consultative et sans nullement restreindre le rôle et les responsabilités du conseil, les actionnaires conviennent que la philosophie et la conception du programme de rémunération de la haute direction de la Société, comme il est précisé dans la circulaire et dans la DRHD de la Société, sont appropriées.



Nous recommandons que vous votiez EN FAVEUR de l'adoption de la résolution appuyant notre approche en matière de rémunération de la haute direction.

5. Autres questions

Nous étudierons également toute autre question dûment soumise à l'assemblée. En date de la présente circulaire, nous n'avons connaissance d'aucune autre question devant être étudiée à l'assemblée.

Candidats aux postes d'administrateurs



Carissa Browning
Administratrice de sociétés

Avocate, EnerNext

Membre des comités :

- Comité de gouvernance et des candidatures
- Développement durable



George Burns
Président et chef de la direction



Teresa Conway
Administratrice de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Comité de la rémunération



Catharine Farrow
Administratrice de sociétés

Présidente,
FarExGeoMine Ltd.

Membre des comités :

- Comité de la rémunération
- Développement durable
- Comité technique



Judith Mosely
Administratrice de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Développement durable



Steven Reid
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

- Comité de la rémunération
- Comité technique
- Président du conseil d'administration



Stephen Walker
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Comité technique



John Webster
Administrateur de sociétés

Membre des comités :

- Comité d'audit
- Comité de gouvernance et des candidatures

Candidats aux postes d'administrateurs

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à élire huit administrateurs. Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont indépendants, à l'exception de George Burns, le président et chef de la direction de la Société, et les comités sont formés entièrement d'administrateurs indépendants. Les candidats aux postes d'administrateurs possèdent une expérience vaste et complémentaire dans de multiples secteurs et marchés, ce qui permet de constituer un conseil solide et indépendant. Le conseil s'engage à veiller au renouvellement réfléchi de ses membres. Ce plan de renouvellement a entraîné une hausse du nombre de domaines de compétence clés, notamment :

- la mixité au sein du conseil;
- l'expertise relative au financement et aux marchés des capitaux;
- la rémunération;
- la gouvernance d'entreprise;
- la décarbonisation et les changements climatiques;
- l'expertise en fusions et acquisitions;
- la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- le développement durable;
- l'expertise technique dans le secteur minier et en exploitation.

Nos candidats aux postes d'administrateurs présentent d'autres caractéristiques, notamment les suivantes :

- tous les administrateurs indépendants d'Eldorado respectent l'exigence minimale en matière d'actionnariat;
- John Webster, président du comité d'audit, et Teresa Conway sont tous deux considérés comme des experts financiers par la SEC;
- le conseil a adopté des lignes directrices sur la gouvernance.

À partir de la page 18, les biographies présentent des renseignements concernant les candidats proposés aux postes d'administrateurs en date du 31 décembre 2023.

La valeur de l'actionnariat de l'administrateur, y compris les unités différées (les « UD ») qui représentent des actions ordinaires théoriques d'Eldorado fondées sur la valeur de nos actions ordinaires, correspond à la valeur à la date d'émission ou à la juste valeur marchande au 31 décembre 2023, si cette valeur est plus élevée.



Carissa Browning

Carissa Browning a été nommée au conseil d'administration en janvier 2022. M^{me} Browning est avocate en droit commercial et en droit des sociétés chez EnerNext Partners, une plateforme de services juridiques et de services-conseils spécialisée dans l'énergie, les technologies propres et le développement durable. Auparavant, elle a occupé un poste de conseillère juridique pour BC Hydro et TransAlta Corporation. Elle possède une vaste expérience des secteurs de l'électricité et de l'énergie renouvelable, de la technologie, de la technologie financière et de la négociation des produits de base, et fournit des conseils sur des enjeux liés à la gouvernance d'entreprise, à la réglementation du marché et au développement durable. Elle a été nommée membre du comité de direction de la section régionale de Calgary de l'Institut des administrateurs de sociétés, et a auparavant siégé aux conseils d'administration de Women + Power, de l'organisme Efficacité énergétique Alberta, de TAMA Transmission et de Circle for Aboriginal Relations (CFAR). Elle détient un B.A. et un LL.B. de l'Université de Calgary et met régulièrement à contribution son leadership éclairé et partage ses réflexions en ce qui concerne l'importance de la représentation diversifiée et de la réconciliation, en plus de partager ses opinions en tant que femme autochtone. Elle s'identifie comme une Déné de la région du Dehcho (Territoires du Nord-Ouest).

Administratrice indépendante depuis janvier 2022 **Lieu de résidence** Alberta, Canada **Âge** 50 ans

Domaines d'expertise

Questions liées au capital humain
Réglementation des marchés
Questions juridiques et réglementaires
Secteur de l'énergie
Développement durable
Fusions et acquisitions
Gouvernance d'entreprise
Conformité

Formation

LL.B., Université de Calgary
B.A., Communications et culture, Université de Calgary

Fonctions actuelles

Avocate,
EnerNext Partners

Autres postes d'administratrice

Aucun

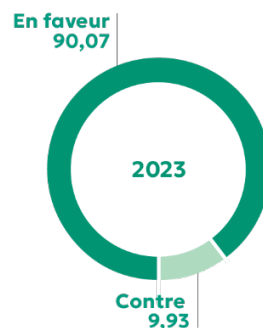
Agréments et adhésions

Barreau de l'Alberta
Barreau de la Colombie-Britannique
Association du Barreau canadien
Institut des administrateurs de sociétés

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d'administration	15 sur 16	94
CGC	5 sur 5	100
Développement durable	4 sur 4	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat	Valeur d'actionnariat totale ¹	Exigence en matière d'actionnariat ²
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	320 023 \$	En voie d'être remplie

Notes :

- Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.
- M^{me} Browning est en voie de respecter l'exigence en matière d'actionnariat et elle a jusqu'en janvier 2027 pour le faire.



George Burns

George Burns est entré au service d'Eldorado le 1^{er} février 2017 et a occupé les fonctions de président et chef de la direction à compter du 28 avril 2017. Avant de se joindre à Eldorado, M. Burns était vice-président exécutif et chef de l'exploitation de Goldcorp. Chez Goldcorp, il a également occupé les postes de vice-président principal, Activités mexicaines, et de vice-président, Canada et États-Unis. Auparavant, il était vice-président principal et chef de l'exploitation de Centerra Gold Inc.

Il compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur minier, notamment à titre de dirigeant responsable de l'exploitation, de la mise en valeur et de l'ingénierie dans des sociétés des secteurs de l'or, du cuivre et du charbon. M. Burns a occupé divers postes auprès d'Asarco LLC, y compris celui de vice-président, Mines, ainsi que divers postes chez Cyprus Minerals Corporation. Il a commencé sa carrière auprès d'Anaconda Company en 1978. M. Burns a également été administrateur indépendant d'une autre société minière ouverte.

Administrateur depuis avril 2017⁽¹⁾ **Lieu de résidence :** Colombie-Britannique (Canada) **Âge** 64 ans

Domaines d'expertise

Secteur minier
Génie minier
Développement durable
Construction, mise en valeur et activités minières et de traitement
Fusions et acquisitions

Formation

B.Sc., Génie minier,
collège des Sciences et
des technologies
minérales du Montana

Fonctions actuelles

Président et chef de la
direction, Eldorado Gold
Corporation

Autres postes d'administrateur

Aucun

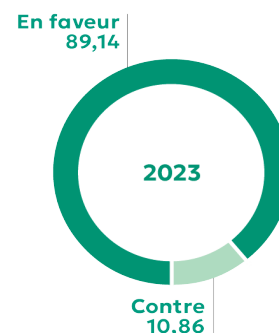
Agréments et adhésions

Institut des administrateurs de
sociétés (IAS.A)
Society for Mining, Metallurgy &
Exploration
Association canadienne des
prospecteurs et entrepreneurs

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d'administration	16 sur 16	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat	Valeur d'actionnariat totale ²	Satisfait aux exigences en matière d'actionnariat
3 fois les honoraires annuels	3 182 400 \$	14 080 126 \$	Oui

Notes :

- 1) M. Burns n'est pas un administrateur indépendant et, en conséquence, il ne touche aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur. Se reporter à la page 93 pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération de M. Burns.
- 2) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat des membres de la direction, se reporter à la page 74.



Teresa Conway

M^{me} Conway a été élue au conseil d’administration en juin 2018. Elle est une ancienne dirigeante comptant plus de 25 ans d’expérience sur les marchés nord-américains de l’énergie renouvelable et de l’énergie. De 2005 à 2017, elle a été présidente et chef de la direction de Powerex, après avoir occupé divers postes de direction à partir du moment où elle s’est jointe à Powerex en 1993, y compris celui de chef des finances, responsable des technologies de l’information. Elle a également travaillé auprès de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. pendant sept ans où elle se concentrait principalement sur l’exploitation minière. M^{me} Conway est titulaire d’un B.A.A. de l’Université Simon Fraser et elle est une comptable professionnelle agréée (CPA, CA). Elle détient également l’accréditation IAS.A. de l’Institut des administrateurs de sociétés. M^{me} Conway siège également au conseil d’administration d’Altius Minerals Corporation et d’Entrée Resources Ltd.

Administratrice indépendante depuis juin 2018 **Lieu de résidence :** Colombie-Britannique (Canada) **Âge** 66 ans

Domaines d’expertise

- Audit
- Comptabilité
- Finances
- Secteur de l’énergie
- Gouvernance d’entreprise
- Conformité
- Rémunération
- Questions liées au capital humain
- Gestion des risques
- Développement durable

Formation

B.A.A., Université Simon Fraser

Fonctions actuelles

Administratrice de sociétés

Autres postes d’administratrice

Altius Minerals Corporation
Entrée Resources Ltd.

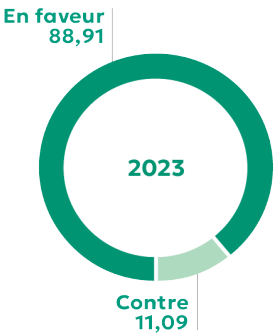
Agréments et adhésions

Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique
Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A)

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d’administration	16 sur 16	100
Comité de la rémunération	8 sur 8	100
Comité d’audit	5 sur 5	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L’ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D’ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L’ACTIONNARIAT	
Exigence d’actionnariat	Exigence de valeur d’actionnariat	Valeur d’actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d’actionnariat
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	1 049 544 \$	Oui

Notes :
1) Compte tenu de la valeur à la date d’acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA). Pour de plus amples renseignements sur l’actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.



Catharine Farrow

M^{me} Farrow a été élue au conseil d'administration en avril 2020. Elle est une géoscientifique professionnelle (GPO) comptant plus de 30 ans d'expérience dans le secteur minier. Elle est actuellement présidente de FarExGeoMine Ltd., une société de services-conseils œuvrant auprès de sociétés fermées dans les domaines de la géoscience, des questions organisationnelles et des technologies minières. De 2012 à 2017, elle a été chef de la direction fondatrice, administratrice et cofondatrice de TMAC Resources Inc., une société minière inscrite à la cote de la TSX. Avant de fonder TMAC, M^{me} Farrow a occupé le poste de chef de l'exploitation de KGHM International (anciennement Quadra FNX Mining Inc.). Auparavant, elle a occupé chez Quadra FNX et FNX Mining Company Inc. de nombreux postes de haute direction dans un vaste éventail de domaines, notamment l'exploitation, les services techniques, le développement des affaires et l'exploration. Elle a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées dans les secteurs des mines et de la technologie, des organismes sans but lucratif et des conseils consultatifs gouvernementaux. Elle a figuré au palmarès des 100 Global Inspirational Women in Mining (2015 et 2018), s'est vue décerner le prix Distinguished Alumni Award par l'Université Acadia (2020) et a été récipiendaire de la Médaille William Harvey Gross de l'Association géologique du Canada (2000). M^{me} Farrow siège également au conseil d'administration de Franco-Nevada Corporation, de Centamin PLC et d'Aclara Resources Inc.

Administratrice indépendante depuis avril 2020 **Lieu de résidence :** Ontario (Canada) **Âge** 59 ans

Domaines d'expertise

Secteur minier
Géologie
Techniques
Finances
Rémunération
Questions liées au capital humain
Gouvernance d'entreprise
Développement durable

Formation

B.Sc. (spécialisé),
Université Mount Allison M.Sc.,
Université Acadia Ph.D.,
Université Carleton

Fonctions actuelles

Présidente, FarExGeoMine Ltd.

Autres postes

d'administratrice

Franco-Nevada Corporation
Centamin PLC
Aclara Resources Inc.

Autres postes d'administratrice

Professional Geoscientists
Ontario (PGEO)
Institut des administrateurs de
sociétés (IAS.A)
Society of Economic Geologists
Institut canadien des mines, de la
métallurgie et du pétrole
Association canadienne des
prospecteurs et entrepreneurs

Agréments et adhésions

Chartered Professional
Accountants de la Colombie-
Britannique
Institut des administrateurs de
sociétés (IAS.A)

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d'administration	16 sur 16	100
Comité de la rémunération	8 sur 8	100
Comité technique	6 sur 6	100
Développement durable	4 sur 4	100
Conseil d'administration	16 sur 16	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

En faveur
88,06



Contre
11,94

ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat	Valeur d'actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d'actionnariat
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	519 629 \$	Oui

Notes :

- 1) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.



Judith Mosely

M^{me} Mosely a été nommée au conseil en septembre 2020. Elle compte plus de 20 ans d’expérience dans le secteur des métaux et des mines et occupait jusqu’à récemment le poste de directrice du développement des affaires à la Rand Merchant Bank de Londres, où elle était responsable du développement des affaires de la banque en Afrique auprès des sociétés internationales des secteurs des mines et des métaux. Auparavant, elle a dirigé l’équipe des finances minières de la Société Générale de Londres. M^{me} Mosely est titulaire d’une maîtrise en leadership en développement durable de l’Université de Cambridge, où ses recherches ont porté sur la décarbonisation de l’industrie aurifère. Elle est également titulaire d’un diplôme en administration des affaires de l’Université de Warwick et d’une maîtrise ès arts en langues modernes de l’Université Oxford. Elle siège aux conseils d’administration de Galiano Gold Inc., de BlackRock World Mining Trust plc et de Women in Mining (Royaume-Uni).

Administratrice indépendante depuis septembre 2020 **Lieu de résidence :** Londres (Royaume-Uni) **Âge** 59 ans

Domaines d’expertise

Secteur minier
Développement durable
Climat
Finances
Services bancaires
d’investissement
Fusions et acquisitions

Formation

Maîtrise en leadership en développement durable, Université de Cambridge
Diplôme, administration des affaires, Université de Warwick
M.A., Université Oxford

Fonctions actuelles

Administratrice de sociétés

Autres postes d’administratrice

Blackrock World Mining Trust plc
Galiano Gold Inc.

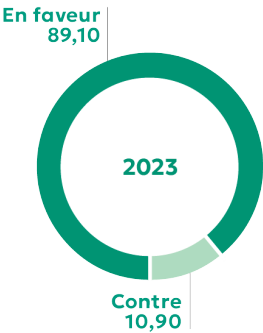
Agréments et adhésions

Titulaire du certificat intitulé ESG Competent Boards et du titre Global Competent Designation (GCB.D)

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d’administration	16 sur 16	100
Comité d’audit	5 sur 5	100
Développement durable	4 sur 4	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L’ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D’ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L’ACTIONNARIAT	
Exigence d’actionnariat	Exigence de valeur d’actionnariat	Valeur d’actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d’actionnariat ²
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	390 629 \$	En voie d’être remplie

Notes :
1) Compte tenu de la valeur à la date d’acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour de plus amples renseignements sur l’actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.
2) M^{me} Mosely est en voie de respecter l’exigence en matière d’actionnariat et elle a jusqu’en janvier 2027 pour le faire.



Steven Reid

M. Reid a été nommé président du conseil le 1^{er} janvier 2021. M. Reid a été élu au conseil d'administration pour la première fois en mai 2013. Il cumule plus de 45 années d'expérience dans le secteur des ressources minérales. Avant de prendre sa retraite, il était vice-président exécutif et chef de l'exploitation de Goldcorp Inc., de 2007 à septembre 2012. Avant de se joindre à Goldcorp, il a travaillé 13 ans pour Placer Dome, où il a occupé plusieurs postes de gestion, de gestion des mines et d'exploitation. Il détient un B.Sc. en génie minier du South Australian Institute of Technology et un TRIUM Global Executive MBA. Il est membre de l'AusIMM, de l'ICM et de la Society of Mining Engineers of A.I.M.E. (É.-U.) et il détient l'accréditation IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Reid siège également au conseil d'administration de Gold Fields Limited en tant qu'administrateur indépendant principal.

Administrateur

indépendant depuis : mai 2013

Lieu de résidence Alberta, Canada

Âge 68 ans

Domaines d'expertise

Secteur minier Techniques
Génie minier
Développement durable
Rémunération Questions liées
au capital humain et Fusions
et acquisitions

Formation

TRIUM Global Executive MBA
B.Sc., Génie minéral, South
Australian Institute of
Technology

Fonctions actuelles

Administrateur de sociétés

Autres postes d'administrateur

Gold Fields Limited

Agréments et adhésions

Fellow, AusIMM, membre, CIM,
Membre, Society of Mining
Engineers of A.I.M.E. (É.-U.)
Institut des administrateurs de
sociétés (IAS.A)

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d'administration	16 sur 16	100
Comité de la rémunération	8 sur 8	100
Comité technique	6 sur 6	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

En faveur
89,09



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat	Valeur d'actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d'actionnariat
5 fois les honoraires annuels	1 000 000 \$	2 593 136 \$	Oui

Notes :

- 1) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA). Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.



Stephen Walker

M. Walker a été élu au conseil en juin 2022. Il cumule plus de 37 années d’expérience dans les marchés des capitaux et le secteur des ressources minérales. Avant de prendre sa retraite, il a occupé divers postes au cours de ses 20 années à la Banque Royale, notamment celui de directeur général et de chef de la recherche minière mondiale de 2007 à 2020 et de directeur de la recherche, actions canadiennes, de 2004 à 2006, après avoir initialement occupé le poste d’analyste minier. M. Walker a également travaillé à titre d’analyste minier au sein de Richardson Greenshields, puis de Gordon Capital. Avant de travailler dans le secteur bancaire, M. Walker a travaillé pendant 11 ans comme géologue auprès de Noranda Mines et Hemlo Gold au Canada. Il est titulaire d’un B.Sc., géologie, de l’Université Dalhousie, d’une M.Sc., géologie, de l’Université Western Ontario et d’un MBA de l’Université Queen’s. M. Walker est membre du CFA Institute et de l’Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. Il est actuellement membre du comité consultatif de Skycatch Inc. à titre d’expert-conseil minier sur les marchés des capitaux et détient le titre IAS.A.

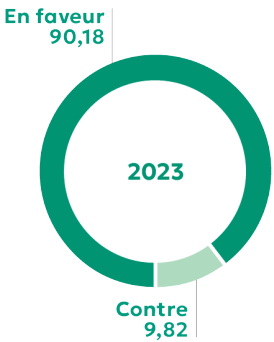
Administrateur indépendant depuis juin 2022 **Lieu de résidence :** Ontario (Canada) **Âge** 68 ans

Domaines d’expertise	Formation	Autres postes d’administrateur
Secteur minier	MBA, Université Queen’s	Aucun
Durabilité	M.Sc., géologie, Université de Western Ontario	Agréments et adhésions
Rémunération	B.Sc., géologie, Université Dalhousie	Membre du CFA Institute
Questions liées au capital humain		Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Services bancaires		Society for Mining, Metallurgy & Exploration
d’investissement Financement des sociétés	Fonctions actuelles	Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A)
Géologie	Administrateur de sociétés	
Fusions et acquisitions		

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d’administration	16 sur 16	100
Comité d’audit	5 sur 5	100
Comité technique	6 sur 6	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L’ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D’ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L’ACTIONNARIAT	
Exigence d’actionnariat	Exigence de valeur d’actionnariat	Valeur d’actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d’actionnariat ²
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	416 945 \$	En voie d’être remplie

Notes :

1) Compte tenu de la valeur à la date d’acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour de plus amples renseignements sur l’actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.

2) M. Walker est en voie de respecter l’exigence en matière d’actionnariat et il a jusqu’en juin 2027 pour le faire.



John Webster

M. Webster a été nommé au conseil d'administration en janvier 2015. Il a travaillé pendant plus de 30 ans pour PricewaterhouseCoopers s.r.l., S.E.N.C.R.L. jusqu'à sa retraite en juin 2014. Il y a occupé le poste d'associé directeur pendant huit ans en Colombie-Britannique, de chef du service Assurance pendant trois ans en Roumanie et dans le sud-est de l'Europe et de chef du secteur des Mines du cabinet au Canada. Il possède une vaste expérience à titre d'associé responsable de l'audit et a fourni des conseils à des sociétés à capital de risque et des sociétés inscrites en bourse dans le cadre d'opérations vastes et complexes. Il est titulaire d'un B.A. (spécialisé) en économie et en histoire sociale de l'Université de Kent et il est membre de l'Institute of Chartered Accountants de l'Angleterre et du Pays de Galles. Il est un « Fellow » (2002) et un membre de la Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique (1983). Il préside également le conseil d'administration d'Euro Manganese Inc.

Administrateur

indépendant depuis janvier 2015 **Lieu de résidence :** Colombie-Britannique (Canada) **Âge** 69 ans

Domaines d'expertise

Questions liées au capital humain
Secteur minier
Comptabilité
Audit
Financement de sociétés
Fusions et acquisitions
Gouvernance d'entreprise
Conformité

Formation

B.A. (spécialisé), Université de Kent à Canterbury

Fonctions actuelles

Administrateur de sociétés

Autres postes d'administrateur

Euro Manganese Inc.

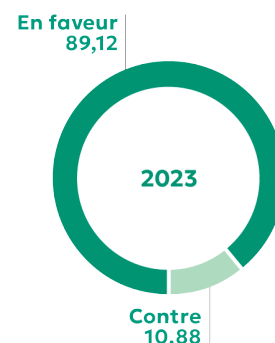
Agréments et adhésions

Institute of Chartered Accountants de l'Angleterre et du Pays de Galles
FCPA, F.C.A., Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique
Administrateur agréé (adm. a., IAS.A)

MEMBRE DU CONSEIL ET DE COMITÉS

	Présence aux réunions de 2023	% de participation aux réunions de 2023
Conseil d'administration	16 sur 16	100
Comité d'audit	5 sur 5	100
CGC	5 sur 5	100

RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat	Valeur d'actionnariat totale ¹	Satisfait aux exigences en matière d'actionnariat
5 fois les honoraires annuels	500 000 \$	1 602 328 \$	Oui

Notes :

- 1) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat des administrateurs, se reporter à la page 63.

Présence aux réunions

En 2023, nos administrateurs ont assisté à 99 % des réunions de notre conseil et à 100 % des réunions de nos comités; nos huit administrateurs dont la candidature a été proposée ont tous été élus par les actionnaires à l’assemblée annuelle de 2023.

Réunions à huis clos

Les membres du conseil et de chacun des comités se réunissent hors de la présence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants (huis clos). En 2023, les membres du conseil se sont réunis à huis clos à chacune des seize réunions prévues. Le comité d’audit et le comité de gouvernance et des candidatures (le « CGC ») se sont réunis cinq fois, le comité de développement durable s’est réuni quatre fois, le comité de la rémunération s’est réuni huit fois et le comité technique s’est réuni six fois.

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2023

Administrateur	Réunions du conseil	Réunions des comités				
		Audit	la rémunération	CGC	Développement durable	Techniques
Carissa Browning ¹	15 sur 16			5 sur 5	4 sur 4	
George Burns	16 sur 16					
Teresa Conway ²	16 sur 16	5 sur 5	8 sur 8			
Catharine Farrow ²	16 sur 16		8 sur 8		4 sur 4	6 sur 6
Pamela Gibson ²	16 sur 16		8 sur 8	5 sur 5	4 sur 4	
Judith Mosely ²	16 sur 16	5 sur 5			4 sur 4	
Steven Reid	16 sur 16		8 sur 8			6 sur 6
Stephen Walker	16 sur 16	5 sur 5				6 sur 6
John Webster ²	16 sur 16	5 sur 5		5 sur 5		

Notes :

- 1) M^{me} Carissa Browning a été nommée présidente du CGC avec prise d’effet le 1^{er} janvier 2024. M^{me} Browning a assisté à toutes les réunions régulières du conseil et a avisé à l’avance le président de son incapacité d’assister à une réunion non prévue.
- 2) Les administrateurs suivants ont exercé les fonctions de président(e) de comité en 2023 :
 - M^{me} Conway est présidente du comité de la rémunération
 - M^{me} Farrow est présidente du comité technique
 - M^{me} Gibson est présidente du CGC
 - M^{me} Mosely est présidente du comité de développement durable
 - M. Webster est président du comité d’audit

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions

Domaine	Administrateur
Interdictions d'opérations – L'un des administrateurs proposés, au cours des 10 dernières années, a-t-il été administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations (ou d'une ordonnance semblable ordonnant l'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant le droit à une société de se prévaloir de toute dispense en vertu de la législation sur les valeurs mobilières) qui a été rendue pendant que la personne occupait cette fonction ou qui a été rendue en raison de la survenance d'un événement qui s'est produit pendant qu'elle occupait cette fonction?	Aucun
Faillites – Au cours des 10 dernières années, un administrateur : • a-t-il personnellement, ou • a-t-il été administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris la nôtre) qui (pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction) qui a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir ses actifs?	Aucun
Amendes et sanctions – Un administrateur ou un administrateur proposé : - a-t-il fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité en valeurs mobilières, ou a-t-il conclu un règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ou - a-t-il fait l'objet d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un porteur de titres raisonnable ayant à décider d'élire ou non un administrateur proposé, depuis le 1^{er} décembre 2000?	Aucun

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

Nous n'accordons pas de prêts à des administrateurs, des dirigeants ou des employés de la Société. En conséquence, aucun d'eux n'a un prêt en cours avec nous.

Assurance couvrant la responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Nous souscrivons des polices d'assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants. Ces polices sont assorties d'une limite annuelle de 120 M\$ US et couvrent les frais engagés pour assurer une défense et conclure des règlements relativement à toute réclamation contre nos administrateurs et dirigeants.

Pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, nous avons payé des primes de 1 541 500 \$ US. Ces polices sont assorties d'une franchise de 1 500 000 \$ US et sont renouvelables chaque année.

Chaque administrateur et dirigeant a conclu avec nous une entente d'indemnisation individuelle. Cette entente les indemnise des coûts, frais et dépenses qu'ils engagent ou subissent dans le cadre de toute procédure civile, criminelle, administrative ou dans le cadre de toute enquête ou de toute autre procédure dans laquelle ils sont impliqués à titre d'administrateur ou de dirigeant d'Eldorado, pourvu que certaines conditions soient respectées.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

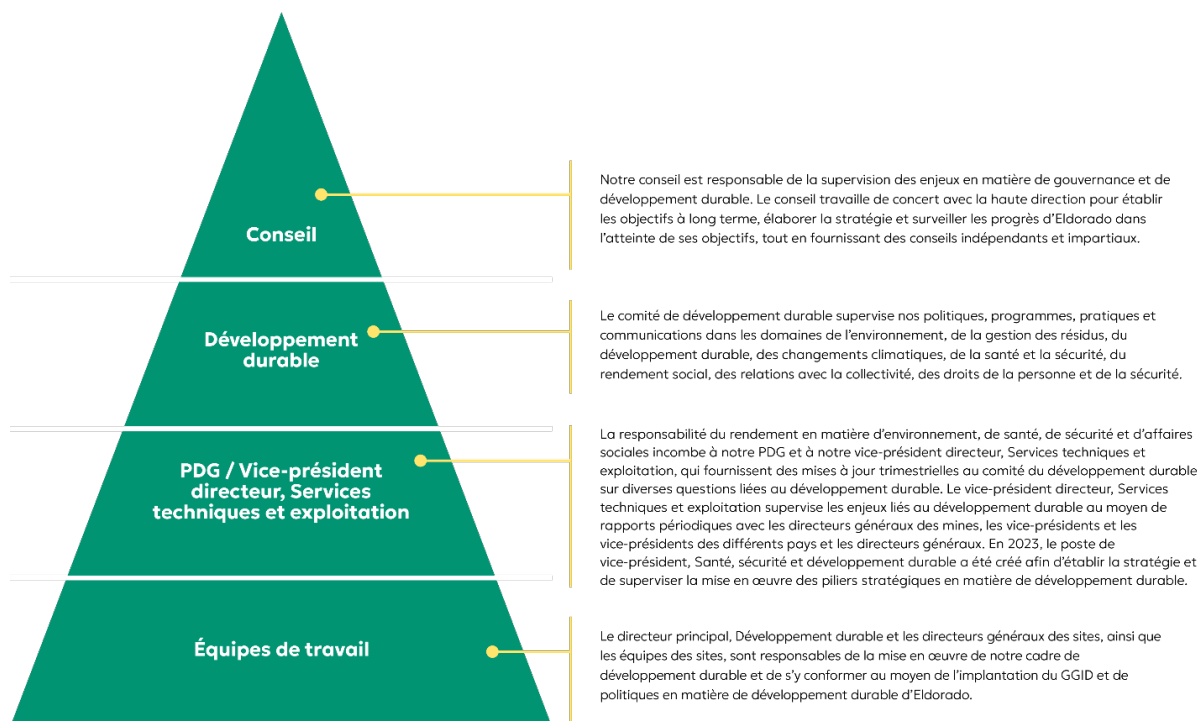
Eldorado tient à prendre en compte le développement durable dans ses actions quotidiennes pour contribuer à créer une valeur à long terme pour ses actionnaires et les collectivités dans lesquelles elle mène des activités. Eldorado est déterminée à respecter les normes les plus strictes en matière de sécurité et d'environnement, à établir et entretenir de bonnes relations avec les communautés et les gouvernements des territoires où elle exerce ses activités et à générer des avantages importants et durables pour les gens touchés par ses activités. Les renseignements présentés ci-dessous décrivent notre programme et nos politiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance ainsi que nos initiatives dans ces domaines. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre approche, consultez notre rapport sur le développement durable sur notre site Web (sustainability.eldoradogold.com) (disponible en anglais uniquement).

Développement durable

Nous sommes résolus à soutenir le développement durable « du bas vers le haut », ce qui signifie que nous l'intégrons dans tout ce que nous entreprenons, de l'exploration jusqu'à la fermeture des mines, ainsi que dans nos relations avec nos clients, nos collectivités, nos investisseurs et nos autres parties prenantes, et tant nos employés sur les sites miniers que les membres de notre conseil ou de notre équipe de direction en assument la responsabilité. Les valeurs de la Société, soit la collaboration, le courage, l'intégrité, le dynamisme et l'agilité, fournissent une base solide à cette approche et sont les fondations de notre cadre de référence en matière de développement durable. Ce cadre s'appuie sur notre système de gestion, qui est constitué d'une série de politiques en matière de développement durable, de notre système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID ») ainsi que des lignes directrices et des procédures à l'échelle de nos sites.



Durabilité Gouvernance



Voici quelques faits saillants de 2023 :

- Eldorado a terminé avec succès sa deuxième vérification de conformité SGID aux mines Cassandra en 2023, qui porte sur les normes sociales, de santé et de sécurité au travail, d'environnement, de sécurité et de durabilité en général. La mine Olympias a obtenu des résultats du programme VDMD de l'AMC vérifiés en externe de AAA dans les domaines de la gestion de la conservation de la biodiversité et de la gestion des résidus, et Eldorado a reçu l'assurance indépendante d'une conformité totale avec les exigences de la troisième année des principes d'exploitation aurifère responsable du WGC.
- La composition de notre conseil surpasse notre objectif ambitieux d'inclure au moins 40 % de membres issus de groupes désignés. En effet, 56 % de nos membres sont des femmes, auxquels s'ajoutent 10 % de membres appartenant à d'autres groupes désignés.
- Hellas Gold Single Member S.A. a été désignée comme l'une des « entreprises les plus durables de Grèce en 2023 ».

Eldorado a adopté une série complète de politiques en matière de développement durable, couvrant les enjeux liés à la santé, à la sécurité, à l'environnement, au rendement social et aux droits de la personne. Ces politiques s'alignent sur nos engagements dans le cadre du SGID et viennent officialiser les engagements pris dans notre cadre de développement durable.

Les politiques traitent des obligations importantes prévues dans les normes du secteur et les pratiques exemplaires reconnues, notamment les principes d'exploitation aurifère responsable, l'initiative Vers le développement minier durable, les normes ISO et le Pacte mondial des Nations Unies. Nous révisons annuellement nos politiques, conformément au SGID. Notre approche repose sur certains concepts, notamment les suivants :

Santé et sécurité : Bâtir une culture solide en matière de sécurité grâce à l'autonomisation, la gestion proactive des risques et la collaboration, tout en restant concentré sur la réalisation de progrès mesurables et continus.

L'environnement : mettre en œuvre une stratégie en matière de changements climatiques, explorer les technologies à faible émission de carbone et les énergies renouvelables et établir des objectifs et des cibles en matière d'environnement en vue d'une amélioration continue.

Droits de la personne : respecter tous les droits de la personne, et ne pas être la cause, directe ou indirecte, de conflits ou d'atteintes aux droits de la personne par l'entremise de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, en adoptant une approche fondée sur les risques qui met l'accent sur les populations vulnérables.

Rendement social : gérer nos répercussions sur les collectivités au moyen de notre engagement et d'une approche fondée sur les risques, afin d'éviter les répercussions négatives ou les atténuer et afin d'offrir des avantages importants aux collectivités locales.

Les politiques peuvent être lues en intégralité sur notre site Web (fr.eldoradogold.com/about-us/governance/).

Chronologie des faits marquants en matière de développement durable

2023

- Deuxième vérification de conformité SGID aux mines Kassandra, avec une certification indépendante attestant la conformité totale aux exigences de la troisième année des principes d'exploitation aurifère responsable du WGC et une vérification externe des résultats du rendement du programme VDMD de l'AMC
- Eldorado adopte un code de conduite des fournisseurs
- Eldorado présente son plan d'atteinte de cible de réduction des émissions de GES, intégré à sa stratégie en matière de changements climatiques

2022

- Eldorado figure parmi les 50 meilleures entreprises socialement responsables du Canada selon Corporate Knights
- Premier audit interne de conformité SGID, au moyen d'une certification indépendante à la mine Lamaque, qui comprend une première vérification externe selon les normes de l'initiative VDMD

2021

- Publication du premier rapport en conformité avec les principes d'exploitation aurifère responsable de la première année
- Adoption d'une politique relative au rendement social
- Début officiel de la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne dans toutes les mines en exploitation
- Lancement de sa stratégie en matière de changements climatiques et annonce de sa première cible de réduction des émissions de GES publiée dans son premier rapport sur les changements climatiques et les émissions de GES fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, « TCFD »)
- Établissement d'un comité d'examen indépendant sur les résidus

2020

Élaboration de son premier cadre de développement durable mondial et du SGID

2019

Harmonisation de son rapport annuel sur le développement durable avec la norme du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») pour le secteur des métaux et des mines

2016

- Adoption d'une politique sur les droits de la personne
- Signataire du Pacte mondial des Nations Unies

2013

Adoption de la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit (Conflict-Free Gold Standard) du World Gold Council et publication de son premier rapport annuel sur l'exploitation aurifère sans conflit (Conflict-Free Gold Report)

2012

- Publication de son premier rapport de développement durable de 2011 fondé sur les normes de la Global Reporting Initiative (« GRI »)
- Début de sa participation au Carbon Disclosure Project (« CDP »)
- Signataire du Code international de gestion du cyanure

2011

Adoption d'une politique environnementale et d'une politique en matière de santé et de sécurité

2004

Mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie

Rôle social

Collectivités

Nous nous efforçons de générer des capitaux sociaux et économiques dans le cadre de tous nos programmes communautaires. Investir dans l'avenir des collectivités est la cheville ouvrière de notre conviction que l'exploitation minière peut contribuer à enrichir des vies et à bâtir des collectivités dynamiques.

Certaines de nos contributions au cours de l'année 2023 sont décrites ci-dessous :

Faits saillants au sein de nos collectivités

Kışladağ, Türkiye

- Contribution continue à une éducation de meilleure qualité grâce à la fourniture de matériel scolaire, à l'entretien d'infrastructures communautaires essentielles, telles que les canalisations d'eau vers les villages, et à la promotion du patrimoine culturel par le biais de festivals traditionnels dans les villes d'Eşme et de Ulubey
- Mise en œuvre de son Women Entrepreneur Vision Program, en partenariat avec Women-Friendly Brands, qui vise à soutenir les communautés locales, en particulier les membres de l'Eşme Women Entrepreneur Cooperative, en leur offrant des possibilités d'éducation et d'entrepreneuriat. En 2023, le programme a permis d'offrir du mentorat entrepreneurial, de l'aide pour obtenir des subventions et des incitatifs financiers pour les coopératives, ainsi que des formations sur des sujets clés, comme la littératie financière, le commerce électronique et le marketing numérique.

Efemçukuru, Türkiye

- Poursuite de la mise en œuvre du projet « Productive Women, Strong Futures », qui vise à lever les barrières socioéconomiques historiques et à favoriser les opportunités pour les femmes grâce à l'éducation et à la création d'entreprises. En 2023, le projet visait à relancer les entreprises apicoles, avec la participation de 25 femmes entrepreneures.

Mines Kassandra, Grèce

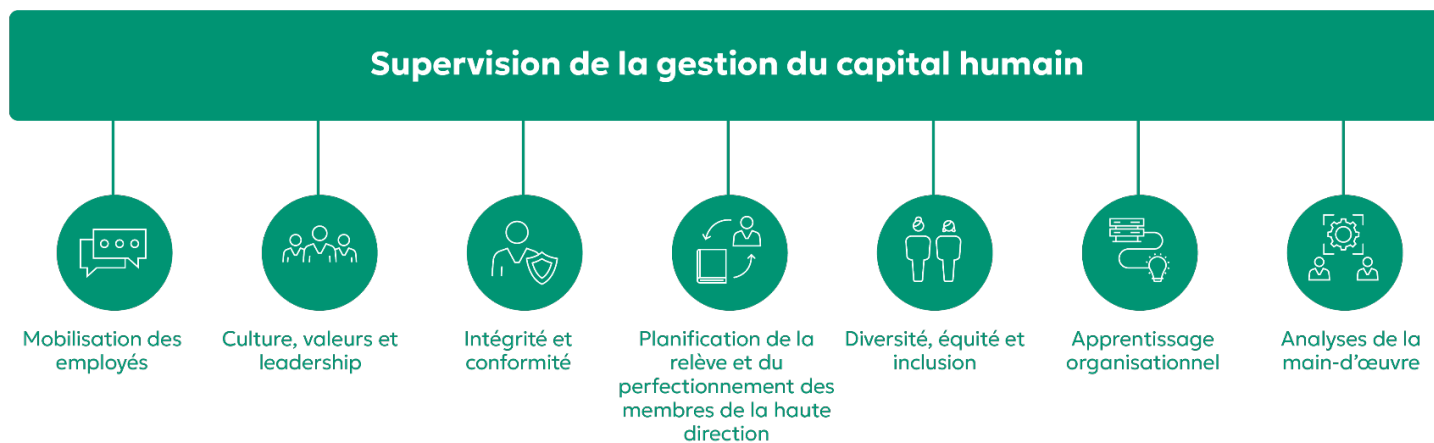
- Soutien continu aux partenariats à long terme, y compris le programme EduAct pour organiser des ateliers en STIM dans les collectivités, ainsi que la surveillance des feux de forêt de l'aéroclub de Thessaloniki
- Financement d'études d'importance historique, notamment la création d'un musée de la maison d'Alexis Zorbas à Paleochori et l'agrandissement du parc Aristote dans l'ancien village de Stagira

Lamaque, Canada

- Mécénat pour la construction du pavillon de l'Institut de recherche minière et environnementale de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Soutien apporté à la Maison de la Famille de Val-d'Or dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle propriété et de l'amélioration des services offerts aux familles, notamment aux nouveaux arrivants
- Projet de compostage en partenariat avec la MRC de la Vallée-de-l'Or afin d'acheter du compost local pour réhabiliter les installations de résidus de la mine

Gestion du capital humain

Le conseil est d'avis que le recrutement, le développement et la fidélisation des meilleurs talents à l'échelle mondiale sont essentiels au succès à long terme d'Eldorado. Il appartient au conseil, par l'intermédiaire de divers comités, notamment le comité CGC et le comité de la rémunération, de superviser la gestion du capital humain, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Planification de la relève des membres de la haute direction

Les stratégies de gestion du capital humain font l'objet de discussions et d'un suivi trimestriels ainsi que d'échanges annuels approfondis sur la gestion de la relève des membres de la direction. La planification de la relève de la direction est un aspect important de la gestion du capital humain. De l'avis du conseil, l'une des nos responsabilités les plus importantes est de nous assurer de compter sur une équipe de direction appropriée pour réaliser notre stratégie à long terme. La Société possède un plan de perfectionnement et de relève officiel pour les postes de haut dirigeant, lequel est examiné de façon continue, et au moins une fois l'an, par le conseil dans son ensemble.

Le plan de relève officiel est examiné en détail. Celui-ci comprend les éléments suivants :

- l'examen des évaluations des candidats, qu'ils soient déjà employés de la Société ou non;
- le traitement des candidatures et l'élaboration d'un calendrier, notamment en ce qui concerne la préparation des candidats : prêt immédiatement, dans 1 an, dans 3-5 ans ou dans plus de 5 ans;
- les remplaçants d'urgence de chacun des membres de la haute direction;
- la planification de la relève pour le chef de la direction et les membres de la haute direction;
- le bassin de candidats pour les postes de direction et le perfectionnement des dirigeants de la prochaine génération;
- les initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion ainsi que les possibilités d'augmenter la représentativité d'autres groupes désignés, au sens de notre politique sur la diversité.

En avril, juillet et octobre 2023, le conseil s'est réuni pour examiner le plan de relève établi pour le poste de chef de la direction et d'autres postes de la haute direction.

Diversité, inclusion et mobilisation des employés

Nous sommes d'avis qu'une équipe et un conseil d'administration inclusifs reflétant la diversité procurent un avantage concurrentiel. Les décisions qui concernent les gens, y compris en matière d'embauche et de promotion et sur le plan des partenariats, font partie des décisions d'affaires les plus importantes que nous prenons. Elles impliquent de trouver des employés et des partenaires qui possèdent les compétences, les connaissances, l'expérience et les autres qualités nécessaires pour accomplir le travail à venir. Dans le secteur minier, les compétences requises sont souvent très spécialisées. La diversité cognitive est donc essentielle à la réalisation de notre ambition de bâtir une entreprise durable de grande qualité dans le secteur aurifère.

Puisque ce sont les membres de la direction qui donnent le ton nécessaire à l'établissement d'une culture d'inclusion, notre modèle de leadership, connu sous le nom de « Valuable Leadership », repose sur un leadership inclusif. Grâce à ce modèle et à divers modules de perfectionnement offerts sur demande à notre équipe de direction mondiale, nous mettons l'accent sur les principes suivants : renforcer la sécurité psychologique au sein des équipes, encourager les travailleurs à s'exprimer, atténuer les préjugés inconscients dans la prise de décisions et favoriser une philosophie de croissance au sein des équipes. Nos équipes sur place s'appuient sur ces bases et intègrent des principes et des techniques semblables dans leurs programmes locaux de développement du leadership.

Autres initiatives clés en matière de capital humain en 2023

- Réalisation d'un sondage sur la mobilisation des employés à l'échelle mondiale
- Mise en œuvre de nos feuilles de route en matière de diversité inclusive
- Réalisation d'un sondage sur les perceptions en matière de santé et sécurité
- Mise en place d'un partenariat stratégique pour faire progresser la représentation des femmes dans la fonction d'approvisionnement
- Nous avons examiné l'équité salariale entre les sexes à l'aide d'un logiciel d'analyse tiers de premier ordre afin de déceler tout parti pris involontaire et systémique dans nos processus de rémunération

En 2024, nous poursuivrons sur notre lancée :

- Intégration de protocoles dans notre SGID pour des milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs ainsi que des milieux de travail sûrs, sains et respectueux du programme VDMD de l'AMC
- Réalisation d'un sondage sur l'inclusion à l'échelle mondiale, qui mesure les tendances par rapport aux sondages de référence de 2021/2022
- Poursuite des initiatives visant à améliorer la voix, le respect et le sentiment d'appartenance des travailleurs au moyen d'initiatives propres à chaque site

Principaux jalons en matière de diversité

2023

Mise à jour de notre politique sur la diversité pour 2024 afin de tenir compte de l'intention d'inclure au moins 30 % de femmes et au moins 10 % de personnes issues d'autres groupes désignés (en plus des femmes), pour une cible combinée d'au moins 40 % de personnes issues d'un ou de plusieurs groupes désignés

2022

- Composition de notre conseil d'administration : 56 % de femmes
- Composition de notre conseil d'administration : 11 % de membres d'autres groupes désignés
- Atteinte de l'objectif ambitieux au sein de notre conseil (5 sur 9, soit 56 %, représentent un ou plusieurs groupes désignés)

2021

Mise à jour de la politique sur la diversité pour ajouter des dispositions sur la représentation des groupes désignés, y compris les femmes, les membres des peuples autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les membres de la communauté LGBTQIA2S+

2020

Atteinte de la parité des sexes au conseil

2019

Cible du Club 30 % Canada intégrée à la politique sur la diversité

2018

- Première politique sur la diversité
- Eldorado devient membre du Club 30 % Canada, ce qui témoigne de son intention d'atteindre un plus grand équilibre entre les hommes et les femmes au sein de conseil et dans ses postes de haute direction.
- Une deuxième femme devient membre du conseil

2014

Une première femme est élue au conseil

Notre politique sur la diversité comprenait des objectifs ambitieux pour la fin de l'exercice 2023 et, par conséquent, a été mise à jour à la fin de l'exercice. La nouvelle politique sur la diversité nous permet de nous assurer que le CGC, à qui il incombe de recommander des candidats aux postes d'administrateurs, continuera d'évaluer les candidats en fonction du mérite et de l'équilibre entre les aptitudes, les antécédents, l'expérience et les connaissances. Dans sa recherche d'administrateurs de grande qualité, le CGC tient compte de la diversité identitaire et de la diversité cognitive afin de s'assurer que le conseil bénéficie d'un large éventail de perspectives et d'expériences pertinentes.

Puisque les préjugés inconscients peuvent défavoriser les membres d'autres groupes désignés dans le cadre du processus de sélection, nous cherchons à atténuer les effets de ces préjugés :

- en donnant instruction aux recruteurs tiers d'inclure au moins 50 % de candidats provenant des groupes désignés et d'employer des méthodes de recrutement à l'aveugle;
- en veillant à ce que la liste courte des candidats qui passeront une entrevue comprenne un nombre équilibré de candidats représentant les groupes désignés.

Dans le cadre du processus de renouvellement de notre conseil et de planification de la relève des membres de la haute direction, notre conseil et notre haute direction :

- sondent les membres du conseil et de l'équipe de membres de la haute direction pour qu'ils s'identifient comme faisant partie d'un (ou plusieurs) des groupes désignés;
- examinent le nombre de personnes faisant partie de groupes désignés qui occupent des postes de membres du conseil et de membres de la haute direction;
- examinent les possibilités d'accroître le nombre de membres du conseil et de la haute direction provenant des groupes désignés conformément à notre politique sur la diversité.

Nos objectifs en matière de diversité

Notre politique sur la diversité des membres du conseil et de la haute direction ¹⁾ est présentée à la section Gouvernance de notre site Web (fr.eldoradogold.com). La politique prévoit des objectifs ambitieux visant à accroître la représentation des groupes traditionnellement marginalisés, appelés « groupes désignés », notamment les femmes, les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les minorités visibles, les personnes handicapées et les personnes de la communauté LGBTQIA2S+. Les principaux objectifs de la politique sur la diversité sont les suivantes :

Femmes

- Au moins 30 % de femmes au conseil d'administration
- Au moins 30 % de femmes au sein de la haute direction

Autres groupes désignés ²⁾

- Au moins 10 % supplémentaires des administrateurs de notre conseil d'administration doivent être représentés par un ou plusieurs groupes désignés (en plus des femmes)
- Au moins 10 % supplémentaires des membres de la haute direction doivent être représentés par un ou plusieurs groupes désignés (en plus des femmes)

Les objectifs établis pour le conseil d'administration et la haute direction visent à inclure au moins 40 % de membres issus de groupes désignés au sein de chacune de ces instances.

		Représentation selon l'autodéclaration au 12 avril 2024	
		Conseil d'administration	Haute direction
	Nombre total de personnes	9	18
Femmes			
	Objectif	Maintenir au moins 30 %	Maintenir au moins 30 %
	Période	En cours	En cours
	Réel	5 (56 %)	5 (28 %)
	Statut	Objectif atteint	Objectif non atteint
Autres groupes désignés ²⁾			
	Objectif combiné	Au moins 10 %	Au moins 10 %
	Période	En cours	En cours
	Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis)	1 (11 %)	1 (5,5 %)
	Minorités visibles ³⁾	0 (0 %)	1 (5,5 %)
	Personnes handicapées ⁴⁾	0 (0 %)	0 (0 %)
	LGBTQIA2S+	0 (0 %)	3 (17 %)
	Statut combiné	Objectif atteint (1/9, soit 11 %)	Objectif atteint
Représentation totale dans (un ou plusieurs) groupes désignés			
	Objectif	Au moins 40 %	Au moins 40 %
	Période	En cours	En cours
	Réel	5 (56 %)	5 (28 %)
	Statut	Objectif atteint	Objectif non atteint

À l'heure actuelle, nous n'atteignons pas certains objectifs en raison des récents départs de membres de la haute direction. Nous restons déterminés à accroître la diversité au sein du conseil et de la haute direction en continuant de repérer et de recruter des candidats selon le mérite et selon leur capacité à nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Notes :

- 1) Les membres de la haute direction comprennent le président et chef de la direction, les vice-présidents directeurs, les vice-présidents principaux et les vice-présidents.
- 2) Compte tenu de la taille de notre conseil et de notre groupe de hauts dirigeants, nous n'avons pas établi de cible individuelle pour chaque sous-catégorie des « autres groupes désignés », mais nous avons fixé un pourcentage global de 10 % de représentation des « autres groupes désignés » pour chacun des membres du conseil et les membres de la haute direction.
- 3) Les personnes autres que les autochtones (au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*), qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.
- 4) Les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et (i) soit considèrent qu'elles ont de ce fait des aptitudes réduites pour exercer un emploi; (ii) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience.

Gouvernance

La gouvernance fait partie intégrante de notre stratégie ESG générale, qui est supervisée par le conseil conjointement avec le CGC. Nous reconnaissons la valeur des bonnes pratiques de gouvernance, nous souscrivons pleinement aux normes de déontologie juridique et aux normes d'éthique les plus rigoureuses et nous croyons à l'importance d'une communication entière, exacte, claire et dans les délais, ainsi qu'à une communication ouverte avec l'ensemble de nos intervenants.

Nous nous conformons aux directives de gouvernance d'entreprise et aux normes de communication qui s'appliquent aux sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX, ainsi qu'aux normes en matière de gouvernance d'entreprise qui s'appliquent à nous en qualité d'émetteur privé étranger inscrit à la cote de la NYSE et inscrit à la SEC. En 2023, nous avons effectué un examen régulier de nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise et y avons apporté des modifications mineures.

En tant qu'émetteur fermé étranger, nous adoptons les pratiques de notre pays d'origine au lieu de certaines dispositions de la NYSE et de la SEC. Les différences entre nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise à titre d'émetteur fermé étranger et celles adoptées par les sociétés américaines sont présentées sur notre site Web (fr.eldoradogold.com/about-us/governance).

Dans le domaine de la gouvernance, nous avons continué de mettre l'accent sur les quatre éléments suivants en 2023 :

- la planification de la relève des membres de la haute direction
- l'engagement envers la diversité et l'inclusion
- l'examen de nos politiques de conformité et l'ajout de nos procédures relatives aux cadeaux et aux divertissements

Notre code de conduite des affaires et de déontologie (le « code ») a également été mis à jour et peut être consulté sur notre site Web (fr.eldoradogold.com). Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces éléments, veuillez consulter les rubriques qui suivent.

Éthique commerciale

Le code vise à promouvoir l'intégrité et à décourager les écarts de conduite en énonçant les normes juridiques, réglementaires et d'éthique auxquelles nous souscrivons dans l'ensemble de nos activités. Il s'applique à nos administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs, et il renforce notre engagement envers l'éthique commerciale. Le respect du code et l'adhésion à des normes rigoureuses de conduite sont obligatoires et le conseil se fie à ses contrôles internes pour surveiller le respect du code.

Le code porte sur les domaines clés suivants :

- La promotion d'un milieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement fondé sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique.
- Les conflits d'intérêts, notamment les opérations et les contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.
- La protection et l'utilisation appropriée de nos actifs.
- Le maintien de la confidentialité des renseignements de notre entreprise et l'imposition de restrictions sur les opérations sur titres dans les cas appropriés.
- Le traitement équitable et éthique de nos porteurs de titres, clients, fournisseurs, employés et concurrents.
- Le respect des lois, des règles et des règlements.
- La dénonciation de tout comportement illégal ou non éthique sans craindre des représailles.

Les administrateurs, dirigeants, employés et contractants doivent lire le code lorsqu'ils se joignent au conseil ou qu'ils commencent à travailler pour nous.

Nous passons le code en revue et le mettons à jour annuellement pour faire en sorte qu'il respecte continuellement nos principes relatifs à la conduite des affaires, lesquels constituent le fondement de notre manière d'exercer nos activités dans tous les endroits où celles-ci se déroulent.

Le code est affiché dans l'ensemble de nos bureaux et des lieux où se déroulent nos activités. Il peut également être consulté sur notre site Web (www.eldoradogold.com) et sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com), et peut être obtenu en communiquant avec notre secrétaire générale.

Nous organisons également des séances de formation sur notre code à l'échelle de la Société et nous avons mis sur pied une fonction de conformité avec des ressources à tous nos sites et dans chacun des territoires où nous exerçons des activités.

Le conseil veille au respect du code. Des rapports trimestriels sur les activités liées à toute dénonciation sont remis au comité d'audit, tandis que le CGC reçoit régulièrement des comptes rendus des séances de formation sur le respect du code offertes aux employés. Chaque administrateur et dirigeant est tenu d'examiner le code et de confirmer annuellement par écrit qu'il le comprend et s'y conforme. De plus, en 2023, nous avons créé un nouveau certificat de conformité que les employés doivent examiner et signer (en donnant tous les renseignements requis) au début de leur emploi. Le conseil n'a accordé aucune dispense quant à l'application du code, et aucune déclaration de changement important n'a été déposée se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant qui aurait constitué un manquement au code. Les membres indépendants de notre conseil examineront aussi les opérations ou les contrats dans lesquels un administrateur ou un dirigeant d'Eldorado a un intérêt important. Les membres indépendants du conseil examineront et approuveront toutes ces opérations.

Politique de dénonciation

Dans le cadre de notre code, nous avons adopté une politique de dénonciation permettant à tout administrateur, dirigeant ou employé de communiquer de manière confidentielle toute préoccupation concernant nos états financiers, nos pratiques comptables ou nos contrôles internes ou tout comportement illégal soupçonné ou avéré qui enfreint les lois, la réglementation gouvernementale ou notre code.

Les rapports peuvent être transmis de manière anonyme, au moyen de notre ligne de dénonciation :

EthicsPoint

www.eldorado.ethicspoint.com (Cliquer sur « Soumettre un rapport »)
téléphone : 1 866 384-4277

Président du comité d'audit

John Webster
550, Burrard Street, 11e étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
Courriel : john.webster@eldoradogold.com

Vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité

Frank Herbert
550, Burrard Street, 11e étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
téléphone : 1 604 601-6692
Courriel : frank.herbert@eldoradogold.com

Tous les rapports sont pris au sérieux et sont immédiatement examinés par le président du comité d'audit et les membres de notre équipe des affaires juridiques et de conformité. Ceux-ci discuteront du rapport et décideront des mesures appropriées à prendre, ce qui peut comprendre une enquête interne ou externe, et de la réponse appropriée, ce qui peut comprendre l'application de mesures correctives et de mesures de prévention suivant ce qui est nécessaire.

Les rapports peuvent être transmis dans n'importe quelle langue. Une traduction du rapport sera préparée par EthicsPoint et envoyée au président du comité d'audit, au vice-président exécutif, à l'avocat général et dirigeant de la conformité et à l'auditeur interne de la Société, qui veilleront à y donner suite.

La ligne de dénonciation est testée régulièrement dans le cadre des procédures de contrôle interne d'Eldorado.

Si un journaliste agit de bonne foi en signalant une violation du code à la Société, nous ne tolérerons aucune mesure de représailles contre lui.

Politique contre les pots-de-vin et la corruption

Eldorado s'engage à maintenir les plus hautes normes juridiques et d'éthique. Nous déployons d'importants efforts pour nous conformer à la fois à la législation et à l'esprit de l'ensemble croissant de lois internationales en matière de lutte à la corruption et aux pots-de-vin et pour prévenir des actions qui entraînent des manquements à la législation et l'apparence d'actes répréhensibles. La Société a mis en place une politique contre les pots-de-vin et la corruption (la « politique CPVC ») conçue pour fournir des lignes directrices, de la formation et des outils aux administrateurs, dirigeants, hauts dirigeants, membres de la direction, employés, experts-conseils, entrepreneurs et conseillers d'Eldorado, de sorte que toutes les parties comprennent leurs obligations envers la Société et dans les pays et les régions où nous exerçons des activités et soumettons des rapports.

La politique CPVC interdit d'offrir, de promettre, de donner ou d'autoriser la remise de toute chose de valeur à quiconque, y compris un préposé du gouvernement, en vue de l'influencer au moyen de la corruption sous toutes ses formes, et elle interdit à toute partie d'Eldorado d'accepter une telle offre de corruption en vue de fournir un avantage inapproprié.

Nous nous attendons à ce que toutes les parties qui représentent Eldorado soient vigilantes et maintiennent à jour leurs connaissances concernant les risques de corruption auxquels la Société fait face dans nos unités d'exploitation et dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Les administrateurs et les dirigeants doivent lire la politique LPVC lorsqu'ils se joignent au conseil ou qu'ils commencent à travailler pour nous. Chaque année, ils doivent confirmer qu'ils comprennent la politique CPVC et attester qu'ils s'y conforment.

Nous organisons également des séances de formation sur notre politique CPVC à l'échelle de la Société et nous avons mis sur pied une fonction de conformité dotée de ressources à tous nos sites et dans chacun des territoires où nous exerçons des activités.

En 2023, nous avons effectué notre examen régulier de la politique CPVC. Au début de 2024, nous avons mis en œuvre de nouvelles procédures relatives aux cadeaux et aux activités de divertissement pour nos sièges sociaux.

Notre politique CPVC peut être consultée sur notre site Web (fr.eldoradogold.com).

Politique sur les délits d'initiés

Notre politique sur les délits d'initiés interdit aux initiés (y compris les administrateurs, dirigeants, entrepreneurs et employés de la Société) d'acheter ou de vendre des titres de la Société (ou des instruments financiers connexes) pendant qu'ils ont accès à des renseignements importants non divulgués concernant la Société. Il est interdit aux initiés de communiquer des renseignements importants sur la Société à d'autres personnes.

En 2023, nous avons effectué notre examen régulier de la politique sur les délits d'initié. Des modifications mineures ont été apportées afin de s'aligner sur les normes et les pratiques exemplaires du secteur.

Anti-couverture

Notre politique sur les délits d'initié interdit aux administrateurs ou dirigeants de conclure des opérations de couverture portant sur des actions ou des instruments financiers connexes. Notre politique sur les délits d'initié peut être consultée sur notre site Web (fr.eldoradogold.com).

À propos du conseil

Notre conseil d'administration encadre la direction, laquelle est chargée de la gestion quotidienne de l'entreprise.

Le conseil est tenu d'agir de bonne foi dans l'intérêt véritable de la Société, de faire preuve de soin, de diligence et de compétence en s'acquittant de ses devoirs et responsabilités, et de respecter ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), de nos statuts et règlements administratifs et de toute autre législation et réglementation s'appliquant à la gouvernance de notre entreprise.

Le conseil s'acquittera de cette responsabilité avec détermination, conformément : (i) à la vision de la Société, qui consiste à bâtir une entreprise sécuritaire, durable et de grande qualité dans le secteur minier aurifère, qui crée de la valeur aujourd'hui et pour les générations futures; (ii) aux grands axes de la stratégie d'affaires de la Société, notamment les employés et les capacités, la sécurité et le développement durable, l'excellence des opérations et des projets, ainsi que la solidité et la rentabilité financières; et (iii) au cadre mondial en matière de développement durable de la Société pour une exploitation minière responsable, qui comprend des engagements pour une exploitation sécuritaire, inclusive et innovante; des collectivités engagées et prospères; des produits obtenus de manière responsable; et un environnement sain, aujourd'hui et dans le futur.

Rôles et responsabilités

Le conseil travaille avec la direction au cours du processus de planification stratégique pour élaborer des objectifs à long terme et il est responsable de superviser la progression de notre stratégie d'affaires.

Nous nous sommes dotés d'un conseil très engagé qui joue un rôle actif dans ce qui suit :

- l'évaluation et le contrôle des systèmes internes de gestion des risques inhérents à notre entreprise;
- l'encadrement de l'élaboration de nos normes de déontologie, de la gestion des risques, de la planification de la relève, du respect des lois et des politiques réglementaires applicables, des pratiques financières, de la communication et de la transmission des rapports;
- l'encadrement en ce qui a trait à notre culture et à nos pratiques et procédures en matière de santé et de sécurité;
- la supervision de notre stratégie ESG, y compris des initiatives, pratiques et procédures relatives à l'environnement, aux relations avec la collectivité, à la gestion du capital humain et à la gouvernance.

Le conseil a adopté un mandat écrit qui décrit ses responsabilités en matière de gérance, y compris :

- être satisfait de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et des efforts qu'ils déploient pour mettre en place une culture d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation;
- adopter un processus de planification stratégique et approuver le plan stratégique au moins une fois par année, y compris évaluer les occasions d'affaires et les risques liés à notre entreprise, entre autres choses;
- identifier les principaux risques de notre entreprise et encadrer la mise sur pied de systèmes appropriés pour gérer ces risques;
- superviser la planification de notre relève, y compris nommer les membres de la haute direction et assurer leur perfectionnement;
- superviser nos systèmes de contrôles internes et de gestion de l'information;
- encadrer l'élaboration de notre méthode de gouvernance, y compris des principes et des lignes directrices spécifiques de gouvernance propres à la Société;
- encadrer l'élaboration d'un processus de réception des commentaires des actionnaires et des porteurs d'autres titres;
- adopter une description portant sur les attentes et les responsabilités des administrateurs, dont la préparation des réunions et la présence à ces réunions.

Nos attentes à l'égard de nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs, lorsqu'ils sont élus au conseil, consacrent leur temps et leur expertise au profit de la Société et agissent avec intégrité, et soient de bons collaborateurs pour la Société et ses parties prenantes.

Les administrateurs sont chargés de comprendre les rôles et les responsabilités du conseil dans son ensemble et leur rôle individuel en tant qu'administrateur, conformément à leur mandat et à notre code.

Les administrateurs reçoivent une formation complète lorsqu'ils se joignent au conseil afin qu'ils comprennent le rôle du conseil et des comités, l'apport attendu de chaque administrateur, de même que la nature et les activités de notre entreprise. Il leur revient de se tenir continuellement informés des activités d'Eldorado et d'entretenir de solides relations avec la haute direction.

Descriptions de poste

Le conseil a élaboré le mandat du président du conseil et de ses comités. Une fois l'an, ces mandats sont revus pour confirmer que nous nous conformons à la réglementation et aux lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise établies par les autorités de réglementation en valeurs mobilières et les bourses à la cote desquelles nous sommes inscrits.

Le conseil a également élaboré et approuvé une description de poste pour le chef de la direction, laquelle fait l'objet d'une révision annuelle par le comité de la rémunération en même temps que l'évaluation du rendement du président et chef de la direction.

Le mandat du conseil, reproduit à l'annexe A : On peut consulter le mandat du conseil à la page 119, ainsi que le mandat du président du conseil et des cinq comités permanents du conseil sur notre site Web (fr.eldoradogold.com) ou en communiquant avec la secrétaire générale.

En 2023 et au début de 2024, nous avons effectué notre examen régulier du mandat du président, du conseil et des divers comités. Le conseil a approuvé les modifications mineures recommandées dans le cadre de cet examen.

Indépendance des administrateurs

Le conseil estime qu'un administrateur est indépendant si cette personne n'a aucun lien direct ou indirect important qui, de l'avis du conseil, pourrait être raisonnablement perçu comme pouvant faire obstacle de façon importante à l'exercice du jugement indépendant de l'administrateur, conformément au Règlement 58-101, aux exigences d'indépendance de la NYSE et aux recommandations de l'Institutional Shareholder Services (l'« ISS ») et Glass Lewis.

Le CGC examine la relation de la Société avec chacun des administrateurs et a établi que sept des huit candidats aux postes d'administrateur étaient indépendants. M. Burns n'est pas indépendant puisqu'il est considéré comme ayant une relation importante avec la Société en sa qualité de président et chef de la direction.

Indépendance du président du conseil et des comités du conseil

Le président du conseil est indépendant. Les cinq comités permanents de notre conseil sont entièrement composés d'administrateurs indépendants.

Planification de la relève et renouvellement du conseil

Le conseil compte sur un processus proactif et rigoureux de planification de la relève des administrateurs. Le CGC a pour mandat de trouver et de recommander des candidats aux postes d'administrateurs qui seront présentés à l'élection au conseil à chaque assemblée annuelle, ou de pourvoir les postes vacants au conseil. Les candidats aux postes d'administrateurs sont évalués en fonction de leurs compétences, de leur expertise et de la diversité de leur expérience à titre individuel, ainsi qu'en fonction de leur intégrité, de leur professionnalisme, de leurs valeurs et de leur jugement indépendant.

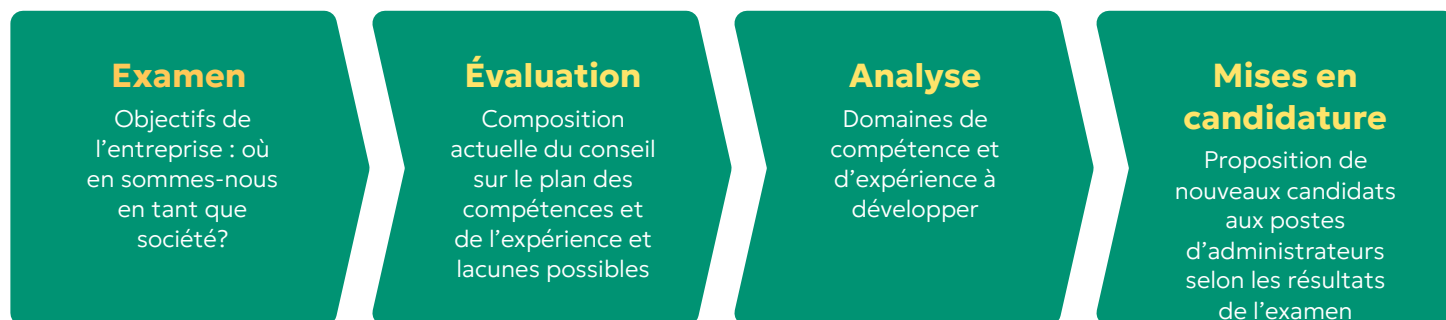
Le CGC a recours à une grille pour identifier les compétences dont le conseil estime avoir besoin pour exercer ses fonctions et ses responsabilités en ce qui a trait à la supervision de l'orientation stratégique, de la gestion et des affaires internes de la Société. Cette grille est mise à jour régulièrement, revue annuellement et utilisée comme outil de référence aux fins d'une évaluation continue. La grille des compétences en vigueur pour nos candidats aux postes d'administrateurs est présentée à la page 42.

Dans le cadre de la planification de la relève des administrateurs, le CGC fait ce qui suit :

- lors de ses réunions périodiques, il se réserve du temps pour discuter de la composition actuelle du conseil en ce qui concerne les compétences et l'expérience, afin de déterminer les combinaisons de compétences et les types de personnes qui amélioreront le rendement et l'efficacité du conseil;
- il fait appel à un tiers indépendant pour l'aider à sélectionner des candidats à l'élection au conseil qui satisfont aux critères établis et qui disposent de suffisamment de temps pour se consacrer aux affaires d'Eldorado (se reporter à la page 44 pour obtenir des renseignements sur l'appartenance à un trop grand nombre de conseils). Conformément à notre politique sur la diversité, nous demandons aux recruteurs tiers d'inclure au moins 50 % de candidats provenant des groupes désignés et d'employer des méthodes de recrutement à l'aveugle, dans la mesure du possible;
- il propose ensuite une liste restreinte de candidats aux postes d'administrateurs pour examen;
- il soumet les candidats éventuels à un processus d'entrevue et d'approbation géré par lui. Tous les administrateurs et membres de la haute direction ont la possibilité de participer au processus d'entrevue;
- soumet la liste finale des candidats aux postes d'administrateurs à l'approbation du conseil.

Processus d'examen des candidatures aux postes d'administrateur

Le diagramme ci-dessous résume le processus d'examen annuel auquel nous avons recours pour nommer des candidats aux postes d'administrateurs.



Dans le cadre de la planification de la relève du conseil, M^{me} Gibson ne se représentera pas à l'élection à notre assemblée générale annuelle de 2024. Le conseil a effectué un examen approfondi des compétences et des aptitudes actuelles de ses membres au milieu de l'année. À l'issue de cette évaluation, il a été décidé qu'aucun nouveau candidat au poste d'administrateur ne serait proposé lors de notre assemblée générale annuelle de 2024. En outre, le conseil a choisi de réduire à huit le nombre de ses membres. À la suite de ce changement, le conseil examinera de nouveau la recomposition appropriée des comités permanents après l'assemblée générale annuelle de 2024.

Sept de nos candidats aux postes d'administrateur (comme il est indiqué ci-après) ont été élus ou nommés au cours des dix dernières années.

- Steven Reid, mai 2013
- John Webster, janvier 2015
- George Burns, avril 2017
- Teresa Conway, juin 2018
- Catharine Farrow, avril 2020
- Judith Mosely, septembre 2020
- Carissa Browning, janvier 2022
- Stephen Walker, juin 2022



Plus de 71 % des candidats aux postes d'administrateurs indépendants occupent cette fonction depuis neuf ans ou moins, avec une durée moyenne de mandat de cinq ans.

Pour plus de détails sur notre examen de l'indépendance des administrateurs de longue date, se reporter à la page 45.

Grille de compétences des candidats aux postes d'administrateurs

	Carissa Browning	George Burns	Teresa Conway	Catharine Farrow	Judith Mosely	Steven Reid	Stephen Walker	John Webster
Compétences spécifiques								
Secteur minier		✓		✓	✓	✓	✓	✓
Développement durable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Décarbonisation et changements climatiques					✓			
Génie		✓				✓		
Géologie				✓			✓	
Compétences générales								
Comptabilité			✓					✓
Rémunération			✓	✓		✓	✓	
Questions liées au capital humain	✓		✓	✓		✓	✓	✓
Gouvernance d'entreprise/ conformité	✓		✓	✓				✓
Finance			✓	✓	✓		✓	✓
Services bancaires d'investissement	✓				✓		✓	
Juridique	✓							
Fusions et acquisitions	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Profil en matière de diversité								
Lieu	Canada	Canada	Canada	Canada	R.-U.	Canada	Canada	Canada
Âge	50	64	66	59	59	68	68	69
Genre	F	M	F	F	F	M	M	M
Mandat (années)	2	7	5	3	3	10	1	9

Évaluation du conseil et de chaque administrateur

Dans le cadre de notre processus d'évaluation du conseil, le CGC, auquel il incombe d'examiner la méthodologie employée dans le cadre de l'évaluation et de faire des recommandations au conseil à cet égard, retient les services d'un conseiller tiers pour mener à l'externe une évaluation indépendante et approfondie du conseil et de ses comités. Nous avons confié à Tekara Organizational Effectiveness Inc. (« Tekara ») le mandat de mener ce processus pour le compte du conseil, en ayant pour objectif d'accroître l'efficacité du conseil et de la haute direction. Ce processus amélioré d'évaluation du conseil est mené en fonction du cycle de deux ans décrit ci-dessous. En 2023, nous avons entrepris l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités.

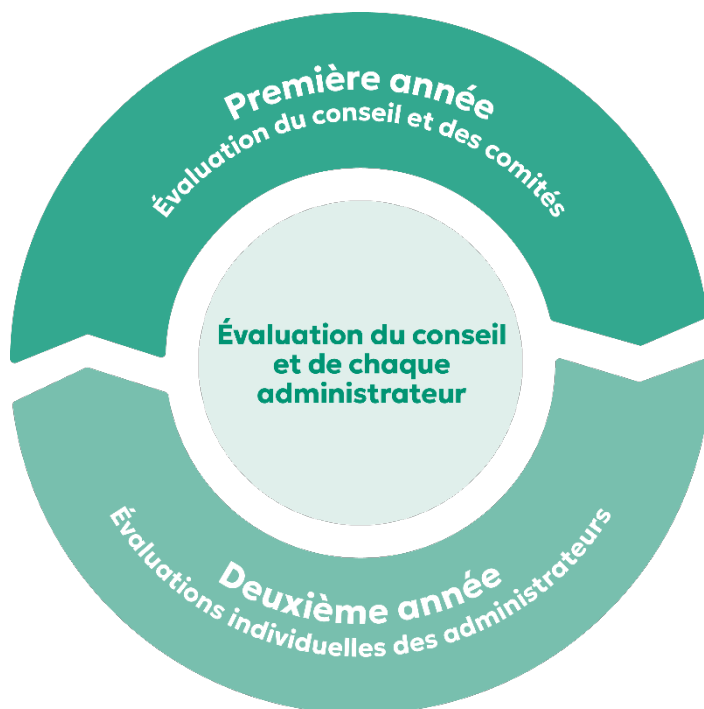
La première partie du processus a consisté à mener des entretiens avec chaque administrateur. Les entretiens portaient sur le conseil dans son ensemble puis sur chaque comité. Les commentaires qualitatifs ainsi recueillis ont permis aux administrateurs de fournir des exemples, de partager leur expérience et de faire part de leurs attentes et recommandations. Les administrateurs ont aussi été invités à commenter l'efficacité du président du conseil et des présidents des comités.

Dans un deuxième temps, chaque administrateur a répondu à un court questionnaire précis visant à établir une base de comparaison et à recueillir de l'information sur les progrès réalisés depuis 2022.

Une fois cet exercice terminé, les données et les commentaires des administrateurs et des membres de la haute direction ont fait l'objet d'un examen, d'une analyse et d'un rapport sommaire écrit. Le président du conseil et le président du CGC ont ensuite examiné ce rapport avant qu'il ne soit communiqué au conseil et à chacun des présidents des comités.

Un atelier interactif du conseil et de la direction a eu lieu en décembre et a été animé par Tekara. Six groupes mixtes d'administrateurs et de membres de la direction ont discuté des sujets qui sont ressortis du processus d'évaluation du conseil et qui visent à améliorer la dynamique et le dialogue au sein de l'équipe. D'autres séances entre les administrateurs, ainsi qu'avec les membres de la direction, seront tenues en 2024 afin de donner suite à ces discussions, d'établir des priorités et d'apporter des ajustements en vue d'une amélioration continue. Le processus d'évaluation annuelle du conseil continuera d'être mené à l'externe.

De plus, des évaluations internes des comités ont été réalisées pour s'assurer que leurs réunions et leurs pratiques sont efficaces et que chaque comité s'acquitte de ses responsabilités conformément à son mandat.



Ce processus d'évaluation du conseil continuera d'être mené à l'externe et de la façon énoncée ci-dessus.

Intégration des observations au cours des quatre dernières années

- Le groupe d'examen du conseil a examiné et a amélioré les processus du conseil et les communications avec la haute direction.
- Une planification annuelle de la relève et du renouvellement du conseil, y compris un examen et une analyse des compétences, des qualités et de l'expertise recherchées chez les futurs candidats aux postes d'administrateurs, a été réalisée, ce qui a mené à l'ajout de quatre nouveaux administrateurs offrant un éventail d'expériences et d'antécédents.
- Après une rotation à la présidence des comités, M^{me} Conway préside le comité de la rémunération, M^{me} Mosely préside le comité de développement durable, M^{me} Farrow préside le comité technique et M^{me} Browning préside le CGC.
- Une surveillance accrue du conseil quant aux questions suivantes :
 - La planification stratégique
 - La gestion des risques de l'entreprise (« GRE ») sur le plan opérationnel et organisationnel
 - Cybersécurité
 - La gestion de crise
 - Développement durable

Appartenance à un trop grand nombre de conseils

Certains de nos administrateurs siègent au conseil d'autres sociétés ouvertes au Canada ou dans d'autres pays ou territoires. Pour plus de détails concernant chaque administrateur, veuillez vous reporter aux profils des administrateurs qui débutent à la page 18.

Un administrateur doit aviser le président du conseil et le président du CGC avant de se joindre à un autre conseil. Le CGC procédera à un examen afin de déterminer s'il y a un conflit d'intérêts, et il informera l'administrateur des résultats de cet examen.

Les administrateurs sont réputés « siéger à un trop grand nombre de conseils » si le nombre de conseils auxquels ils siègent ne leur laisse pas suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs fonctions. Pour évaluer un candidat à un poste d'administrateur et, le cas échéant, en recommander l'élection par les actionnaires de la Société, le CGC et le conseil examinent la nature du mandat du candidat au sein des conseils d'autres sociétés fermées ou d'autres organisations et l'investissement en temps que cela représente pour le candidat en question.

Nos lignes directrices de gouvernance d'entreprise prévoient que, sans l'approbation écrite du président du conseil :

- aucun administrateur ne peut siéger à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes (y compris le conseil de la Société), et aucun membre du comité d'audit ne peut être membre de plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes (y compris le comité d'audit de la Société);
- aucun administrateur qui occupe le poste de chef de la direction, ou un poste équivalent, au sein d'une société ouverte ne peut siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes (y compris le conseil de la société au sein de laquelle il ou elle agit à titre de chef de la direction).

De plus, dans le cas où un membre du comité d'audit est membre de plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes, le conseil décidera si le membre est en mesure de siéger efficacement au comité d'audit de la Société et donnera son approbation écrite à cet égard. Cette décision sera communiquée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société.

Aucun de nos administrateurs ne siège à un trop grand nombre de conseils.

Limites quant à la durée du mandat d'administrateur

Le conseil ne croit pas qu'il devrait limiter le nombre de mandats d'un administrateur. Les administrateurs qui siègent au conseil depuis longtemps peuvent offrir un point de vue utile sur les activités et l'avenir de la Société, en raison de leur expérience et de leur connaissance des antécédents, des politiques et des objectifs de la Société. Le conseil est d'avis que pour continuer d'évoluer et d'adopter de nouvelles perspectives, il est préférable de s'en remettre au processus rigoureux d'évaluation et de renouvellement du conseil décrit dans nos directives de gouvernance d'entreprise et dans notre politique sur la diversité, plutôt que de limiter le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir.

Examen de l'indépendance des administrateurs de longue date (depuis plus de neuf ans)

Bien que nous soyons d'avis que nos administrateurs de longue date apportent une plus-value, avoir des administrateurs indépendants est essentiel à une gouvernance efficace. Si un administrateur indépendant dépasse les neuf années en poste au sein du conseil, ce dernier effectuera un examen formel afin de déterminer si l'administrateur répond encore aux critères d'indépendance établis par la TSX et la NYSE, et examinera d'autres faits et circonstances pertinents. La décision du conseil concernant l'indépendance de l'administrateur sera communiquée dans la circulaire de la Société.

Deux de nos candidats aux postes d'administrateur, MM. Steven Reid et John Webster, siègent à notre conseil depuis dix et neuf ans, respectivement. Conformément à nos directives de gouvernance d'entreprise, le conseil a effectué un examen afin d'établir s'il est encore indépendant. Bien que MM. Reid et Webster continuent de satisfaire aux exigences d'indépendance selon les critères applicables de la TSX et de la NYSE, le conseil a également tenu compte d'autres facteurs, notamment :

- les rapports et interactions avec la direction, lesquels peuvent augmenter la cohésion entre les administrateurs indépendants et les membres de la direction et créer un climat qui favorise le consensus, ce qui pourrait rendre les administrateurs indépendants moins susceptibles de poser un regard critique sur la direction;
- la pertinence de la vaste expertise technique de M. Reid dans le secteur minier, de l'expertise financière de M. Webster et de leur expérience dans un large éventail d'opérations d'entreprise, qui leur permettent de formuler des critiques relativement aux positions de la direction et du conseil dans ces domaines clés.

Par conséquent, le conseil a déterminé que MM. Reid et Webster étaient des administrateurs indépendants. Aucun de nos autres candidats proposés aux postes d'administrateurs à l'assemblée annuelle de 2024 ne siège au conseil depuis plus de neuf ans.

Âge de la retraite

Notre conseil a fixé le seuil de la retraite d'un administrateur, qui correspond à la fin de l'assemblée annuelle suivant le 73^e anniversaire de naissance de l'administrateur en question. Toutefois, le conseil a le pouvoir de reporter l'âge de la retraite d'un administrateur s'il estime que ce report est dans l'intérêt de la Société.

Aucun de nos administrateurs n'a atteint l'âge de la retraite.

Orientation et formation continue

Notre processus d'orientation permet aux nouveaux administrateurs de connaître nos activités, y compris le rôle de la haute direction, nos activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation, le rôle du conseil et des comités du conseil, ainsi que nos attentes à l'égard de chaque administrateur. La direction fournit mensuellement des rapports aux administrateurs, qui reçoivent aussi des rapports approfondis aux réunions trimestrielles du conseil. De plus, les administrateurs assistent à des présentations annuelles données par les membres internationaux de notre haute direction et visitent nos sites pour prendre connaissance directement de nos projets d'exploitation, de mise en valeur et d'exploration.

Il incombe aussi au conseil de veiller à ce que les administrateurs aient accès à des occasions de formation continue. Bien que le CGC, de concert avec la direction, organise des séances de formation sur des sujets présentant un intérêt ou une pertinence pour les administrateurs, le conseil estime que chaque administrateur doit rester au fait de l'évolution de son domaine d'expertise et participer à des activités de formation continue. À cette fin, nous offrons un soutien financier aux administrateurs qui participent à des séances de formation, à des séminaires ou à des congrès organisés par des tiers et à ceux qui sont membres de l'Institut des administrateurs agréés.

Au cours de l'année 2023, les membres du conseil ont assisté à un total de trois séances de formation organisées à l'interne (en vert dans le tableau présenté aux pages suivantes). Des membres du conseil ont assisté à de nombreuses séances à l'externes, dont 19 séances de formation des administrateurs, 5 séances portant sur la rémunération, 12 séances portant sur les enjeux ESG, 12 séances portant sur les finances, 7 séances portant sur les perspectives mondiales, 13 séances portant sur la connaissance du secteur, 4 conférences du secteur minier et d'autres programmes parrainés par diverses organisations et portant sur un large éventail de sujets, comme il est indiqué dans le tableau présenté aux pages suivantes.

Catégorie	Date (2023)	Sujet	Participants	Présentateurs
Formations à l'intention du conseil	18 janvier	La gouvernance en période d'incertitude	Browning	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	13 février	Fonctions et devoirs du conseil	Walker	DEP Module 1 — Jour 1
	14 février	Stratégie du conseil (gestion à la salle du conseil); comprendre le devoir de diligence et les responsabilités	Walker	DEP Module 1 — Jour 2
	15 février	Prise de décisions et négociations	Walker	DEP Module 1 — Jour 3
	21 mars	Webinaire d'apprentissage de l'IAS (expert)	Farrow	IAS et Farrow
	24 mars	Questions liées à la stratégie et aux parties prenantes	Walker	DEP Module 2 — Jour 1 (1/2)
	27 mars	Webinaire IAS et TSX : Naviguer dans les attentes croissantes pour les conseils canadiens (Séance 3)	Farrow	IAS et TSX
	15 mai	Responsabilité juridique du conseil et des administrateurs	Walker	DEP Module 3 — Jour 1 (1/2)
	16 mai	Éthique et risques d'atteinte à la réputation	Walker	DEP Module 3 — Jour 2 (1/2)
	27 juin	Webinaire RBC : Naviguer dans l'univers cybernétique	Farrow	RBC
	27 juin	Au-delà des perspectives de la saison des procurations 2023	Conway	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	12 juillet	Séminaire d'orientation des administrateurs, David Beatty	Walker	Séminaire Zoom de l'IAS sur la formation des administrateurs
	18 juillet	Rapport annuel de conformité de la BCSC / Pénalités administratives	Webster	Pender Capital Management Ltd.
	août à décembre 2023	Moderniser vos compétences en gouvernance d'entreprise : stratégies d'innovation pour les risques sans cesse croissants	Browning	L'Association du Barreau canadien
	15 septembre	Renforcer l'efficacité des conseils d'administration et la gestion des risques d'entreprise	Walker	DEP Module 4 — Jour 1 (1/2)
	16 septembre	Aborder les conversations délicates en salle de conseil	Walker	DEP Module 4 — Jour 2 (1/2)
	17 septembre	Équité, diversité et inclusion	Walker	DEP Module 4 — Jour 3 (1/2)
	19 octobre	L'avenir du travail — Implications majeures, défis et opportunités pour la gouvernance d'entreprise	Browning	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	31 octobre	Surveillance exercée par le conseil sur la cybersécurité	Burns	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
Rémunération	21 février	Méthodologie de l'équité salariale	Tous les administrateurs	PayAnalytics
	16 mai	Évaluation et relève du chef de la direction	Walker	DEP Module 3 — Jour 2 (1/2)
	17 mai	Rôle du comité de la rémunération et principaux thèmes de la rémunération	Walker	DEP Module 3 — Jour 3
	22 juin	Défis pour les comités de la rémunération	Conway	Programme mondial pour les conseils d'administration de Deloitte
	13 décembre	L'efficacité du comité des ressources humaines et de la rémunération	Burns	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
ESG	Janvier à décembre	Maîtrise en leadership en développement durable	Mosely	Université de Cambridge
	8 mars	Surveillance climatique et sociale : Une approche intégrée de l'ESG (webinaire)	Gibson	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	29 et 30 mars	Conférence mondiale de RBC Marchés des Capitaux sur l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance (webinaire)	Farrow	RBC (et autres)

Catégorie	Date (2023)	Sujet	Participants	Présentateurs
	17 mai	La transition énergétique mondiale et les métaux : du monde actuel vers un monde à faibles émissions de carbone L'importance des métaux et le rôle que joue le Canada	Reid	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Présentation)
	24 mai	ESG au-delà de la conformité	Conway	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	1 ^{er} juin	Conférence d'une journée sur la biodiversité organisée par Millani et l'AMC — Montréal	Walker	Millani et l'Association minière du Canada
	23 août	Naviguer à travers la gouvernance climatique : mise à jour juridique à l'intention des administrateurs (webinaire)	Walker, Gibson	Séminaire Zoom de l'IAS sur la formation des administrateurs
	15 et 16 septembre	Surveillance des facteurs ESG par le conseil	Walker	DEP Module 4
	28 septembre	Avenir des rapports sur la durabilité selon les normes ISSB (webinaire)	Walker, Gibson	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	10 octobre	Stratégies d'adaptation aux changements climatiques et rôle du conseil	Conway	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	1 ^{er} novembre	Surveillance du changement climatique par le conseil	Burns	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	21 novembre	19 ^e Forum annuel des administrateurs et des sociétés minières : Le chemin vers un avenir sans émissions : Perspectives des dirigeants sur la décarbonisation (Webdiffusion)	Gibson	KPMG
Finances	12 janvier	Table ronde du comité d'audit Mises à jour réglementaires / Questions liées à l'audit de fin d'exercice / Lignes directrices en matière de procurations	Conway Webster	KPMG
	17 janvier	Perspectives économiques 2023	Conway	Programme mondial pour les conseils d'administration de Deloitte
	19 février	Webinaire de l'ICM : redevances minières — Aperçu de l'industrie et conseils de structuration pour les explorateurs	Farrow	ICM (et autres)
	1 ^{er} mars	Exigences en matière d'actionnariat	Conway	Canadian Coalition of Good Governance
	7 mars	Avis du personnel de la CVMO 81-733 / OAR canadien / Rapport sur le coût total	Webster	Pender Capital Management Ltd.
	25 mars	Rôles et devoirs du comité d'audit; information financière et responsabilités des administrateurs	Walker	DEP Module 2 — Jour 2
	24 avril	Couverture	Tous les administrateurs	ELD et BMO
	7 juin	Enjeux épineux pour les comités d'audit	Conway	Programme mondial pour les conseils d'administration de Deloitte
	30 juin	Certification 2022/2023 de CFA sur l'apprentissage et les normes professionnelles, l'éthique et la réglementation	Walker	CFA Institute
	16 septembre	Fusions et acquisitions	Walker	DEP Module 4 — Jour 2 (1/2)
	21 septembre	Fusions et acquisitions et préparation face aux activistes : considération pour les administrateurs	Walker, Conway	Séminaire de 1 heure pour les membres parrainé par l'IAS et animé par Torsys LLP
	5 et 6 octobre	Sommet de l'industrie minière (Webdiffusion) (i) Financement du portefeuille de projets et tendances en matière de fusions et acquisitions (ii) Ruée vers l'or moderne : Va-t-elle se poursuivre? (iii) Culture dans l'industrie minière : mettre en œuvre la diversité, l'égalité et l'inclusion (iv) Meilleures pratiques pour une gestion responsable des résidus (v) La mine du futur	Gibson	Le Financial Times

GOVERNANCE

Catégorie	Date (2023)	Sujet	Participants	Présentateurs
Perspectives mondiales	16 février	Implications géopolitiques pour les conseils d'administration dans le paysage en évolution de l'Europe	Conway	Programme mondial pour les conseils d'administration de Deloitte
	2 mai	Jour 1 — Panel sur les CI Sherritt après l'examen de vérification	Walker	Réunion annuelle de la communauté d'intérêt (CI) de l'AMC
	3 mai	Jour 2 – Panel sur la communauté d'intérêt de Newmont après l'examen de vérification, sondage sur la perception de l'AMC, autres activités du panel sur les CI et réflexions sur le dialogue après l'examen de vérification	Walker	Réunion annuelle de la communauté d'intérêt (CI) de l'AMC
	4 mai	Jour 3 — Mises à jour du protocole TSM et table ronde de clôture	Walker	Réunion annuelle de la communauté d'intérêt (CI) de l'AMC
	14 juin	Conférence annuelle de l'IAS • Naviguer dans l'incertitude géopolitique et commerciale • Créer de la valeur grâce aux partenariats avec les Autochtones • Une nouvelle perspective sur l'avenir du milieu de travail • Salle du conseil intergénérationnelle • Évolution de l'ESG et de l'investissement durable • Présidents du conseil très efficaces — Perspectives	Reid	Conférence annuelle de l'Institut des administrateurs de sociétés (en ligne)
	4 octobre	Table ronde des leaders de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD)	Walker	Événement sectoriel d'un jour de l'Association minière du Canada
	4 octobre	Rencontre de la communauté d'intérêt de l'AMC	Walker	Table ronde d'une journée de la communauté d'intérêt de l'AMC
Connaissance du secteur	1 ^{er} janvier	Formation sur la base de données en nuage Egnite	Farrow	Egnite
	1 ^{er} janvier	Podcast : Le cuivre est stratégique comme l'or est précieux	Gibson	The Northern Miner
	3 au 6 février	Mining Indaba	Mosely	
	26 février - 1 ^{er} mars	Conférence annuelle de BMO sur les mines et métaux	Farrow	BMO (et autres)
	6 mars	ReThink Mining Podcast (interviewé)	Farrow	RMV et Farrow et autres
	7 mars	ReThink Mining Transformative Technology Live Pitch (membre du panel)	Farrow	RMV et Farrow et autres
	Du 5 au 8 mars	Conférence sur l'exploitation minière et l'exploration PDAC	Farrow, Reid, Walker	Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
	26 avril	Analyse des cours selon la valeur liquidative	Tous les administrateurs	Banque Nationale
	10 au 12 mai	Conférence mondiale sur les mines et les métaux de Canaccord Genuity	Farrow	Canaccord Genuity (et autres)
	26 mai	Conférence annuelle de l'Association géologique du Canada et de l'Association minéralogique du Canada	Farrow	AGC/AMC (et autres)
	22 juin	Prévention des blessures graves et des décès	Reid	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (webinaire)
	28 juin	Conférence BofA Securities SmartMine 4.0 2023 : Séance sur l'intelligence artificielle et la recherche de nouveaux gisements	Farrow	BofA (et autres)
	12 juillet	Séminaire MES de l'ICM — Tendances transactionnelles et juridiques dans l'industrie minière	Walker	Groupe de discussion sur l'économie minérale de l'ICM
Autres	1 ^{er} février	Forum sur le droit des valeurs mobilières	Conway	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	21 mars	Gestion du risque d'entreprise : Intersection de la GRE et du juridique (Webdiffusion)	Gibson	The Corporate Counsel
	24 mars	Médias sociaux et veille concurrentielle	Walker	DEP Module 2 — Jour 1 (1/2)

Catégorie	Date (2023)	Sujet	Participants	Présentateurs
	26 mars	Questions relatives à l'engagement des actionnaires	Walker	DEP Module 2 — Jour 3 (1/2)
	26 mars	La gestion de crise	Walker	DEP Module 2 — Jour 3 (1/2)
	29 mars	Cybersécurité	Webster	IAS, Deloitte
	11 mai	Cybersécurité	Webster	Conseils de gouvernance PwC
	15 mai	Risques liés aux TI et à la cybersécurité	Walker	DEP Module 3 — Jour 1 (1/2)
	13 juin	Congrès national des administrateurs et gala des fellows de l'IAS	Browning	Institut des administrateurs de sociétés (IAS)
	27 juin	Au-delà des perspectives de la saison des procurations 2023 (webinaire)	Gibson	Hugessen
	20 septembre	Intelligence artificielle	Webster, Conway	Conseils de gouvernance PwC
	15 novembre	Table ronde sur les fusions et les pratiques monopolistiques avec le Bureau de la concurrence	Browning	L'Association du Barreau canadien
	30 novembre	Démystification du Programme des travailleurs étrangers temporaires	Browning	L'Association du Barreau canadien

Visites des mines

En avril 2022, les trois derniers membres qui se sont joints au conseil (Carissa Browning, Catharine Farrow et Judith Mosely) et notre nouveau candidat au poste d'administrateur (Stephen Walker) ont visité notre mine Lamaque à Val-d'Or, au Québec. En octobre 2022, huit de nos neuf administrateurs ont visité notre mine Olympias et notre projet Skouries en Grèce ainsi que les mines Kışladağ et Efemçukuru en Türkiye. Étant donné les nombreuses visites de mines effectuées en 2022, aucune autre visite n'était prévue en 2023. D'autres visites de mines sont prévues pour 2024.

Conseils indépendants

Le mandat du conseil permet à un comité du conseil ou à un administrateur de retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités. La Société acquitte le coût des services de conseillers qui ont été approuvés par le président du conseil ou le président du comité.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou éventuel entre nous et l'un de nos administrateurs ou dirigeants qui n'a pas été communiqué au conseil, sauf le fait que certains de nos administrateurs agissent en qualité d'administrateur d'autres sociétés ouvertes. Ainsi, il est possible qu'un conflit survienne entre leurs fonctions en qualité d'administrateur d'Eldorado et leurs fonctions auprès d'autres sociétés. Nos administrateurs et dirigeants connaissent l'existence des lois régissant la responsabilité des administrateurs et des dirigeants en ce qui concerne les occasions favorables pour l'entreprise. Ils comprennent qu'ils sont tenus de communiquer tout conflit d'intérêts éventuel au président du conseil et au CGC et qu'ils doivent agir, dans toute la mesure de leurs moyens, suivant les obligations imposées par nos politiques et lois applicables.

Conformément à son mandat, le CGC a établi un processus qui permet d'établir l'existence d'un conflit d'intérêts entre un administrateur et la Société, et de déterminer les procédures à suivre pour déclarer ou divulguer ce conflit. Il prend aussi des dispositions pour examiner toute question de conflit d'intérêts identifiée ou déclarée. À la suite de son examen, le CGC formule une recommandation au conseil en vue d'une décision à l'égard d'une mesure à prendre.

Le conseil prend les mesures appropriées pour exercer son jugement indépendant lorsqu'il envisage de réaliser une opération ou de conclure une entente. L'administrateur qui a un intérêt important est tenu de se retirer momentanément des réunions du conseil et des comités pour que les administrateurs restants puissent débattre de cette question de manière ouverte et franche.

Opérations avec des personnes apparentées

Le comité d'audit est responsable de la surveillance des opérations avec des personnes apparentées, de concert avec le conseil. Conformément à son mandat, le comité d'audit examine toutes les opérations avec des personnes apparentées avant qu'elles ne soient présentées au conseil pour approbation.

Dans le cadre de cet examen, les mesures suivantes sont prises :

- Tous les ans, chaque administrateur et membre de la haute direction de la Société remplit un questionnaire dans lequel il doit déclarer toutes les opérations, ententes ou relations avec la Société dans lesquelles lui-même ou un membre de sa famille immédiate avait un intérêt direct ou indirect important au cours du dernier exercice.
- Nous exigeons que chaque membre du conseil et de la haute direction déclare sans délai au comité d'audit tout intérêt direct ou indirect que lui-même ou un membre de sa famille immédiate possède dans toute opération à laquelle nous participons.

Aucune opération avec une personne apparentée n'a été déclarée en 2023.

Actionnariat

Le conseil croit que l'actionnariat est important puisqu'il permet d'harmoniser les intérêts de nos administrateurs et membres de la haute direction avec ceux de la Société et de nos actionnaires.

Le conseil a pour mandat de détenir un montant équivalent à cinq fois sa rémunération annuelle en espèces dans les cinq ans suivant son élection ou sa nomination au conseil. L'actionnariat se compose des actions et des UD d'Eldorado. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération à base de titres de capitaux propres des administrateurs et les UD qui leur sont attribuées, se reporter aux pages 60 à 62.

Notre président et chef de la direction doit détenir au moins trois fois son salaire de base annuel en titres de capitaux propres d'Eldorado. Tous les autres membres de la haute direction sont tenus de détenir au moins deux fois leur salaire de base annuel en titres de capitaux propres d'Eldorado. L'actionnariat se compose des actions et des UANR acquises et non acquises d'Eldorado. Les exigences d'actionnariat doivent être remplies dans un délai de cinq ans suivant la nomination comme membre de la haute direction de la Société.

Selon la politique d'actionnariat des administrateurs indépendants et des membres de la haute direction, tous les administrateurs indépendants et tous les membres de la haute direction ont satisfait à leurs exigences d'actionnariat respectives pour 2021 ou sont en voie de les satisfaire. Nous calculons la valeur de l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction selon la plus élevée entre la valeur des titres de capitaux propres à la date d'émission et leur juste valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente (le 31 décembre 2023).

La planification stratégique

Le conseil, en collaboration avec la direction, encadre l'élaboration, la progression et l'atteinte des objectifs stratégiques d'Eldorado.

Au moins une réunion par année est consacrée à la planification stratégique avec nos administrateurs. À de telles réunions, le conseil étudie en détail le plan stratégique élaboré par la direction, en tenant compte à la fois des occasions et des risques pour l'entreprise. Le conseil examine périodiquement les objectifs stratégiques et, selon les besoins, des ajustements sont apportés au plan. Du temps est réservé à chaque réunion trimestrielle du conseil d'administration pour discuter de la stratégie.

Le conseil étudie et approuve le budget pour l'année à venir, de même que le plan quinquennal. Tout au long de l'année, le conseil examine les progrès réalisés par la direction dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques et d'exploitation, et il tient compte de ces progrès lorsqu'il fixe la rémunération.

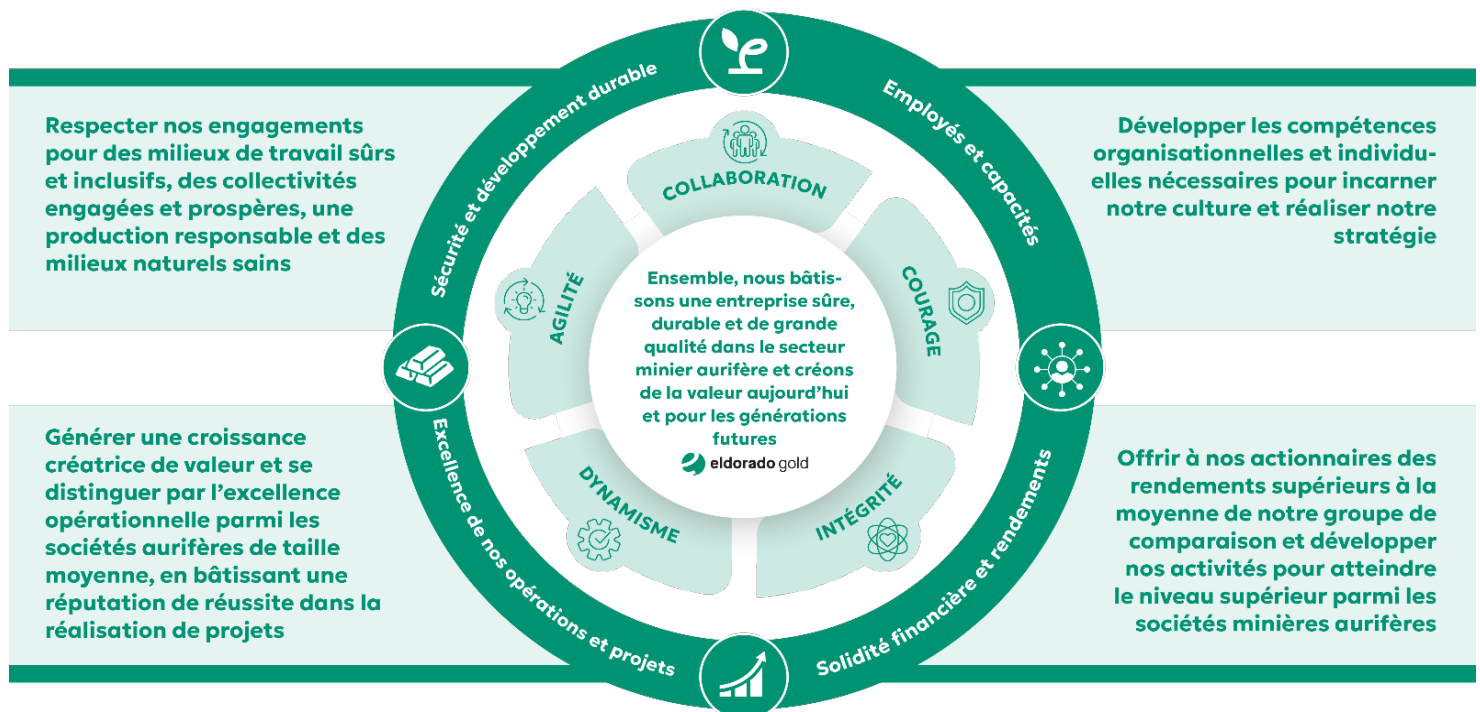
Le conseil estime que dans le cadre de son examen, son rôle est d'équilibrer le rendement et la conformité en s'assurant que les mesures prises par la direction :

- sont compatibles avec les objectifs stratégiques;
- s'alignent avec la culture de notre entreprise;
- s'harmonisent avec la tolérance au risque de la Société.

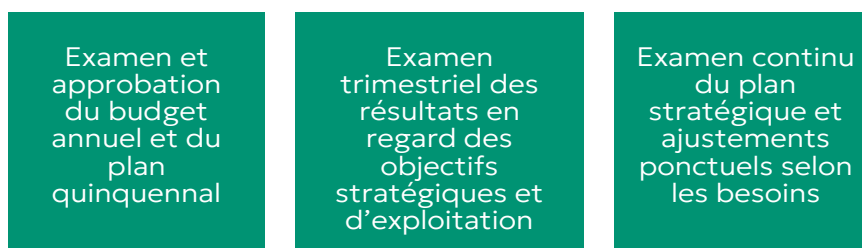
Notre processus de planification stratégique est décrit ci-dessous.

En 2022, le conseil et la direction ont mis à jour notre stratégie d'entreprise et défini les résultats clés devant être obtenus pour créer de la valeur aujourd'hui et dans l'avenir. Notre stratégie actualisée vise à mettre en évidence et à clarifier les domaines d'intérêt stratégique et les résultats que nous visons pour créer de la valeur à long terme. Les quatre piliers clés de notre stratégie et nos résultats attendus sont résumés ci-dessous.

En octobre 2023, le conseil a tenu sa séance annuelle de planification stratégique. Les principaux éléments de la stratégie ont été confirmés.



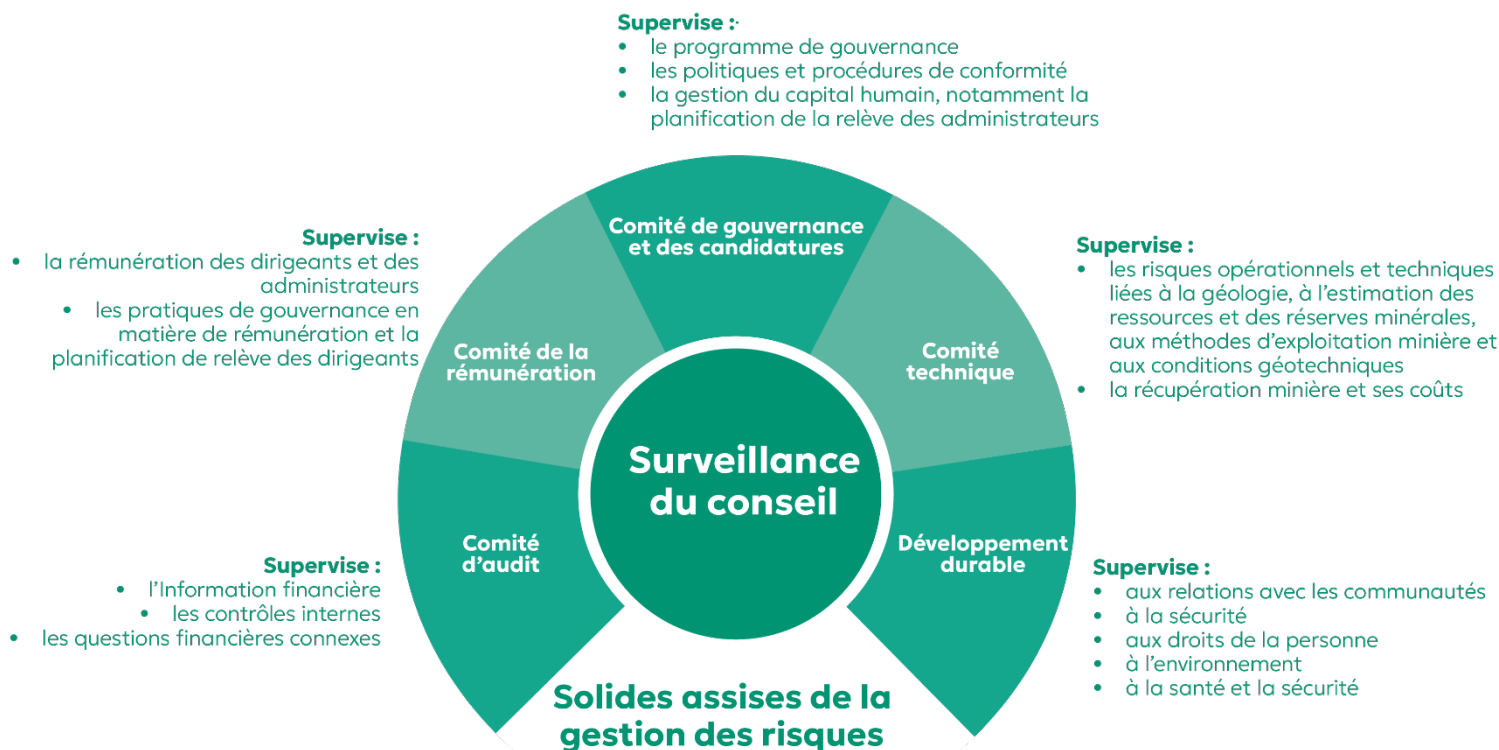
Processus de planification stratégique



Gestion des risques

Le conseil est responsable de bien comprendre les principaux risques liés à nos activités et de surveiller périodiquement les systèmes en place pour gérer efficacement de tels risques. Notre conseil délègue à divers comités la responsabilité de surveiller certains aspects du risque, de façon à ce qu'ils soient traités avec l'expertise, l'attention et la diligence appropriées, comme l'indique l'illustration ci-après. L'examen et l'évaluation de l'état des risques dans leur domaine d'expertise figurent aussi à l'ordre du jour de chaque réunion de tous nos comités.

La direction entreprend un processus à l'échelle de l'entreprise pour identifier, classer et évaluer les risques importants liés à nos activités. Ce processus comprend une identification et une évaluation ascendantes des risques par nos bureaux d'exploitation, nos bureaux administratifs et nos unités d'exploitation régionales. Les risques sont ensuite évalués en termes de possibilités de survenance et de conséquences, des stratégies d'atténuation étant élaborées pour chacun des risques. En fonction d'une telle évaluation, des rapports sont préparés et présentés trimestriellement au conseil. Ces rapports présentent en détail les risques importants et les stratégies d'atténuation.



En 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») en prenant les mesures suivantes :

- nous avons mené des entrevues portant sur le risque fonctionnel de l'entreprise auprès des dirigeants et mis à jour les registres des risques fonctionnels de l'entreprise;
- nous avons examiné les risques stratégiques de l'exercice précédent et identifié les nouveaux risques stratégiques principaux pour notre organisation, tels qu'ils ont été identifiés par la haute direction, parallèlement aux objectifs stratégiques de la Société;
- nous avons mis à jour, de concert avec la direction et le conseil, les risques d'entreprise de niveau 1, y compris l'incidence et la probabilité de chaque risque;
- nous avons identifié des mesures d'atténuation liées à chaque risque de niveau 1;
- nous avons réalisé une évaluation des risques avec tous nos services internes afin de déterminer les principaux risques de nos services et les mesures d'atténuation;
- nous avons tenu des discussions trimestrielles continues sur les principaux risques opérationnels et les mesures prises par les sites;
- nous avons continué à évaluer la méthodologie de gestion des risques appliquée au programme de GRE.

Le processus ci-dessus s'est conclu par la finalisation d'un rapport sur les risques présenté au conseil, indiquant des initiatives visant à faire progresser notre programme et notre cadre de GRE au cours de l'exercice suivant.

Pour obtenir une liste exhaustive des facteurs de risque touchant nos activités, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et de notre rapport de gestion les plus récents.

Cybersécurité

Le comité d'audit est responsable de la supervision des risques liés à la cybersécurité, à la sécurité des systèmes informatiques et à la sécurité des technologies. Il reçoit des rapports trimestriels de la direction sur le programme de cybersécurité de la Société.

Voici certaines des mesures que nous prenons pour réduire les risques d'incidents liés à la cybersécurité :

- mise en œuvre d'un programme de sensibilisation continue à la cybersécurité à l'intention de tous les employés;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de cybersécurité;
- recours à des fournisseurs de premier plan du secteur de la cybersécurité afin de détecter les éventuelles atteintes à la sécurité et d'intervenir à leur égard;
- collaboration avec d'autres sociétés du secteur dans les domaines de l'information sur les menaces, de la gestion des vulnérabilités, des interventions et des simulations;
- audits réalisés par des auditeurs internes et externes;
- obtention et maintien d'une couverture d'assurance cybersécurité adéquate.

Nous avons aussi un plan d'intervention robuste en cas de crise, qui fournit un cadre de référence écrit pour la gestion des crises, y compris des incidents en matière de sécurité, et qui simplifie la coordination des mesures dans les nombreux territoires où nous exerçons des activités.

À ce jour, nous n'avons subi aucune cyberattaque.

Engagement des actionnaires et communication avec le conseil et la direction

Le conseil reconnaît l'importance d'établir des communications constructives avec les actionnaires de la Société. Il accorde beaucoup d'importance à leurs commentaires et à leurs idées et il a pris des mesures pour les inciter à lui faire part de leurs commentaires sur diverses questions, notamment en matière de gouvernance, et pour leur faciliter de telles interventions.

Nous avons adopté une politique d'engagement des actionnaires officielle dont le texte complet peut être consulté en anglais sur notre site Web (www.eldoradogold.com) ou obtenu en communiquant avec notre secrétaire générale.

Notre politique de divulgation confirme notre engagement à l'égard de communications complètes, exactes, claires et opportunes. Le conseil est d'avis qu'il revient à la haute direction de communiquer, au nom de la Société, avec les actionnaires, les médias, les autres parties prenantes et les parties externes. Ces échanges ne comprennent pas de discussions sur de l'information importante non divulguée.

En 2023, nous avons effectué un examen régulier de la politique de divulgation d'entreprise et y avons apporté des modifications afin de tenir compte des pratiques internes actuelles et améliorées et d'harmoniser la politique avec diverses normes et pratiques exemplaires du secteur.

En 2023, le président et chef de la direction, la vice-présidente, Relations avec les investisseurs, et d'autres membres de la haute direction ont tenu de nombreuses réunions avec des actionnaires et des investisseurs institutionnels et individuels et ont assisté à de nombreuses conférences du secteur.

De même, le conseil est d'avis qu'il est important pour le président du conseil et les autres administrateurs indépendants, selon le cas, de communiquer directement avec les actionnaires de la Société, sur une base régulière et au moins une fois par année. Le président du conseil gérera les communications entre le conseil et les actionnaires. Les membres de la haute direction peuvent assister aux réunions entre le président du conseil et les actionnaires si le président du conseil en fait la demande.

Vous pouvez communiquer directement avec le conseil en écrivant au président du conseil :

Président du conseil

a/s de la secrétaire générale d'Eldorado Gold Corporation

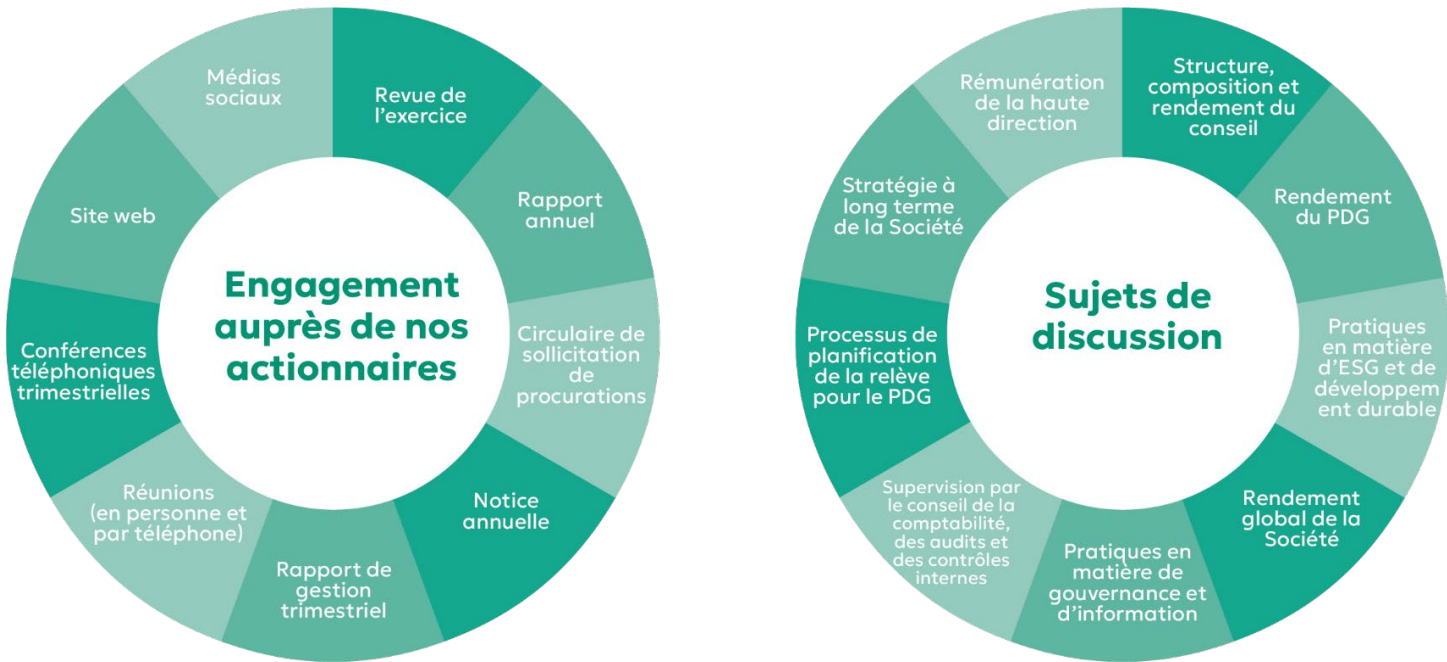
550, Burrard Street, 11^e étage, Vancouver
(Colombie-Britannique) Canada V6C 2B5

Veuillez indiquer « **Privé et confidentiel** » sur l'enveloppe.

Vous pouvez également communiquer avec le conseil par l'entremise de notre site Web (<https://fr.eldoradogold.com/contact-us/board-of-directors/default.aspx>).

GOVERNANCE

Les graphiques ci-dessous indiquent les outils que nous utilisons pour communiquer avec nos actionnaires, ainsi que les sujets de discussion.



Au cours des dernières années, des représentants du comité de la rémunération ont consulté périodiquement les actionnaires pour recueillir leur avis et leurs commentaires sur l'approche de la Société en matière de rémunération et sur les résultats de celle-ci. Nous continuerons à solliciter les commentaires des actionnaires et à les prendre en compte, s'il y a lieu, pour parfaire et améliorer sans cesse nos régimes de rémunération et les aligner sur nos objectifs et nos stratégies.

Tout au long de 2023, les investisseurs ont eu la possibilité de se réunir et de communiquer avec les membres de la haute direction et avec d'autres membres de la direction.

Pour demander à rencontrer des membres du conseil, les actionnaires peuvent communiquer par courriel avec la secrétaire générale à (karen.aram@eldoradogold.com).

Propositions d'actionnaire

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaire pour l'assemblée annuelle de 2024 de cette année.

Si vous désirez soumettre une proposition d'actionnaire pour qu'elle soit présentée à notre assemblée annuelle de 2025, vous devez la transmettre à notre secrétaire générale pendant la période de 60 jours allant du 3 janvier 2025 au 6 mars 2025 pour qu'elle soit étudiée en vue d'être incluse dans notre circulaire de sollicitation de procurations de 2025.

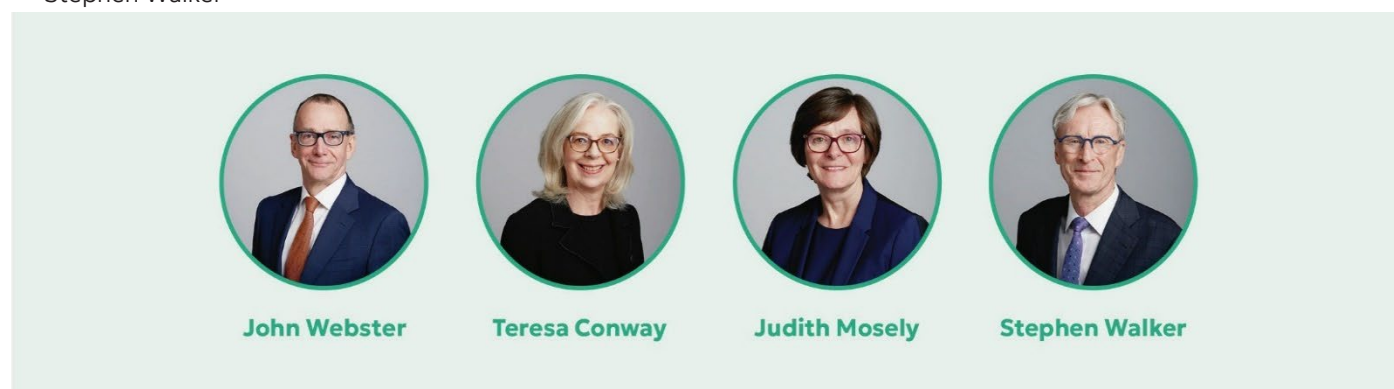
Comités du conseil

Le conseil s'acquitte de son mandat directement ou par l'intermédiaire de ses comités. En 2023, nous avons cinq comités permanents, chacun étant formé uniquement d'administrateurs indépendants. De temps à autre, le conseil peut former des comités spéciaux du conseil si les activités commerciales courantes d'Eldorado le justifient. Le président et chef de la direction ne participe pas au processus de nomination aux comités du conseil.

On peut aussi consulter le mandat de chacun des cinq comités permanents ainsi que nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise sur notre site Web (fr.eldoradogold.com) ou les obtenir en communiquant avec notre secrétaire générale.

Comité d'audit : 100 % des membres sont indépendants

- John Webster, président
- Teresa Conway
- Judith Mosely
- Stephen Walker



Le comité d'audit a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus comptables et de communication de l'information financière de la Société :

- en examinant l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôles financiers internes et de présentation de la situation financière de la Société;
- en surveillant les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe de la Société, et la recommandation du conseil aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur;
- veillant à l'intégrité des processus d'audit interne de la Société et en examinant la communication et la présentation de l'information financière de la Société;
- en veillant à ce que la direction de la Société se conforme aux exigences juridiques et réglementaires applicables;
- en surveillant certains systèmes et certaines pratiques de gestion des risques adoptés par la Société.

Experts financiers

Les quatre membres du comité d'audit possèdent des compétences financières conformément au Règlement 52-110, ce qui signifie qu'ils sont en mesure de lire et de comprendre nos états financiers et de comprendre la portée et le niveau de complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées dans nos états financiers. M. Webster, le président de notre comité, et M^{me} Conway sont « des experts financiers du comité d'audit », au sens donné à l'expression *audit committee financial experts* par la SEC. Voir les profils de M. Webster et de M^{me} Conway aux pages 25 et 20 respectivement pour connaître les détails de leurs compétences à titre d'experts financiers.

Rotation de l'associé responsable de l'audit

Conformément aux pratiques exemplaires et à la politique du comité d'audit, un nouvel associé responsable de l'audit doit être nommé au moins tous les cinq ans. Nous avons changé d'associé responsable de l'audit en 2012, en 2014 et de nouveau en février 2019. Le prochain changement prévu aura lieu au T1 2025.

Approbation préalable des services d'audit

Le comité d'audit a adopté une politique précisant que des services non liés à l'audit ne peuvent être rendus par les auditeurs externes que si le comité d'audit les a approuvés au préalable. En règle générale, ces services sont fournis par d'autres cabinets-conseils conformément à des ententes distinctes approuvées par la direction.

Des renseignements supplémentaires sur le comité d'audit sont fournis sous le titre « Gouvernance — Comité d'audit » de notre notice annuelle la plus récente.

Comité de développement durable : 100 % des membres sont indépendants

- Judith Mosely, présidente
- Carissa Browning
- Catharine Farrow
- Pamela Gibson



Judith Mosely



Carissa Browning



Catharine Farrow



Pamela Gibson

Le comité de développement durable a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'approche globale de la Société en matière de développement durable. Plus précisément, le rôle du comité est de promouvoir un comportement éthique, transparent et responsable de la part de la Société, ainsi qu'un engagement significatif avec ses parties prenantes et les collectivités, en faisant notamment ce qui suit :

- en adoptant une ligne de conduite concertée avec le CGC sur les questions de gouvernance qui se rapportent à la stratégie et à l'information en matière d'ESG;
- en examinant les rapports relatifs à la législation, à la réglementation, aux politiques gouvernementales, aux cadres et aux pratiques exemplaires du secteur applicables en matière de développement durable qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie et les activités commerciales de la Société;
- en suivant les questions réglementaires actuelles et futures relatives au développement durable, à l'environnement, à la santé et à la sécurité;
- en supervisant l'établissement et l'examen périodique des politiques, des systèmes de gestion, des programmes et des procédures de la Société en matière de développement durable;
- en examinant et en surveillant les activités de la direction pour s'assurer que les occasions et risques principaux de la Société qui sont liés à l'environnement, à la gestion des installations de traitement des résidus, au développement durable, aux changements climatiques, aux facteurs sociaux, à la santé et sécurité et aux droits de la personne sont cernés et que des ressources y sont allouées;
- en examinant les conclusions des audits et des évaluations internes et externes sur les questions environnementales, sociales, de santé et sécurité au travail, de sécurité d'entreprise et de droits de la personne ainsi que les mesures prises par la direction pour y répondre afin de veiller au contrôle des risques sur le plan du développement durable;
- en examinant les objectifs annuels définis par la haute direction en regard des politiques et surveiller la performance de la direction par rapport à ces objectifs et en faire un compte rendu au conseil.

Comité de gouvernance et des candidatures : 100 % des membres sont indépendants

- Carissa Browning, présidente
- Pamela Gibson
- John Webster



Carissa Browning



Pamela Gibson



John Webster

Le CGC a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des politiques, des pratiques et des lignes directrices de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, en faisant notamment ce qui suit :

- en coordonnant et en surveillant les politiques, les pratiques et les lignes directrices de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, les politiques et les programmes de gestion des risques et de gestion du capital humain, sauf en ce qui concerne la planification de la relève des membres de la haute direction, qui est maintenant surveillée par le comité de la rémunération;
- en examinant la composition du conseil et de ses comités et en trouvant des candidats aux postes d'administrateurs et en les proposant au conseil en vue de leur mise en candidature ou de leur élection ou réélection au conseil;
- faire la liaison avec le comité de développement durable quant aux enjeux et aux occasions liés à la gouvernance dans le cadre de l'approche globale de la Société à l'égard de ses stratégies, politiques, pratiques et lignes directrices en matière d'ESG.

Pour plus de détails sur les rôles, responsabilités et initiatives du CGC, se reporter aux pages 39 à 50.

Comité de la rémunération : 100 % des membres sont indépendants

- Teresa Conway, présidente
- Catharine Farrow
- Pamela Gibson
- Steven Reid



Le comité de la rémunération a pour mission d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait à l’établissement de la philosophie et des politiques en matière de rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et fournit une explication claire et complète de ces principes et politiques à cet égard, en faisant notamment ce qui suit :

- en fixant la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et en établissant les politiques à cet égard, en collaboration avec la haute direction et des conseillers externes qualifiés pour donner des conseils sur la conception et la mise en place de programmes de rémunération qui tiennent compte des besoins d’Eldorado à l’égard des compétences et des effectifs;
- en examinant ces politiques une fois par année et en recommandant au conseil l’adoption de tout changement approprié;
- en examinant et en approuvant les conditions d’emploi et les objectifs de rendement des membres de la haute direction visés (les « membres de la haute direction visés »);
- en évaluant le rendement du président et chef de la direction;
- en examinant la planification de la relève des membres de la haute direction.

Autres renseignements

Aucun des membres du comité n’a été un employé ou un haut dirigeant de la Société, n’a ou n’a eu de lien important avec la Société, n’a contracté de prêt auprès de la Société ni n’a eu un intérêt dans une opération importante à laquelle Eldorado était partie.

Chacun des membres du comité de la rémunération possède une vaste expérience des questions liées à la rémunération, laquelle ne se limite pas aux questions touchant les sociétés ouvertes. Les membres du conseil énumérés ci-dessous sont membres du comité de la rémunération d’autres sociétés ouvertes et fermées.

Membre	Société	Poste
Teresa Conway	Entree Resources Ltd.	Président du comité de la rémunération
Steven Reid	Gold Fields Limited	Président du comité de la rémunération
Catharine Farrow	Aclara Resources	Président du comité de la rémunération
	Franco-Nevada Corporation	Membre du comité de la rémunération, de l’environnement, de la responsabilité sociale et de la gouvernance jusqu’en mars 2023

Comité technique : 100 % des membres sont indépendants

- Catharine Farrow, présidente
- Steven Reid
- Stephen Walker



Catharine Farrow



Steven Reid



Stephen Walker

Le comité technique a été établi le 1^{er} octobre 2020 pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance du rendement opérationnel et technique de la Société, particulièrement dans les domaines où des connaissances techniques sont nécessaires, en faisant notamment ce qui suit :

- en examinant la gestion des risques techniques, le budget annuel alloué à nos terrains miniers, les mises à jour des projets pour la durée d'utilité des mines et les mises à jour des rapports techniques par les membres de la direction;
- en examinant et en évaluant le bien-fondé et l'avancement des projets d'investissement;
- de concert avec le comité de développement durable, en examinant les faits nouveaux relatifs aux résidus de la Société et à leur gestion;
- en examinant la préparation et la déclaration des ressources minérales et des réserves minérales de la Société.

Rémunération des administrateurs

Philosophie en matière de rémunération des administrateurs

Notre programme de rémunération des administrateurs vise à :

- attirer, fidéliser et motiver des personnes de haut calibre pour agir dans l'intérêt véritable de la Société et de ses actionnaires en offrant une rémunération concurrentielle;
- tenir compte de la complexité, des risques et des compétences associés aux administrateurs indépendants du conseil;
- être juste et équitable, compte tenu du temps et des efforts requis par chaque administrateur;
- harmoniser les intérêts de notre conseil avec ceux de nos actionnaires en faisant en sorte que les administrateurs respectent les exigences en matière d'actionnariat.

Les administrateurs qui sont membres de la haute direction d'Eldorado ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire pour agir à titre d'administrateur.

Évaluation du programme

Chaque année, le comité de la rémunération examine la rémunération des administrateurs, tient compte des commentaires des actionnaires et fait des recommandations au conseil en fonction de la politique de rémunération des administrateurs d'Eldorado, des tendances du secteur et des pratiques du groupe de comparaison. Compte tenu de l'évolution constante du cadre réglementaire, de la complexité accrue du secteur et des attentes quant à l'engagement auprès des actionnaires, des mesures sont prises pour veiller à ce que les administrateurs soient rémunérés équitablement pour le temps, les efforts et les connaissances nécessaires pour contribuer efficacement, gérer les risques nouveaux et superviser avec succès l'orientation stratégique d'Eldorado.

Les services de consultants en rémunération indépendants sont retenus afin d'aider le comité de la rémunération à évaluer le caractère concurrentiel de la politique de rémunération des administrateurs et de fournir au comité de la rémunération des conseils indépendants sur la conception de la politique et les nouvelles tendances en matière de rémunération des administrateurs. Se reporter à la page 77 pour obtenir de plus amples renseignements sur les consultants en rémunération, y compris les honoraires versés.

Composantes de la rémunération

La rémunération des administrateurs comprend :

- Honoraires annuels et honoraires additionnels du président de chaque comité du conseil;
- Rémunération à base de titres de capitaux propres;
- Remboursement des frais de déplacement et autres frais engagés pour assister aux réunions du conseil et des comités, aux réunions des parties prenantes et aux visites des lieux, le cas échéant.

Le tableau à la page suivante fournit une description détaillée de la structure des honoraires forfaitaires des administrateurs indépendants d'Eldorado. En 2021, le conseil a retenu les services du consultant en rémunération indépendant WTW (auparavant Willis Tower Watson) pour effectuer un examen et une analyse comparative de la rémunération des administrateurs afin de s'assurer que la rémunération globale est conforme aux pratiques du groupe de comparaison et qu'elle s'harmonise avec le marché. Au terme de cet examen, le conseil a conclu que la rémunération du président du conseil était inférieure au 25^e centile et que la rémunération des administrateurs indépendants était inférieure à la médiane par rapport au groupe de comparaison en matière de rémunération. Tous les éléments de la rémunération des administrateurs et les exigences en matière d'actionnariat ont été évalués par rapport au marché. Le conseil a estimé qu'une augmentation de la rémunération sous forme de titres de capitaux propres et des exigences en matière d'actionnariat était justifiée. Aucun changement n'a été apporté aux autres éléments de la rémunération des administrateurs. Sur la base de l'examen et des recommandations de WTW, le conseil a approuvé les changements suivants, qui ont entraîné une augmentation globale de -5 % de la rémunération des administrateurs à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- **Rémunération du président du conseil d'administration :** Une augmentation globale de 5,3 % a été réalisée grâce à une augmentation de 15 % de la rémunération sous forme de titres de capitaux propres, ce qui a donné lieu à une rémunération sous forme de titres de capitaux propres de 115 000 \$ et à une rémunération totale de 300 000 \$. Aucune modification n'a été apportée à la rémunération annuelle en espèces. Cette augmentation rapproche la rémunération du président du conseil d'Eldorado du 25^e centile du groupe de comparaison en matière de rémunération. En outre, le comité a examiné de nouveau la rémunération du président du conseil en 2022 et a approuvé une augmentation de 5 % de la rémunération sous forme de titres de capitaux propres en juillet 2022, ce qui a donné lieu à une rémunération sous forme de titres de capitaux propres de 130 000 \$ et à une rémunération totale de 330 000 \$ pour 2023, faisant en sorte que la rémunération du président du conseil corresponde environ au 25^e centile du groupe de comparaison.

- **Rémunération des autres administrateurs indépendants :** Une augmentation globale de 5,0 % a été réalisée grâce à une augmentation de 10 % de la rémunération sous forme de titres de capitaux propres, ce qui a donné lieu à une rémunération sous forme de titres de capitaux propres de 110 000 \$ et à une rémunération totale de 210 000 \$, à l'exclusion de la rémunération des présidents de comité. Aucune modification n'a été apportée à la rémunération annuelle en espèces ni à la rémunération des présidents de comité. Cette augmentation place la rémunération des administrateurs d'Eldorado à la médiane du marché du groupe de comparaison en matière de rémunération. En outre, le comité a examiné de nouveau la rémunération des administrateurs en 2022 et a conclu qu'aucune autre modification n'était justifiée.
- **Lignes directrices en matière d'actionnariat :** Augmentation des exigences en matière d'actionnariat des administrateurs à cinq fois la rémunération annuelle en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UD de la Société dans les cinq ans suivant la mise en œuvre de la politique mise à jour ou dans les cinq ans suivant leur entrée au conseil d'administration, si l'administrateur est nommé après le 1^{er} janvier 2022.

En 2023, le conseil a mis à jour la politique de rémunération des administrateurs afin d'exiger que les administrateurs choisissent chaque année, avant l'année à venir, de recevoir leur rémunération sous forme d'espèces ou d'UD. Aucune autre modification n'a été apportée à la rémunération des administrateurs.

Compte tenu de la nature cyclique du secteur minier et des pratiques des pairs et afin de favoriser la diversité au sein du conseil, ce dernier applique une méthode selon laquelle les titres de capitaux propres sont évalués à la valeur la plus élevée entre la valeur à la date d'émission et la juste valeur marchande au 31 décembre de l'année en cours.

Le conseil continuera de veiller à ce que la rémunération des administrateurs soit concurrentielle sur le marché et l'ajustera au besoin pour s'assurer qu'elle demeure ainsi.

Frais et honoraires

Rémunération des administrateurs (\$ CA)	2023	2022	2021
Honoraires annuels en espèces			
Membre du conseil d'administration	100 000	100 000	100 000
Président du conseil	200 000	200 000	185 000
Honoraires sous forme de titres de capitaux propres			
Membre du conseil d'administration	110 000	110 000	100 000
Président du conseil	130 000	130 000	100 000
Honoraires annuels des présidents de comité			
Président du comité d'audit	35 000	35 000	35 000
Président du comité de la rémunération	20 000	20 000	20 000
Président du comité de gouvernance et des candidatures	20 000	20 000	20 000
Président du comité de développement durable	20 000	20 000	20 000
Président du comité technique	20 000	20 000	20 000

Nous versons les honoraires annuels aux administrateurs chaque trimestre.

Rémunération à base de titres de capitaux propres

La rémunération à base de titres de capitaux propres est attribuée aux administrateurs d'Eldorado chaque année sous forme d'unités différées (« UD »). Les unités différées correspondent à des actions ordinaires théoriques d'Eldorado fondées sur la valeur de nos actions ordinaires.

Conformément à la politique de rémunération des administrateurs, en 2023, chaque administrateur a reçu des UD d'une valeur globale de 110 000 \$ CA pour les membres du conseil d'administration et de 130 000 \$ pour le président du conseil. De plus, les administrateurs peuvent choisir de recevoir des UD en lieu et place de leur rémunération en espèces.

L'émission d'UD en tant que composante de la rémunération des membres du conseil d'administration comporte un certain nombre d'avantages, dont les suivants :

- l'acquisition des droits et l'incidence des UD sur les flux de trésorerie sont reportées jusqu'à ce que le bénéficiaire quitte l'organisation;

GOUVERNANCE

- la valeur des UD suit l'évolution du cours de l'action pendant toute la durée du mandat des administrateurs et s'harmonise donc avec les intérêts à long terme des actionnaires;
- les UD ne sont pas dilutives puisqu'elles sont réglées en espèces;
- les UD ne confèrent aucun droit de vote.

Frais de déplacement et autres frais

Les administrateurs ne reçoivent pas d'indemnité journalière de déplacement, mais les frais de déplacement, les frais d'hôtel et les frais accessoires qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions leur sont remboursés.

De temps à autre, les administrateurs siègent à des comités ad hoc ou spéciaux pour traiter de questions qui ne sont pas expressément abordées par les comités permanents et reçoivent une rémunération supplémentaire pour le travail qu'ils effectuent au sein de ces comités. Aucune rémunération supplémentaire pour les comités ad hoc ou spéciaux n'a été versée en 2023.

Exigences en matière d'actionnariat

Eldorado est d'avis que les intérêts de ses administrateurs et de ses actionnaires sont mieux harmonisés lorsque les administrateurs détiennent des placements importants dans Eldorado.

À l'appui de cette opinion, au début de 2022, le conseil a examiné les exigences en matière d'actionnariat et, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, il a augmenté les exigences en matière d'actionnariat des administrateurs de telle sorte qu'elles correspondent à cinq fois leur rémunération annuelle en espèces. Nous incluons les actions ordinaires et les UD dans le calcul de l'actionnariat. Les UD sont incluses car elles ne peuvent être rachetées qu'à partir du moment où l'administrateur n'est plus membre du conseil d'Eldorado, ce qui permet d'harmoniser l'expérience des administrateurs avec celle des actionnaires de la Société. Nous mesurons la valeur des titres de capitaux propres détenus par les administrateurs à la valeur la plus élevée entre la valeur à la date d'émission et la juste valeur marchande au 31 décembre de l'année en cours.

L'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs correspond à cinq fois la rémunération annuelle en espèces.

Le respect des exigences en matière d'actionnariat est examiné chaque fin d'année par la secrétaire générale et fait l'objet d'un rapport au comité de gouvernance et des candidatures. L'examen le plus récent indique que tous les administrateurs qui sont membres du conseil depuis cinq ans ou plus ont rempli leurs obligations en matière d'actionnariat.

Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat des administrateurs, se reporter à la rubrique « Actionnariat des administrateurs » à la page 50.

Actionnariat des administrateurs

Les administrateurs indépendants et le président du conseil sont tenus de détenir cinq fois leurs honoraires annuels au plus tard cinq ans après leur nomination ou le 1^{er} janvier 2027, selon la date la plus tardive. Le tableau suivant indique le nombre et la valeur de tous les titres détenus par les administrateurs indépendants au 31 décembre 2023.

Administrateur	Honoraires annuels (\$ CA)	Actions ordinaires		UD		Total des avoirs en titres ⁽⁴⁾	Valeur marchande totale ⁽²⁾ (\$ CA)	Coût à la date d'émission (\$ CA)	Actionnariat réalisé ⁽⁷⁾		
		Unités ⁽¹⁾	Valeur ⁽²⁾ (\$ CA)	Unités ⁽³⁾	Valeur ⁽²⁾ (\$ CA)				Valeur d'actionnariat ⁽⁵⁾	Multiple des honoraires annuels ⁽⁶⁾	
Carissa Browning	100 000	2 000	34 400	16 606	285 623	18 606	320 023	270 985	320 023	3,2	En voie d'être remplie
Teresa Conway	100 000	10 500	180 600	50 520	868 944	61 020	1 049 544	636 999	1 049 544	10,5	Oui
Catharine Farrow	100 000	7 500	129 000	22 711	390 629	30 211	519 629	417 486	519 629	5,2	Oui
Pamela Gibson	100 000	10 000	172 000	73 402	1 262 514	83 402	1 434 514	949 104	1 482 597	14,8	Oui
Judith Mosely ⁽⁸⁾	100 000	—	—	22 711	390 629	22 711	390 629	319 986	390 629	3,9	En voie d'être remplie
Steven Reid	200 000	22 000	378 400	118 020	2 029 944	140 020	2 408 344	1 721 223	2 593 136	13,0	Oui
Stephen Walker	100 000	10 000	172 000	14 241	244 945	24 241	416 945	346 036	416 945	4,2	En voie d'être remplie
John Webster	100 000	2 400	41 280	86 840	1 493 648	89 240	1 534 928	958 151	1 602 328	16,0	Oui

Notes :

- 1) Actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- 2) Selon la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA).
- 3) UD acquises et non acquises au 31 décembre 2023.
- 4) Nombre total d'unités d'actions ordinaires et d'UD.
- 5) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée.
- 6) Sur la base des honoraires annuels au 31 décembre 2023.
- 7) M^{me} Browning, M^{me} Mosely et M. Walker sont en voie de satisfaire aux exigences en matière d'actionnariat; M^{mes} Browning et Mosely ont jusqu'en janvier 2027 pour satisfaire aux exigences en matière d'actionnariat qui s'appliquent à elles, et M. Walker a jusqu'en juin 2027 pour satisfaire aux exigences en matière d'actionnariat qui s'appliquent à lui.
- 8) M^{me} Mosely a acheté 540 actions ordinaires le 21 mars 2024.

Rémunération des administrateurs pour 2023

Le tableau suivant présente la répartition de la rémunération totale gagnée par chaque administrateur en 2023.

À titre de président et chef de la direction, M. Burns ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur. Se reporter au « Tableau sommaire de la rémunération » à la page 93 pour obtenir des renseignements sur la rémunération de M. Burns en 2023.

Administrateur	Honoraires perçus ⁽¹⁾ (\$ CA)	UD reçues en lieu et place d'honoraires ⁽¹⁾ (\$ CA)	Attributions fondées sur des actions ⁽²⁾ (\$ CA)	Total (\$ CA)
Carissa Browning	75 000	24 992	109 998	209 990
Teresa Conway ⁽³⁾	120 000	—	109 998	229 998
Catharine Farrow ⁽³⁾	120 000	—	109 998	229 998
Pamela Gibson ⁽³⁾	120 000	—	109 998	229 998
Judith Mosely ⁽³⁾	120 000	—	109 998	229 998
Steven Reid	175 000	24 992	129 992	329 984
Stephen Walker	75 000	24 994	109 998	209 992
John Webster ⁽³⁾	135 000	—	109 998	244 998
Total	940 000 \$	74 978 \$	899 978 \$	1 914 956 \$

Notes :

- 1) Les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels sous forme d'unités différées plutôt qu'en espèces.
- 2) Les attributions fondées sur des actions correspondent au montant que les administrateurs ont reçu sous forme d'UD en 2023. Le nombre d'UD est calculé en divisant la valeur totale de l'attribution par le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX à la date précédant immédiatement l'attribution. Les UD sont réglées en espèces et, à compter du 20 février 2014, donnent droit à des équivalents de dividendes (le cas échéant).
- 3) Les administrateurs suivants ont exercé les fonctions de président(e) de comité en 2023 :
 - M. Webster est président du comité d'audit
 - M^{me} Conway est présidente du comité de la rémunération
 - M^{me} Gibson – présidente du comité de gouvernance et des candidatures
 - M^{me} Mosely est présidente du comité de développement durable
 - M^{me} Farrow est présidente du comité technique

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau suivant présente les options non exercées et les UD non rachetées détenues par les administrateurs indépendants au 31 décembre 2023.

Administrateur	Attributions fondées sur des options ⁽¹⁾					Attributions fondées sur des actions		
	Date d'attribution	Nombre d'options d'achat d'actions non exercées	Prix d'exercice de l'option (\$ CA)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées (\$ CA)	Nombre d'UD non rachetées ⁽²⁾	Valeur des UD non rachetées ⁽²⁾⁽³⁾ (\$ CA)	Valeur des UD rachetées (\$ CA)
Carissa Browning	—	—	—	—	—	16 606	285 623	—
Teresa Conway	—	—	—	—	—	50 520	868 944	—
Catharine Farrow	—	—	—	—	—	22 711	390 629	—
Pamela Gibson	—	—	—	—	—	73 402	1 262 514	—
Judith Mosely	—	—	—	—	—	22 711	390 629	—
Steven Reid	—	—	—	—	—	118 020	2 029 944	—
Stephen Walker	—	—	—	—	—	14 241	244 945	—
John Webster	—	—	—	—	—	86 840	1 493 648	—

Notes :

- 1) La Société n'attribue aucune option aux administrateurs indépendants.
- 2) Les administrateurs peuvent choisir de recevoir des UD en lieu et place d'honoraires en espèces. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'actions globales (valeur en dollars) que chaque administrateur a reçu en lieu et place d'une rémunération en espèces pendant son mandat d'administrateur :

Administrateur	UD choisies en lieu et place d'espèces (\$)	UD choisies en lieu et place d'espèces (%)
Carissa Browning	24 992	9
Teresa Conway	28 749	5
Catharine Farrow	—	—
Pamela Gibson	74 920	4
Judith Mosely	—	—
Steve Reid	474 803	30
Stephen Walker	106 038	49
John Webster	112 282	15

- 3) La valeur des UD est fondée sur le cours de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX le 31 décembre 2023). Toute valeur réelle dépendra de la valeur de nos actions ordinaires à la date à laquelle les UD sont rachetées. Le droit de demander le rachat d'UD ne peut être exercé que lorsque l'administrateur n'est plus membre du conseil.

Attributions à base d'actions (valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice)

Le tableau ci-dessous indique la valeur des attributions en vertu d'un régime incitatif qui ont été acquises, rachetées ou gagnées par chaque administrateur indépendant en 2023. Les administrateurs reçoivent la totalité de leur rémunération fondée sur des titres de capitaux propres sous forme d'UD. Les UD sont acquises au moment où l'administrateur quitte l'organisation; par conséquent, ce tableau ne fait état d'aucune valeur à l'acquisition des droits.

Administrateur	Attributions fondées sur des options : valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$ CA)	Attributions fondées sur des actions : valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾ (\$ CA)	Rémunération non fondée sur des titres de capitaux propres : valeur gagnée au cours de l'exercice (\$ CA)
Carissa Browning	—	—	—
Teresa Conway	—	—	—
Catharine Farrow	—	—	—
Pamela Gibson	—	—	—
Judith Mosely	—	—	—
Steven Reid	—	—	—
Stephen Walker	—	—	—
John Webster	—	—	—

Notes :

- 1) La Société n'attribue aucune option aux administrateurs indépendants.
- 2) Le droit de demander le rachat des UD ne peut être exercé que lorsque l'administrateur n'est plus membre du conseil et, par conséquent, les UD ne sont pas acquises tant que l'administrateur n'a pas quitté le conseil. Lorsqu'un administrateur n'est plus membre du conseil, toutes les UD qui lui ont été attribuées sont rachetées. Se reporter à la page 63 pour connaître la valeur des UD attribuées au cours de l'exercice 2023.



ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Déclaration de la rémunération de la haute direction

La présente rubrique indique les éléments de nos programmes de rémunération des membres de la haute direction, ainsi que les décisions en matière de rémunération prises au cours de la dernière année à l'égard des membres de la haute direction visés suivants dont il est fait mention dans la présente circulaire.

Membres de la haute direction visés	
George Burns	Président et chef de la direction
Paul Ferneyhough ¹⁾	Vice-président exécutif et chef des finances
Frank Herbert	Vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité
Philip Yee ²⁾	Ancien vice-président exécutif et chef des finances
Joseph Dick ³⁾	Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation
Lisa Ower ⁴⁾	Ancienne vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes

- Notes :
- 1) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, étant donné que M. Ferneyhough a été nommé vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024, certains renseignements le concernant ont été inclus dans la présente déclaration de la rémunération de la haute direction.
 - 2) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
 - 3) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.
 - 4) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024.

Table des matières

67	Lettre aux actionnaires	88	Biographies des membres de la haute direction visés
68	Principes et objectifs en matière de rémunération	92	Tableaux de rémunération et renseignements sur la rémunération
69	Rémunération au rendement	92	Rendement pour les actionnaires
70	Sélection du groupe de comparaison	93	Tableau sommaire de la rémunération
71	Gestion des risques liés à la rémunération	95	Attributions aux termes d'un régime incitatif
73	Politique de recouvrement	95	Attributions fondées sur des actions et des options en cours
74	Actionnariat des membres de la haute direction	96	Attributions aux termes d'un régime incitatif (valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice)
75	Établissement de la rémunération	97	Contrats d'emploi, cessation d'emploi et changement de contrôle
75	Rôle du comité de la rémunération	99	Cessation d'emploi sans motif valable ou pour motif valable à la suite d'un changement de contrôle
75	Rôle du président et chef de la direction	100	Autres renseignements
76	Rôle des consultants en rémunération indépendants	100	Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres
77	Composantes de la rémunération et décisions en matière de rémunération prises en 2023	102	Options d'achat d'actions
77	Résumé des composantes de la rémunération	105	Unités d'actions liées au rendement
78	Composantes de la rémunération	107	Unités d'actions de négociation restreinte
78	Salaire de base	109	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
79	Régime incitatif à court terme	111	Régime d'unités différées
80	Résultats relatifs aux objectifs d'entreprise pour 2023	111	Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions
83	Régime incitatif à long terme	112	Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers
84	Unités d'actions liées au rendement		
85	Unités d'actions de négociation restreinte		
86	Options d'achat d'actions		
86	Incitatifs à long terme de 2023		
86	Régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention des membres de la haute direction		
87	Avantages indirects et avantages sociaux		

Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires d'Eldorado Gold,

Le comité de la rémunération aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la rémunération des membres de la haute direction et de la gouvernance, des politiques et des pratiques exemplaires en matière de rémunération.

Notre philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction vise à inciter la direction à atteindre les objectifs stratégiques de la Société, à harmoniser la rémunération et le rendement avec la création de valeur à long terme pour les actionnaires, à maintenir d'excellentes pratiques de surveillance et de gestion des risques, ainsi qu'à attirer et à fidéliser les meilleurs talents.

Nous sommes heureux de vous faire part de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction et de décrire nos pratiques importantes en matière de gouvernance dans la présente analyse de la rémunération.

Examen du rendement de 2023

En 2023, l'équipe de direction d'Eldorado Gold a continué de faire progresser les objectifs stratégiques de la Société et a obtenu de solides résultats d'exploitation. Les résultats de la Société comprennent ce qui suit :

- **Croissance de la valeur pour les actionnaires** : Eldorado figurait parmi les trois sociétés aurifères les plus performantes à la TSX en 2023. Le rendement total pour les actionnaires (« RTA ») absolu sur un an d'Eldorado s'est établi à 52,3 %, et notre RTA par rapport à celui de notre groupe de comparaison en matière de rendement a placé Eldorado au 93^e centile en 2023.
- **Augmentation de la production, réduction des coûts** : Eldorado a enregistré une croissance de la production de 7 %, une baisse de 6 % du coût décaissé par once et une baisse de 4 % du CTILM⁽¹⁾ par once par rapport à 2022.
- **Diminution des accidents potentiellement mortels** : Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail par million d'heures-personnes travaillées de la Société a été de 0,65 en 2023, soit une amélioration de 45 % par rapport au taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail de 1,19 en 2022. Le taux de fréquence total des accidents avec blessures à signaler été similaire à celui de 2022, après une tendance à la baisse qui dure depuis quatre ans. Nous continuons de prendre des mesures proactives afin d'améliorer la sécurité au travail et d'assurer un environnement de travail sécuritaire pour nos employés et nos entrepreneurs.
- **Finalisation du financement du projet Skouries** : En avril 2023, Eldorado a conclu une facilité de financement stratégique à hauteur de 680,4 millions d'euros pour le projet Skouries afin de financer le développement du projet Skouries en Grèce. La production dans le cadre du projet Skouries devrait commencer au T3 2025 et la production commerciale, d'ici la fin de 2025.
- **Investissement stratégique de la BERD** : En juin 2023, Eldorado a reçu 81,5 millions de dollars canadiens sous forme d'investissements stratégiques en capitaux propres de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« BERD »). Les fonds sont investis dans le projet Skouries et sont portés au crédit de l'engagement de financement par capitaux propres de 20 % de la Société pour le projet Skouries.
- **Production aurifère record au Québec et en Grèce** : Le complexe Lamaque au Québec a enregistré une production d'or record de 177 069 onces en 2023 et la mine Olympias en Grèce a enregistré une production d'or record de 67 133 onces.
- **Prix et distinctions externes** : Octroi dans le cadre de l'événement Resourcing Tomorrow du prix du financement de projet de l'année pour la facilité de financement du projet Skouries. Eldorado s'est également classée au premier rang dans le secteur des matériaux, qui comprend l'exploitation minière, au sein du classement des conseils d'administration 2023 du Globe & Mail, qui examine les conseils d'administration du Canada dans l'indice composé S&P/TSX pour évaluer la qualité de leurs pratiques de gouvernance et de leur communication de l'information.

Résultats de 2023 en matière de rémunération

Notre solide rendement annuel et à long terme a donné lieu à une rémunération élevée pour nos membres de la haute direction.

- Le paiement aux termes de notre régime incitatif à court terme (le « RICT ») correspondait à 121 % de l'objectif, en fonction de la réalisation des objectifs stratégiques d'Eldorado pour 2023, du rendement opérationnel, de la sécurité, de la durabilité et du rendement des employés. Pour en savoir plus sur la carte de pointage du RICT, se reporter aux pages 80 et 81. Ce paiement supérieur à l'objectif cadre avec nos très solides rendements pour les actionnaires en 2023.
- Nos unités d'actions liées au rendement (« UAR ») ont été payées à 200 % de l'objectif en fonction de notre RTA du premier décile par rapport à l'indice aurifère mondial S&P/TSX.

Décisions relatives à la rémunération en 2023

- Le comité de la rémunération a approuvé des modifications aux salaires des membres de la haute direction visés afin de maintenir l'harmonisation avec le marché.
- Le comité a examiné la rémunération des membres de la haute direction à la clôture de l'exercice et a déterminé que le salaire du chef de la direction s'harmonise avec celui du marché; toutefois, pour mieux harmoniser sa rémunération totale en espèces et sa rémunération directe totale sur celles du marché, le comité a approuvé une augmentation de la cible du chef de la direction au titre du RICT, qui est passée de 100 % à 115 %.
- Aucune autre modification n'a été apportée à la rémunération des administrateurs en 2023.

Structuration de la rémunération en 2023

- Pour soutenir la prochaine étape de notre développement, nous avons mis l'accent sur le rendement de l'entreprise dans le cadre du RICT de 2023. Pour ce faire, nous avons éliminé la composante rendement individuel des primes au titre du RICT des cadres supérieurs. Pour le chef de la direction et les autres cadres supérieurs, 100 % des résultats obtenus dans le cadre du RICT sont désormais directement liés au rendement de l'entreprise.
- En 2022, le comité a examiné la méthodologie utilisée pour mesurer le RTA relatif par rapport à celui de nos pairs afin de déterminer le multiplicateur des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») sur trois ans. À la suite de cet examen, le comité a modifié la méthodologie pour utiliser une approche fondée sur le rang centile et le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours afin de mesurer le rendement de la société par rapport à un groupe de sociétés d'exploitation aurifère. Ce changement s'applique aux UAR attribuées en 2023 et aux attributions futures. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement » à la page 84.
- En 2023, le comité a apporté des modifications à la politique de recouvrement de la rémunération de la haute direction (la « politique de recouvrement ») afin de se conformer aux nouvelles exigences de la SEC.
- Le comité a mis à jour la politique de rémunération des administrateurs afin d'exiger le choix annuel d'une somme en espèces ou d'UD avant l'année.

Perspectives pour 2024

- Le comité a approuvé des augmentations salariales pour les autres membres de la haute direction en 2024 et n'a apporté aucun changement à la rémunération incitative cible de ces membres de la haute direction dans le cadre d'un examen du marché de la rémunération par rapport à celle de nos pairs.
- À la lumière des commentaires des actionnaires, le comité de la rémunération a examiné la possibilité d'utiliser une deuxième mesure des UAR. En 2024, avec l'appui de Meridian, le comité a approuvé l'ajout d'un paramètre climatique à la carte de pointage des UAR. L'indicateur climatique représentera 10 % de la carte de pointage des UAR pour les UAR attribuées en 2024, et les détails de cet indicateur seront présentés plus en détail l'an prochain.
- Avec prise d'effet le 2 janvier 2024, Eldorado a nommé Paul Ferneyhough au poste de vice-président exécutif et chef des finances.
- Le 29 février 2024, Joe Dick a quitté son poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation. M. Dick continuera de travailler de façon intermittente avec Eldorado à titre consultatif jusqu'en 2024.

À l'horizon 2024, le comité de la rémunération continuera de s'acquitter de son devoir de veiller à ce que le cadre de rémunération de la Société fonctionne de concert avec les principales priorités des actionnaires et la création de valeur à long terme.



Teresa Conway

Présidente, comité de la rémunération



Note :

- Ces ratios sont non conformes aux IFRS. Veuillez consulter la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » à la page 112 de la présente circulaire pour obtenir des explications et un exposé sur ces ratios non conformes aux IFRS.

Principes et objectifs en matière de rémunération

La création de valeur à long terme pour nos actionnaires tout en offrant un rendement financier et opérationnel solide exige une équipe de direction dotée d'une expérience, d'une agilité et d'une intégrité considérables.

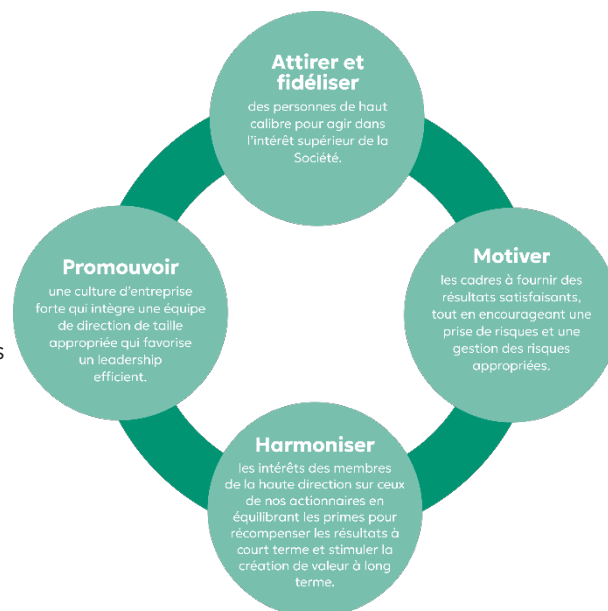
Approche à l'égard de la rémunération

Notre approche à l'égard de la prise de décisions en matière de rémunération repose sur quatre piliers : attirer et fidéliser, motiver, harmoniser et promouvoir.

Pour établir les niveaux de rémunération des membres de la haute direction visés et des autres membres de la haute direction, nous tenons compte des facteurs suivants :

- la nécessité d'offrir des programmes de rémunération concurrentiels;
- le rendement et l'expérience du membre de la haute direction;
- les responsabilités actuelles et les contributions futures attendues du membre de la haute direction;
- la conjoncture économique générale ainsi que la conjoncture des marchés au sein du secteur;
- l'équité interne;
- les obligations légales et contractuelles.

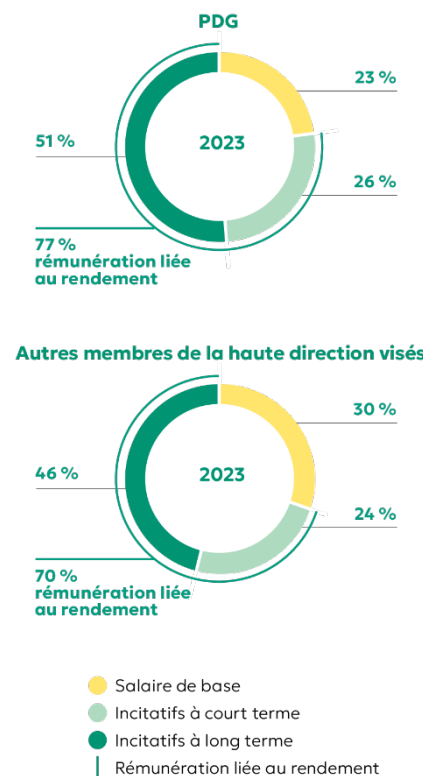
Pour appuyer nos principes et notre approche en matière de rémunération, Eldorado cible une rémunération concurrentielle se situant autour du 50^e centile de notre groupe de comparaison. La rémunération réelle peut être supérieure ou inférieure, selon le rendement de la Société.



Rémunération au rendement

Nous exerçons nos activités dans un secteur cyclique nécessitant beaucoup de capitaux et nous adoptons une approche à long terme de création de valeur pour nos actionnaires. Notre programme de rémunération au rendement est conçu de manière à concilier les intérêts des membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Ainsi, la rémunération des membres de la haute direction est largement fondée sur une rémunération incitative variable fondée sur le rendement qui est liée au rendement à court, à moyen et à long terme, comme il est illustré ci-après.

- Une partie importante de la rémunération est liée à des objectifs à long terme, ce qui décourage la prise de risques à court terme et aligne directement les récompenses sur le rendement pour les actionnaires.
- Nous encourageons les résultats à court terme qui favorisent la création de valeur à court terme et à long terme.
- La rémunération augmente ou diminue en fonction du succès ou de l'échec de l'atteinte des objectifs de l'entreprise en termes de rendement, d'exploitation, de finance et de stratégie.

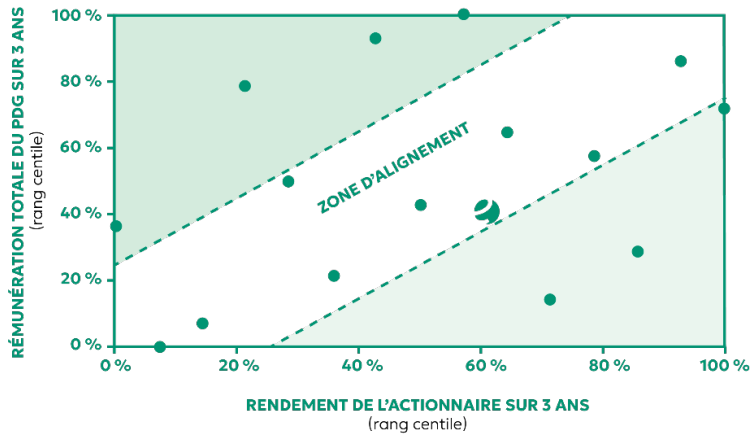


Analyse de la rémunération

Comme l’illustre le graphique à droite, la rémunération réalisable attribuée à notre président et chef de la direction pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2022 concorde avec notre RTA relatif au cours de cette même période comparativement aux renseignements les plus récents disponibles pour notre groupe de comparaison actuel (tel que décrit ci-après).

Plus précisément, la rémunération réalisable de notre chef de la direction sur trois ans se situe au 38^e rang centile par rapport à notre groupe de comparaison, alors que notre rendement total pour les actionnaires sur une période de trois ans se classe au 60^e rang centile par rapport à notre groupe de comparaison.

Une part importante de la rémunération est versée sous forme d’attributions incitatives à long terme directement liées au rendement du cours de nos actions, harmonisant la rémunération avec le rendement pour les actionnaires.



Sélection du groupe de comparaison

Nous comparons la rémunération des membres de la haute direction à celle d’un groupe de comparaison composé d’autres sociétés minières afin de nous assurer que nos programmes de rémunération continuent d’attirer, de motiver et de fidéliser les personnes clés au niveau de la haute direction. Nous établissons notre groupe de comparaison en nous basant sur des sociétés qui présentent des caractéristiques sectorielles et opérationnelles similaires, dont les produits d’exploitation, la capitalisation boursière et la taille de l’actif sont comparables, soit généralement entre la moitié et le double de notre taille.

En 2023, le comité de la rémunération a examiné la composition du groupe de comparaison en fonction des critères suivants :

- sociétés aurifères cotées et ayant leur siège en Amérique du Nord (avec, le cas échéant, un certain nombre de sociétés minières et métallurgiques);
- complexité des activités (par exemple, activités internationales, cadre juridique complexe, sites miniers nombreux);
- sociétés de taille comparable avec des caractéristiques d’exploitation similaires.

À la suite de cet examen, OceanaGold Corporation a été ajoutée et Yamana Gold Inc. a été retirée de notre groupe de comparaison.

Classement par centile du groupe de comparaison de 2023

	Valeur la plus basse	P25	Valeur médiane	P75	Valeur la plus élevée	Eldorado (M\$ US)	Médiane (M\$ US)
Capitalisation boursière ⁽¹⁾			P69			2 653 \$	1 526 \$
Actifs ⁽²⁾				P80		4 988 \$	3 011 \$
Produits ⁽²⁾			P47			1 009 \$	1 023 \$

Groupe de sociétés comparables de 2023 (n = 15)			
Alamos Gold Inc.	Dundee Precious Metals Inc.	IAMGOLD Corporation	Pan American Silver Corp.
B2Gold Corp.	Equinox Gold Corp.	Lundin Gold Inc.	SSR Mining Inc.
Centerra Gold Inc.	Hecla Mining Company	New Gold Inc.	Torex Gold Resources Inc.
Coeur Mining, Inc.	Hudbay Minerals Inc.	OceanaGold Corporation	

Pour prendre des décisions en matière de rémunération, nous tenons compte des niveaux de rémunération des sociétés du groupe de comparaison, de nos obligations contractuelles et de la nécessité d’attirer et de fidéliser des dirigeants capables de mettre en œuvre notre plan d’affaires stratégique.

Notes :

1) Capitalisation boursière au 31 décembre 2023, selon Standard & Poor’s Capital IQ.

2) Actifs et revenus pour l’exercice 2023, selon Standard & Poor’s Capital IQ.

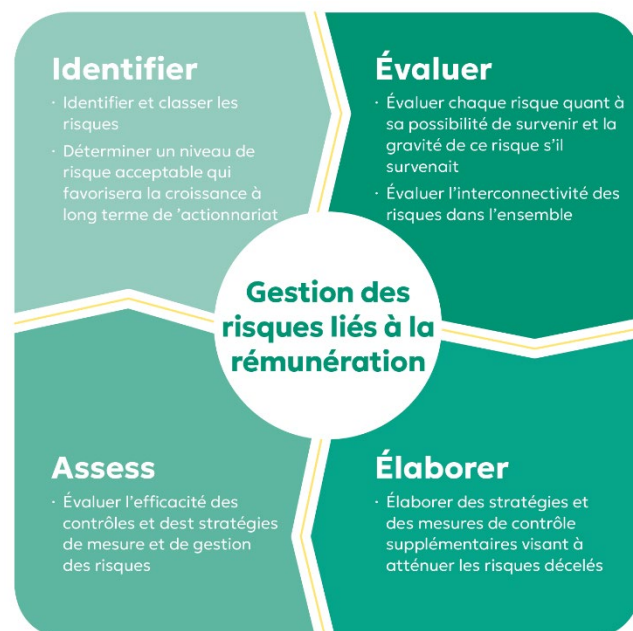
Gestion des risques liés à la rémunération

Nos programmes de rémunération des membres de la haute direction sont directement liés aux objectifs de notre stratégie d'entreprise et sont conçus pour créer les incitatifs appropriés qui favorisent l'augmentation à long terme de la valeur pour les actionnaires, tout en dissuadant la prise de risques excessifs ou inappropriés.

Dans le cadre de ses responsabilités liées à la surveillance des risques, le comité de la rémunération a retenu les services de Willis Towers Watson en 2023 afin que celle-ci réalise une mise à jour de l'évaluation des risques liés à la rémunération. Les objectifs de l'examen étaient, notamment :

- examiner les programmes de rémunération des membres de la haute direction afin d'identifier les politiques et les pratiques qui pourraient inciter un groupe d'employés ou une personne à prendre des risques excessifs et de manière inappropriée
- résumer les principales caractéristiques d'atténuation des risques comprises dans les programmes de rémunération des membres de la haute direction;
- déceler tout risque découlant des politiques et des pratiques existantes en matière de rémunération des membres de la haute direction, des objectifs liés aux incitatifs et des régimes de rémunération variable qui est susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur l'organisation.

Après l'examen de la mise à jour de l'évaluation des risques et étant donné qu'aucun changement important n'a été apporté, le comité de la rémunération a conclu que les programmes de rémunération des membres de la haute direction d'Eldorado ne donnaient lieu à aucun risque important qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la Société.



Le tableau suivant présente certaines des politiques et pratiques d'Eldorado en matière de rémunération.

Ce que nous faisons

✓	Programmes de rémunération équilibrés : un équilibre entre la rémunération à court terme et à long terme dissuade la prise de risques à court terme au détriment de résultats à long terme.
✓	Accent sur le long terme : une meilleure occasion d'attributions d'incitatifs à long terme (« ILT ») plutôt que d'incitatifs à court terme (« ICT ») crée une attention plus soutenue sur le rendement à long terme de la Société.
✓	Combinaison de mesures de rendement suffisamment stimulantes : utilisées dans le RICT pour fournir une cible de rendement équilibrée
✓	Utilisation de taux maximum/plafonds dans le RICT et le régime d'UAR (200 % dans chaque cas)
✓	Politique de recouvrement : permet au conseil de récupérer la rémunération incitative à court et à long terme en cas de retraitement important, de révision importante ou de recouvrement pour inconduite grave qui a entraîné un trop-perçu au titre de la rémunération incitative des membres de la haute direction actuels et anciens de la Société
✓	Corrélation entre la rémunération et le rendement : une partie importante de la rémunération de la haute direction est assujettie à l'atteinte d'objectifs de rendement établis et est variable (à risque)
✓	Exigences relatives à un actionnariat important : les membres de la haute direction visés sont tenus de détenir un multiple de leur salaire de base en titres de capitaux propres d'Eldorado, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »).
✓	Double déclencheur en cas de changement de contrôle : les indemnités de départ et l'acquisition accélérée des attributions de titres de capitaux propres surviennent uniquement lors d'une cessation d'emploi admissible à la suite d'un changement de contrôle (par exemple, deux événements déclencheurs)
✓	Indemnité de départ maximale : si l'indemnité de départ est plafonnée après un changement de contrôle, elle correspond à deux fois le salaire de base et la prime au titre du RICT du membre de la haute direction versés au cours des 12 derniers mois.
✓	Le comité de la rémunération retient les services de consultants en rémunération indépendants afin qu'ils lui fournissent des conseils indépendants et qu'ils assistent à toutes les réunions du comité de la rémunération

Ce que nous ne faisons pas

✓	Aucun prêt accordé aux membres de la haute direction
✓	Aucun paiement minimum garanti sur les ICT ni aucun niveau d'acquisition garanti pour les UAR
✓	Aucune nouvelle fixation du prix des options
✓	Aucun paiement de majoration pour couvrir l'impôt sur le revenu des particuliers qui se rapporte aux prestations accordées aux membres de la haute direction ou aux indemnités de départ
✓	Aucun avantage indirect pour les membres de la haute direction
✓	Aucune couverture par les initiés.

Politique de recouvrement

Au début de 2022, Eldorado a modifié sa politique de recouvrement, qui a été instaurée en 2016, afin d'élargir considérablement sa couverture. La politique de recouvrement élargie permet au conseil de recouvrer la rémunération incitative à court et à long terme raisonnablement et rapidement après un retraitement important ou dans les 12 mois suivant une révision importante ou un cas de recouvrement pour conduite grave qui a entraîné un trop-perçu au titre de la rémunération incitative aux membres de la haute direction actuels et aux anciens membres de la haute direction de la Société. La politique de recouvrement prévoit le recouvrement de la rémunération incitative à court ou à long terme, versée au comptant ou sous forme de titres de capitaux propres, reçue au cours de la période de trois ans qui précède la date à laquelle la Société est tenue de préparer le redressement important ou la révision importante ou la date du cas de recouvrement pour faute grave. En octobre 2023, d'autres mises à jour mineures de la politique de recouvrement ont été effectuées afin de l'harmoniser avec les nouvelles normes d'inscription en matière de recouvrement de la Bourse de New York.

Les motifs d'application de la politique de recouvrement comprennent ce qui suit :

- **Redressement important** : Un événement qui oblige la Société à préparer un retraitement comptable des états financiers qu'elle a publiés antérieurement en raison d'une non-conformité importante aux exigences en matière de présentation de l'information financière en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières applicables ou qui donnerait lieu à une anomalie significative si l'erreur était corrigée au cours de la période considérée ou n'était pas corrigée au cours de la période considérée.
- **Révision importante** : Un cas où la Société est tenue d'apporter des révisions importantes comparables à d'autres indicateurs de rendement précédemment déclarés sur lesquels la rémunération incitative est fondée.
- **Cas de recouvrement pour conduite grave** : Un cas où le comité de la rémunération établit qu'un dirigeant a commis une faute grave, y compris de la fraude, un non-respect des lois applicables, de manière intentionnelle ou en conséquence d'une conduite téméraire, ou des violations importantes du code de déontologie et d'éthique commerciale de la Société ou toute autre conduite intentionnelle qui cause un préjudice important à la Société ou à sa réputation.

Dans le cas d'un redressement important ou d'une révision importante, le montant de paiement excédentaire pouvant faire l'objet d'un recouvrement aux termes de la politique de recouvrement correspond à la différence entre le montant de rémunération incitative que le membre de la haute direction a reçu et le montant de rémunération incitative qu'il aurait reçu si celui-ci avait été établi en fonction des résultats financiers redressés ou des indicateurs de rendement révisés.

Dans un cas de recouvrement pour faute grave, le montant de paiement excédentaire pouvant faire l'objet d'un recouvrement aux termes de la politique de recouvrement est déterminé par le conseil à sa seule discrétion.

En plus de chercher à obtenir le recouvrement de la rémunération incitative, le conseil peut congédier le dirigeant, autoriser l'introduction d'une action en justice pour manquement à une obligation fiduciaire, ou prendre toute autre mesure pour faire en sorte que le dirigeant remplisse ses obligations envers la Société. Eldorado continuera de revoir la politique de recouvrement à la lumière des lois et règlements applicables.

Actionnariat des membres de la haute direction

Le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction sont tenus de détenir, respectivement, trois fois et deux fois leur salaire de base annuel en titres de capitaux propres d'Eldorado, y compris des actions ordinaires et des UANR dont les droits sont acquis ou non. Les UAR dont les droits ne sont pas acquis ne sont pas prises en compte dans ce calcul. Nous mesurons la valeur des titres de capitaux propres détenus à la valeur la plus élevée entre la valeur à la date d'acquisition ou la juste valeur marchande au 31 décembre de l'année de déclaration. L'exigence d'actionnariat doit être respectée dans les cinq ans suivant la nomination à titre de membre de la haute direction.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, nous soulignons que notre président et chef de la direction détient plus de deux fois sa rémunération directe totale en actions ordinaires d'Eldorado et qu'il possède des titres de capitaux propres correspondant au total à plus de 13 fois son salaire, ce qui est conforme aux intérêts des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les titres de capitaux propres détenus par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2023.

Membres de la haute direction visés ⁽¹⁾	Salaire de base (\$ CA)	Actions ordinaires		UANR		Total des avoirs en titres ⁽⁵⁾	Valeur marchande totale ⁽³⁾	Actionnariat		Multiple du salaire ⁽⁷⁾	Réalisé ⁽⁸⁾
		Unités ⁽²⁾	Valeur ⁽³⁾ (\$ CA)	Unités ⁽⁴⁾	Valeur ⁽³⁾ (\$ CA)			Coût à la date d'émission (\$ CA)	Valeur d'actionnariat ⁽⁶⁾ (\$ CA)		
George Burns	1 060 800	739 150	12 713 380	79 462	1 366 746	818 612	14 080 126	7 575 038	14 080 126	13,3	Oui
Paul Ferneyhough ⁽¹⁾	468 000	8 148	140 146	13 779	236 999	21 927	377 145	299 811	377 145	0,8	En voie d'être remplie
Frank Herbert	450 000	4 508	77 538	11 123	191 316	15 631	268 854	229 278	268 854	0,6	En voie d'être remplie
Philip Yee ⁽⁸⁾	551 800	446 656	7 682 483	28 083	483 028	474 739	8 165 511	3 982 289	8 165 511	14,8	Oui
Joseph Dick ⁽⁸⁾	619 400	104 805	1 802 646	29 447	506 488	134 252	2 309 134	1 606 766	2 309 134	3,7	Oui
Lisa Ower ⁽⁸⁾	450 000			21 543	370 540	21 543	370 540	310 441	370 540	0,8	En voie d'être remplie

Notes :

- M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, sa participation a été divulguée ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances, avec prise d'effet le 2 janvier 2024.
- Actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2023.
- Selon la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA).
- UANR dont les droits ont été acquis et dont les droits n'ont pas été acquis au 31 décembre 2023.
- Nombre total d'unités d'actions ordinaires et d'UANR.
- Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée.
- Selon le salaire de base au 31 décembre 2023.
- MM. Ferneyhough et Herbert sont en voie de respecter les exigences en matière d'actionnariat et ont jusqu'en janvier 2029 et janvier 2028, respectivement, pour respecter ces exigences. M. Yee et M^{me} Ower ont quitté la Société le 2 janvier 2024 et ne sont plus assujettis à aucune exigence en matière d'actionnariat. M. Dick a cessé d'être membre de la haute direction le 29 février 2024 et n'est plus assujetti à aucune exigence en matière d'actionnariat.

Établissement de la rémunération

Rôle du comité de la rémunération

Chaque année, le comité de la rémunération réalise un examen approfondi des programmes et politiques de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs pour évaluer ce qui suit :

- le caractère approprié de la rémunération des membres de la haute direction en général compte tenu de nos objectifs de recrutement, de motivation et de fidélisation de cadres dotés de compétences exceptionnelles en leadership et en gestion;
- le caractère approprié des programmes de rémunération compte tenu des pratiques des pairs, de la conjoncture du marché et de l'opinion de nos actionnaires;
- le caractère concurrentiel de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction;
- la rémunération totale des membres de la haute direction et le caractère adéquat de la pondération des composantes.

Chaque année, le comité de la rémunération passe en revue tous les programmes de rémunération applicables à nos membres de la haute direction visés et autres membres de la direction et il prend en considération les recommandations du président et chef de la direction en ce qui concerne la rémunération au comptant et sous forme de titres de capitaux propres pour les membres de la haute direction, ainsi que, de manière générale, la rémunération à base de titres de capitaux propres à l'intention des employés de niveau supérieur. En outre, le comité de la rémunération passe en revue le rendement du président et chef de la direction et présente ses recommandations au conseil quant à la rémunération de cette personne et des autres membres de la haute direction visés. En 2022, le comité a examiné les résultats de la première étude mondiale sur l'équité salariale entre les hommes et les femmes, qui a révélé un écart salarial rajusté de moins de 2 % dans la plupart des territoires. La Société prend actuellement des mesures correctives pour combler les lacunes là où elles existent, continuera d'examiner les pratiques de rémunération afin de réduire davantage les biais systémiques et évaluera nos progrès au cours des années à venir.

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les niveaux de rémunération des membres de la haute direction visés, y compris celui du président et chef de la direction.

Au cours des dernières années, des représentants du comité de la rémunération, qui sont tous des administrateurs indépendants, ont consulté périodiquement les actionnaires pour recueillir leur avis et leurs commentaires sur l'approche de la Société en matière de rémunération et sur les résultats de celle-ci. Nous continuerons à solliciter les commentaires des actionnaires et à les prendre en compte, s'il y a lieu, pour parfaire et améliorer sans cesse nos régimes de rémunération et les aligner sur nos objectifs et nos stratégies.



Teresa Conway



Catharine Farrow



Pamela Gibson



Steven Reid

Rôle du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction et d'autres membres de la direction d'Eldorado participent à certaines décisions en matière de rémunération. Ils font notamment des recommandations qui sont étudiées et, s'il y a lieu, approuvées par le comité de la rémunération ou le conseil, selon le cas, au sujet de ce qui suit :

- les buts et les objectifs commerciaux annuels pour le régime incitatif à court terme (le « RICT ») et le régime incitatif à long terme (le « RILT »);
- les ajustements du salaire de base, les cibles en matière d'ICT et d'ILT et les attributions réelles aux membres de la haute direction visés et aux autres dirigeants d'Eldorado, à l'exclusion du président et chef de la direction;
- la rémunération à base d'actions à l'échelle de l'entreprise pour les cadres supérieurs;
- les ajustements de la conception et de la structure du programme de rémunération.

Le comité de la rémunération examine les recommandations du président et chef de la direction avant de formuler des recommandations au conseil. Le président et chef de la direction ne fait aucune recommandation en ce qui a trait à sa propre rémunération.

Rôle des consultants en rémunération indépendants

Le comité de la rémunération fait appel à des consultants en rémunération indépendants qui ne réalisent pas d'autres mandats pour la Société afin que ceux-ci lui fournissent des conseils sur des questions liées à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs. En 2023, le comité de la rémunération a examiné le consultant en rémunération indépendant qui conseille le comité sur la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs. Le comité a lancé un appel d'offres et évalué plusieurs consultants indépendants potentiels. Avec prise d'effet en décembre 2023, le comité a nommé Meridian Compensation Partners à titre de nouveau conseiller. Avant ce changement (et de 2016 à décembre 2023), la Société a retenu les services de WTW dans le cadre de l'examen et de la mise à jour de son programme de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs.

En 2023, WTW a effectué les démarches ci-après :

- formuler des commentaires à l'égard de différentes tendances en matière de conception de programmes incitatifs et de gouvernance dans le secteur minier et de manière plus générale;
- examiner le groupe de comparaison utilisé pour la rémunération des administrateurs et des membres de la direction;
- effectuer une évaluation des risques liés à la rémunération;
- réaliser un examen de la rémunération de la haute direction;
- apporter son concours pour la communication de l'information dans la circulaire;
- assister à toutes les réunions du comité de la rémunération jusqu'en octobre 2023 inclusivement.

En 2023, Meridian Compensation Partners a effectué les démarches ci-après :

- assister à la réunion du comité de la rémunération en décembre 2023;
- fournir des commentaires sur la rémunération du chef de la direction pour 2024.

Le comité de la rémunération tient compte des données et des conseils de ses conseillers, ainsi que de nombreux autres facteurs. En fin de compte, toutes les décisions et recommandations au conseil sont les siennes.

En 2023 et en 2022, nous avons versé les montants suivants à des consultants pour des services liés à la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction.

Frais liés à la rémunération des membres de la haute direction (\$ CA)	2023	2022
WTW	203 705	194 850
Mercer	21 535	39 350
Meridian	27 708	
Total	252 948 \$	234 200 \$
Autres frais (\$ CA)		
Mercer (ne fait pas partie du groupe de la direction)	44 649	19 889
Total	44 649 \$	19 889 \$
Total combiné	297 597 \$	254 089 \$

Aucuns autres frais pour des services non liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs n'ont été facturés par les consultants en rémunération ou les membres de leur groupe. Tous les services fournis à la Société à la demande de la direction par WTW ou Meridian Compensation Partners doivent être approuvés au préalable par le comité de la rémunération.

De temps à autre, la direction retient les services d'autres conseillers en rémunération pour appuyer les pratiques liées à la rémunération des membres de la haute direction et des membres ne faisant pas partie de celle-ci. En 2023, Mercer a fourni des données du marché aux fins de l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction et des membres ne faisant pas partie de celle-ci.

Composantes de la rémunération et décisions en matière de rémunération prises en 2023

Nos programmes de rémunération des membres de la haute direction comportent diverses composantes pour lesquelles le rendement est mesuré sur des périodes différentes et récompensé en conséquence. Chaque composante s'harmonise avec notre philosophie et notre approche en matière de rémunération.

L'un des principes directeurs des objectifs de rémunération d'Eldorado consiste à concilier la rémunération avec les intérêts des actionnaires. Dans cette optique, Eldorado attribue une partie importante de la rémunération totale des membres de la haute direction visés sous forme de titres de capitaux propres. Les composantes en espèces nous permettent d'attirer, de motiver et de fidéliser des personnes de haut calibre afin d'obtenir un rendement élevé à court et à moyen terme.

Eldorado vise à se situer dans une fourchette concurrentielle du 50^e centile de son groupe de comparaison pour les éléments de rémunération indiqués ci-dessous.

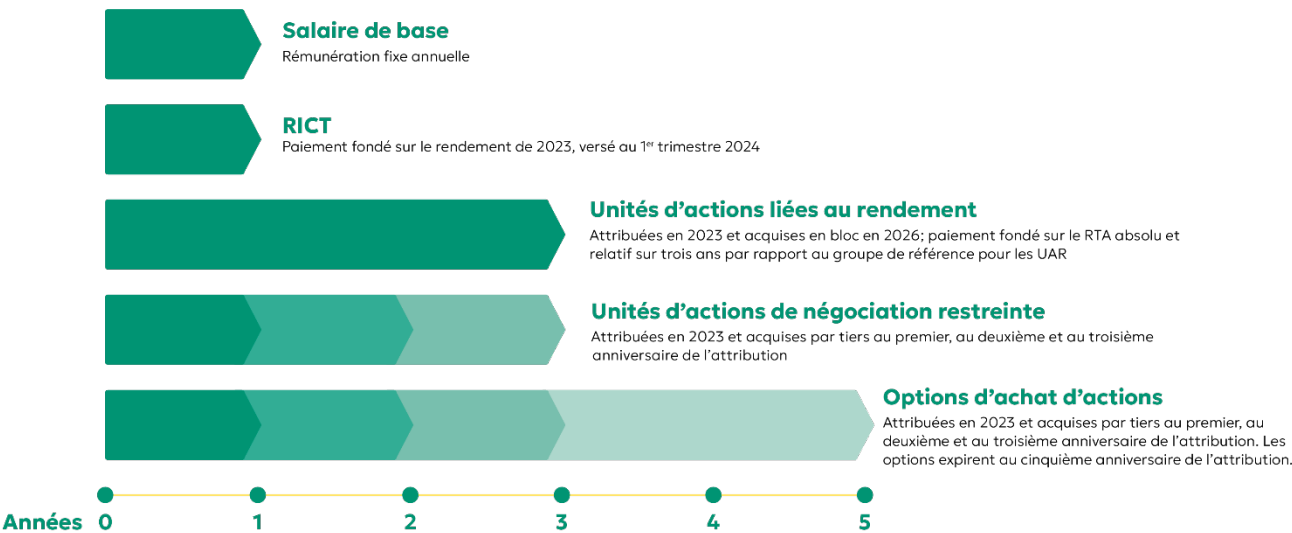
Résumé des composantes de la rémunération

Composantes	FIXES		VARIABLES		
	ESPÈCES		TITRES DE CAPITAUX PROPRES		
	Salaire	Régime incitatif à court terme	Régime incitatif à long terme		
Objet	Rétribue les membres de la haute direction pour leurs compétences en leadership et en gestion, ainsi que pour le niveau de responsabilité dont ils font preuve dans le cadre de leurs rôles.	Récompense les membres de la haute direction pour leur contribution à l'atteinte d'objectifs stratégiques à court terme qui stimulent la valeur à long terme pour les actionnaires.	Lient les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en récompensant la création de valeur pour les actionnaires sur plusieurs années		
Données détaillées	Composition	Objectifs de l'entreprise	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions de négociation restreinte	Options
	Pondération	Chef de la direction : 100 % de l'entreprise VPE : 100 % de l'entreprise	50 %	25 %	25 %
	Montant cible	Chef de la direction : 115 % du salaire VPE : 80 % du salaire	Chef de la direction : 220 % du salaire VPE : 150 % du salaire		
	Résultats	Cible 0-2X	Rendement 0-2X	1X	1X
Période de rendement	1 an	1 an	3 ans Acquisition en bloc	3 ans Acquisition d'un tiers chaque année	5 ans Acquisition d'un tiers chaque année (expire après 5 ans)
Facteurs	Rendement évalué Référence au groupe de comparaison	30 % ESG : Sécurité, durabilité, gouvernance et ressources humaines 33 % exécution opérationnelle 37 % Croissance et orientation stratégique	RTA relatif sur trois ans par rapport au rendement du groupe de comparaison concernant les UAR (modificateur du RTA absolu) Suivi de l'évolution du cours de l'action	Suivi de l'évolution du cours de l'action	Exige une augmentation du cours de l'action au-delà du prix d'exercice à l'attribution pour réaliser une valeur

Eldorado offre également un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des membres de la haute direction (le « RRC CD ») qui constitue une importante source de revenu à la retraite et un outil de fidélisation. Se reporter à la page 86 pour en savoir plus sur ce programme.

Composantes de la rémunération

Le texte qui suit est une représentation visuelle fondée sur une période de temps des composantes de la rémunération qui constituent le programme de rémunération totale de nos membres de la haute direction visés.



Salaire de base

Nous voulons que le salaire de base soit un élément concurrentiel du programme de rémunération des membres de la haute direction, et nous cherchons à nous adapter à l'évolution du marché.

Lorsque nous établissons le salaire de base d'un membre de la haute direction, nous tenons compte de son expérience, de ses responsabilités, du rendement démontré ou prévu, de l'étendue de ses fonctions, de la conjoncture du marché de l'emploi et du salaire de base des membres de la haute direction de sociétés faisant partie du groupe de comparaison d'Eldorado.

Notre philosophie en matière de rémunération cible des salaires de base se situant dans une fourchette concurrentielle du 50^e centile du groupe de comparaison d'Eldorado. Les salaires de base peuvent être établis au-dessus ou en dessous du niveau cible pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un employé ou l'évolution de certains postes et pour attirer et retenir les personnes les plus talentueuses.

Membres de la haute direction visés	2023 (\$ CA)	% de variation	2022 (\$ CA)
George Burns	1 060 800	4,0	1 020 000
Paul Ferneyhough ⁽¹⁾	468 000	11,9	418 200
Frank Herbert	450 000	—	—
Philip Yee ⁽²⁾	551 800	4,0	530 604
Joseph Dick ⁽³⁾	619 400	10,2	561 816
Lisa Ower ⁽⁴⁾	450 000	10,2	408 408

Notes :

- (1) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, l'historique de son salaire de base a été divulgué ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances, avec prise d'effet le 2 janvier 2024. La rémunération déclarée pour M. Ferneyhough ne tient pas compte de la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (2) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
- (3) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024. Il se trouvait à Amsterdam et son salaire pour la période a été converti du dollar canadien à l'euro en utilisant le taux de change moyen mensuel.
- (4) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024.

Régime incitatif à court terme

Le régime incitatif à court terme (le « RICT ») prévoit une attribution annuelle au comptant conçue pour encourager et récompenser l'atteinte, par les membres du personnel, de résultats à court terme établis par le conseil, le comité de la rémunération et l'équipe de haute direction qui sont considérés comme essentiels à la progression des objectifs stratégiques d'Eldorado. Compte tenu du cycle de vie des actifs dans le secteur minier, il pourrait s'écouler un certain nombre d'années avant que ces réalisations se reflètent dans les résultats d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

Afin de soutenir la prochaine étape de notre développement, nous avons mis l'accent sur le rendement de l'entreprise dans le cadre du RICT de 2023. Pour ce faire, le conseil et le chef de la direction ont approuvé une modification de la structure du RICT destiné aux membres de la haute direction qui harmonise les attributions incitatives à court terme avec les réalisations de l'entreprise au cours de l'exercice en éliminant la composante individuelle. Pour le chef de la direction et les autres cadres supérieurs, 100 % des résultats obtenus dans le cadre du RICT sont désormais directement liés au rendement de l'entreprise, ce depuis 2023. Nous sommes en mesure d'évaluer les résultats de l'équipe dans son ensemble à l'aide de la carte de pointage d'entreprise (définie ci-après), qui détermine notre succès. Ce changement amène notre équipe de haute direction à partager la responsabilité conjointe de l'atteinte des objectifs d'Eldorado.

Chaque année, les objectifs stratégiques, lesquels constituent le fondement du RICT, sont étudiés avec soin par le comité de la rémunération en vue d'établir une combinaison réaliste et équilibrée de cibles de rendement qui encouragent les initiatives et découragent les rendements insuffisants dans les secteurs importants pour Eldorado. Les objectifs du RICT fixés pour l'ensemble de l'entreprise sont appliqués à tous les niveaux de direction de la Société, des plus hauts au plus bas, pour assurer l'uniformité.

Bien que le RICT soit fondé sur le rendement dégagé pour une période d'un an, ses objectifs s'harmonisent avec les objectifs opérationnels, financiers et stratégiques afin de créer une valeur à long terme pour les actionnaires. La combinaison du RICT et du RILT, dont une description figure aux pages suivantes, vise à stimuler nos équipes quant à l'atteinte des cibles du RICT pour l'année en cours, sans prendre de risques excessifs ou compromettre le rendement futur.

L'attribution au titre du RICT se calcule de la manière suivante :



Le tableau ci-après indique les niveaux cibles d'attribution pour 2023 pour chaque membre de la haute direction visé.

Membres de la haute direction visés	Niveau cible pour les attributions (% du salaire de base)	Fourchette des paiements potentielle (% du salaire de base)	Pondération des objectifs d'entreprise (%)
George Burns ⁽¹⁾	115	0-230	100
Paul Ferneyhough ⁽²⁾	80	0-160	100
Frank Herbert	80	0-160	100
Philip Yee ⁽³⁾	80	0-160	100
Joseph Dick ⁽⁴⁾	80	0-160	100
Lisa Ower ⁽⁵⁾	80	0-160	100

Notes :

- (1) La cible de M. Burns au titre du RICT pour 2023 a été portée de 100 % à 115 % de son salaire afin de mieux aligner sa rémunération totale en espèces et sa rémunération directe totale sur le marché.
- (2) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, le niveau et le cadre de son attribution cible aux termes du RICT ont été indiqués ci-dessus en raison de sa nouvelle nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances, avec prise d'effet le 2 janvier 2024.
- (3) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
- (4) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.
- (5) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024.

Résultats relatifs aux objectifs d'entreprise pour 2023

En 2023, Eldorado a obtenu le financement nécessaire à la mise en valeur du projet Skouries en Grèce, a livré une production conforme à notre fourchette prévisionnelle, a géré activement les coûts et a continué de stimuler le rendement sur les plans environnemental, social et de gouvernance à l'échelle de la Société. La rubrique qui suit présente un aperçu de notre carte de pointage d'entreprise de 2023 (la « carte de pointage d'entreprise ») et un sommaire des réalisations. La page suivante fournit des détails sur chaque objectif et notre pointage final pour 2023.

ESG : Sécurité, durabilité, gouvernance et ressources humaines

30 %

L'exploitation sûre et durable et le perfectionnement de notre personnel sont des éléments clés de la stratégie d'Eldorado. Nous sommes continuellement à la recherche de moyens de réduire au minimum les incidents liés à la sécurité, de maintenir une culture qui met fortement l'accent sur la sécurité et le développement durable et d'investir dans nos ressources humaines.

- **Sécurité** : En 2023, nous avons continué de mettre l'accent sur les mesures correctives en matière de santé et de sécurité à l'échelle de l'organisation. Nous avons davantage réduit le taux d'accidents susceptibles d'entraîner la mort (-23 %) ainsi que le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (-45 %) que nous avons enregistrés dans le cadre de nos activités par rapport aux exercices précédents, et avons observé une légère augmentation du taux de fréquence total des accidents avec blessures à signaler dans l'ensemble de l'organisation par rapport à l'exercice précédent. Nous continuerons d'améliorer de façon proactive la santé et la sécurité au travail d'une année à l'autre.
- **Développement durable** : Nous avons continué à renforcer notre système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID »), qui est un cadre global définissant un ensemble commun de normes de rendement minimales pour l'ensemble d'Eldorado. En 2023, nos objectifs en matière de durabilité comprenaient également l'évolution de notre stratégie sur les changements climatiques et la publication d'un rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »).
- **Aucun décès ni incident d'ordre social ou environnemental majeur** : Aucun modificateur négatif n'a été appliqué aux résultats.

Exécution opérationnelle

33 %

L'excellence opérationnelle et l'exploitation de mines rentables sont essentielles au succès continu d'Eldorado.

- **Production totale d'or** : La production aurifère totale s'est établie à 485 139 onces, ce qui est inférieur à l'objectif. Cette baisse de la production d'or est attribuable aux retards dans les projets à Olympias et à Lamaque.
- **Charges tout inclus liées au maintien (« CTILM »)⁽¹⁾** : 1 220 \$ par once vendue en 2023, ce qui n'était pas conforme à l'objectif, se situait dans la fourchette prévue.
- **Flux de trésorerie d'exploitation⁽¹⁾** : 383 M\$ en 2023, bien au-delà de notre objectif (309 M\$) pour l'exercice.

Croissance et orientation stratégique

37 %

Le développement et l'optimisation de nos activités et de nos projets et le maintien de nos réserves et de nos ressources sont essentiels à la création de valeur et à la croissance d'Eldorado.

- **Grèce** :
 - **Olympias** : Poursuite de la transformation.
 - **Skouries** : Avancement du projet à 70 %.
- **Flexibilité du bilan** : La flexibilité du bilan s'est accrue grâce à l'achèvement de la transaction effectuée et aux financements de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
- **Études techniques** : Lancement et progression de plusieurs études techniques essentielles impliquant l'ensemble du portefeuille.
- **Ressources** : La Société a atteint ses objectifs en matière de ressources pour 2023 grâce à l'ajout d'onces mesurées, indiquées et présumées.

Note :

(1) Ces ratios sont non conformes aux IFRS. Veuillez consulter la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » à la page 112 de la présente circulaire pour obtenir des explications et un exposé sur ces ratios non conformes aux IFRS.

Résultats relatifs aux objectifs d'entreprise pour 2023

Objet		Niveau d'atteinte	Objectif	Obstacle	Cible	Pondération (%)	Pointage	Niveau de réalisation (%)
ESG : sécurité, durabilité, gouvernance et ressources humaines (30 %)								
Réduction du TFGIAT	Activités d'exploitation	1,19	1,07	0,95	0,44	5	1,60	8,0
	Skouries	1,00	0,75	0,50	1,84			
Réduction du TFTAB	Activités d'exploitation	4,67	4,20	3,74	4,85	5	0,85	4,3
	Skouries	6,00	4,50	3,38	4,59			
Engagement des dirigeants en matière de sécurité		Indicateur de premier plan de l'engagement de tous les niveaux de la direction d'Eldorado; leadership démontré par l'enquête sur les accidents susceptibles d'entraîner la mort et le suivi				5	1,20	6,0
Développement durable		Progression de la mise en œuvre de notre stratégie sur le SGID et les changements climatiques				10	2,00	20,0
Capacités de Skouries		État de préparation opérationnelle de Skouries				5	1,00	5,0
Modificateur : aucun décès, aucun incident environnemental et social majeur		Objectif réalisé, aucun modificateur négatif						
Exécution opérationnelle (33 %)								
Production totale d'or (oz)		463 496	514 995	566 495	485 139	15	0,80	12,0
CTILM (\$ US/oz) ⁽¹⁾		1 348 \$	1 172 \$	1 055 \$	1 220 \$	9	0,64	5,8
Flux de trésorerie d'exploitation (en % du budget) ⁽¹⁾		87 %	97 %	107 %	124 %	9	2,00	18,0
Notre avenir : Croissance et orientation stratégique d'Eldorado (37 %)								
Transformation d'Olympias		Les principales étapes de la mise en œuvre des initiatives opérationnelles visant à améliorer la productivité ont été franchies conformément au budget				7	0,94	6,6
Skouries		Faire progresser les projets stratégiques de Skouries				15	1,00	15,0
Flexibilité du bilan		Favoriser les occasions d'accroître la flexibilité du bilan				5	2,00	10,0
Études techniques		Continuer d'accroître la valeur du portefeuille en faisant progresser de nombreuses études techniques essentielles				5	1,00	5,0
Ressources ciblées		Objectif dépassé en ce qui a trait à l'ajout d'onces mesurées, indiquées et présumées				5	1,00	5,0
Pointage de la Société								

121

Note :

(1) Ces ratios sont non conformes aux IFRS. Veuillez consulter la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » à la page 112 de la présente circulaire pour obtenir des explications et un exposé sur ces ratios non conformes aux IFRS.

Attributions au titre du RICT pour 2023

Le tableau ci-après indique les attributions réelles au titre du RICT pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Membres de la haute direction visés	2023 Salaire de base (\$ CA)	Cible du RICT (% du salaire)	Rendement de l'entreprise		Niveau de réalisation (%)	Paiement aux termes du RICT (niveau de réalisation V cible) (% du salaire)	Attribution au titre du RICT pour 2023 (\$ CA)
			Pointage (%)	Pointage			
Geroge Burns ⁽¹⁾	1 060 800	115	100	1,21	121	139	1 476 103
Paul Ferneyhough ⁽²⁾	468 000	80	100	1,21	121	78	365 962
Frank Herbert	450 000	80	100	1,21	121	97	435 600
Philip Yee ⁽³⁾	551 800	80	100	1,21	121	97	534 142
Joseph Dick ⁽⁴⁾	619 400	80	100	1,21	121	95	588 254
Lisa Ower ⁽⁵⁾	450 000	80	100	1,28	128	100	452 164
Paiement total							3 852 225 \$

Notes :

- (1) La cible de M. Burns au titre du RICT pour 2023 a été portée de 100 % à 115 % de son salaire afin de mieux aligner sa rémunération totale en espèces et sa rémunération directe totale sur le marché.
- (2) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, le calcul de son attribution aux termes du RICT de 2023 a été présenté ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (3) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024. Son RICT pour 2023 tient compte de la valeur gagnée au cours de l'exercice et le paiement final au titre du RICT est fondé sur le rendement final de la Société, soit 121 %.
- (4) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024. Son RICT pour 2023 tient compte de la valeur gagnée au cours de l'exercice et le paiement final au titre du RICT est fondé sur le rendement final de la Société, soit 121 %.
- (5) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024. L'indemnité de départ de M^{me} Ower comprenait son RICT de 2023, qui reflétait le rendement estimatif de la Société au moment de son départ, soit 128 %.

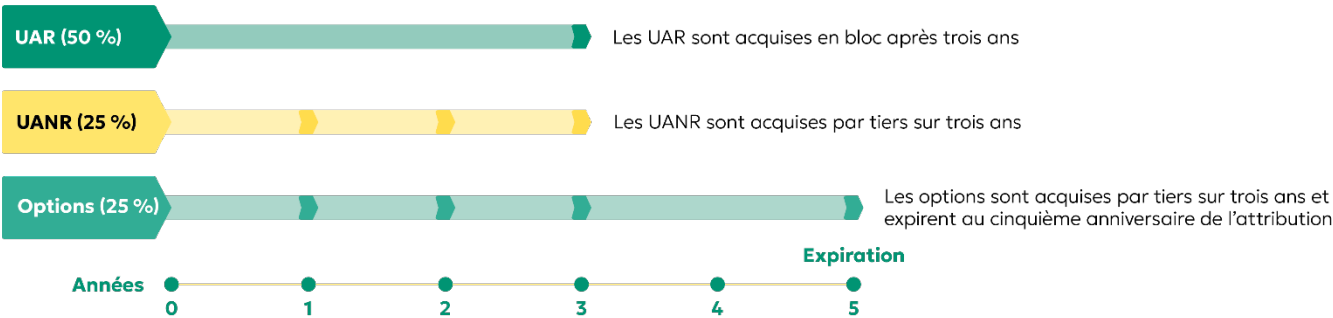
Régime incitatif à long terme

Les incitatifs à long terme (les « ILT ») alignent les intérêts des membres de notre haute direction sur ceux de nos actionnaires en liant une partie importante de leur rémunération totale au rendement à long terme du cours de l'action d'Eldorado. Ils encouragent nos membres de la haute direction à se concentrer sur l'incidence à long terme de leurs décisions et de leurs actions, et ils prévoient des récompenses si les efforts de ceux-ci entraînent une création de valeur future. La valeur définitive des ILT est fonction du rendement du cours de l'action d'Eldorado. Les attributions antérieures ne sont pas prises en compte directement, mais peuvent être examinées au moment de déterminer les attributions annuelles d'UAR, d'UANR et d'options d'achat d'actions.

La valeur des ILT fluctue selon la mesure dans laquelle l'équipe de la haute direction atteint les objectifs à court et à long terme qui ont une incidence sur le rendement de l'action au cours de la période d'acquisition de ces incitatifs.

Attribution cible d'ILT et composition des ILT

La valeur et la composition des attributions d'ILT cibles d'Eldorado comprennent les UAR (50 %), les UANR (25 %) et les options (25 %). La combinaison, les périodes d'acquisition et les périodes d'expiration sont conformes aux pratiques exemplaires du secteur et à une bonne gouvernance.



Modalités et conditions d'acquisition

Les modalités et conditions d'acquisition de chaque type d'ILT sont résumées dans le tableau qui suit.

	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	Unités d'actions à négociation restreinte (« UANR »)	Options d'achat d'actions
Détermination du nombre d'unités attribuées	Valeur d'attribution des UAR divisée par le cours de clôture des actions le jour précédant l'attribution	Valeur d'attribution des UANR divisée par le cours de clôture des actions le jour précédant l'attribution	Valeur d'attribution des options d'achat d'actions divisée par la valeur selon le modèle Black-Scholes
Acquisition des droits	Acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution si les critères d'acquisition liés au rendement sont respectés	Acquis en trois tranches : un tiers au premier, au deuxième et au troisième anniversaires de la date d'attribution	Acquis en trois tranches : un tiers au premier, au deuxième et au troisième anniversaires de la date d'attribution
Expiration ou rachat	Rachat après trois ans, à condition que les droits soient acquis	Rachat au plus tard après trois ans, si les droits sont acquis	Expiration après cinq ans
Exigences en matière d'actionnariat	Non incluses	Incluses	Non incluses

Unités d’actions liées au rendement

Les UAR peuvent être attribuées dans le cadre du régime d’UAR ou du régime d’UANR (des critères de rendement précis sont énoncés au moment de l’attribution). Les UAR harmonisent les intérêts des membres de la haute direction visés avec le rendement à long terme d’Eldorado en offrant une rémunération qui est conditionnelle au respect de critères de rendement prédéterminés.

Les UAR s’acquèrent en bloc au troisième anniversaire de la date d’attribution. Le nombre définitif d’UAR rachetées pourrait être supérieur ou inférieur au nombre d’UAR attribuées initialement, selon le rendement total relatif pour les actionnaires (le « RTA relatif ») pour la période de rendement de trois années et le plafond de rendement total absolu pour les actionnaires sur trois ans (le « RTA absolu »).

Bien que les UAR puissent être réglées en espèces ou en actions aux termes du régime, le conseil a constaté que toutes les UAR dont les droits ont été acquis ont été réglées en actions. Le nombre d’UAR gagnées et rachetées est calculé comme suit :



En 2022, le conseil a examiné et approuvé une modification de la méthode utilisée pour évaluer le RTA relatif. À compter des UAR attribuées en 2023, une approche fondée sur le rang centile sera utilisée pour évaluer le rendement relatif des UAR, conformément à l’approche utilisée par la majorité de nos pairs. Avant chaque attribution, le conseil approuve le groupe de comparaison pour les UAR, qui est composé d’un sous-ensemble de sociétés comprises dans l’indice aurifère mondial TSX (généralement à l’exclusion des redevances, des sociétés de génération de flux et des sociétés n’intervenant pas dans le secteur de la production). Le rendement de chaque société sera mesuré au cours de la période de rendement de trois ans à l’aide d’un prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours afin de mesurer le rendement de départ et de fin de chaque société comparable. Le rendement d’Eldorado au cours de la même période de trois ans sera mesuré en tant que centile du groupe de comparaison. Le conseil a effectué des tests rétrospectifs sur les résultats passés du RTA relatif et a conclu que les résultats actuels sont vraisemblablement raisonnables, comparés aux résultats passés. La nouvelle approche se traduit par une plus grande uniformité de l’évaluation et une méthode plus facile à comprendre, ce qui accroît l’engagement des participants à l’égard du régime et leur fidélisation. L’échelle d’évaluation suivante sera utilisée pour déterminer le multiplicateur des UAR pour ce qui est des UAR octroyées à compter de 2023.

Mesure du RTA relatif

Le graphique suivant représente les nouveaux niveaux de RTA relatif et de paiement qui ont récemment été approuvés par le conseil pour les attributions d’UAR à compter de 2023. Ce graphique représente un versement d’UAR classique sur le marché avec 100 % au 50^e centile, aucun versement pour une performance inférieure au 25^e centile, et un versement de 200 % pour une performance au 75^e centile ou supérieure.

Réalisations liées aux UAR

Rendement relatif exigé	Multiplicateur du RTA relatif sur trois ans
< 25 ^e centile	0 %
< 25 ^e centile	50 %
Entre le 25 ^e et le 50 ^e centile	Interpolation linéaire
50 ^e centile	100 %
Entre le 50 ^e et le 75 ^e centile	Interpolation linéaire
≥75 ^e percentile	200 %

Contrainte relative au RTA absolu sur trois ans

Le multiplicateur du RTA relatif sur trois ans sera plafonné à 100 % si le RTA absolu sur trois ans d’Eldorado est négatif au cours de la période de rendement, même si notre RTA est supérieur à celui de nos pairs.

À quoi sert le RTA relatif?

Le RTA relatif sert à comparer l’évolution du cours de nos actions aux composantes du groupe de comparaison de l’UAR, qui comprend de nombreuses sociétés de l’indice aurifère mondial S&P/TSX; il fournit une indication claire de notre rendement par rapport à celui de nos pairs dans le même contexte de prix des matières premières et sur la même période.

Le groupe de comparaison pour le rendement des UAR suivant a été approuvé par le conseil au début de 2023 afin d'évaluer le rendement du RTA relatif au cours de la période de rendement allant de 2023 à 2026. Tous les titres qui composent l'indice aurifère mondial TSX ont été inclus, à l'exception des sociétés de redevances, des sociétés de flux et des sociétés non productrices.

Groupe de sociétés comparables de 2023 (n = 30)

Agnico Eagle Mines Limited	Compañía de Minas Buenaventura	IAMGOLD Corporation	Orla Mining Ltd.
Alamos Gold Inc.	DRDGOLD Limited Gold	K92 Mining Inc.	SSR Mining Inc.
AngloGold Ashanti Limited	Dundee Precious Metals Inc.	Karora Resources Inc.	Torex Gold Resources Inc.
Aris Mining Corporation	Endeavour Mining plc.	Kinross Gold Corporation	Victoria Gold Corp.
B2Gold Corp.	Equinox Gold Corp.	Lundin Gold Inc.	Wesdome Gold Mines Ltd.
Barrick Gold Corporation	Gold Fields Limited	New Gold Inc.	Yamana Gold Inc. ⁽¹⁾
Centerra Gold Inc.	Harmony Gold Mining Company	Newmont Corporation	
Coeur Mining, Inc.	i-80 Gold Corp.	OceanaGold Corporation	

Note :

(1) Yamana Gold Inc. a été acquise par Pan American Silver Corp. avec prise d'effet le 31 mars 2023.

L'ancienne méthode d'évaluation du RTA relatif continuera d'être utilisée pour évaluer le RTA relatif pour les UAR octroyées en 2022 et avant. L'ancienne méthode d'évaluation est calculée comme suit :

Rendement relatif exigé	Multiplicateur du RTA relatif sur trois ans
≤75 % de l'indice aurifère mondial S&P/TSX	0 %
Entre 75 % et 100 % de l'indice	Interpolation linéaire
Égal à l'indice	100 %
Entre 100 % et 150 % de l'indice	Interpolation linéaire
≥150 % de l'indice	200 %

Le RTA relatif sur trois ans d'Eldorado pour la période de trois ans terminée le 5 mars 2023 a donné lieu à un coefficient de rendement aux fins des UAR de 200 %. Le RTA absolu s'est établi à 3,57 % pour la période.

En 2023, le conseil a approuvé le niveau de réalisation aux fins des UAR et le rachat subséquent des UAR acquises le 5 mars 2023. Le RTA d'Eldorado pour la période de rendement de trois ans terminée le 5 mars 2023 s'est établi à 3,57 % comparativement au RTA de l'indice mondial S&P/TSX de 0,38 % pour la même période, de sorte que le RTA relatif sur trois ans a été de 939 % par rapport à l'indice mondial S&P/TSX, ce qui a permis d'obtenir un niveau de réalisation aux fins des UAR de 200 %. Le conseil a décidé que les UAR acquises en 2023 seraient réglées en actions.

Perspectives pour 2024

Régime incitatif à long terme

À la lumière des commentaires des actionnaires, le comité de la rémunération a examiné la possibilité d'utiliser une deuxième mesure des UAR. En 2024, avec l'appui de Meridian, le comité a approuvé l'ajout d'un paramètre climatique à la carte de pointage des UAR. L'indicateur climatique représentera 10 % de la carte de pointage des UAR pour les UAR attribuées en 2024, et les détails de cet indicateur seront présentés plus en détail l'an prochain.

Unités d'actions de négociation restreinte

Le régime d'UANR fait la promotion de la propriété d'actions de la Société et constitue un incitatif à la fidélisation de nos membres de la haute direction visés. La valeur des UANR rachetées est fonction du cours de l'action au moment du rachat, lequel cours peut être supérieur ou inférieur à la valeur déclarée au moment de l'attribution, ce qui lie les intérêts des membres de notre haute direction à ceux de nos actionnaires.

Les droits rattachés aux attributions d'UANR s'acquièrent habituellement en trois tranches sur trois ans.

Options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions lient les intérêts des membres de notre haute direction à ceux de nos actionnaires, et incitent les membres de notre haute direction à réaliser des buts et des objectifs commerciaux stratégiques visant à améliorer le rendement du cours de l'action. Toute valeur reçue des options d'achat d'actions dépend entièrement de l'appréciation du cours de l'action.

Les droits rattachés aux options d'achat d'actions s'acquiert généralement en trois tranches sur une période de trois ans et expirent cinq ans après la date d'attribution. Ce calendrier d'acquisition et d'expiration à long terme favorise l'apport d'efforts continus afin d'obtenir une valeur pour les actionnaires et constitue un moyen de fidélisation.

Incitatifs à long terme de 2023

Le tableau suivant montre le nombre d'unités et la valeur des ILT attribués aux membres de la haute direction visés pour 2023. Les ILT font partie de la rémunération annuelle des membres de la haute direction et sont attribués annuellement au cours du premier trimestre.

À compter de la présente déclaration de la rémunération de la haute direction de 2024, les attributions fondées sur des actions et des options sont comptabilisées et présentées à mesure qu'elles sont attribuées durant l'année de service (c.-à-d. que les attributions fondées sur des actions et des options attribuées au premier trimestre de 2024 sont considérées comme une rémunération pour 2023). Auparavant, les attributions fondées sur des actions et des options étaient comptabilisées à mesure qu'elles étaient attribuées après l'année de service (c.-à-d. que les attributions fondées sur des actions et des options attribuées au premier trimestre de 2023 étaient considérées comme une rémunération pour 2022). Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous reflètent cette nouvelle méthodologie.

Membres de la haute direction visés	Cible relative aux ILT (% du salaire)	UAR ⁽¹⁾		UANR ⁽¹⁾		Options d'achat d'actions ⁽²⁾	
		Nombre accordé	Valeur (\$ CA)	Nombre accordé	Valeur (\$ CA)	Nombre accordé	Valeur (\$ CA)
George Burns	220 %	76 920	1 166 876	38 460	583 438	105 887	583 437
Paul Ferneyhough ⁽³⁾	120 %	17 545	266 158	8 772	133 071	24 152	133 078
Frank Herbert	150 %	22 247	337 487	11 123	168 736	30 626	168 749
Philip Yee ⁽⁴⁾	150 %	27 280	413 838	13 640	206 919	37 554	206 923
Joseph Dick ⁽⁵⁾	150 %	28 887	438 216	14 443	219 100	39 766	219 111
Lisa Ower ⁽⁶⁾	150 %	20 997	318 524	10 498	159 255	28 904	159 261

Notes :

- (1) Les UAR et les UANR ont été attribuées le 2 mai 2023. Le nombre d'UAR et d'UANR attribuées a été établi en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire d'Eldorado à la TSX à l'heure de clôture le 1^{er} mai 2023, soit 15,17 \$ CA.
- (2) Les options d'achat d'actions ont été attribuées le 2 mai 2023 au prix de levée de 15,17 \$ CA, soit le cours de clôture de l'action ordinaire d'Eldorado à la TSX à l'heure de clôture le 1^{er} mai 2023. La valeur des options d'achat d'actions attribuées est fondée sur la méthode Black-Scholes.
- (3) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, son attribution d'ILT pour 2023 a été présentée ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (4) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
- (5) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.
- (6) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024.

Régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention des membres de la haute direction

En 2017, Eldorado a établi un RRC CD à l'intention du président et chef de la direction et de certains autres membres de la haute direction au Canada. Ce régime remplace un ancien régime de retraite. Depuis, tous les nouveaux membres de la haute direction qui peuvent recevoir des prestations de retraite supplémentaires participent au RRC CD. La Société n'a aucun autre régime de retraite ou de rémunération différée.

Le RRC CD a été établi pour fournir des avantages de retraite supplémentaires aux membres de la haute direction qui sont assujettis aux limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») quant au montant annuel des cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »). Aux fins de la Loi de l'impôt, le RRC CD se veut un régime de retraite capitalisé à titre de convention de retraite. Il n'est pas destiné à être admissible à titre de régime de pension agréé.

Les prestations au titre du RRC CD s'accumulent à raison de 10 % à 15 % du salaire de base annuel, plus l'attribution versée ou cible au titre du RICT, selon le membre de la haute direction, moins les cotisations à un REER. Les cotisations au RRC CD s'accumulent avec de l'intérêt, et les paiements au titre du régime sont effectués au membre de la haute direction concerné s'il prend sa retraite ou remet sa démission, ou advenant son décès ou son licenciement avec ou sans motif valable, pourvu que celui-ci ait satisfait à l'exigence relative à la période d'acquisition des droits, laquelle peut atteindre cinq années de service.

Le RRC CD est capitalisé annuellement, et la Société a choisi que les fonds soient investis par un gestionnaire de placements. Ce n'est pas la Société, mais bien chaque participant qui assume les risques liés aux placements et bénéficie des avantages qui découlent de ceux-ci.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des cotisations totalisant 536 516 \$ CA ont été versées au régime pour le compte de M. Burns, de M. Herbert, de M. Yee et de M^{me} Ower. Les prestations de retraite constituées aux termes du RRC CD (jusqu'à 2023, inclusivement) et les contributions annuelles au REER s'établissent comme suit :

Membres de la haute direction visés ⁽¹⁾	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$ CA)	Variation de la valeur accumulée en 2023 ⁽²⁾⁽³⁾ (\$ CA)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$ CA)
George Burns	1 787 000	318 240	2 105 240
Paul Ferneyhough ⁽⁴⁾		38 045	38 045
Frank Herbert		81 000	81 000
Philip Yee ⁽⁵⁾	396 290	55 180	451 470
Lisa Ower ⁽⁶⁾	159 441	44 051	203,492

Notes :

- (1) M. Dick n'était pas admissible au RRC CD.
- (2) Les prestations au titre du RRC CD sont pleinement acquises après une période d'acquisition des droits de cinq ans, sauf dans le cas de M. Burns, dont les prestations aux termes du RRC CD sont acquises immédiatement et intégralement.
- (3) Ce montant ne tient pas compte du rendement annuel.
- (4) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, l'information relative à son RRC CD a été présentée ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (5) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024. La variation de la valeur accumulée reflète la valeur du RRC CD gagnée en 2023.
- (6) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024. La variation de la valeur accumulée reflète la valeur du RRC CD gagnée en 2023.

Avantages indirects et avantages sociaux

Les membres de la haute direction visés reçoivent des prestations qui comprennent une assurance médicale, une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, une assurance invalidité, une assurance contre les maladies graves et une assurance vie.

Aucun des membres de la haute direction visés n'a reçu d'avantages indirects dont la valeur totale dépasse 50 000 \$ CA, soit 10 % du salaire du membre de la haute direction visé. M. Burns, M. Yee, M^{me} Ower et M. Ferneyhough ont bénéficié d'avantages sous la forme d'un stationnement et d'un bilan de santé annuelle. M. Burns a également bénéficié d'une adhésion à un club. En raison de son affectation aux Pays-Bas, M. Dick a reçu une allocation mensuelle de logement en lieu et place d'un régime de retraite, une indemnité de vacances de 8 % et le salaire habituel du 13^e mois payé aux Pays-Bas.

En 2019, la Société a mis en place le régime d'achat d'actions des employés (le « RAAE ») au Canada afin d'encourager tous les employés à temps plein, y compris les membres de la haute direction, à acheter des actions ordinaires de la Société. Les actions ordinaires assujetties au RAAE sont achetées sur le marché libre et ne sont pas émises à même le capital autorisé. Les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base par l'intermédiaire de retenues salariales. La Société verse une cotisation correspondante équivalant à 50 % de la cotisation du participant jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 10 000 \$. La participation au RAAE est volontaire.

Membres de la haute direction visés

Les notes biographiques suivantes donnent un aperçu du rôle, des responsabilités, de la rémunération totale pour 2021-2023, avec des comparaisons d’une année à l’autre, de la rémunération fondée sur le rendement et de l’actionnariat de chaque membre de la haute direction visé. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération totale des membres de la haute direction visés, veuillez vous reporter à la page 93. Se reporter à la page 69 pour connaître la composition de la rémunération des membres de la haute direction visés et à la page 74 pour connaître les exigences en matière d’actionnariat. M. Ferneyhough n’était pas un membre de la haute direction visé au cours du dernier exercice terminé; toutefois, sa note biographique est présentée ci-après parce qu’il sera un membre de la haute direction visé pour l’exercice en cours à la suite de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances en date du 2 janvier 2024. La rémunération de M. Ferneyhough indiquée ci-dessous tient compte de sa rémunération totale pour 2021-2023, avec des comparaisons d’une année à l’autre, de la rémunération fondée sur le rendement et de l’actionnariat, avant sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances. Les notes biographiques de M. Yee et de M^{me} Ower ne sont pas présentées ci-après parce qu’ils ont tous deux quitté la Société après la clôture de l’exercice 2023. La note biographique de M. Dick n’est pas présentée parce qu’il a pris sa retraite de son poste de membre de la haute direction le 29 février 2024 et qu’il continuera de travailler de façon intermittente à titre consultatif jusqu’en 2024.



George Burns

Président et chef de la direction

M. Burns est entré au service d’Eldorado le 1^{er} février 2017 et a occupé les fonctions de président et chef de la direction à compter du 28 avril 2017. Avant de se joindre à la Société, M. Burns était vice-président exécutif et chef de l’exploitation de Goldcorp. Chez Goldcorp, il a également occupé les postes de vice-président principal, Activités mexicaines, et de vice-président, Canada et États-Unis, respectivement. Auparavant, il était vice-président principal et chef de l’exploitation de Centerra Gold Inc.

M. Burns compte plus de 30 ans d’expérience dans le secteur minier, notamment à des postes de direction, d’exploitation, de développement et d’ingénierie dans des exploitations aurifères, cuprifères et houillères. Il a occupé divers postes au sein d’Asarco LLC, dont celui de vice-président, Exploitation minière, ainsi que de nombreux postes au sein de Cyprus Minerals Corporation. Il a commencé sa carrière auprès d’Anaconda Company en 1978.

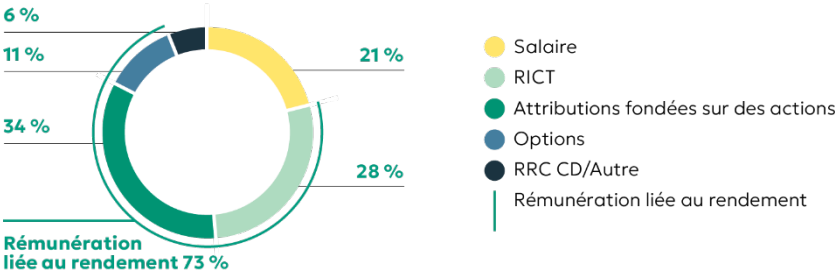
Années chez Eldorado >7 ans

Années dans l’industrie >30 ans

RÉMUNÉRATION

Aux 31 décembre (\$ CA)	2023	2022	2021
Salaire de base	1 060 800	1 020 000	1 020 000
Régime incitatif à court terme ⁽¹⁾	1 476 103	989 400	1 296 420
Attribution fondée sur des actions	1 750 315	1 682 984	1 682 989
Options	583 437	561 000	561 000
RRC CD/Autre	318 240	306 000	306 000
Rémunération directe totale	5 188 895 \$	4 559 384 \$	4 866 409 \$
Variation par rapport à l’exercice précédent	14 %	-6 %	

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2023



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D’ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L’ACTIONNARIAT	
Exigence d’actionnariat	Exigence de valeur d’actionnariat	Valeur d’actionnariat totale ⁽²⁾	Satisfait aux exigences en matière d’actionnariat
3 x le salaire de base	3 182 400 \$	14 080 126 \$	Oui



Paul Ferneyhough

Vice-président exécutif et chef des finances

M. Ferneyhough a été nommé vice-président exécutif et chef des finances d'Eldorado Gold en janvier 2024. M. Ferneyhough s'est joint à la Société en mai 2021. En date du 1^{er} novembre 2023, M. Ferneyhough a été promu au poste de vice-président principal, chef de la stratégie et des affaires commerciales. Auparavant, il occupait le poste de vice-président principal, chef de la stratégie et des affaires commerciales et, avant cela, celui de vice-président principal, directeur de la croissance et de l'intégration.

Avant de se joindre à Eldorado Gold, M. Ferneyhough a travaillé pendant près de deux décennies chez Repsol SA (et Talisman Energy), plus récemment à titre de directeur général, dirigeant la division pétrolière et gazière en amont nord-américaine de Repsol. Il a également occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de la Société, dans des secteurs d'activité et des domaines fonctionnels tels que la finance, les relations avec les investisseurs, la stratégie, le commerce, la planification et la gestion de la performance de la Société. M. Ferneyhough est comptable agréé (ICAEW) et est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec distinction) en physique de l'Université Durham, au Royaume-Uni.

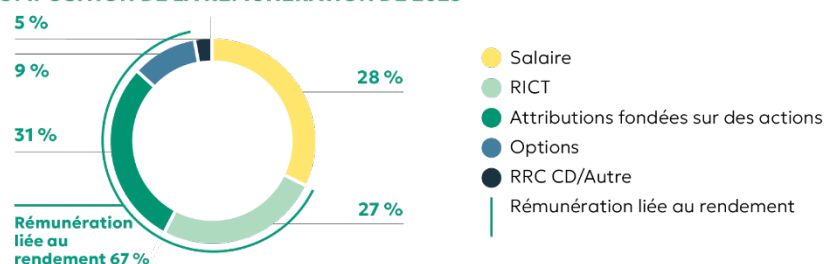
Années chez Eldorado >2 ans

Années dans l'industrie >2 ans

RÉMUNÉRATION

Aux 31 décembre (\$ CA)	2023 ⁽¹⁾⁽²⁾	2022	2021 ⁽³⁾⁽⁴⁾
Salaire de base	447 304	418 200	240 720
Régime incitatif à court terme	365 962	392 794	359 908
Attribution fondée sur des actions	399 229	313 632	199 996
Options	133 078	104 549	
RRC CD/Autre	38 045		
Rémunération directe totale	1 383 618 \$	1 229 175 \$	800 624 \$
Variation par rapport à l'exercice précédent	13 %	54 %	

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2023



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D'ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT	
Exigence d'actionnariat	Exigence de valeur d'actionnariat ⁽⁵⁾	Valeur d'actionnariat totale ⁽⁶⁾	Exigence en matière d'actionnariat ⁽⁷⁾
2 x le salaire de base	936 000 \$	377 145 \$	En voie d'être remplie



Frank Herbert

Vice-président exécutif, avocat général et dirigeant de la conformité

M. Herbert est officiellement devenu vice-président exécutif, avocat général et dirigeant de la conformité le 1^{er} janvier 2023. Avant de se joindre à Eldorado, M. Herbert a occupé divers postes juridiques de haut niveau dans le secteur minier, notamment à titre de consultant indépendant pour un producteur d’or canadien de taille moyenne et pendant 13 ans chez Centerra Gold Inc., où son dernier poste était celui de président, avocat général et secrétaire général. Avant d’occuper ses fonctions à l’interne, M. Herbert a exercé pendant plus de 15 ans en pratique privée au sein de grands cabinets d’avocats canadiens, où sa pratique était axée sur les questions liées aux mines et aux entreprises. M. Herbert possède également une vaste expérience de travail auprès de la communauté financière et d’analystes en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu’auprès des médias locaux et internationaux. Il est titulaire d’un baccalauréat en histoire et en anglais de l’Université de Toronto et d’un baccalauréat en droit de l’Université Queen’s.

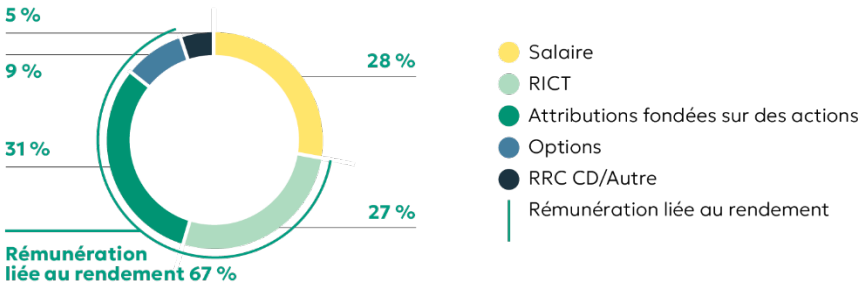
Années chez Eldorado >1 an

Années au sein de l’industrie >20 ans

RÉMUNÉRATION

Aux 31 décembre (\$ CA)	2023 ⁽¹⁾	2022	2021
Salaire de base	450 000	—	—
Régime incitatif à court terme	435 600	—	—
Attribution fondée sur des actions	506 223	—	—
Options	168 749	—	—
RRC CD/Autre	81 000	—	—
Rémunération directe totale	1 641 572 \$	— \$	— \$
Variation par rapport à l’exercice précédent			

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2023



ACTIONNARIAT

EXIGENCE D’ACTIONNARIAT		LIGNES DIRECTRICES SUR L’ACTIONNARIAT	
Exigence d’actionnariat	Exigence de valeur d’actionnariat	Valeur d’actionnariat totale ⁽²⁾	Exigence en matière d’actionnariat ⁽³⁾
2 x le salaire de base	900 000 \$	268 854 \$	En voie d’être remplie

Notes biographiques des membres de la haute direction visés

George Burns :

- (1) Le comité a examiné la rémunération des membres de la haute direction à la clôture de l'exercice et a déterminé que le salaire de M. Burns est aligné sur celui du marché; toutefois, afin de mieux aligner sa rémunération totale en espèces et sa rémunération directe totale sur celles du marché, le comité a approuvé une augmentation de la cible de M. Burns au titre du RICT, qui est passée de 100 % à 115 %.
- (2) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat des membres de la direction, se reporter à la page 77.

Paul Ferneyhough :

- (1) Représente la rémunération gagnée tout au long de 2023 alors que M. Ferneyhough était vice-président exécutif, chef de la stratégie et des affaires et, auparavant, vice-président principal, dirigeant de la stratégie et des affaires commerciales.
- (2) La rémunération de 2023 ne tient pas compte de la nomination de M. Ferneyhough au poste de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024.
- (3) M. Ferneyhough s'est joint à Eldorado en mai 2021.
- (4) Les attributions fondées sur des actions de 2021 de M. Ferneyhough comprennent une attribution à l'embauche de 200 000 \$.
- (5) La valeur de l'exigence en matière d'actionnariat pour 2024 ne tient pas compte de la nomination de M. Ferneyhough au poste de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024.
- (6) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat des membres de la direction, se reporter à la page 77.
- (7) M. Ferneyhough est en voie de respecter l'exigence en matière d'actionnariat et il a jusqu'en janvier 2029 pour le faire.

Frank Herbert :

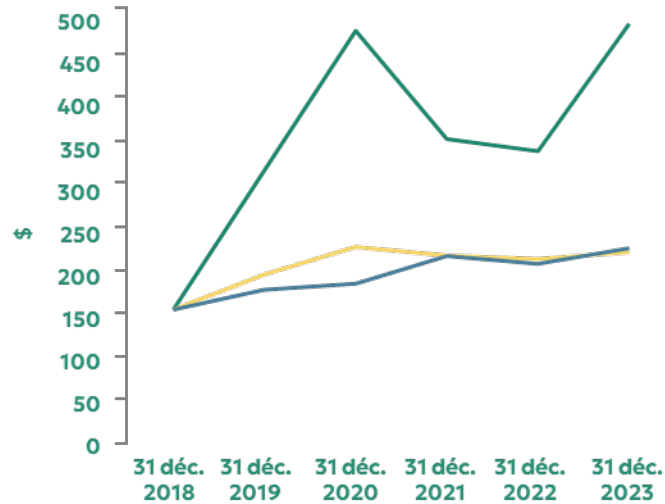
- (1) M. Herbert s'est joint à Eldorado en janvier 2023.
- (2) Compte tenu de la valeur à la date d'acquisition ou de la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA), si celle-ci est plus élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat des membres de la direction, se reporter à la page 77.
- (3) M. Herbert est en voie de respecter l'exigence en matière d'actionnariat et il a jusqu'en janvier 2028 pour le faire.

Tableaux de rémunération et renseignements sur la rémunération

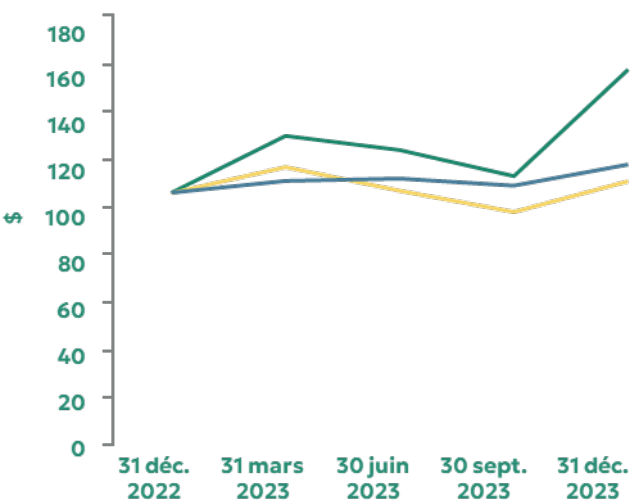
Rendement pour les actionnaires

Les graphiques ci-dessous présentent la variation de la valeur d’un placement de 100 \$ dans nos actions ordinaires sur une période de cinq ans (entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2023) et sur une période de un an (entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023), comparativement à un placement semblable dans l’indice aurifère mondial S&P/TSX et l’indice composé S&P/TSX au cours de la même période.

Rendement sur cinq ans (2019–2023)



Rendement de 2023



Source : Bloomberg

● Eldorado Gold Corp. ● Indice aurifère mondial S&P/TSX ● Indice composé S&P/TSX

Aux 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eldorado Gold Corp.	100	261	422	297	283	430
Indice aurifère mondial S&P/TSX	100	141	173	163	159	167
Indice composé S&P/TSX	100	123	130	162	153	171

Rendement total cumulatif pour les actionnaires (%)	2019	2020	2021	2022	TCAC ⁽¹⁾ sur cinq ans (2023)	
Eldorado Gold Corp.	160,75	321,75	196,50	183,25	330,00	33,87
Indice aurifère mondial S&P/TSX	41,31	72,53	63,34	59,40	66,71	10,76
Indice composé S&P/TSX	22,89	29,78	62,42	53,08	71,18	11,35

Note :

(1) Taux de croissance annuel composé (« TCAC »).

Une part importante de la rémunération des membres de la haute direction de la Société est versée sous forme de titres de capitaux propres, la valeur ultimement réalisée étant directement liée au rendement du cours de nos actions, alignant la rémunération sur le rendement pour les actionnaires.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-après présente la rémunération totale gagnée par nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023. M. Ferneyhough est inclus dans le tableau ci-dessous parce qu'il a été nommé vice-président exécutif et chef des finances en date du 2 janvier 2024; toutefois, il n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023.

Nom et poste du dirigeant	Année	Salaire ⁽¹⁾ (\$ CA)	Attributions fondées sur des actions ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ (\$ CA)	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾⁽⁵⁾ (\$ CA)	Rémunération non fondée sur des titres de capitaux propres ⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾ (\$ CA)	Valeur des prestations de retraite ⁽⁹⁾ (\$ CA)	Autre rémunération (\$ CA)	Rémunération totale (\$ CA)
George Burns ⁽⁷⁾ Président et chef de la direction	2023	1 060 800	1 750 315	583 437	1 476 103	318 240	—	5 188 895
	2022	1 020 000	1 682 984	561 000	989 400	306 000	—	4 559 384
	2021	1 020 000	1 682 989	561 000	1 296 420	306 000	—	4 866 409
Paul Ferneyhough ⁽¹⁰⁾ Vice-président exécutif et chef des finances Membre de la direction	2023	447 304	399 229	133 078	365 962	38 045	—	1 383 618
	2022	418 200	313 632	104 549	392 794	—	—	1 229 175
	2021	240 720	199 996	—	359 908	—	—	800 624
Frank Herbert ⁽¹¹⁾ Vice-président exécutif, avocat général et chef de la conformité	2023	450 000	506 223	168 749	435 600	81 000	—	1 641 572
	2022	—	—	—	—	—	—	—
	2021	—	—	—	—	—	—	—
Philip Yee ⁽¹²⁾ Ancien vice-président administratif et chef des finances	2023	551 800	620 756	206 923	534 142	55 180	—	1 968 801
	2022	530 604	596 917	198 974	493 249	95 509	—	1 915 253
	2021	520 200	585 202	195 071	570 014	93 636	—	1 964 123
Joseph Dick ⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾ Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation	2023	607 700	657 316	219 111	588 254	—	72 357	2 144 738
	2022	561 816	632 038	210 677	491 252	—	67 614	1 963 397
	2021	520 200	585 202	195 071	594 984	—	—	1 895 457
Lisa Ower ⁽⁸⁾ Ancienne vice-présidente administrative, Ressources humaines et Affaires externes	2023	441 567	477 779	159 261	452 164	44 051	—	1 574 822
	2022	408 408	459 444	153 149	383 577	73 513	—	1 478 091
	2021	392 700	441 763	147 263	420 880	70 686	—	1 473 292

Notes :

- 1) Le montant inscrit au poste « Salaire » est le salaire de base réel total payé à la personne au cours de l'exercice visé. Tous les salaires et avantages sociaux sont présentés en dollars canadiens. M. Dick a été muté à Amsterdam en date du 1^{er} octobre 2021. Son salaire pour la période a été payé en euros et a été converti selon le taux de change moyen mensuel entre le dollar canadien et l'euro. Tous les autres salaires sont payés en dollars canadiens.
- 2) À compter de la présente déclaration de la rémunération de la haute direction, les attributions fondées sur des actions et des options sont comptabilisées à mesure qu'elles sont attribuées durant l'année de service (c.-à-d. que les attributions fondées sur des actions et des options attribuées au premier trimestre de 2023 sont considérées comme une rémunération pour 2023). Auparavant, les attributions fondées sur des actions et des options étaient comptabilisées à mesure qu'elles étaient attribuées après l'année de service (c.-à-d. que les attributions fondées sur des actions et des options attribuées au premier trimestre de 2023 étaient considérées comme une rémunération pour 2022). Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus reflètent cette nouvelle méthodologie. Par conséquent, bien que les attributions fondées sur des actions et des options payées ou attribuées n'aient pas changé, l'information présentée dans le tableau ci-dessus pour les exercices antérieurs ne reflète pas les montants présentés précédemment. Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des actions et des options telles qu'elles ont été présentées selon la méthodologie précédente, comme il est indiqué dans nos déclarations antérieures de la rémunération de la haute direction.

Nom	Année	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options
George Burns	2022	1 750 320	583 440
	2021	1 682 984	561 000
Paul Ferneyhough	2022	399 240	133 080
	2021	513 627	104 549
Philip Yee	2022	620 775	206 925
	2021	596 917	198 974
Joseph Dick	2022	657 338	219 113
	2021	632 038	210 677
Lisa Ower	2022	477 788	159 263
	2021	459 444	153 149

- 3) Aux fins de la rémunération et de la communication de l'information financière, nous calculons la valeur en dollars des UANR en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire d'Eldorado à la TSX au moment de la clôture le jour précédant la date d'attribution. Aux fins de la rémunération, nous calculons la valeur en dollars des UAR en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire d'Eldorado à la TSX au moment de la clôture le jour précédant la date d'attribution, conformément aux modalités des régimes d'UANR et d'UAR. Aux fins de la communication de l'information financière, nous calculons la juste valeur des UAR en ayant recours aux services d'un évaluateur.
- 4) Les attributions fondées sur des actions de 2021 de M. Ferneyhough comprennent une attribution à l'embauche de 200 000 \$.
- 5) Aux fins de la rémunération et de la communication de l'information financière, nous calculons la juste valeur des attributions fondées sur des options en ayant recours à la méthode de Black-Scholes. Nous avons utilisé les hypothèses suivantes en 2021, en 2022 et en 2023.

	Rendement de l'action (%)	Volatilité (%)	Taux sans risque (%)	Durée prévue (nombre d'années)	Prix d'exercice (\$ CA)
2021	—	64,54 – 68,00	0,25 – 0,63	1,92 – 3,92	13,23
2022	—	59,60 – 61,33	1,37 – 1,59	1,96 – 3,96	13,92
2023	—	44,48 – 56,80	3,21 – 3,84	1,94 – 3,94	15,17

- 6) La rémunération en vertu du RICT est déterminée et versée au premier trimestre de l'exercice en fonction du rendement de l'exercice précédent. Se reporter à la page 79 pour une description du RICT.
- 7) La cible de M. Burns au titre du RICT pour 2023 a été portée de 100 % à 115 % de son salaire afin de mieux aligner sa rémunération totale en espèces et sa rémunération directe totale sur le marché.
- 8) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024. L'indemnité de départ de M^{me} Ower comprenait son RICT de 2023, qui reflétait le rendement estimatif de la Société au moment de son départ, soit 128 %.
- 9) Eldorado n'a pas de régime de retraite. Se reporter à la page 83 pour de plus amples renseignements sur les prestations de retraite au titre du RRC CD.
- 10) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Puisque M. Ferneyhough a été nommé vice-président exécutif et chef des finances en date du 2 janvier 2024, son nom figure dans le tableau ci-dessus. La rémunération déclarée pour M. Ferneyhough ne tient pas compte de la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances. M. Ferneyhough s'est joint à Eldorado en mai 2021 à titre de vice-président principal, directeur de la croissance et de l'intégration, et il a été nommé vice-président principal, dirigeant de la stratégie et des affaires commerciales le 16 janvier 2023 et vice-président exécutif, dirigeant de la stratégie et des affaires commerciales le 1^{er} novembre 2023. La rémunération de M. Ferneyhough pour l'exercice 2024 sera augmentée pour tenir compte de ses nouvelles fonctions.
- 11) M. Herbert s'est joint à Eldorado en janvier 2023.
- 12) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024. Son RICT pour 2023 tient compte de la valeur gagnée au cours de l'exercice et le paiement final au titre du RICT est fondé sur le rendement final de la Société, soit 121 %.
- 13) M. Dick a reçu une allocation mensuelle de logement en lieu et place d'un RCRD CD, une indemnité de vacances de 8 % et le salaire habituel du 13^e mois payé aux Pays-Bas.
- 14) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.

Attributions aux termes d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau suivant présente le nombre total d'options d'achat d'actions, d'UANR et d'UAR attribuées aux membres de la haute direction visés et leur valeur, le cas échéant, au 31 décembre 2023.

Membres de la haute direction visés	Date d'attribution	Nombre d'options d'achat d'actions non exercées	Prix d'exercice de l'option (\$ CA)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$ CA)	Nombre d'UANR dont les droits ne sont pas acquis	Valeur des UANR dont les droits ne sont pas acquis ⁽²⁾ (\$ CA)	Valeur des UANR dont les droits sont acquis ⁽²⁾ (\$ CA)	Nombre d'UAR dont les droits ne sont pas acquis	Valeur des UAR dont les droits ne sont pas acquis ⁽³⁾ (\$ CA)	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis ⁽⁴⁾ (\$ CA)
George Burns	5 mars 2020	102 230	12,90	5 mars 2025	439 589						
	2 mars 2021	100 000	13,23	2 mars 2026	397 000						
	1 ^{er} mars 2022	99 468	13,92	1 ^{er} mars 2027	326 255						
	2 mai 2023	105 887	15,17	2 mai 2028	214 951						
				Total	1 377 795 \$	79 462	1 366 746 \$	—	242 330	4 168 076 \$	—
Paul Ferneyhough ⁽⁵⁾	1 ^{er} mars 2022	18 537	13,92	1 ^{er} mars 2027	60 801						
	2 mai 2023	24 152	15,17	2 mai 2028	49 029						
				Total	109 830 \$	13 779	236 999 \$	—	46 503	799 852 \$	—
Frank Herbert	2 mai 2023	30 626	15,15	2 mai 2028	62 171						
				Total	62 171 \$	11 123	191 316 \$	—	22 247	382 648 \$	—
Philip Yee ⁽⁶⁾	26 févr. 2019	572 478	5,68	26 févr. 2024	6 594 947						
	5 mars 2020	35 548	12,90	5 mars 2025	152 856						
	2 mars 2021	34 772	13,23	2 mars 2026	138 045						
	1 ^{er} mars 2022	35 279	13,92	1 ^{er} mars 2027	115 715						
	2 mai 2023	37 554	15,17	2 mai 2028	76 235						
				Total	7 077 798 \$	28 083	483 028 \$	—	85 357	1 468 140 \$	—
Joseph Dick ⁽⁷⁾	5 mars 2020	35 548	12,90	5 mars 2025	152 856						
	2 mars 2021	34 772	13,23	2 mars 2026	138 045						
	1 ^{er} mars 2022	37 354	13,92	1 ^{er} mars 2027	122 521						
	2 mai 2023	39 766	15,17	2 mai 2028	80 725						
				Total	494 147 \$	29 447	506 488 \$	—	88 646	1 524 711 \$	—
Lisa Ower ⁽⁸⁾	26 févr. 2019	24 495	5,68	26 févr. 2024	282 182						
	5 mars 2020	14 629	12,90	5 mars 2025	62 905						
	2 mars 2021	26 250	13,23	2 mars 2026	104 213						
	1 ^{er} mars 2022	27 154	13,92	1 ^{er} mars 2027	89 065						
	2 mai 2023	28 904	15,17	2 mai 2028	58 675						
				Total	597 040 \$	21 543	370 540 \$	—	65 262	1 122 506 \$	—

Notes :

- (1) La valeur des options est fondée sur la différence entre une valeur marchande de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture de l'action ordinaire d'Eldorado à la TSX en date du 31 décembre 2023) et sur le prix de levée, même si ces options n'ont pas été exercées et pourraient ne jamais l'être. Tout gain réel sera fonction de la valeur de nos actions ordinaires à la date à laquelle les options sont exercées.
- (2) La valeur des UANR est fondée sur une valeur marchande de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX en date du 31 décembre 2023). La valeur de rachat réelle dépendra de la valeur de nos actions ordinaires à la date à laquelle les UANR sont rachetées.
- (3) L'acquisition et la valeur de paiement de chacune des UAR dépendent de l'atteinte de critères de rendement prédéterminés à la fin de la période de rendement de trois ans de ces UAR. Les UAR dont les droits n'ont pas été acquis peuvent être rachetées à la date de rachat dans une proportion variant entre 0 % à 200 % du nombre d'UAR selon l'atteinte des critères de rendement. Pour de plus amples renseignements au sujet des critères de rendement liés aux UAR, se reporter à la page 84. La valeur des UAR dont les droits n'ont pas été acquis est présentée comme cible, selon une valeur marchande de 17,20 \$ CA par action.
- (4) Selon la juste valeur marchande au 31 décembre 2023 (17,20 \$ CA).
- (5) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, l'information relative à ses attributions en cours a été présentée ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (6) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024. Se reporter à la rubrique « Cessation d'emploi » figurant à la page 100, qui porte sur le traitement des options d'achat d'actions, des UANR et des UAR à cette date.
- (7) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024. Se reporter à la rubrique « Cessation d'emploi » figurant à la page 100, qui porte sur le traitement des options d'achat d'actions, des UANR et des UAR à cette date.
- (8) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive, Relations avec les investisseurs, communications et affaires externes le 2 janvier 2024. Se reporter à la rubrique « Cessation d'emploi » figurant à la page 100, qui porte sur le traitement des options d'achat d'actions, des UANR et des UAR à cette date.

Attributions aux termes d'un régime incitatif (valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice)

Le tableau ci-dessous indique la valeur des attributions en vertu d'un régime incitatif dont les droits sont acquis et la rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par chaque membre de la haute direction visé en 2023.

Membres de la haute direction visés	Attributions fondées sur des options : valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$ CA)	Attributions fondées sur des actions : valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾⁽³⁾ (\$ CA)	Rémunération non fondée sur des titres de capitaux propres : valeur gagnée au cours de l'exercice (\$ CA)
George Burns	260 448	2 825 779	1 476 103
Paul Ferneyhough ⁽⁴⁾	—	32 789	365 962
Frank Herbert	—	—	435 600
Philip Yee ⁽⁵⁾	4 977	983 830	534 142
Joseph Dick ⁽⁶⁾	4 977	987 498	588 254
Lisa Ower ⁽⁷⁾	2 048	448 886	452 164

Notes :

- (1) La valeur des options est fondée sur la différence entre la valeur marchande à la date d'acquisition des droits et le prix des options, multipliée par le nombre d'options dont les droits sont acquis, même si ces options n'ont pas été exercées et pourraient ne jamais l'être. Tout gain réel sera fonction de la valeur de nos actions ordinaires à la date à laquelle les options sont exercées.
- (2) La valeur des UANR est établie en multipliant le nombre d'actions par la valeur des actions à la date d'acquisition des droits.
- (3) Les UAR dont les droits ont été acquis en 2023 ont dépassé le seuil de rendement et ont donné lieu à un paiement de 200 %. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement » à la page 84
- (4) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé aux fins de l'information de 2023. L'information relative à la valeur gagnée a été présentée ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (5) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
- (6) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.
- (7) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation le 2 janvier 2024.

Contrats d'emploi, cessation d'emploi et changement de contrôle

Nous avons conclu des contrats d'emploi avec nos membres de la haute direction visés en raison du rôle indispensable qu'ils jouent au sein de la Société et afin d'éviter que leur emploi au sein de la Société ne soit perturbé par une opération ayant une incidence sur le contrôle d'Eldorado. Ces dispositions sont uniformes pour chacun de nos membres de la haute direction visés, en fonction du niveau du poste, et sont conformes aux pratiques courantes du secteur pour les membres de la haute direction occupant des postes similaires.

Chaque contrat d'emploi est d'une durée indéterminée et contient des obligations de confidentialité auxquelles les membres de la haute direction visés sont assujettis pendant une durée indéterminée.

Chaque contrat d'emploi comprend des dispositions relatives à la cessation d'emploi qui indiquent l'indemnité de départ payable lorsque la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans motif valable ou lorsque le membre de la haute direction met fin à son emploi pour motif valable à la suite d'un changement de contrôle.

L'indemnité de départ maximale payable correspond à **2 x le salaire de base et les paiements au titre du RICT** versés au cours des 12 derniers mois.

L'indemnité de départ est payable seulement lorsque la Société met fin à l'emploi du dirigeant sans motif valable ou lorsque le dirigeant démissionne « pour motif valable » à la suite d'un changement de contrôle.

Il y a un changement de contrôle lorsque :

- a) a lieu une acquisition d'au moins 40 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote en circulation de la Société par une personne ou plusieurs personnes agissant de concert aux termes d'un contrat, d'un arrangement ou d'un engagement ou aux termes d'une série d'événements liés, que ce soit au moyen d'un transfert d'actions existantes, par l'émission d'actions nouvelles, ou par une combinaison des deux;
- b) Eldorado a fusionné ou été regroupée avec une autre personne, ou a fusionné la Société avec une autre personne, que ce soit par voie de fusion, d'arrangement ou autre, sauf si :
 - nous sommes la société issue de l'opération;
 - immédiatement après l'opération, au moins 60 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de la Société ou de la société issue de cette fusion ou consolidation ou de ce regroupement ou dans laquelle la Société est fusionnée, selon le cas, appartiennent à des personnes qui détenaient les droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de la Société immédiatement avant la prise d'effet de l'opération; ou
- c) Le transfert, la cession, la vente, la location ou toute autre forme d'aliénation, directe ou indirecte, dans le cadre d'un seul événement ou d'une série d'événements connexes, de 90 % ou plus des actifs de la Société, sur la base de leur juste valeur marchande brute, à toute personne, à moins (1) que cette aliénation ne se fasse en faveur d'une société et (2) qu'immédiatement après avoir donné effet à cette aliénation, au moins 60 % des droits de vote rattachés à toutes les actions avec droit de vote en circulation de cette société soient détenus par la Société ou les sociétés membres de son groupe, ou par des personnes qui détenaient les droits de vote rattachés à toutes les actions avec droit de vote en circulation de la Société immédiatement avant de donner effet à cette aliénation; ou
- d) au moins 50 % des administrateurs formant le conseil cessent d'être des administrateurs à la suite de la conclusion d'un contrat, dans le cadre d'un contrat ou aux termes d'un contrat relatif (i) à un changement de contrôle, tel que ce terme est défini au paragraphe a), b) ou c), ou (ii) à une course aux procurations réelle ou envisagée à l'égard de l'élection ou de la destitution d'administrateurs ou d'une autre sollicitation de procurations réelle ou envisagée par une ou plusieurs personnes ou pour le compte d'une ou de plusieurs personnes (autre qu'une sollicitation qui a été approuvée par des administrateurs qui constituent la majorité du conseil).

En cas de changement de contrôle, chacun des membres de la haute direction visés pourra mettre fin à son emploi « pour motif valable » moyennant un préavis écrit de 90 jours donné dans la période de douze mois suivant un changement de contrôle et recevoir son indemnité de départ. Les circonstances suivantes constituent un motif valable :

- a) la Société change les fonctions du membre de la haute direction d'une façon qui est incompatible avec son poste, son titre, ses fonctions, ses responsabilités, la portée de son travail, son pouvoir discrétionnaire ou ses pouvoirs actuels (à moins que, dans chaque cas, ce ne soit clairement fait dans le cadre d'une promotion);
- b) la Société réduit la valeur totale de la rémunération et/ou des avantages sociaux du membre de la haute direction ou un changement est apporté quant à la façon dont la rémunération totale et les avantages sociaux du membre de la haute direction sont déterminés, et ce changement est ou sera défavorable au membre de la haute direction;
- c) tout défaut de la Société de continuer tout programme de rémunération, tout régime incitatif ou tout avantage auquel le membre de la haute direction participe ou a le droit de participer, ou toute mesure prise par la Société ou que cette dernière a omis de prendre relativement à un tel avantage ou régime, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la participation du membre de la haute direction à un tel avantage ou régime ou réduire ses droits ou avantages aux termes d'un tel avantage ou régime, ou la Société fait défaut d'augmenter ou d'améliorer ces droits ou avantages conformément aux politiques et

pratiques en vigueur immédiatement avant le changement de contrôle à l'égard des membres de la haute direction de la Société, à moins qu'une telle mesure ou un tel défaut de prendre une mesure à l'égard des avantages ou des régimes susmentionnés soit dans le cours normal des activités et n'ait aucune incidence défavorable sur la valeur totale des avantages ou des régimes pour le membre de la haute direction ou que la Société prévoit un avantage ou un régime de remplacement d'une valeur équivalente;

- d) Un changement survient dans les critères utilisés pour déterminer l'atteinte des cibles du RICT ou du RILT ou dans les niveaux d'attribution cibles en vigueur immédiatement avant le changement de contrôle, lorsqu'un tel changement aurait une incidence défavorable sur le montant de la prime à laquelle le dirigeant serait admissible;
- e) La Société transfère le bureau principal du membre de la haute direction à un endroit situé à plus de 50 km du lieu où il exerçait ses fonctions pour la Société;
- f) Un changement important est apporté au nombre de gestionnaires et d'employés de la Société, à la structure hiérarchique et organisationnelle de la Société ou aux objectifs d'affaires de la Société; ou
- g) Un autre changement important (mais pas nécessairement fondamental) est apporté aux modalités et conditions d'emploi du membre de la haute direction.

Cessation d'emploi sans motif valable ou pour motif valable à la suite d'un changement de contrôle

Le tableau suivant indique les montants qui seraient versés à chacun des membres de la haute direction visés si la Société mettait fin à l'emploi des membres de la haute direction sans motif valable, y compris à la suite d'un changement de contrôle, ou si les membres de la haute direction mettaient fin à leur emploi pour motif valable à la suite d'un changement de contrôle. La valeur de chaque indemnité de départ est calculée au 31 décembre 2023.

Cessation d'emploi au gré de la Société sans motif valable (\$ CA)	George Burns	Paul Ferneyhough ⁽¹⁾	Frank Herbert	Philip Yee ⁽²⁾	Joseph Dick ⁽³⁾	Lisa Ower ⁽⁴⁾
Salaire de base et multiple des attributions aux termes du RICT	2 x	2 x	2 x	2 x	2 x	2 x
Salaire de base x multiple ⁽⁵⁾	2 121 600	936 000	900 000	1 103 600	1 238 800	900 000
Attribution aux termes du RICT x multiple ⁽⁶⁾	1 978 800	785 589	720 000	986 499	982 504	767 154
Avantages sociaux	8 089	8 089	8 089	8 089	35 760	8 089
Total	4 108 489 \$	1 729 678 \$	1 628 089 \$	2 098 188 \$	2 257 064 \$	1 675 243 \$
Cessation d'emploi au gré de la Société ou du membre de la haute direction visé pour motif valable, à la suite d'un changement de contrôle (y compris la rémunération susmentionnée) (\$ CA)						
Options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis ⁽⁷⁾	564 790	89 563	62 171	76 235	208 419	58 675
UANR dont les droits n'ont pas été acquis ⁽⁸⁾	1 366 746	236 999	191 316	483 028	506 488	370 540
UAR dont les droits n'ont pas été acquis ⁽⁹⁾	4 168 076	799 852	382 648	1 468 140	1 524 711	1 122 506
Total	6 099 612 \$	1 126 414 \$	636 135 \$	2 027 403 \$	2 239 618 \$	1 551 721 \$
Total combiné	10 208 101 \$	2 856 092 \$	2 264 224 \$	4 125 591 \$	4 496 682 \$	3 226 964 \$

Notes :

- (1) M. Ferneyhough n'est pas considéré comme un membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Toutefois, le calcul de sa cessation d'emploi sans motif valable a été présenté ci-dessus en raison de sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024; cette information ne reflète pas la rémunération qui lui a été versée en sa qualité de vice-président exécutif et chef des finances.
- (2) M. Yee a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef des finances le 2 janvier 2024.
- (3) M. Dick a cessé d'agir en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024.
- (4) M^{me} Ower a cessé d'agir en qualité de vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation le 2 janvier 2024.
- (5) En fonction du salaire versé au cours des 12 mois précédents.
- (6) En fonction de l'attribution aux termes du RICT versée au cours des 12 mois précédents.
- (7) La valeur des options est fondée sur l'écart entre le cours de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX le 31 décembre 2023) et le prix d'exercice.
- (8) La valeur des UANR est fondée sur le cours de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX le 31 décembre 2023).
- (9) La valeur des UAR dépend de l'atteinte de critères de rendement préétablis pendant la période de rendement qui débute à la date d'attribution et qui se termine à la date de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle. La valeur des UAR est fondée sur un cours de 17,20 \$ CA l'action (soit le cours de clôture des actions ordinaires d'Eldorado à la TSX le 31 décembre 2023) au niveau cible puisque le paiement en cas de changement de contrôle est versé à l'entière discrétion du conseil.

Les membres de la haute direction visés sont responsables de l'impôt sur le revenu applicable relativement à toute indemnité de départ qu'ils reçoivent. Eldorado ne majore pas les indemnités de départ.

Cessation d’emploi

Le tableau ci-après présente le traitement de chaque composante de la rémunération à la suite de la cessation d’emploi d’un membre de la haute direction visé.

Composante de la rémunération	Démission	Retraite, décès ou invalidité	Cessation d’emploi pour motif valable	Cessation d’emploi sans motif valable	Cessation d’emploi à la suite d’un changement de contrôle
Salaire de base	Partie gagnée seulement			Chef de la direction et vice-présidents : 2 x le salaire de base versé au cours des 12 mois précédents	
RICT	Une partie proportionnelle peut être versée, à la discrétion du conseil À la retraite : À la retraite admissible ⁽¹⁾ , une tranche proportionnelle est versée si les objectifs de rendement sont atteints		Aucune attribution n’est faite aux termes du RICT pour l’exercice en cours	Chef de la direction et vice-présidents : 2 x l’attribution aux termes du RICT versée au cours des 12 mois précédents	
Options d’achat d’actions	Les droits non acquis sont perdus. Les options dont les droits sont acquis et qui n’ont pas été exercées à la date de cessation d’emploi peuvent être exercées pendant 365 jours ou jusqu’à la date d’expiration des options, si elle est antérieure		Toutes les options sont annulées immédiatement	Les droits non acquis sont perdus. Les options dont les droits sont acquis et qui n’ont pas été exercées à la date de cessation d’emploi peuvent être exercées pendant 365 jours ou jusqu’à la date d’expiration des options, si elle est antérieure	La portion non acquise est réputée acquise. Les options dont les droits sont acquis et qui n’ont pas été exercées à la date de cessation d’emploi peuvent être exercées pendant 365 jours ou jusqu’à la date d’expiration des options, si elle est antérieure
UANR	Toutes les UANR dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	À la retraite : Toutes les UANR dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement, sauf dans le cas d’un départ à la retraite admissible, où les droits sous-jacents à une tranche proportionnelle des UANR non acquises qui étaient en cours à la date du départ à la retraite continuent de s’acquérir. En cas de décès ou d’invalidité : Toutes les UANR dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	Toutes les UANR dont les droits ne sont pas acquis sont perdues, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	Toutes les UANR dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, sauf si le conseil en décide autrement.	Les droits non acquis sous-jacents aux UANR sont réputés acquis.
UAR	Toutes les UAR dont les droits ne sont pas acquis sont perdues, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	À la retraite : Toutes les UAR en cours sont perdues, sauf si le conseil en décide autrement à sa seule appréciation, sauf dans le cas d’un départ à la retraite admissible où les UAR qui étaient en cours à la date du départ à la retraite continuent de s’acquérir, pourvu que les UAR soient payées en fonction du multiplicateur de réalisation des UAR réel, sous réserve d’un maximum de réalisation de la cible. En cas de décès ou d’invalidité : Le traitement appliqué aux participants est le même qu’en cas de cessation d’emploi à la suite d’un changement de contrôle.	Toutes les UAR dont les droits ne sont pas acquis sont perdues, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	Toutes les UAR dont les droits ne sont pas acquis sont perdues, à moins que le conseil, à sa seule appréciation, n’en décide autrement.	La période de rendement sera réputée avoir pris fin à la date de cessation d’emploi. Conformément aux ententes individuelles relatives aux UAR, le nombre d’UAR attribuées sera fonction du rendement réel au cours de la période de rendement se terminant à la date de cessation d’emploi, et il peut être supérieur ou inférieur au nombre d’UAR attribuées initialement.

Note :
 (1) L’expression « retraite admissible » s’entend de la retraite d’un employé qui, entre autres, est âgé d’au moins 60 ans et compte cinq années de service, à condition que l’âge de l’employé majoré des années de service totalisent au moins 70 et qu’il ait donné un préavis suffisant pour son départ à la retraite.

Autres renseignements

Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau suivant présente la répartition du total des options qui ont été attribuées et qui sont en cours aux termes du régime incitatif d'options d'achat d'actions et des UAR qui ont été attribuées et qui sont en cours au 31 décembre 2023.

	Nombre d'options attribuées et en cours	Nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à l'exercice d'options et d'UAR ⁽¹⁾	Attribuées et en cours en pourcentage du total des actions ordinaires émises et en circulation
Options en vertu du régime incitatif d'options d'achat d'actions	3 352 743	6 804 477	1,65
UAR en vertu du régime d'UAR	689 175	2 083 824	0,34
Total	4 041 918	8 888 301	1,99

- **Régime incitatif d'options d'achat d'actions :** À compter du 21 juin 2018 : plafond correspondant à au plus 9 519 589 actions ordinaires d'Eldorado.
- **Régime d'UAR :** Plafond correspondant à au plus 3 126 000 actions ordinaires d'Eldorado. Les UAR sont assujetties au respect des cibles d'acquisition liées au rendement pour une période de rendement, ce qui peut entraîner un nombre d'UAR supérieur ou inférieur au nombre attribué à la date d'attribution. Le règlement des rachats peut se faire en actions (généralement à raison d'une pour une), au comptant ou en une combinaison des deux. Le nombre d'actions ordinaires indiqué ci-dessus à l'égard des UAR présume que la totalité des UAR octroyées (sans modification) seront acquises et payées en actions ordinaires (à raison d'une pour une).

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises relativement aux UAR attribuées, en presumant que les cibles maximums liées au rendement pour les UAR indiquées ci-dessus ont été atteintes et que le paiement s'effectue en actions ordinaires (à raison d'une pour une), est de 1 378 350. Ce nombre d'actions ordinaires représente 0,68 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Au 31 décembre 2023, 3 352 743 options visant l'achat du même nombre d'actions ordinaires (représentant 1,65 % des actions ordinaires émises et en circulation) avaient été attribuées aux personnes admissibles en vertu du régime d'options et étaient en cours.

Au 31 décembre 2023, 689 175 options visant l'achat du même nombre d'actions ordinaires (représentant 0,34 % des actions ordinaires émises et en circulation) avaient été attribuées aux personnes admissibles dans le cadre du régime d'UAR et étaient en cours. Au 31 décembre 2023, 3 451 734 options dans le cadre du régime incitatif d'options d'achat actions restaient disponibles aux fins d'attribution (soit 1,7 % des actions ordinaires émises et en circulation) et 1 394 649 UAR restaient disponibles aux fins d'attribution dans le cadre du régime d'UAR (soit 0,69 % des actions ordinaires émises et en circulation), en supposant que 100 % des UAR attribuées, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, seront acquises et réglées en actions ordinaires (à raison d'une pour une). Ce nombre peut être supérieur ou inférieur selon les cibles de rendement réellement atteintes et le choix de la méthode de règlement des paiements au rachat.

Au 31 décembre 2023, 1 042 176 actions ordinaires avaient été émises au titre d'UAR.

Taux d'épuisement annuel du capital

Le taux d'épuisement annuel du capital d'Eldorado pour les trois derniers exercices aux termes du régime incitatif d'options d'achat d'actions et du régime d'UAR est calculé comme suit :

	2023	2022	2021
Options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions	1 054 431	1 265 672	1 091 891
Actions ordinaires sous-jacentes attribuées pour régler les UAR attribuées dans le cadre du régime d'UAR ⁽¹⁾	421 502	352 837	13 937
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	194 448 366	183 445 861	180 296 588
Taux d'épuisement du capital – Régime incitatif d'options d'achat d'actions	0,52 %	0,68 %	0,61 %
Taux d'épuisement du capital – Régime d'UAR	0,21 %	0,19 %	0,01

Note :

- (1) Les UAR sont assujetties à des critères de rendement et peuvent être rachetées à 0 % à 200 % du nombre d'UAR initialement attribuées. Le multiplicateur de rendement pour les UAR n'a pas été pris en compte dans le calcul du taux d'épuisement du capital indiqué ci-dessus.

Options d'achat d'actions

Nous disposons d'un régime d'options d'achat d'actions qui a été approuvé par les actionnaires à notre assemblée annuelle de 2018. Avant l'assemblée annuelle de 2018, la Société avait deux régimes incitatifs d'options d'achat d'actions (les « régimes d'options précédents ») : un régime incitatif d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour à l'intention des employés, des consultants et des conseillers établi en date du 1^{er} mai 2014 (le « régime à l'intention des employés ») et un régime incitatif d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour à l'intention des dirigeants et des administrateurs établi en date du 1^{er} mai 2014 (le « régime à l'intention des dirigeants et des administrateurs »). Lors de l'assemblée annuelle de 2018, les actionnaires ont approuvé le regroupement des régimes d'options précédents pour former le régime des dirigeants, des employés et des conseillers actuel modifié et mis à jour. Des modifications ont également été apportées au régime actuel afin que les administrateurs non salariés ne soient plus autorisés à recevoir des attributions d'options et afin de tenir compte des normes du secteur et des modifications apportées à la législation. Le conseil d'administration a approuvé une modification et une mise à jour du régime incitatif d'options d'achat d'actions avec prise d'effet le 26 octobre 2023 afin de permettre un traitement particulier des options au moment d'une retraite admissible.

Attribution et acquisition des droits

Les options aux termes du régime peuvent être attribuées à des employés à temps plein ou à temps partiel, y compris un dirigeant de la Société, ou à des consultants de la Société ou d'une entité apparentée de la Société. Aucune option ne peut être attribuée aux administrateurs non salariés de la Société ou d'une entité apparentée de la Société. Le conseil approuve les attributions d'options aux dirigeants de la Société, tandis que le comité de la rémunération approuve les attributions d'options aux employés. Chaque option confère à son titulaire le droit d'acquérir une action ordinaire d'Eldorado, sous réserve de certains ajustements. Le conseil attribue généralement des options d'une durée de cinq ans, soit la durée maximale prévue aux termes des régimes, mais il peut fixer des durées plus courtes s'il le souhaite. Le conseil a également le pouvoir discrétionnaire d'établir des restrictions en matière d'acquisition des droits et, à cet égard, de déterminer les modalités selon lesquelles l'acquisition des droits sous-jacents aux options peut être devancée.

Les droits sous-jacents aux options attribuées s'acquièrent généralement en trois tranches sur une période de trois ans. Les droits sous-jacents aux options deviennent acquis à la cessation de l'emploi ou des fonctions :

- par Eldorado, pour toute autre raison qu'un motif valable (au sens du régime incitatif d'options d'achat d'actions) à tout moment au cours des 12 mois suivant un changement de contrôle d'Eldorado; ou
- par le titulaire d'options, s'il survient un changement défavorable important dans l'emplacement, le salaire, les fonctions ou les responsabilités dans les 12 mois suivant le changement de contrôle et que le titulaire d'options a donné un avis écrit à la Société dans les 30 jours suivant ce changement défavorable important.

Exercice des options

Le conseil détermine le prix d'exercice d'une option à la date d'attribution. Le prix d'exercice doit être au moins égal à la valeur marchande de nos actions ordinaires à ce moment (c.-à-d. le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le jour de bourse précédant la date d'attribution).

Les options ne peuvent pas être exercées si la période d'exercice a expiré. Si les options expirent au cours d'une période d'interdiction des opérations, elles peuvent être exercées dans les 10 jours ouvrables suivant la levée de la période d'interdiction des opérations.

Nous n'offrons aucune aide financière aux participants lorsqu'ils exercent leurs options.

Cession ou transfert d'options

Les options ne peuvent être cédées ou transférées à une autre personne que par testament ou par l'effet d'une loi si le titulaire des options décède.

Situations particulières

Si le titulaire d'options n'est plus admissible à participer au régime, les membres de la haute direction disposent de 365 jours pour exercer les options dont les droits sont acquis. Pour leur part, les employés disposent de 30 jours. Il est entendu qu'aucune option ne peut être exercée après la date d'expiration initiale de l'option, sauf dans les situations suivantes :

- au décès, leur succession dispose de 365 jours pour exercer les options dont les droits sont acquis;
- en cas de licenciement pour motif valable, toutes les options prennent fin immédiatement.

Le conseil peut, à sa seule appréciation, prolonger les périodes autorisées pour exercer la totalité ou une partie des options après la cessation de l'emploi ou du contrat, pourvu qu'aucune option ne puisse être exercée au-delà de la date d'expiration initiale de l'option.

Restrictions

Actions réservées aux fins d'émission

À compter du 21 juin 2018, sous réserve d'un ajustement, le nombre maximal d'actions ordinaires d'Eldorado pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif d'options d'achat d'actions ne doit pas dépasser 9 519 589 actions ordinaires.

Le régime limite le nombre d'actions ordinaires d'Eldorado pouvant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime à une seule et même personne à un maximum de la moitié de 1 % (c.-à-d. 0,5 %) des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution. Les actions ordinaires qui ont été réservées pour des options qui expirent, sont annulées ou prennent fin pour toute raison autre que l'exercice peuvent être utilisées pour d'autres options émises dans le cadre du régime.

Restrictions pour les initiés

Au plus 9 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'attribution (avant dilution) peuvent être réservées aux fins d'émission en faveur d'initiés dans le cadre du régime ou de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres.

Au cours d'une période d'un an, au plus 9 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'attribution (avant dilution) peuvent être réservées aux fins d'émission en faveur d'initiés dans le cadre du régime ou de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres.

Attributions aux administrateurs non membres de la direction dans le cadre du régime à l'intention des dirigeants et des administrateurs

Depuis 2018, Eldorado n'attribue plus d'options d'achat d'actions aux administrateurs.

Changements au sein de la Société

Si nous subdivisons, regroupons ou reclassons nos actions ordinaires ou procédons à tout autre ajustement du capital, le nombre d'actions ordinaires à recevoir à l'exercice d'options en cours et le prix des options applicable seront augmentés ou diminués proportionnellement, selon le cas, et d'autres ajustements seront effectués si le conseil le juge nécessaire ou équitable.

Si nous nous regroupons ou fusionnons avec une autre personne morale :

- Les titulaires d'options ont le droit de recevoir les autres titres, les biens ou les montants en espèces (à la place d'actions ordinaires) qu'un participant aurait reçus lors d'une telle fusion ou d'un tel regroupement si les options avaient été exercées en vue d'obtenir des actions ordinaires immédiatement avant cette fusion ou ce regroupement; le conseil rajustera le prix de l'option s'il le juge nécessaire ou équitable.

S'il est imminent que nos actions ordinaires seront échangées contre celles d'une autre société ou remplacées par celles d'une autre société en raison d'une fusion, d'un regroupement ou d'un autre arrangement ou une autre restructuration proposé :

- le conseil peut, à sa discrétion, devancer la période d'exercice des options aux termes du régime et le moment où les conditions ou restrictions liées à leur exercice doivent être remplies, entre autres choses

Si un tiers présente une offre d'achat visant la totalité de nos actions ordinaires :

- le conseil pourra, à sa discrétion, devancer la période d'exercice des options aux termes du régime et le moment où les conditions ou restrictions liées à leur exercice doivent être remplies

Modification du régime

Sauf tel qu'il est décrit ci-après, les actionnaires doivent approuver tous les changements apportés au régime, y compris ceux qui entraînent la modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime, dont les suivants :

- l'augmentation du nombre maximal fixe ou du pourcentage maximal fixe;
- le passage d'un nombre maximal fixe à un pourcentage maximal fixe, ou vice versa.

Nous n'avons pas besoin de l'approbation des actionnaires pour apporter des changements comme les suivants :

- une modification des dispositions de résiliation des options ou du régime, pour autant qu'elle ne dépasse pas la date d'expiration initiale;
- l'ajout d'une option d'exercice sans décaissement qui peut être payée en espèces ou en titres, qu'elle réduise ou non le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes de notre réserve.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- des modifications d'ordre administratif, comme corriger des erreurs ou clarifier des ambiguïtés;
- une mise à jour des régimes pour tenir compte des modifications apportées à la législation applicable, y compris les exigences de conformité de la TSX.

En vertu des règles de la Bourse de New York (la « NYSE »), les actionnaires doivent généralement approuver les modifications importantes apportées aux régimes de rémunération, qui peuvent comprendre les suivantes :

- une augmentation importante du nombre d'actions devant être émises aux termes du régime (sauf par suite d'une réorganisation, d'un fractionnement d'actions, d'une fusion, d'une scission ou d'une opération semblable);
- un élargissement important des types d'attributions disponibles dans le cadre du régime;
- un changement important dans la méthode utilisée pour fixer le prix d'exercice des options aux termes du régime;
- une prolongation importante de la durée du régime;
- un élargissement important de la catégorie des participants admissibles au régime;
- une modification du prix d'exercice des options.

Le conseil peut modifier une option en cours ou y mettre fin, notamment en la remplaçant par une autre attribution, en modifiant la date d'exercice ou en apportant d'autres changements, étant toutefois entendu que le consentement du titulaire d'options sera requis, à moins que le changement ne soit pas important ni défavorable pour le titulaire d'options ou qu'il soit expressément autorisé aux termes du régime. Le conseil ne peut prolonger la période d'exercice ou réduire le prix d'exercice d'une option en cours sans l'approbation des actionnaires.

Si le prix d'exercice d'une option en cours attribuée à un initié est réduit ou si la période d'exercice est prolongée, nous devons obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés conformément aux modalités des régimes et de la TSX ainsi qu'aux autres exigences réglementaires.

Autres modalités et conditions

- Le régime prévoit des exigences relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions incitatives admissibles en vertu du code fiscal des États-Unis.
- Le conseil peut suspendre le régime ou y mettre fin à tout moment et imposer d'autres modalités et conditions relatives aux options attribuées aux termes de celui-ci.
- Le conseil peut modifier le régime et les options en cours ou y mettre fin si un organisme de réglementation des valeurs mobilières, une bourse ou un marché l'exige comme condition à l'approbation d'un placement d'actions ordinaires auprès du public ou à l'obtention ou au maintien de l'inscription ou de la cotation de nos actions ordinaires.

Vous pouvez demander un exemplaire du texte du régime incitatif d'options d'achat d'actions, approuvé par les actionnaires le 21 juin 2018 et modifié et mis à jour le 26 octobre 2023, en communiquant avec notre secrétaire générale ou en vous rendant sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com).

Unités d'actions liées au rendement

Les actionnaires ont approuvé un régime d'UAR en date du 1^{er} mai 2014 et un régime d'UAR modifié et mis à jour en date du 10 juin 2021. Le conseil d'administration a approuvé une autre modification et mise à jour du régime d'UAR en date du 26 octobre 2023 afin de modifier le traitement des UAR au moment du départ à la retraite d'un participant.

Attributions

Dans le cadre du régime d'UAR, le conseil peut attribuer des UAR aux employés ou aux dirigeants d'Eldorado ou d'une entité apparentée d'Eldorado. Une UAR est une écriture comptable, libellée en actions ordinaires d'Eldorado, portée au crédit du compte d'UAR d'un participant au régime d'UAR.

De plus, aux termes du régime d'UAR, lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires, des UAR supplémentaires sont créditées au compte d'UAR du participant. Le nombre de ces UAR supplémentaires sera déterminé en divisant les dividendes en espèces qui auraient été versés à un tel participant (c.-à-d. si les UAR détenues dans le compte d'UAR du participant étaient des actions ordinaires à la date de clôture des registres) par la valeur marchande le jour de bourse suivant la date de clôture des registres.

Restrictions

Le nombre maximal d'actions ordinaires d'Eldorado pouvant être émises dans le cadre du régime d'UAR est de 3 126 000, sous réserve d'un rajustement.

Aux termes du régime d'UAR, les actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital autorisé, à l'égard desquelles les UAR ont été annulées ou ont expiré d'une autre manière pour quelque raison que ce soit (sauf le rachat d'UAR), seront disponibles aux fins d'attributions ultérieures d'UAR dans le cadre du régime d'UAR.

Restrictions pour les initiés

Au plus 9 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'attribution (avant dilution) peuvent être réservées aux fins d'émission en faveur d'initiés dans le cadre du régime d'UAR ou de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres.

Au cours d'une période d'un an, au plus 9 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'attribution (avant dilution) peuvent être réservées aux fins d'émission en faveur d'initiés dans le cadre du régime d'UAR ou de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres.

Acquisition des droits

Aux termes du régime d'UAR, sauf indication contraire du conseil, les UAR attribuées sont assujetties à un calendrier d'acquisition des droits fondé sur l'atteinte de cibles de rendement qui doivent être atteintes au cours d'une période de rendement donnée. La période de rendement ne doit pas dépasser la période commençant le 1^{er} janvier, qui coïncide avec l'attribution ou qui la précède immédiatement, et se terminant le 30 novembre de la troisième année suivant l'année civile au cours de laquelle ces UAR ont été attribuées. Après l'expiration de la période de rendement, le titulaire peut avoir le droit de recevoir des actions ordinaires ou le montant payable en espèces ou en combinaison lors du rachat des UAR dont les droits sont acquis. Se reporter à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement » à la page 84 pour une analyse des cibles actuelles d'acquisition liées au rendement.

Rachat

Aux termes du régime UAR, toutes les UAR dont les droits sont acquis seront rachetées à la date de rachat, qui est définie comme étant le premier jour suivant l'expiration de la période de rendement applicable aux UAR et, sauf comme il est décrit ci-après, en supposant que l'emploi du participant n'a pas pris fin.

Les UAR ne peuvent être échangées que si les modalités d'acquisition applicables ont été respectées, selon l'évaluation du conseil à sa seule appréciation. Se reporter à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement » à la page 84 pour une analyse des critères de rendement actuels qui pourraient faire en sorte qu'un nombre plus élevé ou moins élevé d'actions ordinaires (ou l'équivalent en espèces) que le nombre d'UAR attribuées par le conseil à la date d'attribution soit versé au moment du rachat.

Aux termes du régime UAR, les UAR dont les droits sont acquis sont rachetables, au gré du conseil, en échange d'actions ordinaires (généralement à raison de une pour une), d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande d'une action ordinaire à la date de rachat ou d'une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires. La valeur marchande de nos actions ordinaires correspond au cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le jour de bourse

AUTRES RENSEIGNEMENTS

précédant la date de rachat. S'il n'y a pas de cours de clôture, la valeur marchande correspond au dernier cours de clôture avant le rachat.

D'autres exigences précises s'appliquent aux participants américains, comme il est indiqué dans le texte du régime.

Les UAR ne peuvent être rachetées pendant une période d'interdiction des opérations; elles peuvent être rachetées dans les deux jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction des opérations.

Cession ou transfert d'UAR

Les UAR ne peuvent être cédées ou transférées à une autre personne que par testament ou par l'effet d'une loi si le titulaire des UAR décède.

Cessation des fonctions

Aux termes du régime d'UAR, s'il est mis fin à l'emploi pour quelque raison que ce soit avant l'expiration de la période de rendement, sauf comme il est indiqué ci-après et à moins que le conseil n'en décide autrement, toutes les UAR en cours, que les droits sous-jacents soient acquis ou non, seront perdues et annulées si :

- nous mettons fin à l'emploi pour tout motif autre qu'un motif valable dans les 12 mois suivant un changement de contrôle (au sens du régime d'UAR); ou
- nous apportons un changement défavorable important au salaire, aux fonctions ou aux responsabilités ainsi qu'au lieu de travail du membre de la direction dans les 12 mois suivant un changement de contrôle et le participant remet un avis de cessation d'emploi dans les 30 jours suivant le changement défavorable important; ou
- l'emploi prend fin en raison d'une invalidité ou du décès du participant.

Dans un tel cas, le participant continuera d'avoir droit au paiement, à la date de cessation d'emploi, au titre de toute UAR dont les droits sont acquis à cette date. Les droits sous-jacents aux UAR qui peuvent être acquis après la date de cessation d'emploi et avant l'expiration de la période de rendement sont réputés avoir été acquis à la date de cessation d'emploi; le participant aura droit au paiement de ces UAR, et la date de rachat sera la date de cessation d'emploi. En règle générale, selon les cibles de rendement actuelles, la période de rendement prendra fin à la date de cessation d'emploi et le nombre d'UAR gagnées et rachetées sera établi à la fin de cette période de rendement et rachetées à la date de cessation d'emploi. Comme il est indiqué ci-dessus, les UAR sont assujetties au respect des cibles d'acquisition liées au rendement pour la période de rendement écourtée, ce qui peut entraîner un nombre d'UAR acquises supérieur ou inférieur au nombre attribué à la date d'attribution.

S'il est mis fin à l'emploi du participant auprès de la Société ou d'une entité apparentée à celle-ci avant l'expiration de la période de rendement en raison d'une retraite admissible, les droits sous-jacents aux UAR de ce participant continueront de s'acquérir, étant entendu que l'acquisition des droits sera fondée sur l'évaluation du rendement réel ou sur une réalisation à 100 % des UAR, selon la valeur la plus faible.

Se reporter à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement » à la page 84 pour une analyse des cibles actuelles d'acquisition liées au rendement.

Changements au sein de la Société

Si nous subdivisons, regroupons ou reclassons nos actions ordinaires ou effectuons tout autre rajustement du capital, le nombre d'actions ordinaires à recevoir à l'exercice d'UAR en cours sera augmenté ou diminué proportionnellement, selon le cas, et d'autres ajustements seront effectués si le conseil le juge nécessaire ou équitable.

Aux termes du régime UAR, à moins que le conseil n'en décide autrement, si nous nous regroupons ou fusionnons avec une autre personne morale :

- toutes les actions ordinaires à recevoir au moment d'un rachat aux termes du régime d'UAR sont converties dans les autres titres, les biens ou le montant en espèces qu'un participant aurait reçus au moment de cette fusion ou de ce regroupement si les UAR avaient été rachetées contre des actions ordinaires immédiatement avant cette fusion ou ce regroupement;
- aux fins de la détermination du paiement en espèces au moment du rachat, le paiement en espèces correspondra à la juste valeur marchande à la date de rachat des titres, des biens et/ou des espèces que les titulaires auraient reçus pour une action ordinaire au moment de cette fusion ou de ce regroupement si les UAR avaient été rachetées immédiatement avant cette fusion ou ce regroupement.

S'il est imminent que nos actions ordinaires seront échangées contre celles d'une autre société ou remplacées par de telles actions en raison d'une proposition de fusion, de regroupement ou d'un autre arrangement ou réorganisation d'entreprise :

- le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour déterminer la manière dont toutes les UAR en cours seront traitées, y compris exiger le devancement du délai d'acquisition ou de rachat et le respect de toute condition ou restriction relative à ce rachat.

Si un tiers présente une offre d'achat visant la totalité de nos actions ordinaires :

- Le conseil peut, à sa discrétion, devancer le délai d'acquisition ou de rachat et le respect de toute condition ou restriction relative à celui-ci.

Modifications du régime d'UAR

Aux termes du régime d'UAR, sauf comme il est décrit ci-après ou autorisé par la TSX, les actionnaires doivent approuver toutes les modifications apportées au régime d'UAR, y compris les modifications concernant ce qui suit :

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime, y compris les modifications suivantes :

- l'augmentation du nombre maximal fixe ou du pourcentage maximal fixe;
- le passage d'un nombre maximal fixe à un pourcentage maximal fixe;
- le passage d'un pourcentage maximal fixe à un nombre maximal fixe.

Aux termes du régime d'UAR, nous n'aurons pas besoin de l'approbation des actionnaires pour apporter certains changements, comme les suivants :

- une modification des dispositions de résiliation des UAR ou du régime d'UAR, pour autant qu'elle ne dépasse pas la date d'expiration initiale;
- des modifications d'ordre administratif, comme corriger des erreurs ou clarifier des ambiguïtés;
- Une mise à jour des régimes pour tenir compte des modifications apportées à la législation applicable, y compris les exigences de conformité de la TSX.

De plus, le conseil peut (sans l'approbation des actionnaires) ajuster toute UAR en circulation ou y mettre fin, y compris la remplacer par une autre attribution ou changer la date de rachat, pourvu que, si cette modification a une incidence défavorable importante sur un titulaire d'UAR, ce titulaire consente à la modification. Toutefois, la durée initiale de la période de rendement ne peut pas être prolongée.

Aux termes du régime d'UAR, le conseil peut suspendre ou résilier le régime à tout moment. La résiliation du régime ne peut avoir d'incidence sur les UAR attribuées dans le cadre du régime avant la résiliation.

Vous pouvez demander un exemplaire du texte du régime d'unités d'actions liées au rendement, approuvé par les actionnaires le 10 juin 2021 et modifié et mis à jour le 26 octobre 2023, en communiquant avec notre secrétaire générale ou en vous rendant sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com).

Unités d'actions de négociation restreinte

Le conseil a adopté un régime d'UAR en date du 16 mars 2011, puis l'a modifié et mis à jour le 25 octobre 2012, le 21 février 2013, le 20 février 2014, le 22 mars 2018 et le 26 juillet 2018, afin d'intégrer un certain nombre de changements, notamment une modification administrative de la définition de « changement de contrôle »; les modifications visent également à permettre l'inclusion de cibles d'acquisition en fonction de la performance en plus de l'acquisition en fonction du temps, à ajouter des dispositions relatives aux participants américains, à traiter des questions fiscales, à assurer la cohérence rédactionnelle entre les divers plans d'actions et à augmenter la réserve en vertu du régime ainsi qu'à apporter d'autres modifications rédactionnelles. Le conseil a également adopté, en date du 26 octobre 2023, un régime d'UANR modifié et mis à jour afin de permettre un traitement particulier des UANR lors d'une retraite admissible et de modifier le moment du rachat des UANR de sorte qu'il coïncide avec le moment de l'acquisition.

Les membres de la haute direction visés qui reçoivent des UANR comme composante de leur rémunération sont encouragés à conserver les actions reçues au moment du rachat des UANR, afin d'accroître leur participation dans la Société.

Attributions

Dans le cadre du régime d'UANR, le conseil peut attribuer des UANR aux employés ou aux dirigeants d'Eldorado ou d'une entité apparentée d'Eldorado. Une UANR est une écriture comptable, libellée en actions ordinaires de la Société (à raison de une pour une), portée au crédit du compte d'UANR d'un participant au régime d'UANR.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les UAR peuvent être attribuées sous réserve de l'acquisition des droits au moment de l'atteinte des cibles de rendement.

Restrictions

Le nombre maximal de nos actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'UAR est de 5 000 000, sous réserve d'un rajustement. Les actions ordinaires remises aux termes du régime d'UAR peuvent être acquises ultérieurement ou en prévision d'un rachat sur le marché libre afin de satisfaire aux exigences de rachat aux termes du régime d'UAR. Services aux investisseurs Computershare a été nommée fiduciaire afin de prendre les dispositions nécessaires à l'acquisition des actions ordinaires et de détenir les actions ordinaires en fiducie aux fins du régime d'UAR et de gérer d'autres questions administratives. Se reporter à la rubrique « Offre publique de rachat dans le cours normal des activités » à la page 109.

Acquisition des droits

Sauf indication contraire du conseil, les UANR attribuées sont assujetties à un calendrier d'acquisition des droits fondé sur l'atteinte de cibles de rendement; ces cibles de rendement seraient les mêmes que celles prévues par notre régime d'UAR. Les attributions d'UANR sont également assujetties à une période de restriction, soit la période suivant l'expiration de laquelle le titulaire pourrait ne plus avoir le droit de recevoir des actions ordinaires ou le montant payable au rachat des UANR dont les droits sont acquis. La période de restriction ne doit pas dépasser la période commençant le 1^{er} janvier, qui coïncide avec l'attribution ou qui la précède immédiatement, et se terminant le 30 novembre de la troisième année suivant l'année civile au cours de laquelle ces UANR ont été attribuées.

Rachat

À moins qu'elles n'aient déjà été rachetées, toutes les UANR dont les droits sont acquis sont rachetées à la date de rachat, qui est définie comme le jour ouvrable suivant la date à laquelle une UANR devient une UANR dont les droits sont acquis et à condition que la date de rachat ne soit pas postérieure au dernier jour de la période de restriction ou à la date de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

Aux termes du régime d'UANR, les UANR dont les droits sont acquis sont rachetables, au gré du conseil, en échange d'actions ordinaires (généralement à raison de une pour une), d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande d'une action ordinaire à la date de rachat ou d'une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires. La valeur marchande de nos actions ordinaires correspond au cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le jour de bourse précédant la date de rachat; toutefois, si les actions ordinaires font l'objet d'une suspension de négociation ou n'ont pas été négociées pendant une période prolongée, la valeur marchande correspondra à la juste valeur marchande établie par le conseil. À moins qu'elles ne lui aient été distribuées auparavant, au moment du rachat de toute UANR dont les droits sont acquis, le titulaire a le droit de recevoir toute distribution qui est versée au fiduciaire nommé aux termes du régime d'UANR au titre des actions ordinaires détenues par le fiduciaire à l'égard de ces UANR dont les droits sont acquis, déduction faite des retenues d'impôt et autres réductions applicables et de tout impôt payé sur ces distributions par le fiduciaire.

Certaines restrictions (y compris en ce qui concerne le rachat et le paiement des UANR) et exigences supplémentaires s'appliquent aux participants désignés des États-Unis.

Les UANR, y compris les distributions émises au titre de celles-ci, ne peuvent être rachetées pendant une période d'interdiction des opérations. Si une UANR doit être rachetée au cours d'une période d'interdiction, alors, nonobstant toute autre disposition du régime, les UANR doivent être rachetées immédiatement après la levée de la période d'interdiction.

Cession ou transfert d'UANR

Les UANR ne peuvent être cédées ou transférées à une autre personne que par testament ou en vertu de la loi si le titulaire des UANR décède.

Cessation des fonctions

S'il est mis fin à l'emploi d'un participant pour un autre motif qu'un motif valable ou comme il est décrit plus en détail ci-après, les participants (ou, en cas de décès, la succession du participant) ont le droit de faire racheter leurs UANR si les droits s'y rattachant sont acquis et si elles n'ont pas encore été rachetées.

Les droits sous-jacents aux UANR en cours qui n'auront pas encore été acquis à la date de cessation d'emploi seront réputés avoir été acquis si :

- nous mettons fin à l'emploi du membre de la direction sans motif valable dans les 12 mois suivant un changement de contrôle; ou
- nous apportons un changement défavorable important au salaire, aux fonctions ou aux responsabilités ainsi qu'au lieu de travail du membre de la direction dans les 12 mois suivant un changement de contrôle et que le participant donne un avis de cessation d'emploi dans les 30 jours suivant le changement défavorable important.

Les UANR dont les droits n'ont pas été acquis sont abandonnées et annulées au moment de la cessation d'emploi du membre de la haute direction, sauf si le conseil en décide autrement. Le conseil peut devancer la période d'acquisition des droits ou renoncer à l'acquisition des droits ou à d'autres modalités.

S'il est mis fin à l'emploi d'un titulaire pour motif valable, celui-ci perd toutes ses UANR (que les droits sous-jacents soient acquis ou non) ainsi que tous ses droits aux paiements y afférents, à moins que le conseil n'en décide autrement.

S'il est mis fin à l'emploi du participant auprès de la Société ou d'une entité apparentée à celle-ci avant l'expiration de la période de restriction en raison d'une retraite admissible, les droits sous-jacents aux UANR de ce participant continueront de s'acquérir au prorata en fonction du temps réel travaillé au cours de la période d'acquisition des droits initiale.

Changements au sein de la Société

Si nous subdivisons, regroupons ou reclassons nos actions ordinaires ou effectuons tout autre rajustement du capital, le nombre d'actions ordinaires à recevoir à l'exercice d'UANR en cours sera augmenté ou diminué proportionnellement, selon le cas, et d'autres ajustements seront effectués si le conseil le juge nécessaire ou équitable.

Si nous nous regroupons ou fusionnons avec une autre personne morale, à moins que le conseil n'en décide autrement :

- Toutes les actions ordinaires à recevoir au moment d'un rachat aux termes du régime d'UANR sont converties en d'autres titres, en biens ou en une somme en espèces correspondant à ce qu'un participant aurait reçu au moment de cette fusion ou de ce regroupement si les UANR avaient été rachetées contre des actions ordinaires immédiatement avant cette fusion ou ce regroupement;
- Tout paiement en espèces à recevoir lors du rachat d'une UANR correspond à la juste valeur marchande des titres, des biens ou des espèces que le titulaire de l'UANR aurait reçus s'il avait fait racheter l'UANR immédiatement avant cette fusion ou ce regroupement, à la date du rachat.

S'il est imminent que nos actions ordinaires seront échangées contre celles d'une autre société ou remplacées par de telles actions en raison d'une proposition de fusion, de regroupement ou d'un autre arrangement ou réorganisation d'entreprise :

- Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour déterminer la manière dont toutes les UANR en cours seront traitées, y compris exiger le devancement du délai d'acquisition ou de rachat et le respect de toute condition ou restriction relative à ce rachat

Si un tiers présente une offre d'achat visant la totalité de nos actions ordinaires :

- Le conseil peut, à sa discrétion, devancer le délai d'acquisition ou de rachat et le respect de toute condition ou restriction relative à celui-ci.

Modifications du régime d'UANR ou des UANR

Le conseil peut modifier, suspendre ou mettre fin au régime d'UANR à tout moment. La fin du régime n'aura aucune incidence sur les UANR en circulation.

Le conseil peut modifier ou annuler une UANR en circulation, à condition toutefois d'obtenir le consentement du porteur, sauf si le conseil établit l'absence d'incidence défavorable importante pour le porteur ou si le régime d'UANR l'autorise expressément.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours des dernières années, des actions ordinaires ont été rachetées sur le marché dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») afin de satisfaire aux demandes de rachats d'UANR. Fiducie Computershare, en sa qualité de fiduciaire, a effectué ces rachats. Les actions ordinaires acquises dans le cadre de l'OPRCNA sont détenues par le fiduciaire jusqu'à leur transfert aux participants aux termes du régime d'UANR, afin de satisfaire à nos obligations concernant les rachats d'UANR acquises détenues par des participants.

Aux termes du régime d'UANR, ni les actions ordinaires acquises dans le cadre de l'OPRCNA ni les distributions ne peuvent être transférées à la Société ou à une entité liée. Les acquisitions d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA au cours des cinq derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le 28 juin 2023, Eldorado a annoncé l'acceptation du dépôt, auprès de la TSX, de l'avis d'Eldorado relatif à une OPRCNA devant être réalisée par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles, notamment la NYSE. Aux termes de cette OPRCNA, Eldorado peut racheter jusqu'à 500 000 de ses actions ordinaires, soit environ 0,246503 % du total des 202 837 315 actions ordinaires d'Eldorado émises et en circulation au 20 juin 2023. Les rachats peuvent être effectués au cours en vigueur à compter du 4 juillet 2023 (sauf pour les rachats effectués par l'intermédiaire de la NYSE, à compter du 3 août 2023) et jusqu'au 3 juillet 2024.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conformément aux politiques de la TSX, les rachats quotidiens ne doivent pas dépasser 125 525 actions ordinaires, à l'exception des achats en bloc. Eldorado a retenu les services de Financière Banque Nationale Inc. à titre de courtier dans le cadre du régime d'achat automatique d'actions, afin d'effectuer des rachats dans le cadre de l'OPRCNA.

Dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, du 30 décembre 2021 au 29 décembre 2022, 1 421 373 actions ordinaires ont été rachetées sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, de la NYSE, d'autres bourses désignées ou de systèmes de négociation parallèles canadiens, à un prix de rachat moyen pondéré en fonction du volume de 12,45 \$ CA par action ordinaire.

Le tableau ci-dessous indique les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'OPRCNA. Les actions ordinaires ont été rachetées afin de satisfaire aux obligations concernant les UANR acquises. Tout actionnaire peut obtenir sans frais une copie de l'avis déposé par Eldorado auprès de la TSX en contactant la secrétaire générale d'Eldorado. Se reporter à la rubrique « Renseignements additionnels » à la page 118 de la présente circulaire.

Période	Nombre d'actions ordinaires rachetées ¹⁾	Prix moyen (\$ CA)	Coût total (\$ CA)
Du 12 juin 2018 au 11 juin 2019	1 742 130	1,57	2 739 017
Du 11 juillet 2019 au 10 juillet 2020	385 000	12,49	4 808 650
Du 30 décembre 2021 au 29 décembre 2022	1 421 373	12,45	17 691 985
Du 4 août 2023 au 22 décembre 2023	418 000	14,60	6 059 309

Note :

(1) Eldorado a déposé auprès de la TSX une demande de rétablissement de l'OPRCNA afin de racheter jusqu'à 500 000 de ses actions ordinaires au cours de la période allant du 4 juillet 2023 au 3 juillet 2024.

Régime d'unités différées

Le conseil a adopté un régime d'unités différées (le « régime d'unités différées ») en date du 15 juillet 2010, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 20 février 2014 et du 26 juillet 2018 afin d'y intégrer un certain nombre de modifications, notamment l'ajout de dispositions relatives aux participants américains, le traitement de questions fiscales et la cohérence de la rédaction avec celle d'autres régimes d'actions.

Les unités différées correspondent à des actions ordinaires théoriques d'Eldorado fondées sur la valeur de nos actions ordinaires. Les unités différées produisent des équivalents de dividendes lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires.

Aux termes du régime d'unités différées, le conseil peut attribuer des unités différées à des administrateurs indépendants admissibles, désignés par le conseil, selon les modalités suivantes :

- la valeur marchande d'une unité différée correspond au cours de clôture d'une action ordinaire d'Eldorado à la TSX le jour qui précède la date en question;
- les unités différées sont libellées en actions ordinaires lorsqu'elles sont portées au crédit du compte d'un participant.

Les unités différées sont uniquement réglées en espèces. Eldorado permet aux administrateurs de choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération en espèces sous forme d'unités différées; ce choix doit être fait au plus tard le dernier jour du trimestre du gain de la rémunération ou, dans le cas d'un administrateur résident ou citoyen américain, au plus tard le 31 décembre de l'année précédente. Les unités différées sont gérées conformément aux modalités de notre régime d'unités différées (voir ci-après pour de plus amples renseignements).

Les participants peuvent racheter les unités différées après la « date de cessation d'emploi », soit la date la plus rapprochée à laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- la date à laquelle le participant cesse d'être membre de notre conseil pour quelque raison que ce soit, y compris la démission, l'invalidité, le décès, la retraite ou la perte du poste d'administrateur;
- la date à laquelle le participant n'est ni un employé ni un membre de notre conseil ou d'une société liée à Eldorado aux fins de la Loi de l'impôt.

Les administrateurs peuvent racheter leurs unités différées en espèces après la date de cessation d'emploi. L'administrateur doit déposer un avis de rachat auprès de notre président et chef de la direction, de notre chef des finances ou de notre secrétaire générale tout en précisant la date de rachat; cette date doit tomber au plus tard le 15 décembre de la première année civile suivant l'année civile de la date de cessation d'emploi.

Les unités différées sont rachetées pour un montant égal à la valeur marchande des unités différées acquises à la date de rachat, sous réserve d'ajustements en raison de certaines mesures prises par la Société. Les unités différées sont réglées dans les 15 jours de bourse suivant la date de rachat et avant le 31 décembre de la première année civile suivant l'année civile de la date de cessation d'emploi.

Certaines restrictions et exigences supplémentaires (y compris à l'égard du rachat et du règlement des unités différées) s'appliquent aux participants désignés américains.

Aux termes du régime d'unités différées, les administrateurs indépendants sont des administrateurs non salariés. Plus précisément, les administrateurs qui sont des employés d'Eldorado ou d'un membre de son groupe ne sont pas admissibles au régime.

Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, des bons de souscription, des droits et des UAR ¹⁾ en circulation au 31 décembre 2023 a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en circulation au 31 décembre 2023 (\$ CA) b)	Nombre de titres restant à émettre aux termes des régimes de rémunération à base d'actions, à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a), au 31 décembre 2023 c)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres	4 041 918	12,42	4 846 383
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs de titres			
Total	4 041 918		4 846 383

Note :

- 1) Régime d'UAR : plafond correspondant à au plus 3 126 000 actions ordinaires d'Eldorado. Les UAR sont assujetties au respect des cibles d'acquisition liées au rendement pour une période de rendement, ce qui peut entraîner un nombre d'UAR supérieur ou inférieur au nombre attribué à la date d'attribution. Le règlement des rachats peut se faire en actions (généralement à raison d'une pour une), au comptant ou en une combinaison des deux. Le nombre d'actions ordinaires indiqué ci-dessus à l'égard des UAR présume que la totalité des UAR octroyées (sans modification) seront acquises et payées en actions ordinaires (à raison d'une pour une). Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises relativement aux UAR attribuées, en presumant que les cibles maximums liées au rendement pour les UAR indiquées ci-dessus ont été atteintes et que le paiement s'effectue en actions ordinaires (à raison d'une pour une), est de 1 378 350. Ce nombre d'actions ordinaires représente 0,68 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers

Le présent document comporte des mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS, notamment le coût comptant de production par once vendue et le coût de maintien tout compris par once vendue. La Société est d'avis que ces mesures et ratios financiers, en sus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, permettent aux investisseurs de mieux évaluer la performance sous-jacente de la Société. Les mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS sont fournis à titre d'informations supplémentaires et ne sauraient être pris isolément ni se substituer aux mesures de rendement établies selon les IFRS. Ces mesures et ratios financiers n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à ceux d'autres émetteurs. Certaines informations supplémentaires concernant ces mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS ont été intégrées par renvoi et figurent à la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » du rapport de gestion du 31 décembre 2023, qui a été déposé le 22 février 2024 et peut être consulté sur SEDAR+ (www.sedarplus.com).

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et l'envoi de ces renseignements aux actionnaires d'Eldorado.

Sur ordre du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Reid', enclosed within a large, stylized oval loop.

Steven Reid

Président du conseil

Le 16 avril 2024 à Vancouver
(Colombie-Britannique)

Questions fréquentes

Qui peut voter?

Si vous détenez des actions ordinaires d'Eldorado à la fermeture des bureaux le 12 avril 2024 (la « date de clôture des registres »), vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation et d'exercer vos droits de vote à l'assemblée annuelle de 2024. Chaque action que vous détenez vous confère un vote sur chaque point à l'ordre du jour faisant l'objet d'un scrutin.

Quelles sont les questions sur lesquelles nous votons?

Nous votons sur les points à l'ordre du jour suivants :

- Élection des administrateurs
- Nomination des auditeurs
- Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs
- Approbation d'une résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des membres de la haute direction

Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans cette section, n'hésitez pas à contacter Laurel Hill Advisory Group, notre agent de sollicitation de procurations, aux coordonnées suivantes :

téléphone : 1 877 452-7184 (sans frais en Amérique du Nord)

courriel : assistance@laurelhill.com

Hors Amérique du Nord : 1 416 304-0211

Quel type d'approbation est requis?

Tous les points à l'ordre du jour nécessitent l'approbation de la majorité des voix exprimées par les actionnaires.

Combien faut-il d'actionnaires pour que le quorum soit atteint?

Selon nos règlements administratifs, le quorum est atteint lorsque deux personnes ayant droit de vote sont présentes ou réputées présentes à l'assemblée et sont autorisées à exercer, au total, au moins 25 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions ordinaires comportant droit de vote à l'assemblée. Les personnes ayant droit de vote sont des actionnaires inscrits ou leurs représentants dûment autorisés ou des fondés de pouvoir des actionnaires inscrits ayant le droit de voter à l'assemblée. Au 12 avril 2024, nous avions un total de 203 963 873 actions ordinaires émises et en circulation.

Un actionnaire est-il propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation?

Oui. À la date de clôture des registres et selon leurs documents publics les plus récents déposés, Helikon Investments Limited détient 28 142 733 de nos actions ordinaires (13,87 %) et Van Eck Associates Corporation détient 19 853 187 de nos actions ordinaires (10,72 %).

Êtes-vous au courant d'un intérêt d'initiés dans des opérations importantes?

À notre connaissance, aucun administrateur, candidat au poste d'administrateur, membre de la haute direction d'Eldorado ou d'une filiale d'Eldorado, ni aucun actionnaire détenant ou exerçant une emprise sur plus de 10 % de nos actions ordinaires, ni quiconque en lien avec eux ou membre de leur groupe, n'a, ni n'a eu, depuis le début de 2023, un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération importante réelle ou projetée d'Eldorado ou d'une filiale d'Eldorado.

L'un de vos administrateurs ou membres de la haute direction a-t-il un intérêt important dans l'un des points à l'ordre du jour?

À l'exception de ce qui figure dans la présente circulaire, aucun de nos candidats aux postes d'administrateurs, aucune personne ayant été administrateur ou membre de la direction depuis le début de 2023 ni quiconque en lien avec eux ou membre de leur groupe n'a un intérêt important, direct ou indirect, dans tout point à l'ordre du jour, sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs ou de la résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des membres de la haute direction.

De quelle manière vais-je recevoir les documents liés à l'assemblée?

Conformément aux procédures de notification et d'accès, un avis de convocation à l'assemblée sera mis à la poste le 3 mai 2024 aux propriétaires inscrits d'actions ordinaires d'Eldorado (au 12 avril 2024), ainsi qu'un formulaire de procuration et une carte-réponse annuelle, conformément aux lois applicables, sauf si vous avez demandé de recevoir cette information électroniquement. La présente circulaire sera affichée sur le site Web d'Eldorado (fr.eldoradogold.com/shareholder-materials).

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, nous avons fourni, comme cela est autorisé en vertu des dispositions de notification et d'accès des lois applicables en valeurs mobilières, des copies de l'avis de convocation à l'assemblée et une carte-réponse annuelle à votre courtier, dépositaire, fiduciaire ou autre intermédiaire pour qu'il vous les transmette, accompagnées d'un formulaire d'instructions de vote. Les intermédiaires sont tenus d'acheminer les documents liés à l'assemblée, à moins qu'un actionnaire non inscrit ait renoncé au droit de les recevoir. Veuillez suivre les instructions de vote que vous avez reçues de votre intermédiaire. Votre intermédiaire est tenu d'exécuter correctement vos instructions de vote.

Les propriétaires véritables opposés (« PVO ») sont des actionnaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom nous soit divulgué. Nous payons pour que les intermédiaires acheminent aux PVO les documents liés à l'assemblée.

Les propriétaires véritables non opposés (« PVNO ») sont des actionnaires véritables qui ne s'opposent pas à ce que leur nom nous soit divulgué. Nous ne transmettrons pas de documents liés à l'assemblée directement aux PVNO.

Les PVNO recevront de leurs intermédiaires les documents liés à l'assemblée.

Suis-je un actionnaire inscrit ou non inscrit?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un certificat d'actions ou un avis du système d'inscription direct (« SID ») émis en votre nom.

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions sont inscrites au nom de votre banque, société de fiducie, courtier en valeurs mobilières, fiduciaire, administrateur, dépositaire ou autre intermédiaire, qui détient vos actions dans un compte de prête-nom.

Comment dois-je voter si je suis un actionnaire inscrit?

En votre qualité d'actionnaire inscrit, vous pouvez voter de l'une des deux manières suivantes :

- en assistant à l'assemblée annuelle de 2024 en personne ou de façon virtuelle et en y exerçant les droits de vote rattachés à vos actions;
- en nommant une autre personne à titre de fondé de pouvoir (et en inscrivant ce fondé de pouvoir auprès de l'agent des transferts d'Eldorado, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), avant l'assemblée si celui-ci y assiste de façon virtuelle) pour qu'elle assiste à l'assemblée annuelle de 2024 en personne ou de façon virtuelle et exerce pour vous les droits de vote rattachés à vos actions.

Vous pouvez exercer vos droits de vote par procuration de l'une des trois manières suivantes :

- en visitant le site Web indiqué sur votre procuration et en suivant les instructions qui y sont présentées;
- en votant par téléphone et en suivant les instructions indiquées sur votre formulaire de procuration;
- en remplissant, signant et retournant votre formulaire de procuration par la poste dans une enveloppe préaffranchie fournie à cet effet.

Consultez la rubrique « Comment puis-je assister de façon virtuelle à l'assemblée hybride à titre d'actionnaire inscrit, de fondé de pouvoir dûment nommé ou d'actionnaire non inscrit? » de la présente section pour obtenir des renseignements sur la manière d'assister à l'assemblée annuelle de 2024 de façon virtuelle et d'y voter.

Puis-je nommer une autre personne que les fondés de pouvoir d'Eldorado pour assister à l'assemblée et exercer les droits de vote en mon nom?

Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit et souhaitez nommer quelqu'un d'autre en qualité de fondé de pouvoir, ne cochez pas la case en regard des noms des fondés de pouvoir d'Eldorado sur le formulaire de procuration ci-joint. Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne (votre fondé de pouvoir) que vous voulez dans l'espace prévu à cette fin. Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire. Toutefois, il doit assister à l'assemblée en personne ou de façon virtuelle pour que votre vote soit compté. Veuillez aviser votre fondé de pouvoir qu'il a été nommé et qu'il doit assister à l'assemblée en personne ou de façon

virtuelle. Si votre fondé de pouvoir assiste à l'assemblée de façon virtuelle, vous devez l'inscrire auprès de Computershare avant l'assemblée.

Comment puis-je inscrire mon fondé de pouvoir et quelles autres démarches dois-je faire pour que mon fondé de pouvoir puisse assister à l'assemblée hybride de façon virtuelle et y participer?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous avez nommé comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée une personne autre que les fondés de pouvoir d'Eldorado et que cette personne assiste à l'assemblée en ligne, vous devez également inscrire votre fondé de pouvoir à l'adresse www.computershare.com/eldorado et fournir ses coordonnées à Computershare pour qu'un code d'invitation lui soit communiqué par courriel après le délai prévu pour l'exercice du vote. Ce code lui permettra d'assister à l'assemblée annuelle de 2024 hybride, d'y voter et d'y participer de façon virtuelle.

Si votre fondé de pouvoir assiste à l'assemblée de façon virtuelle, après avoir soumis votre formulaire de procuration, vous devez inscrire votre fondé de pouvoir au plus tard à 15 h (heure du Pacifique) le vendredi 31 mai 2024. Si vous omettez d'inscrire votre fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas de code d'invitation pour participer à l'assemblée de façon virtuelle. Assurez-vous que la personne que vous nommez sait qu'elle a été nommée pour assister à l'assemblée en votre nom.

Si vous avez suivi les étapes décrites ci-dessus, Computershare enverra à votre fondé de pouvoir, avant l'assemblée, un courriel contenant un code d'invitation qui permettra à votre fondé de pouvoir d'assister à l'assemblée en ligne en se connectant à la webdiffusion en direct et de voter à l'assemblée virtuelle via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare. Sans code d'invitation, vous ou votre fondé de pouvoir ne pourrez assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité et ne pourrez pas y poser des questions ni y voter. Consultez la rubrique « Comment puis-je assister de façon virtuelle à l'assemblée hybride à titre d'actionnaire inscrit, de fondé de pouvoir dûment nommé ou d'actionnaire non inscrit? » de la présente section.

Vous n'êtes pas tenu d'inscrire votre fondé de pouvoir après avoir soumis votre formulaire de procuration si la personne que vous nommez assiste à l'assemblée en personne. Toutefois, votre fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée en personne pour que votre vote soit compté.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?

En qualité d'actionnaire non inscrit, vous devez suivre les instructions de votre intermédiaire pour transmettre vos instructions de vote de façon à ce que votre vote soit compté. Vous pouvez procéder de l'une des trois manières suivantes :

- en transmettant votre formulaire d'instructions de vote à votre intermédiaire (ou mandataire, selon les instructions de votre intermédiaire) pour qu'il soumette un vote en votre nom;
- **en faisant en sorte que votre intermédiaire vous nomme à titre de fondé de pouvoir (et en vous inscrivant à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare avant l'assemblée si vous y assistez de façon virtuelle)** pour assister à

Questions fréquentes

l'assemblée en personne ou de façon virtuelle et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions;

- en faisant en sorte que votre intermédiaire nomme une autre personne à titre de fondé de pouvoir **(et en inscrivant votre fondé de pouvoir auprès de Computershare avant l'assemblée si votre fondé de pouvoir y assiste de façon virtuelle)** pour assister à l'assemblée en personne ou de façon virtuelle et y exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions.

Vous pouvez soumettre votre formulaire d'instructions de vote de l'une des trois façons suivantes :

- en visitant le site Web indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions qui y sont présentées;
- en votant par téléphone en suivant les directives indiquées sur votre formulaire d'instructions de vote;
- en remplissant, signant et retournant votre formulaire d'instructions de vote par la poste selon les directives indiquées sur ce formulaire.

De plus, Eldorado peut avoir recours au service Quickvote™ de Broadridge pour aider les actionnaires non inscrits à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Il se peut que, pour faciliter la démarche, Laurel Hill Advisory Group (« Laurel Hill ») communique avec les actionnaires non inscrits afin d'obtenir leur vote directement au téléphone. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et fournit les instructions appropriées relativement aux actions comportant droit de vote qui seront représentées à l'assemblée.

Si vous prévoyez d'assister et de voter à l'assemblée hybride ou souhaitez nommer une autre personne afin qu'elle assiste à l'assemblée à votre place, indiquez votre nom (ou le nom de cette autre personne, le cas échéant) dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et retournez-le à votre intermédiaire ou à son mandataire dans les délais prescrits, ou encore, transmettez à votre intermédiaire une autre demande écrite indiquant que vous ou votre prête-nom devez être nommé comme fondé de pouvoir. Si vous omettez de soumettre votre formulaire d'instructions de vote avant l'assemblée, votre vote ne sera pas comptabilisé. Si vous assistez à l'assemblée et y votez de façon virtuelle, votre vote ne pourra être comptabilisé que si vous avez suivi ces directives (et que votre intermédiaire vous a dûment nommé ou a dûment nommé votre prête-nom à titre de fondé de pouvoir). **Vous devez aussi inscrire votre fondé de pouvoir pour qu'il puisse assister, voter et participer de façon virtuelle à l'assemblée annuelle de 2024 hybride.**

En vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières, votre intermédiaire est tenu de faire en sorte, sans frais pour vous, de vous nommer ou de faire nommer votre prête-nom en qualité de fondé de pouvoir relativement à vos actions ordinaires. Sauf si le droit des sociétés ne le permet pas, si votre intermédiaire effectue une nomination de la sorte, vous-même ou votre prête-nom, selon le cas, devez obtenir le droit d'assister, de voter ou d'agir autrement pour votre intermédiaire ou au nom de celui-ci (lequel est l'actionnaire inscrit) relativement à toutes les questions présentées à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Un intermédiaire qui reçoit vos instructions au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour soumettre les procurations est tenu de déposer la procuration en respectant l'échéance de vote afin de vous nommer ou de nommer votre prête-nom en qualité de fondé de pouvoir.

Votre fondé de pouvoir (vous ou une autre personne) doit assister à l'assemblée en personne ou de façon virtuelle pour que votre vote soit compté. Veuillez informer votre fondé de pouvoir, s'il y a lieu, qu'il a été nommé et qu'il doit assister à l'assemblée en personne ou de façon virtuelle.

Comment un actionnaire non inscrit peut-il inscrire son fondé de pouvoir pour qu'il participe, vote et pose des questions de façon virtuelle à l'assemblée hybride?

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous vous êtes nommé vous-même ou avez nommé une personne autre que les personnes indiquées dans le formulaire d'instructions de vote à titre de fondé de pouvoir pour vos actions ordinaires, de la manière indiquée ci-dessus, et que votre fondé de pouvoir ou vous-même, selon le cas, souhaitez assister à l'assemblée de façon virtuelle, vous devez également inscrire votre fondé de pouvoir (vous ou cette autre personne) à l'adresse www.computershare.com/eldorado, et fournir ses coordonnées à Computershare pour qu'un code d'invitation lui soit communiqué.

Lorsque vous aurez soumis votre formulaire d'instructions de vote et que votre intermédiaire vous aura nommé ou aura nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires, vous devrez **inscrire votre fondé de pouvoir** (vous ou une autre personne) **au plus tard à 15 h (heure du Pacifique) le 31 mai 2024 si votre fondé de pouvoir assiste à l'assemblée de façon virtuelle.** Si vous omettez d'inscrire votre fondé de pouvoir (vous ou une autre personne), ce dernier ne recevra pas de code d'invitation pour participer à l'assemblée hybride de façon virtuelle. Assurez-vous que la personne que vous nommez sait qu'elle a été nommée pour assister à l'assemblée en votre nom.

Si vous avez suivi les étapes décrites ci-dessus, Computershare enverra à votre fondé de pouvoir (vous ou une autre personne), avant l'assemblée, un courriel contenant un code d'invitation, qui permettra à votre fondé de pouvoir d'assister à l'assemblée de façon virtuelle en se connectant à la webdiffusion en direct et d'y voter via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare. Sans ce code d'invitation, vous ou votre fondé de pouvoir, selon le cas, ne pourrez assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité et ne pourrez pas poser des questions à l'assemblée en ligne ni y voter. Veuillez consulter la rubrique « Comment puis-je assister de façon virtuelle à l'assemblée hybride à titre d'actionnaire inscrit, de fondé de pouvoir dûment nommé ou d'actionnaire non inscrit? » de la présente section pour de plus amples renseignements.

Vous n'êtes pas tenu de vous inscrire ou d'inscrire votre fondé de pouvoir après avoir soumis votre formulaire de procuration si la personne que vous nommez assiste à l'assemblée en

personne. Toutefois, vous ou votre fondé de pouvoir, selon le cas, devez assister à l'assemblée en personne pour que votre vote soit compté.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit résidant aux États-Unis?

Si vous êtes un actionnaire non inscrit résidant aux États-Unis (un « actionnaire véritable des États-Unis »), vous devez obtenir de votre intermédiaire une procuration réglementaire valable et la soumettre puis vous inscrire d'avance pour assister à l'assemblée hybride et y voter si vous y assistez de façon virtuelle. Veuillez suivre les instructions de votre intermédiaire ou communiquer avec lui pour obtenir une procuration réglementaire. Lorsque vous aurez obtenu une procuration réglementaire valable de la part de votre intermédiaire, vous devrez faire soumettre celle-ci par courriel à Computershare à l'adresse Uslegalproxy@computershare.com.

Ces demandes d'inscription doivent être formulées à l'attention de :

Société de fiducie
Computershare du Canada
100, University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Et par courriel à l'adresse
USlegalproxy@computershare.com

Les demandes d'inscription doivent porter la mention « procuration réglementaire » et être reçues au plus tard à **15 h (heure du Pacifique) le vendredi 31 mai 2024**. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par courriel après la réception de vos documents d'inscription. Veuillez noter que vous devez également inscrire votre fondé de pouvoir à l'adresse www.computershare.com/eldorado de la manière indiquée ci-dessus à la rubrique « Comment un actionnaire non inscrit peut-il inscrire son fondé de pouvoir pour qu'il participe, vote et pose des questions de façon virtuelle à l'assemblée hybride? », si votre fondé de pouvoir participe à l'assemblée virtuellement. Si vous avez suivi les étapes décrites ci-dessus, Computershare enverra à votre fondé de pouvoir (vous ou une autre personne), avant l'assemblée, un courriel contenant un code d'invitation, qui permettra à votre fondé de pouvoir d'assister à l'assemblée en ligne en se connectant à la webdiffusion en direct et d'y voter via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare. Sans ce code d'invitation, vous ou votre fondé de pouvoir, selon le cas, ne pourrez assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité et ne pourrez pas poser de questions à l'assemblée ni y voter de façon virtuelle. Consultez la rubrique « Comment puis-je assister de façon virtuelle à l'assemblée hybride à titre d'actionnaire inscrit, de fondé de pouvoir dûment nommé ou d'actionnaire non inscrit? » de la présente section.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je retourne une procuration?

Lorsque vous remplissez et retournez une procuration, les personnes nommées dans la procuration sont autorisées à assister à l'assemblée et

à exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos directives relativement à chaque point à l'ordre du jour sur lequel vous êtes habilité à voter.

Si vous nommez les fondés de pouvoir d'Eldorado, George Burns, président et chef de la direction, ou, à défaut de celui-ci, Karen Aram, secrétaire générale, comme fondé de pouvoir, sans indiquer de quelle manière exercer les droits de vote rattachés à vos actions, ces droits de vote seront exercés de la manière suivante :

EN FAVEUR des candidats aux postes d'administrateurs indiqués sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire

EN FAVEUR du renouvellement du mandat de KPMG comme auditeurs indépendants

EN FAVEUR de l'autorisation du conseil à fixer la rémunération des auditeurs

EN FAVEUR de l'approbation d'une résolution consultative non contraignante sur la rémunération des membres de la haute direction

Si toute autre question est dûment soumise à l'assemblée ou si des modifications sont proposées à une question, les fondés de pouvoir d'Eldorado voteront conformément à la recommandation de la direction. Si vous nommez et inscrivez un fondé de pouvoir autre que les fondés de pouvoir d'Eldorado, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote selon son jugement.

À la tenue d'un scrutin, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions (ou s'abstenir de les exercer) conformément à vos instructions et, si vous avez précisé un choix sur une question en particulier, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés en conséquence.

Une procuration n'est valide que si elle a été signée par l'actionnaire inscrit ou par son représentant avec la preuve qu'il est autorisé à signer. Si vous représentez un actionnaire inscrit qui est une société ou une association, votre formulaire de procuration devrait porter le sceau de la société ou de l'association et doit être signé par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé par écrit. Si vous signez un formulaire de procuration en tant que représentant d'un actionnaire inscrit individuel ou en tant que dirigeant ou représentant d'un actionnaire inscrit qui est une société ou une association, vous devez inclure l'original ou une copie notariée de l'autorisation écrite en ce sens avec votre formulaire de procuration.

Comment puis-je modifier mon vote?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez révoquer votre procuration en transmettant un nouveau formulaire de procuration rempli portant une date ultérieure ou un document écrit signé par vous ou par votre représentant s'il détient votre autorisation écrite. Vous pouvez également révoquer votre procuration de toute manière permise par la loi.

Si vous représentez un actionnaire inscrit qui est une société ou une association, votre note écrite doit porter le sceau de la société ou de l'association et être signée par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé par écrit, dont le poste ou la qualité doit figurer sur la procuration. L'autorisation écrite doit être jointe à l'avis de révocation.

Questions fréquentes

Nous devons recevoir l'avis écrit au plus tard le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Transmettez l'avis écrit signé à :



Eldorado Gold Corporation

a/s de Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L.,
s.r.l., 550 Burrard Street, bureau 2900,
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3 À
l'attention de : Georald Ingborg

Si vous avez transmis votre formulaire de procuration rempli et que vous décidez par la suite d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne, vous devez révoquer le formulaire de procuration avant de pouvoir voter à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous vous connectez à l'assemblée de façon virtuelle et que vous acceptez les modalités et conditions énoncées, vous révoquez toutes les procurations déjà remises. Dans un tel cas, vous aurez cependant la possibilité de voter au scrutin sur les questions soumises à l'assemblée. Si vous ne voulez pas révoquer toutes les procurations déjà remises, n'acceptez pas les modalités et conditions énoncées, auquel cas vous pourrez vous joindre à l'assemblée en ligne uniquement en tant qu'invité, et ne pourrez pas y voter ni y participer.

Les actionnaires non inscrits peuvent modifier leur vote en communiquant avec leur intermédiaire ou leur mandataire dès que possible afin que celui-ci ait le temps nécessaire avant l'assemblée pour prendre des dispositions pour modifier le vote et, au besoin, révoquer la procuration.

De quelle manière les votes seront-ils traités?

Notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Computershare, agira en qualité de scrutateur à l'assemblée et sera responsable de compter les votes en notre nom. Nos résultats de vote seront affichés sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com), sous le profil de notre Société, après l'assemblée.

Y a-t-il une échéance pour la réception de ma procuration?

Oui. Computershare doit recevoir votre procuration remplie (par la poste, par téléphone ou par Internet) au plus tard à **15 h (heure du Pacifique) le vendredi 31 mai 2024**, ou deux jours ouvrables avant la reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement de celle-ci.

Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer au délai indiqué pour le dépôt des procurations ou le prolonger.

Qui sollicite ma procuration?

La direction d'Eldorado sollicite vos votes pour cette assemblée et toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. La Société ou un représentant de Laurel Hill, dont nous avons retenu les services d'agent de sollicitation de procurations pour nous aider à solliciter les votes, pourrait communiquer avec vous par téléphone. Nous payons pour ces services de

sollicitation de procurations des frais qui sont estimés à environ 40 000 \$ CA, plus les débours.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide relativement à l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions, vous pouvez communiquer avec Laurel Hill :

téléphone : 1 877 452-7184 (sans frais en Amérique du Nord)
courriel : assistance@laurelhill.com
Hors Amérique du Nord : 1 416 304-0211

Comment puis-je assister de façon virtuelle à l'assemblée hybride à titre d'actionnaire inscrit, de fondé de pouvoir dûment nommé ou d'actionnaire non inscrit?

Seuls les actionnaires inscrits dans nos registres à la fermeture des bureaux le 12 avril 2024 et les fondés de pouvoir dûment nommés (qui se sont inscrits avant l'assemblée s'ils y assistent de façon virtuelle) pourront participer et voter à l'assemblée en personne ou en ligne. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, mais ils pourront y assister de façon virtuelle comme invités. Les invités qui assistent à l'assemblée de façon virtuelle pourront visionner la webdiffusion, mais ne pourront participer ni voter pendant l'assemblée.

La participation à l'assemblée de façon virtuelle permet aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes ou qui ont nommé une autre personne à titre de fondé de pouvoir, de participer à l'assemblée, d'y poser des questions en temps réel et d'y voter via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare. Les invités, y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir, pourront se connecter pour assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités. Les invités pourront visionner la webdiffusion en direct de l'assemblée, mais ne seront pas autorisés à voter ni à poser des questions. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent également assister à l'assemblée, y participer, y poser des questions et y voter en personne aux bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. situés au 550, Burrard Street, bureau 2900, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée de façon virtuelle :

1. en se rendant à l'adresse meetnow.global/M669DQC;
2. en cliquant sur « Joindre l'assemblée maintenant ».

Pour les actionnaires inscrits :

- Cliquez sur « Actionnaire » et entrez votre numéro de contrôle à 15 caractères indiqué sur votre formulaire de procuration ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel.

Pour les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir) qui se sont dûment inscrits avant l'assemblée :

- Cliquez sur « Invitation » et entrez votre code d'invitation. Computershare communiquera un code d'invitation au fondé de pouvoir après l'échéance du délai prévu pour l'exercice du vote si le fondé de pouvoir est dûment inscrit avant l'assemblée.

Pour participer à l'assemblée en ligne, les actionnaires doivent avoir un numéro de contrôle à 15 caractères et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent avoir reçu de Computershare un courriel contenant un code d'invitation.

Si vous assistez à l'assemblée de façon virtuelle, il est important de demeurer connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter lorsque le scrutin sur les résolutions présentées à l'assemblée commencera. Il vous incombe de veiller à avoir une connexion à Internet. Vous devrez aussi disposer de la version la plus récente de Chrome, Safari, Edge ou Firefox. Vous ne devez pas utiliser Internet Explorer. Puisque des protocoles de sécurité des réseaux, comme les pare-feu ou les connexions RPV, peuvent bloquer l'accès à la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare, veuillez utiliser un réseau auquel l'accès n'est pas restreint par des paramètres de sécurité ou désactiver vos réglages RPV. Si vous assistez à l'assemblée de façon virtuelle, nous vous recommandons de vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée. Si vous perdez votre connexion après le début de l'assemblée, les délais pourraient être insuffisants pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin. Par conséquent, même si vous prévoyez voter de façon virtuelle durant l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions d'avance, au moyen d'une procuration ou d'un formulaire d'instructions de vote pour que votre vote soit tout de même compté si toutefois vous éprouviez des difficultés techniques ou étiez incapable d'avoir accès à l'assemblée. Si vous avez des questions concernant le portail de l'assemblée virtuelle ou avez besoin d'aide pour accéder au site Web de l'assemblée, communiquez avec Computershare au 1 888 724-2416 (appels locaux) ou au 1 781 575-2748 (appels internationaux).

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir peuvent assister à l'assemblée de façon virtuelle en tant qu'invités :

1. en se rendant à l'adresse meetnow.global/M669DQC;
2. en cliquant sur « Invité(e) » puis en remplissant le formulaire en ligne.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir ne peuvent pas assister à l'assemblée en personne.

Si j'assiste à l'assemblée de façon virtuelle, pourrai-je poser des questions durant l'assemblée?

Tous les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui assistent à l'assemblée de façon virtuelle pourront poser des questions en envoyant un message au président de l'assemblée via la plateforme d'assemblées virtuelles de Computershare. Si vous êtes un actionnaire non inscrit assistant à l'assemblée à titre d'invité, vous ne pourrez pas y poser des questions de façon virtuelle.

Les questions présentées à l'assemblée porteront sur les points à l'ordre du jour. Par souci d'équité, le président de l'assemblée pourra déterminer à sa discrétion les questions posées en ligne auxquelles le conseil ou la direction répondra et le temps alloué à chaque question posée en personne ou en ligne. Le président pourra reformuler ou rejeter toute question posée lors de l'assemblée qu'il juge inappropriée.

Eldorado accorde beaucoup d'importance aux commentaires des actionnaires et prévoit que ceux qui assistent à l'assemblée en personne et de façon virtuelle auront essentiellement la même chance de poser des questions au conseil et à la direction.

À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions sur le vote?

Veillez communiquer avec Computershare ou Laurel Hill Advisory Group si vous avez d'autres questions concernant la procédure de vote :

Société de fiducie Computershare du Canada
100, University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

téléphone : 1 800 564-6253 (sans frais en Amérique du Nord)
ou 1 514 982-7555
www.computershare.com

Laurel Hill Advisory Group
70, University Avenue, bureau 1440
Toronto (Ontario) M5J 2M4

téléphone : 1 877 452-7184 (sans frais en Amérique du Nord)
Hors Amérique du Nord : 1 416 304-0211
courriel : assistance@laurelhill.com

Renseignements additionnels

Vous pouvez obtenir de l'information financière concernant Eldorado dans nos états financiers comparatifs et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que des renseignements additionnels concernant Eldorado dans notre notice annuelle ou notre formulaire 40-F. Ces documents peuvent être consultés sur notre site Web (www.eldoradogold.com), sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com) et sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), sous le nom Eldorado.

Vous pouvez également demander des copies sans frais en communiquant avec notre secrétaire générale :

information@eldoradogold.com

téléphone : 1 604 687-4018
1 888 353 8166 (sans frais)
télécopieur : 1 604 687-4026

550, Burrard Street, 11^e étage,
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
À l'attention de : Secrétariat général

Eldorado Gold Corporation

Annexe A – Mandat du conseil d'administration

22 février 2024

I. Rôles et responsabilités

Le rôle principal du conseil d'administration (le « **conseil** ») est l'intendance d'Eldorado Gold Corporation (la « **Société** »). Le conseil a la responsabilité de superviser la gestion de la Société et de ses activités mondiales, conformément à ses obligations énoncées dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »), dans les statuts et les règlements administratifs de la Société et dans d'autres lois et règlements pertinents. Le conseil s'acquittera de cette responsabilité avec détermination, conformément : (i) à la vision de la Société, qui consiste à bâtir une entreprise sécuritaire, durable et de grande qualité dans le secteur minier aurifère, qui crée de la valeur aujourd'hui et pour les générations futures; (ii) aux grands axes de la stratégie d'affaires de la Société, notamment les employés et les capacités, la sécurité et le développement durable, l'excellence des opérations et des projets, ainsi que la solidité et la rentabilité financières; et (iii) au cadre mondial en matière de développement durable de la Société pour une exploitation minière responsable, qui comprend des engagements pour une exploitation sécuritaire, inclusive et innovante, des collectivités engagées et prospères, des produits obtenus de manière responsable et un environnement sain, aujourd'hui et dans le futur.

Sous réserve des dispositions de la LCSA et des statuts et règlements administratifs de la Société, le conseil peut déléguer ses responsabilités à des comités du conseil (les « **comités** ») selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les principales fonctions et responsabilités du conseil sont les suivantes :

- I. **Planification stratégique.** Participer à l'élaboration des objectifs à long terme de la Société et du processus de planification stratégique, ainsi qu'à leur examen régulier et à leur surveillance, ce qui permet de tenir compte des occasions et des risques de l'entreprise et d'assurer l'objectivité et le bien-fondé du processus. Le conseil procède à l'approbation et à la surveillance du processus au moins une fois par année.
- II. **Examen du rendement.** Examiner régulièrement le rendement à court et à long terme de la Société. Le conseil examine et approuve toutes les modifications ou dérogations importantes que la direction propose concernant la stratégie établie, les budgets d'immobilisations et d'exploitation, les politiques ou la structure de l'entreprise, hors du cours normal des activités.
- III. **Gestion du capital humain.** Superviser les responsabilités de la direction à l'égard de la gestion du capital humain, notamment l'attraction, le recrutement et la rotation des talents; la rémunération des employés et l'équité salariale; la composition et la diversité des effectifs; l'engagement des employés, la santé et le bien-être; la formation, l'apprentissage et le perfectionnement des employés, et surveiller diverses mesures du capital humain à cet égard. Le conseil intégrera la gestion du capital humain dans sa surveillance de la stratégie et des risques de l'entreprise.
- IV. **Établissement du budget.** Examiner et approuver les budgets annuels de la Société, y compris la répartition du capital et les dépenses en immobilisations.
- V. **Gestion des risques.** Comprendre et superviser les principaux risques associés à la Société et surveiller régulièrement les systèmes en place pour gérer ces risques efficacement.
- VI. **Examen des opérations importantes.** Examiner et approuver les opérations qui sont importantes ou qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités de la Société.
- VII. **Nomination et évaluation du chef de la direction.** Nommer un chef de la direction de la Société, approuver sa rémunération, ainsi qu'établir et gérer des procédures appropriées visant à mesurer son rendement quant à l'atteinte des objectifs déclarés de la Société, en collaboration avec le comité de la rémunération et sur recommandation de celui-ci.
- VIII. **Planification de la relève.** Établir et gérer un plan de relève pour le chef de la direction et les membres de la haute direction en cas d'urgence ou de départ à la retraite. Le conseil agira conformément à la politique sur la diversité.
- IX. **Établissement de la rémunération.** Sur recommandation du comité de la rémunération, approuver la nomination et la rémunération des membres de la haute direction et approuver la rémunération des administrateurs de la Société (les « **administrateurs** »).
- X. **Gestion.** Délimiter les pouvoirs à déléguer aux membres de la haute direction et les critères appropriés d'évaluation du chef de la direction et des membres de la haute direction.
- XI. **Nomination des administrateurs.** Exiger qu'un plan soit en place pour la nomination du président du conseil et des administrateurs, y compris les administrateurs indépendants conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux exigences des bourses applicables (les « **administrateurs indépendants** »), en collaboration avec le comité de gouvernance et des candidatures. Le conseil agira conformément à la politique sur la diversité.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- XII. **Contrôles internes.** En collaboration avec le comité d'audit, examiner et surveiller régulièrement l'efficacité des contrôles internes de la Société, y compris la cybersécurité, à l'égard de la déclaration et de la communication de l'information financière et des systèmes de gestion de l'information.
- XIII. **Politique de communication de l'information.** Superviser l'adoption d'une politique de communication de l'information visant une communication publique à toutes les parties prenantes qui soit équitable, exacte, transparente et opportune.
- XIV. **Réserves et ressources.** Examiner les rapports sur les réserves et les ressources préparés par la Société ou le comité technique. Le comité technique, constitué à la discrétion du conseil, sera composé de certains administrateurs indépendants possédant une expérience ou des connaissances pratiques de l'estimation des réserves et des ressources.
- XV. **Communication avec les actionnaires.** Examiner la politique de communication de la Société et assurer sa conformité aux lois applicables ainsi qu'aux règlements et aux lignes directrices des autorités en valeurs mobilières compétentes et des bourses à la cote desquelles les titres de la Société sont négociés.
- XVI. **Commentaires des actionnaires.** Prendre des mesures permettant aux actionnaires de faire part de leurs commentaires directement au conseil ou aux administrateurs indépendants.
- XVII. **Gouvernance d'entreprise.** En collaboration avec le comité de gouvernance et des candidatures, surveiller la conformité de la Société aux lois, aux règlements et aux lignes directrices en matière de gouvernance qu'imposent les autorités en valeurs mobilières et les bourses à la cote desquelles les titres de la Société sont négociés, ainsi qu'aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.
- XVIII. **Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.** Superviser et surveiller la mise en œuvre des procédures, des politiques et des initiatives liées aux responsabilités environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que des règles et des règlements en matière de santé et de sécurité, notamment concernant la diversité; superviser la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables, et examiner et surveiller toute question environnementale ou liée à la sécurité, ainsi que la réponse de la direction à celle-ci.
- XIX. **Code de conduite des affaires et de déontologie.** Établir et examiner régulièrement le code de déontologie et d'éthique commerciale de la Société (le « **code** ») et la politique contre les pots-de-vin et la corruption (la « **politique anticorruption** »), ainsi qu'en surveiller régulièrement la conformité afin de promouvoir une culture de l'intégrité à l'échelle de la Société.
- XX. **Intégrité.** Dans la mesure du possible, veiller à l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, et à la promotion par ceux-ci d'une culture de l'intégrité à l'échelle de la Société conformément au code et à la politique anticorruption. Le conseil prendra également des mesures appropriées afin d'encourager le chef de la direction et les autres membres de la haute direction à promouvoir des pratiques et un leadership éthiques, inclusifs et socialement responsables.
- XXI. **Règlements administratifs.** Au besoin, adopter, modifier ou abroger les règlements administratifs de la Société, conformément aux lois applicables.
- XXII. **Communication de l'information financière.** Examiner et approuver à l'avance les documents prescrits de communication publique de l'information, notamment les états financiers trimestriels et annuels de la Société et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle, le formulaire 40-F et la circulaire d'information de la direction, en collaboration avec les comités du conseil, selon le cas.
- XXIII. **Comités du conseil.** Sur recommandation du comité de gouvernance et des candidatures, créer les comités et choisir les administrateurs indépendants qui siégeront aux comités. Le conseil établit les comités permanents suivants : a) le comité d'audit, b) le comité de gouvernance et des candidatures, c) le comité de la rémunération, d) le comité de développement durable et e) le comité technique. À l'occasion, le conseil peut créer d'autres comités ou des comités ad hoc afin d'examiner des questions particulières en son nom. Les comités appuient le conseil et lui font des recommandations, mais ils n'ont pas, sauf dans des cas limitativement énumérés, le pouvoir d'approuver des décisions au nom du conseil.
- XXIV. **Mandat.** Établir, approuver et examiner chaque année le mandat de chacun des comités; indiquer les fonctions et les responsabilités, y compris les procédures organisationnelles et administratives, en collaboration avec le comité de gouvernance et des candidatures.
- XXV. **Évaluation du conseil et des comités.** Évaluer régulièrement l'efficacité du conseil, des comités et de leurs membres, en collaboration avec le comité de gouvernance et des candidatures.
- XXVI. **Réunions avec la direction.** Encourager le chef de la direction à faire participer aux réunions du conseil les gestionnaires pouvant fournir des renseignements supplémentaires sur les points discutés grâce à leur implication personnelle dans ces domaines, ou les employés ayant le potentiel d'assumer des responsabilités plus importantes au sein de la Société et dont la visibilité, de l'avis du chef de la direction, devrait être accrue auprès du conseil.
- XXVII. **Formation continue.** En collaboration avec le comité de gouvernance et des candidatures, superviser la création de programmes d'orientation appropriés pour les nouveaux administrateurs et d'occasions de formation continue pour tous les administrateurs, comme la réception de rapports de la direction, les présentations faites par des tiers et les visites de sites miniers. Chaque administrateur aura accès à un manuel du conseil au format électronique, mis à jour

chaque année, qui comporte des renseignements pertinents sur la direction, des renseignements historiques de nature publique, ainsi que les mandats des administrateurs et de chacun des comités.

- XXVIII. **Conformité sur le plan réglementaire.** S'assurer que des procédures sont en place afin de traiter en temps opportun les questions liées à la réglementation, à l'entreprise, aux valeurs mobilières et à la conformité.
- XXIX. **Achalandage.** Améliorer la réputation, l'achalandage et l'image de la Société.
- XXX. **Dispositions générales.** Prendre d'autres décisions d'entreprise qui sont du ressort du conseil ou que le conseil se réserve à l'occasion, et qui ne sont pas autrement déléguées à un comité ou à la direction de la Société.

II. Composition

Qualité des administrateurs

- I. Tel qu'il est fixé par les statuts de la Société, le conseil est composé d'au moins 3 administrateurs et d'au plus 20 administrateurs.
- II. La majorité des administrateurs du conseil ont la qualité d'administrateur indépendant, au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et au sens de la règle 10A-3 de la SEC et de l'article 303A.02 du guide à l'intention des sociétés inscrites à la NYSE (*NYSE Listed Company Manual*).
- III. Au moins 25 % des administrateurs sont des résidents canadiens.

Président du conseil

- I. Le président du conseil (le « **président** ») est un administrateur indépendant. Les administrateurs indépendants du conseil nomment le président chaque année, lors de la réunion d'organisation du conseil qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires, sur recommandation du comité de gouvernance et des candidatures.
- II. Le président du conseil a les fonctions et les responsabilités qui sont énoncées dans le mandat intitulé « Président du conseil d'administration ».

Candidature, nomination, démission et départ à la retraite des administrateurs

- I. Une personne candidate à un poste d'administrateur (un « **candidat à un poste d'administrateur** ») doit donner son consentement écrit afin d'agir en qualité d'administrateur de la Société, selon la forme que celle-ci peut exiger.
- II. Un candidat à un poste d'administrateur doit informer le président du comité de gouvernance et des candidatures de toute société ou tout autre émetteur dont il est l'administrateur ou le dirigeant.
- III. Tous les administrateurs doivent informer le président du comité de gouvernance et des candidatures de toute société ou tout autre émetteur auquel ils sont invités à siéger à titre d'administrateur avant d'accepter cette invitation.
- IV. Conformément aux règlements administratifs de la Société, tous les administrateurs de la Société démissionnent lors de chaque assemblée annuelle des actionnaires. Les recommandations de candidature à des fins de réélection relèvent du comité de gouvernance et des candidatures. Un administrateur doit informer le président du comité de gouvernance et des candidatures de sa volonté d'être réélu au conseil pour le prochain mandat.
- V. Un administrateur peut être réélu au conseil chaque année jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 73^e anniversaire. À la discrétion du conseil, en tenant dûment compte des compétences et aptitudes des administrateurs qui atteignent l'âge de la retraite précisé dans la présente disposition ainsi que des besoins de la Société et de l'éventail de ses activités et opérations, le conseil peut approuver une hausse de l'âge de la retraite.
- VI. Les administrateurs doivent posséder un mélange adéquat de compétences, de connaissances et d'expérience en affaires, ainsi qu'une compréhension du secteur et des zones géographiques dans lesquels la Société exerce ses activités.

Réunions du conseil

- I. Le conseil tiendra au moins cinq réunions ordinaires par année, dont au moins une réunion ordinaire par trimestre, et autant de réunions supplémentaires qu'il jugera nécessaires afin de s'acquitter efficacement de ses fonctions.
- II. Le conseil tiendra au moins une réunion extraordinaire par année afin de discuter expressément de la planification stratégique et des questions stratégiques.
- III. Une réunion du conseil peut être convoquée par la secrétaire générale ou par tout administrateur, en donnant un avis indiquant l'heure et le lieu de la réunion à chacun des administrateurs au moins 48 heures avant la réunion du conseil, ou tel qu'il est autrement prévu dans les règlements administratifs de la Société.
- IV. Le chef de la direction et le président du conseil établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, en tenant compte des suggestions des autres administrateurs.
- V. À toute réunion du conseil, le quorum aux fins des délibérations est constitué de la majorité du nombre d'administrateurs en poste au moment en question.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VI. Aux réunions du conseil, chaque administrateur a droit à une voix et les questions sont tranchées à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas de vote prépondérant. Le conseil peut également agir par résolution écrite signée par tous les administrateurs.
- VII. Le conseil peut inviter à l'occasion les dirigeants et les employés de la Société, ainsi que les autres conseillers qu'il juge appropriés, à assister aux réunions du conseil et à participer aux discussions et à l'examen de toute question, et il peut exclure de la totalité ou d'une partie de ses réunions toute personne qu'il juge appropriée afin de s'acquitter de ses responsabilités.

Réunions à huis clos

- I. Les administrateurs indépendants se réuniront après chaque réunion ordinaire du conseil ou lorsque le président du conseil le jugera nécessaire, en l'absence de tout membre de la direction de la Société, afin d'évaluer les membres de la haute direction de la Société et de discuter de toute autre question, selon les besoins.
- II. Les administrateurs indépendants nommeront un membre qui agira à titre de secrétaire des réunions à huis clos.
- III. Les procès-verbaux des réunions des administrateurs indépendants seront tenus par le président.
- IV. Tout point à l'ordre du jour découlant des réunions sera porté à l'attention de la secrétaire générale et ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du conseil.

III. Obligations d'un administrateur

- I. **Engagement et assiduité.** Tous les administrateurs doivent maintenir un taux d'assiduité élevé aux réunions du conseil (y compris les réunions à huis clos) et aux réunions des comités dont ils sont membres. Les administrateurs doivent siéger aux comités du conseil et se familiariser avec le mandat de chaque comité auquel ils siègent.
- II. **Préparation des réunions.** Tous les administrateurs doivent se préparer avant les réunions du conseil et de ses comités, et être disposés à participer pleinement et honnêtement aux délibérations du conseil et de ses comités dans le but de prendre des décisions éclairées. Les administrateurs doivent examiner l'ordre du jour et les documents connexes distribués avant la réunion, et sont encouragés à communiquer avec le président du conseil, le chef de la direction ou toute autre personne appropriée afin de discuter des points à l'ordre du jour avant la réunion.
- III. **Connaissance des opérations.** Tous les administrateurs doivent avoir une bonne connaissance des opérations, des activités et du secteur de la Société, ainsi qu'acquérir et maintenir une connaissance raisonnable du contexte réglementaire, législatif, commercial, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
- IV. **Autres mandats d'administrateur et activités importantes.** Lorsqu'il envisage de siéger à un autre conseil ou comité, chaque administrateur doit s'efforcer de s'assurer que cette participation ne l'empêchera pas de consacrer du temps à son engagement envers la Société, et que ces fonctions au sein d'autres conseils sont conformes aux limites énoncées dans les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société. Un administrateur ne doit pas siéger au conseil d'un concurrent de la Société ou d'un organisme de réglementation qui supervise la Société. Les administrateurs doivent aviser le président du comité de gouvernance et des candidatures avant d'accepter de siéger à un autre conseil d'administration. Tous les administrateurs doivent divulguer tout conflit d'intérêts sur toute question, dès qu'il survient, au président du conseil ou au président du comité de gouvernance et des candidatures. Les administrateurs doivent s'abstenir de voter sur toute question en cas de conflit d'intérêts.
- V. **Communication avec la direction et les employés.** Les administrateurs doivent se familiariser avec les membres de la haute direction et leur rôle. Les administrateurs doivent se tenir à la disposition de la direction et du conseil en tant que ressource, ainsi qu'utiliser leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience au profit de la Société.
- VI. **Communication au nom de la Société.** Les administrateurs sont tenus de respecter la politique de communication de l'information de la Société lorsqu'ils sont invités à s'exprimer au nom de celle-ci.
- VII. **Confidentialité.** Les délibérations du conseil et de ses comités sont confidentielles. Chaque administrateur doit préserver la confidentialité des renseignements reçus dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, sauf si la loi l'exige ou si le conseil l'autorise expressément à l'occasion.
- VIII. **Obligation fiduciaire.** Chaque administrateur doit agir avec prudence, honnêteté et intégrité dans l'exécution de sa responsabilité première envers la Société, et en tenant dûment compte des intérêts des actionnaires et des autres parties intéressées.
- IX. **Conformité au code et aux politiques.** Les administrateurs doivent se conformer au code de déontologie et d'éthique commerciale de la Société et à toutes les autres politiques de la Société qui s'appliquent à eux.
- X. **Dispositions générales.** Les administrateurs doivent s'acquitter des autres fonctions que le conseil peut leur assigner à l'occasion ou qui peuvent être exigées par les autorités de réglementation ou les lois applicables.

IV. Conseillers externes

Sur approbation du président du conseil, le conseil ou les administrateurs indépendants peuvent, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs, tel qu'ils le jugent raisonnable ou souhaitable.

V. Limitation des fonctions du conseil

Malgré ce qui précède et sous réserve des lois applicables, aucune disposition du présent mandat ne vise à obliger le conseil à veiller au respect des lois applicables par la Société.

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités et évalue les renseignements fournis par la direction de la Société et tout conseiller externe, y compris l'auditeur externe, selon son appréciation commerciale. En l'absence de renseignement contraire, les administrateurs sont en droit de se fier à l'intégrité des personnes qui leur fournissent des renseignements ainsi qu'à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements fournis.

Le présent mandat n'a pas pour effet d'imposer à un membre du conseil des normes de prudence ou de diligence qui sont de quelque manière plus exigeantes ou étendues que les normes auxquelles sont assujettis les membres du conseil d'une société en vertu des lois applicables, et ne saurait être interprété en ce sens. Le présent mandat ne vise aucunement à modifier ou à interpréter les documents constitutifs de la Société ni à déroger à toute loi, toute règle ou tout règlement fédéral, provincial ou d'un État, ni aux règlements de tout marché boursier, qui s'appliquent à la Société, et le présent mandat doit être interprété conformément à toute pareille loi ou règle ou à tout pareil règlement. Le conseil peut à l'occasion autoriser une dérogation au présent mandat, de façon prospective ou rétrospective, et aucune modalité des présentes ne vise à donner lieu à une responsabilité civile de la Société ou d'un comité envers les actionnaires de la Société, ses concurrents, ses employés ou toute autre personne, ni à toute autre forme de responsabilité.

VI. Approbation

Approuvé par le conseil d'administration : 22 février 2024.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations prospectives

Certaines déclarations et certaines informations qui figurent dans la présente circulaire sont des déclarations ou des informations prospectives au sens de forward-looking statement et de forward-looking information de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. En règle générale, bien que ce ne soit pas toujours le cas, on peut reconnaître les déclarations prospectives et les informations prospectives à l'utilisation d'expressions telles que « anticipe », « croit », « budgétise », « continue », « engagement », « avoir confiance », « estime », « s'attend à », « projette », « prévoit », « futur », « objectif », « orientations », « a l'intention de », « occasions », « perspectives », « planifie », « potentiel », « projeter », « prospectif », « dates prévues », « s'efforcer de » ou « cible », ou la forme négative de ces expressions ou des variations de ces expressions, ou des déclarations à l'effet que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourront », « sont susceptible » ou « pourraient » être posés, se produire ou être réalisés.

Les déclarations prospectives ou les informations prospectives qui figurent dans la présente circulaire concernent notamment ce qui suit : nos convictions quant à la valeur future et au rendement pour les parties intéressées, y compris par rapport à notre groupe de référence, nos priorités stratégiques, nos objectifs commerciaux, nos activités, l'amélioration de nos actifs et notre expansion; nos prévisions et perspectives, y compris la production prévue, le calendrier de production, les prévisions de coûts, la durée de vie des actifs et la récupération du minerai par lixiviation en tas; l'atteinte de nos objectifs et de nos cibles en matière de diversité au sein de notre conseil et des membres la haute direction; le développement de nos projets de croissance stratégiques et de nos occasions de croissance, y compris les améliorations prévues à Olympias et la construction à Skouries, notamment le calendrier des activités; la santé et la sécurité de nos employés, y compris l'amélioration continue de notre taux de fréquence de FOP et d'accidents avec arrêt de travail; l'achèvement et l'exploitation commerciale prévus du projet aurifère Tocantinzinho de G Mining au Brésil; les opérations d'Olympias, y compris l'expansion prévue à 650 ktpa de minerai et les améliorations du port de Straton; le projet Skouries, y compris les déclarations concernant la construction et la mise en valeur du projet Skouries (notamment les travaux de terrassement pour l'usine de filtration, le secteur du concasseur, l'installation intégrée de gestion des déchets d'extraction et les structures de gestion de l'eau), les méthodes de récupération prévues, les estimations des dépenses en immobilisations, les estimations concernant la production d'or et de cuivre, et les dates de mise en production et d'exploitation commerciale; le complexe Lamaque, y compris les plans d'extraction et de traitement du minerai, l'avancement du forage de conversion des ressources dans les deux tiers supérieurs du gisement Ormaque et l'annonce d'une première réserve en 2024; les progrès réalisés en Turquie, y compris nos attentes concernant les premiers bénéfices en année pleine de la nouvelle plateforme nord de lixiviation en tas et du nouveau tambour d'agglomération à Kışladağ, ainsi que la conversion attendue des ressources des gisements de Kokarpınar et de Bati à Efemsukuru; nos attentes quant à la hausse des coûts dans l'ensemble du secteur et aux pressions inflationnistes mondiales, et la réponse prévue à ces attentes; nos pratiques en matière de développement durable en général, y compris la conformité aux lignes directrices SIMS et TSM, les attentes quant à la vérification de Kışladağ et d'Efemsukuru en 2024, les cibles, les initiatives et les mesures d'atténuation prévues à l'égard des émissions de GES, et les autres initiatives en matière de développement durable qui devraient être mises en œuvre à l'avenir; l'atteinte de nos objectifs et de nos cibles en matière d'ESG, y compris ceux liés au développement durable, aux questions sociales, à la diversité et à l'inclusion; l'ajout d'équipement à notre parc, y compris deux camions de transport électriques, et les avantages qui en découlent; les attentes quant aux incidences économiques et sociales positives de nos projets, ainsi que notre stratégie en matière de droits de l'homme (notamment notre code de déontologie à l'intention des fournisseurs); la poursuite des améliorations opérationnelles dans nos installations de gestion des résidus, ce qui, selon nous, devrait réduire le profil de risque des installations; l'anticipation de conditions économiques favorables pour notre plan de lixiviation en tas; les attentes quant au rendement financier et au rendement d'exploitation futurs, y compris le débit et le taux de récupération prévus; les intentions et les attentes concernant les mesures et les ratios financiers non-IFRS; les cibles, les intentions et les attentes quant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, y compris le calendrier et les activités connexes; la stratégie, les plans et les objectifs, y compris nos propositions de plans de dépenses en immobilisations, d'exploration, de mise en valeur, de construction et d'exploitation, ainsi que les priorités, les échéanciers et les calendriers connexes; la nomination des administrateurs de la Société en 2024; et les facteurs de risque auxquels nos activités sont exposées.

Les déclarations ou les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses, y compris des hypothèses concernant nos perspectives pour 2024, que nous jugeons raisonnables; toutefois, si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats, activités, rendements et réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou les informations prospectives. Il s'agit notamment d'hypothèses concernant : les plans d'investissement dans nos mines, y compris le calendrier et les avantages; le calendrier d'avancement et d'achèvement des activités de construction et de mise en valeur, des travaux techniques et de l'obtention des approbations; le coût et les résultats de nos activités de construction et de mise en valeur, d'amélioration et d'exploration; les cours futurs de l'or et des autres matières premières; la concentration mondiale du marché; les taux de change; les valeurs, les coûts, les dépenses et les besoins en fonds de roulement prévus; la production et les récupérations métallurgiques; les réserves et les ressources minérales; notre capacité à libérer le potentiel de notre portefeuille de sites d'exploration et d'exploitation; notre capacité à faire face aux incidences négatives du changement climatique et des conditions météorologiques défavorables (y compris l'augmentation des précipitations à Kışladağ); la cohérence de l'agglomération et notre capacité à l'optimiser à l'avenir; le coût des consommables essentiels (y compris le carburant, les explosifs, le ciment et le cyanure) et le degré d'utilisation de ces consommables; l'impact et l'efficacité des initiatives de productivité; le temps et le coût nécessaires pour les remises en état prescrites des équipements; les teneurs prévues des sous-produits; l'utilisation et l'impact ou l'efficacité des dépenses d'investissement de croissance; l'impact des acquisitions, des cessions, des suspensions ou des retards sur nos activités et notre capacité à atteindre nos objectifs; les capitaux de maintien nécessaires pour divers projets; et le climat géopolitique, économique, juridique et d'autorisation dans lequel nous opérons (y compris les récentes perturbations des opérations de transport maritime dans la

mer Rouge et tout retard de transport maritime connexe, les augmentations des prix du transport maritime ou les impacts sur le marché mondial de l'énergie).

En ce qui concerne le projet Skouries, nous avons formulé des hypothèses supplémentaires concernant notamment : les taux d'inflation, la productivité de la main-d'œuvre, les taux et les heures prévues, la portée et le calendrier liés à l'attribution des contrats clés et leur approbation, la portée prévue des cadres de gestion de projet, notre capacité à continuer à exécuter nos plans relatifs à Skouries selon le calendrier existant du projet et conformément à la portée prévue actuelle du projet; l'expédition en temps opportun des éléments importants ou critiques; notre capacité à continuer à faire financer notre projet et à respecter toutes les clauses restrictives et tous les engagements contractuels y afférents; notre capacité à obtenir et à conserver toutes les approbations et tous les permis requis, à la fois globalement et en temps opportun; l'absence de nouvelles recherches archéologiques nécessaires, les cours futurs de l'or, du cuivre et d'autres matières premières; et l'engagement de la communauté au sens large et le climat social en ce qui concerne le projet Skouries.

De plus, sauf indication contraire, nous avons présumé le maintien de ses activités d'exploitation commerciales existantes dans un contexte pratiquement identique à celui qui prévalait à la date de la présente circulaire. Même si les hypothèses et les attentes décrites dans ces déclarations ou cette information nous paraissent raisonnables, il ne peut être garanti que les déclarations ou les informations prospectives nous donneront raison. De nombreuses hypothèses revêtent un caractère hautement incertain et portent sur des facteurs indépendants de notre volonté.

Les déclarations et informations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs importants connus et inconnus par suite desquels les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs incluent notamment : les risques liés à nos activités d'exploitation dans des territoires étrangers (par exemple les récentes perturbations des activités d'expédition dans la mer Rouge et les retards d'expédition connexes, les hausses des prix d'expédition ou les incidences sur le marché mondial de l'énergie); les risques liés à la mise en valeur de Skouries et d'autres projets de mise en valeur; les relations avec la collectivité et l'acceptabilité sociale; les risques de liquidité et de financement; le changement climatique; le risque d'inflation; les questions environnementales; la production et la transformation; l'élimination des déchets; les conditions ou anomalies géotechniques et hydrogéologiques; la conjoncture économique mondiale; les risques de pandémie, d'épidémie, d'endémie et de toute autre menace semblable pour la santé publique; la dépendance envers un nombre limité de fonderies et d'acheteurs; la main-d'œuvre (y compris en ce qui concerne les relations entre les employés et les syndicats, la transformation en Grèce, l'inconduite de la part des employés, le personnel clé, la main-d'œuvre qualifiée, les expatriés et les sous-traitants); la dette (y compris les restrictions d'exploitation actuelles et futures, les implications d'un changement de contrôle, la capacité à s'acquitter des obligations au titre du service de la dette, les implications d'un manquement aux obligations et d'une modification des notes de crédit); la réglementation gouvernementale; la loi intitulée Sarbanes-Oxley Act; le risque lié aux cours des matières premières; les titres miniers; les permis; les risques liés à la durabilité environnementale et aux pratiques en matière de gouvernance et au rendement; la présentation de l'information financière (y compris la valeur comptable de nos actifs et les modifications apportées aux normes de présentation de l'information); les organisations non gouvernementales; la corruption, les pots-de-vin et les sanctions; les systèmes de technologie de l'information et d'exploitation; les litiges et les contrats; l'estimation des réserves et des ressources minérales; les différentes normes utilisées pour établir et présenter les réserves minérales et les ressources minérales; le risque de crédit; la volatilité du cours, les fluctuations du volume et le risque de dilution à l'égard de nos actions; les actions des actionnaires activistes; la dépendance envers l'infrastructure, les marchandises et les biens non durables (y compris l'électricité et l'eau); le risque de change; le risque de taux d'intérêt; les questions fiscales; les dividendes; les obligations de remise en état et obligations à long terme; les acquisitions, y compris les risques liés à l'intégration, et les cessions; les substances réglementées; l'équipement nécessaire; la copropriété de nos terrains; la non-disponibilité de l'assurance; les conflits d'intérêts; la conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels; les questions de réputation; la concurrence et les facteurs de risque dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle et du formulaire 40-F de la Société. Il est recommandé au lecteur d'examiner attentivement l'analyse détaillée des risques présentée dans notre plus récente notice annuelle et dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation sur SEDAR+ sous notre dénomination sociale afin de mieux comprendre les risques et incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société.

Les déclarations et les informations prospectives visent à aider le lecteur à saisir le point de vue actuel de la Société quant aux perspectives à court et à long terme de la Société et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Rien ne garantit que les déclarations et les informations prospectives se révéleront exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces déclarations. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment aux déclarations et aux informations prospectives figurant aux présentes. Sauf si nous y sommes tenus par la loi, nous ne prévoyons pas mettre à jour les déclarations et informations prospectives à mesure que les conditions changent.





Eldorado Gold Corporation
550 Burrard Street, 11^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2B5

téléphone : 1-604-687-4018
télécopieur : 1-604-687-4026
sans frais : 1-888-353-8166

TSX : ELD NYSE : EGO

ELDORADOGOLD.COM

